



# DIAGNOSTIC ET ÉVALUATION DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT (DFA) AU BURKINA FASO

*Dans le contexte de la mise en place d'un Cadre National de  
Financement Intégré (CNFI) pour le développement durable*

## Rapport DFA

Version finale

**Décembre 2022**



## **TABLE DES MATIÈRES**

---

<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>ii</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET SCHEMAS.....</b>	<b>v</b>
<b>SIGLES ET ABBREVIATIONS .....</b>	<b>ix</b>
<b>RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....</b>	<b>xi</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
1.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	1
1.2 OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DU DFA .....	2
1.3 STRUCTURE DU RAPPORT.....	3
<b>2. METHODOLOGIE DU DFA AU BURKINA FASO .....</b>	<b>4</b>
<b>3. CONTEXTE NATIONAL .....</b>	<b>7</b>
3.1 SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE ET POLITIQUE DU BURKINA FASO .....	7
3.1.1 Contexte politique récent.....	7
3.1.2 Évolutions socioéconomiques récentes : faits marquants .....	7
3.2 POLITIQUE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT.....	9
<b>4. EVALUATION DES TENDANCES ET PERSPECTIVES DE FINANCEMENT .....</b>	<b>12</b>
4.1 BESOINS DE FINANCEMENT.....	12
4.2 ÉVALUATION DU PAYSAGE DU FINANCEMENT PUBLIC .....	15
4.2.1 Le financement public pour le développement .....	15
4.2.2 La mobilisation des recettes publiques propres (recettes fiscales et non fiscales).....	15
4.2.3 La mobilisation des financements au titre des fonds de pension et autres recettes des entités publiques .....	21
4.2.4 Le financement public extérieur : l'aide publique et les autres apports publics extérieurs.....	22
4.2.5 La dette Publique .....	29
4.2.6 Cas spécifique du financement public local.....	34
4.2.7 Cas des flux illicites.....	40
4.2.8 Partenariat Public Privé et autres formes de financements mixtes .....	41
4.2.9 Ressources provenant des gains d'économie tirés d'une meilleure réallocation des dépenses et d'une gestion plus efficiente .....	43
4.3 ÉVALUATION DU PAYSAGE DU FINANCEMENT PRIVÉ.....	47
4.3.1 Tendances du financement privé.....	47

4.3.2	<i>Évaluation du paysage du financement privé endogène</i> .....	48
4.3.3	<i>Évaluation du paysage du financement privé extérieur</i> .....	55
4.4	<i>LE FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT AU NIVEAU DES QUATRE THÉMATIQUES PRIORITAIRES DU DFA</i> .....	62
4.5	<i>VUE GLOBALE DU FINANCEMENT PUBLIC ET PRIVÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT</i> .....	64
4.5.1	<i>Volet financement public</i> .....	64
4.5.2	<i>Volet financement privé</i> .....	65
4.6	<i>ÉVALUATION DES RISQUES</i> .....	66
4.6.1	<i>Risques structurels</i> .....	66
4.6.2	<i>Risques spécifiques au financement public</i> .....	70
4.6.3	<i>Risques pour le financement privé</i> .....	72
4.6.4	<i>Systèmes d'assurance et couverture contre les risques</i> .....	75
<b>4.7</b>	<b><i>CONTRAINTES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES</i></b> .....	<b>76</b>
4.7.1	<i>Contraintes pour le financement public</i> .....	76
4.7.2	<i>Contraintes pour le financement privé</i> .....	84
<b>5.</b>	<b><i>EVALUATION DES STRATEGIES DE FINANCEMENT</i></b> .....	<b>87</b>
<b>5.1</b>	<b><i>STRATÉGIES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT PUBLIC</i></b> .....	<b>87</b>
5.1.1	<i>Cadre commun des résultats pour la mobilisation des financements publics</i> 87	
5.1.2	<i>Stratégies spécifiques pour la mobilisation du financement</i> .....	93
<b>5.2</b>	<b><i>STRATÉGIES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT PRIVÉ</i></b> .....	<b>111</b>
5.2.1	<i>Cadre commun des résultats pour la mobilisation des financements privés</i> 111	
5.2.2	<i>Stratégies spécifiques pour le financement privé</i> .....	116
5.2.1	<i>Stratégies spécifiques pour le financement privé extérieur</i> .....	120
<b>5.3</b>	<b><i>STRATÉGIES SPÉCIFIQUES EN LIENS AVEC LES THÉMATIQUES PRIORITAIRES DU DFA</i></b> .....	<b>121</b>
<b>6.</b>	<b><i>SYSTEMES DE SUIVI ET DE REVUE</i></b> .....	<b>124</b>
<b>6.1</b>	<b><i>SUIVI DES PROGRÈS EN MATIÈRE DE POLITIQUE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT</i></b> .....	<b>124</b>
<b>6.2</b>	<b><i>SUIVI DES FLUX DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT</i></b> .....	<b>126</b>
6.2.1	<i>Suivi et revue des financements publics</i> .....	126
6.2.2	<i>Suivi et revue des financements privés</i> .....	129
<b>7.</b>	<b><i>MECANISME DE GOUVERNANCE ET DE COORDINATION</i></b> .....	<b>132</b>
<b>7.1</b>	<b><i>MÉCANISME DE COORDINATION DANS LE CADRE DU PNDES</i></b> .....	<b>132</b>

7.2	<b>MÉCANISME DE COORDINATION INTRA SECTORIEL</b> .....	134
7.3	<b>MÉCANISME DE COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES EXTÉRIEURS</b> .....	134
7.4	<b>MÉCANISME DE COORDINATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ</b> .....	135
7.5	<b>DISPOSITIF DE SUIVI DU PND ET DU CNFI</b> .....	136
8.	<b>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>140</b>
9.	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>143</b>
10.	<b>ANNEXES</b> .....	<b>I</b>
	<b>ANNEXE 1 : FEUILLE DE ROUTE DE L'INFF</b> .....	<b>I</b>
	<b>ANNEXE 2 : APPROCHE BASÉE SUR LES COÛTS UNITAIRES UTILISÉE POUR L'ÉVALUATION DE BESOINS DE FINANCEMENT DES ODD</b> .....	<b>II</b>
	<b>ANNEXE 3 : LISTE DES STRUCTURES RENCONTRÉES</b> .....	<b>VI</b>

## LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET SCHEMAS

---

### TABLEAUX

Tableau 1 : Plan de financement du PNDES I et II et du PAT (en milliards de FCFA) ....	10
Tableau 2: Description quantitative annuelle des coûts par secteurs des ODD pour le Burkina Faso (En milliards de FCFA) .....	14
Tableau 3 : Répartition des infractions sous-jacentes de Blanchiment des capitaux de 2009 à 2016.....	41
Tableau 4 : Liste des projets PPP actifs déjà signés et en cours .....	42
Tableau 5 : Catégorie de risques spécifique au financement public .....	70
Tableau 6 : Synthèse des différentes politiques et stratégies en matière de financement public du développement au Burkina Faso .....	90
Tableau 7 : principaux instruments juridiques de LBC/FT au Burkina Faso .....	105
Tableau 8 : Synthèse des différentes politiques et stratégies en matière de financement privé du développement au Burkina Faso .....	113

### GRAPHIQUES

Graphique 1 : Illustration comparative des besoins de financement du PNDES II, du Plan d'Action de la Transition (PAT) avec l'estimation de besoins basée sur la réalisation des ODD .....	14
Graphique 2 : Évolution des recettes publiques ordinaires en milliards de FCFA.....	16
Graphique 3 : Part des recettes fiscales et non fiscales dans les recettes ordinaires ..	16
Graphique 4 : Évolution du taux de pression fiscale au Burkina Faso .....	16
Graphique 5 : Évolution des recettes fiscales par grands types d'impôts en milliards de FCFA .....	17
Graphique 6 : Évolution des recettes minières en pourcentage du PIB et des ressources ordinaires totales.....	17
Graphique 7 : Évolution comparée du taux de pression fiscale du Burkina avec la moyenne UEMOA .....	19
Graphique 8 : Performance du taux de pression fiscale du Burkina Faso comparé aux autres pays UEMOA entre 2015 et 2021 .....	19
Graphique 9 : Scenarios comparés de niveaux projetés de recettes fiscales sur la période 2020 à 2025 .....	20
Graphique 10 : Évolution des ressources stables des organismes de sécurité sociale	22
Graphique 11 : Placements en fin d'année réalisés par la CNSS .....	22
Graphique 12 : Types de placements réalisés par la CNSS.....	22

Graphique 13 : Évolution de l'APD (en valeur, et en % du PIB) en millions d'USD .....	24
Graphique 14 : Part de l'APD inscrite dans le budget de l'Etat.....	24
Graphique 15 : Évolution de l'APD par type de coopération en millions d'USD.....	25
Graphique 16 : Évolution de l'APD par instruments en millions d'USD.....	25
Graphique 17 : Part des principaux secteurs dans l'APD totale au Burkina Faso en 2019 .....	26
Graphique 18 : Part des principaux secteurs dans l'APD totale au Burkina Faso en 2020 .....	26
Graphique 19 : Évolution de l'encours de la dette publique et du taux d'endettement public .....	30
Graphique 20: Évolution de la dette publique intérieure et extérieure en % de la dette totale.....	30
Graphique 21 : Évolution de l'encours de la dette publique intérieure totale.....	30
Graphique 22 : Évolution de l'encours de la dette publique extérieure totale .....	30
Graphique 23 : Évolution de la dette bilatérale, multilatérale et privée .....	31
Graphique 24 : Évolution de la dette bilatérale des créanciers du Club de Paris et hors Club de Paris .....	31
Graphique 25: Évolution des tirages au titre de la dette extérieure et intérieure .....	33
Graphique 26 : Évolution comparée du service de la dette extérieure et intérieure..	33
Graphique 27 : Évolution des composantes de la dette publique intérieure .....	33
Graphique 28 : Évolution des dépenses totales par type de CT de 2018 à 2020 (en milliards de FCFA).....	36
Graphique 29 : taux d'exécution des dépenses totales des CT en 2019 et 2020 .....	36
Graphique 30 : Part de la nature de dépenses par rapport aux dépenses totales en 2020 .....	36
Graphique 31 : Recettes totales des communes par type de commune.....	38
Graphique 32 : Evolution des recettes totales des Régions CT.....	38
Graphique 33 : Répartition des recettes par nature dans les Communes. ....	38
Graphique 34 : Répartition des recettes par nature dans les Régions Collectivités Territoriales. ....	38
Graphique 35 : Évolution des recettes propres des communes .....	39
Graphique 36 : Évolution des recettes propres des régions CT .....	39
Graphique 37 : Part de la DGI et du trésor public dans le recouvrement des recettes des collectivités territoriales .....	40

Graphique 38 : Évolution des taux de recouvrement des recettes des collectivités par la DGI et le Trésor public.....	40
Graphique 39 : Évolution de la part de quelques secteurs prioritaires dans le budget de l'Etat de 2011 à 2020 (En %).....	44
Graphique 40 : Evolution de la structure de l'exécution par nature de dépenses de 2011 à 2020.....	44
Graphique 41 : Evolution des investissements publics et privés au Burkina Faso .....	47
Graphique 42 : Evolution des taux d'investissement public et privé .....	47
Graphique 43 : Part des crédits totaux mis en place en % du PIB dans les différents pays UEMOA.....	49
Graphique 44 : Évolution des crédits au secteur privé, en comparaison avec l'ensemble des crédits mis en place et en % du PIB.....	50
Graphique 45 : Évolution de la part des crédits au secteur privé dans le total des crédits mis en place.....	50
Graphique 46 : Répartition des crédits accordés selon leur terme (Burkina Faso) .....	51
Graphique 47 : Part des crédits à la branche Agriculture, Sylviculture, Pêche en pourcentage des crédits à l'économie.....	51
Graphique 48 : Évolution des Investissements directs étrangers du Burkina Faso .....	56
Graphique 49 : Évolution des Investissements directs étrangers en % PIB.....	56
Graphique 50 : Répartition sectorielle des IDE entre 2010 et 2018, en pourcentage du total des IDE.....	56
Graphique 51 : Évolution des ratios IDE en % du PIB du Burkina et de la moyenne UEMOA.....	57
Graphique 52 : Performance des ratios IDE du Burkina Faso comparé aux autres pays UEMOA en 2015 et 2020 .....	57
Graphique 53 : Évolution des investissements du portefeuille au Burkina Faso .....	58
Graphique 54 : Évolution des investissements du portefeuille du Burkina Faso en % du PIB.....	58
Graphique 55 : Évolution des investissements de portefeuille en % du PIB du Burkina et de la moyenne UEMOA.....	59
Graphique 56 : Performance comparée du Burkina Faso et des autres pays de l'UEMOA, en matière d'attraction des investissements de portefeuille .....	59
Graphique 57 : Évolution des transferts de fonds des migrants au Burkina Faso.....	60
Graphique 58 : Transfert de fonds de migrants en% PIB.....	60
Graphique 59 : Évolution des ratios transfert de fond en % du PIB du Burkina et de la moyenne UEMOA .....	61

Graphique 60 : Performance comparée du Burkina Faso aux autres pays UEMOA en 2015 et 2018.....	61
Graphique 61 : Vue globale du financement public de 2015 à 2020 (en milliards de FCFA).....	65
Graphique 62 : Vue globale du financement privé de 2015 à 2020 (en milliards de FCFA).....	66
Graphique 63 : Évolution des notations PEFA pour quelques pays de l'UEMOA, sur longue période .....	68
Graphique 64 : Évolution de l'indice de perception du climat des affaires (IPCA) et l'indice de perception de la sécurité des affaires au Burkina Faso .....	74
Graphique 65 : Évolution des notations TADAT : outil diagnostic d'évaluation de l'administration fiscale.....	77
Graphique 66 : Évolution du taux d'exécution globale du budget de l'Etat.....	83
Graphique 67 : Situation de la conformité par rapport aux piliers relatifs à la performance dans la passation des marchés publics .....	83
Graphique 68 : Fréquence des difficultés rencontrées dans l'exécution des activités rapportées par les différents CSD.....	84
Graphique 69 : Appréciation sur les contraintes liées au coût des facteurs de production.....	86

## **SCHEMA**

Schéma 1 : Dispositif de suivi du PND et du CNFI.....	138
---	-----



## SIGLES ET ABBREVIATIONS

---

AFD	: Agence Française de Développement
AMBF	: Association des Municipalités du Burkina Faso
AMD	: Associés en Management public et Développement
APB-EF	: Association professionnelle des Banques et Établissements financiers
APD	: Aide publique au Développement
API-BF	: Agence pour la Promotion des Investissements
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BM	: Banque Mondiale
CEA	: Commission Économique des nations unies pour l'Afrique
CNOSC/BF	: Conseil national des organisations de la société civile du Burkina Faso
CNUCED	: Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
COVID	: Corona Virus Disease
DFA	: Diagnostic et évaluation du Financement du Développement
DGB	: Direction Générale du Budget
DGCOOP	: Direction Générale de la Coopération
DGDT	: Direction Générale du Développement Territorial
DGEP	: Direction Générale des Études et de la Planification
DGTCP	: Direction de la Dette Publique à la Direction du Trésor et de la Comptabilité Publique
FBDES	: Fonds Burkinabè de Développement Économique et Social
FMI	: Fonds Monétaire International
IAP	: Instrument Automatisé de Prévision
IDE	: Investissements Directs Étrangers
INFF	: Cadre de Financement National Intégré
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
MEFP	: Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan
MINEFID	: Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OSC	: Organisation de la Société Civile
PDI	: Personnes Déplacées Internes
PEFA	: Public Expenditure and Financial Accountability
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIMA	: Public Investment Management Assessment
PND	: Plan National de Développement
PNDES	: Plan National de Développement Économique et Social
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SFD	: Systèmes Financiers Décentralisés

SG : Secrétariat Général  
SNFI : Stratégie Nationale de la Finance Inclusive  
SNU : Système des Nations Unies  
TADAT : Tax Administration Diagnostic Assessment Tool  
UE : Union Européenne  
UNCTAD : United Nations Conference on Trade and Development

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

---

Le Burkina Faso a préparé une nouvelle politique nationale de développement sur la période 2021-2025 dans le but d'améliorer les conditions de vie de la population et positionner le pays sur une trajectoire de développement durable et d'émergence.

Le pays fait cependant face à plusieurs défis majeurs liés notamment à la crise sécuritaire persistante et à la réussite du processus de transition politique qui a démarré en janvier 2022. La crise sécuritaire et la réponse humanitaire tout comme la riposte contre la COVID-19 ont mis sous pression les finances publiques. Le pays a fait preuve de résilience face aux chocs multiples mais doit mobiliser des ressources additionnelles pour financer son programme de développement.

Le déficit de financement a été reconnu depuis longtemps comme l'un des défis majeurs pour la concrétisation des ODD. La préparation du Cadre National de Financement Intégré (CNFI) décidée par le gouvernement de concert avec ses partenaires techniques et financiers (PTF) vise à répondre à ce défi en mobilisant l'ensemble des financements publics et privés pour la mise en œuvre de la politique nationale de développement.

La présente évaluation du financement du développement constitue la première phase de mise en place du CNFI. Elle a pour objet de dégager les opportunités et les contraintes dans la mobilisation et la gestion des financements pour le développement afin d'alimenter la feuille de route du CNFI et la stratégie de financement associée.

### **Des besoins de financement particulièrement importants**

Les besoins de financement de la Politique Nationale de Développement et pour la concrétisation des ODD, apparaissent très élevés. En se basant sur la méthodologie de costing des ODD, l'évaluation des besoins apparaît largement au-dessus des estimations actuelles. Les résultats montrent que le coût de réalisation des ODD passe de 7 158 milliards de FCFA en 2020, à près de 8 489 milliards de FCFA en 2025 et 9 808 milliards de FCFA en 2030. Le coût de réalisation du PND passe de 3 135 milliards de FCFA en 2020, à 4 435 milliards en 2025. Le coût annuel de réalisation des ODD, représente près du double du coût de réalisation estimé des objectifs poursuivis dans le PND.

### **Le financement du développement est principalement porté par le secteur public et le potentiel du financement privé n'est pas encore suffisamment exploité**

Le financement public total du développement s'est fortement accru sur la période et a plus que doublé. Il est passé de 1 814 milliards en 2015, à près de 4 148 milliards en 2020. Les recettes ordinaires constituent la source de financement la plus importante au niveau public, mais leur part s'est réduite sur la période au profit de la dette intérieure qui a connu une forte progression. La part des recettes propres est passée de 58% à 53,7% en 2020, alors que la part de la dette intérieure est passée de 5% à 27 % en 2019, et près de 13,5% en 2020. Au niveau extérieur, les dons restent la principale source de financement même si leur contribution a légèrement baissé. Elle

est passée de 27% en 2015 à 21,1% en 2020. La part des prêts n'a pas beaucoup varié sur la période et se situe entre 8 et 10%. La contribution des collectivités territoriales au financement public est restée faible sur la période, passant de 29,5 milliards de FCFA en 2015 à 47,6 milliards de FCFA en 2020. Les autres sources de financement potentielles (fonds de pensions, PPP, financements innovants, financements illicites) n'ont pas été prises en compte dans cette estimation du fait de l'absence d'une quantification fiable de leurs montants. Leur apport au financement du développement devrait être mieux évalué dans le cadre de la stratégie de financement du CNFI.

Les financements privés ont enregistré une progression plus lente et plus limitée comparativement aux financements publics. Les financements privés sur la période 2015 à 2020 au Burkina Faso sont essentiellement constitués des crédits bancaires, des transferts de la diaspora, des IDE et des investissements de portefeuille. Les crédits bancaires qui restent un financement globalement de court terme, occupent une grande part dans le financement privé. Ils sont passés de 1 653,3 milliards de FCFA en 2015 à 1 931,4 milliards de FCFA en 2020. Quant aux transferts de la diaspora qui occupent la deuxième place en matière de financement privé, ils sont passés de 211,5 milliards de FCFA à 268,3 milliards de FCFA sur la même période. Les IDE contribuent également au financement privé mais leur évolution a été extrêmement fluctuante sur la période avec une tendance à la baisse. Ils sont en effet passés de 146,1 milliards de FCFA en 2015 à -50,79 milliards de FCFA en 2020. Les investissements de portefeuille ont été négatifs sur toute la période. Cela signale un désengagement des investisseurs qui est particulièrement prononcé sur la période 2016 à 2020.

### **Un effort particulier doit être fait pour mobiliser les ressources internes**

Les performances récentes du Burkina Faso indiquent qu'il existe un potentiel pour créer davantage d'espace fiscal. La mobilisation des recettes a connu une certaine accélération après 2015 tirée principalement par les recettes fiscales et ce dans un contexte difficile marqué par la crise sécuritaire et la crise de la COVID 19.

Les projections restent incertaines, du fait des risques liés à la situation sécuritaire. Les scénarios étudiés montrent cependant que le Burkina Faso est à même d'améliorer substantiellement son taux de pression fiscale au-delà de 15% et d'enclencher une dynamique vers son plein potentiel estimé à 21% mais dont l'atteinte ne pourra intervenir qu'après 2025.

L'accroissement des recettes sera cependant insuffisant pour faire face à l'ampleur des besoins. Le recours à la dette intérieure reste dans ce contexte une option pour le gouvernement mais qui comporte toutefois des risques. Le recours massif à la dette intérieure après 2015, a fait exploser l'encours de la dette intérieure qui s'établit à 30,8% du PIB en 2021 (soit 3155 milliards FCFA) contre 8,2% en 2015 (212 milliards FCFA). Le reprofilage de la dette intérieure apparaît comme la priorité actuelle. Le recours dans ce contexte à des titres publics à fort impact (obligations vertes ou sociales) mais à des taux plus mesurés pourrait être une option alternative. Le pays dispose aussi

d'une légère marge pour ce qui concerne la dette extérieure qui pourrait être mobilisée sous réserve d'un reprofilage réussi de la dette intérieure.

D'autres options de mobilisation de ressources interne existent mais ne produiront des impacts que dans le moyen terme. Il s'agit notamment des fonds de pension, de la mobilisation du potentiel de ressources des collectivités territoriales et des entreprises publiques, la mobilisation des Partenariats Publics Privés (PPP), la lutte contre les financements illicites.

### **L'aide extérieure peut permettre au pays d'améliorer son espace budgétaire**

L'aide publique au développement continue d'être une source importante de financement du développement au Burkina Faso. Les PTF ont déjà su répondre à l'appel du pays dans le contexte de la riposte contre la COVID 19. L'année 2020, a été en effet exceptionnelle car l'APD a atteint 2141,66 millions de \$ US du fait notamment du soutien au plan de riposte de la COVID 19. Une remobilisation des PTF s'avère cruciale pour soutenir la politique nationale de développement. La priorité devrait porter sur les ressources concessionnelles et les dons en priorité. Le pays pourra dans le moyen terme, se préparer à tirer tout le bénéfice des nouveaux instruments de l'aide (fonds mondiaux, fonds verts, soutiens publics pour mobiliser les fonds privés).

L'accroissement de l'espace budgétaire devra aller de pair avec la recherche continue de gains d'efficacité et d'efficacités à travers une amélioration de la gestion des finances publiques et la bonne gouvernance financière.

### **Le financement privé fait partie des options et des solutions pour le financement du développement**

L'impact de la crise sécuritaire et de l'instabilité politique se fait déjà ressentir sur la mobilisation des financements privés qui est en recul autant au niveau intérieur que pour ceux venant de l'extérieur. Le financement bancaire accordé au secteur privé est passé de 1328,3 milliards de FCFA en 2014, pour ensuite tomber à 938,6 milliards de FCFA en 2020. Les investissements directs étrangers qui étaient de 237,43 milliards en 2016 sont devenus négatifs tout comme les investissements de portefeuille. Le soutien au secteur privé devient alors important dans ce contexte.

L'offre de financement s'est beaucoup enrichie ces dernières années avec la mise en place de nombreux dispositifs et instruments (dispositif d'appui aux PME, fonds nationaux, soutien des PTF au secteur privé, méso finance, finance islamique, capital-risque, marchés financiers et BRVM) mais ils sont encore peu connus et utilisés. Il manque aussi une mise en synergie pour passer à l'échelle.

Les apports de la diaspora sont une source importante de financement du développement et doivent recevoir une plus grande attention. Ces apports ont été estimés à 268,3 milliards de FCFA (2,8% du PIB) en 2020 et ont été multipliés par près de cinq sur 11 ans. Au-delà des apports financiers, la diaspora est une source d'expertise, et de compétences très peu exploitées.

La mobilisation du potentiel de financement public et privé du développement n'est cependant pas sans risques et contraintes. Les principaux risques structurels portent sur

la stabilité politique et institutionnelle, la gouvernance économique et financière, la sécurité, les changements climatiques et la conjoncture économique internationale. Les contraintes se retrouvent aussi à tous les niveaux des composantes du financement du développement.

Le cadre stratégique actuel du financement de la politique nationale de développement, ainsi que les mécanismes de suivi, de gouvernance et de coordination apparaissent relativement bien élaborés au Burkina Faso. Ce cadre devrait cependant être renforcé pour lui permettre de jouer pleinement son rôle dans le contexte du CNFI. Les propositions et recommandations suivantes sont faites pour chaque composante du CNFI. Elles sont reprises dans la feuille de route.

### **Composante 1 : Évaluation et diagnostics**

- Renforcer l'évaluation des besoins dans le cadre de la politique nationale de développement, des politiques sectorielles et des plans locaux et régionaux de développement
- Opérationnaliser l'institutionnalisation des évaluations des politiques publiques et les revues de dépenses publiques
- Institutionnaliser les évaluations et diagnostics des finances publiques

### **Composante 2 : Stratégie de financement**

#### 2.1. Stratégie en matière de financement public

- Renforcer le cadre global des réformes en matière de mobilisation des financements publics et de leur bonne gestion financière
- Finaliser et/ou mettre à jour les différents plans d'action des Directions Générales des régies financières (DGI, DGD, DGTCP) pour la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales et assurer leur mise en œuvre
- Mettre en œuvre les réformes stratégiques communes aux différentes régies de recettes
- Utiliser le plein potentiel des fonds de pension, des fonds dormants et autres fonds publics pour le financement à long terme de projets et investissements structurants
- Mettre en œuvre le plan d'action en matière de mobilisation des ressources pour les CT dans le cadre de nouveaux référentiels de la décentralisation
- Mettre en œuvre la nouvelle stratégie d'appui du MEFP pour la décentralisation
- Intégrer des actions et mesures stratégiques dans la révision annuelle du PAO
- Initier sur la base de la stratégie de dette à moyen terme, un plan d'action des réformes
- Mettre en œuvre le plan d'action et le plan de communication pour la mise en application de la nouvelle loi sur les PPP
- Intégrer une dimension stratégie de financement dans les documents et stratégies sectorielles
- Mettre en œuvre le plan d'actions de la Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)
- Améliorer l'accès au financement des entreprises publiques stratégiques

- Mise en œuvre des actions d'amélioration de la qualité de la gestion des finances publiques du PAIRF orientées vers la dépense publique
- Développer des instruments de mitigation des risques

## 2.2. Stratégie de financement pour le secteur privé

- Définir un cadre global pour l'amélioration du financement pour le secteur privé et la promotion des investissements privés
- Optimiser les dispositifs actuels de financements du secteur privé national et mettre à l'échelle les dispositifs les plus prometteurs
- Mettre à jour le plan d'action relatif à la stratégie nationale sur l'inclusion financière
- Initier un programme pour développer l'utilisation des marchés financiers par les entreprises nationales
- Promouvoir la nouvelle loi sur les fondations nationales auprès des opérateurs privés nationaux et internationaux
- Soutenir le développement et le financement des plans économiques régionaux de développement
- Préparer un plan d'action chiffré pour la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de la diaspora
- Mettre en œuvre le plan d'action de la stratégie de mobilisation des financements et des investissements préparés par l'Agence Burkinabè des investisseurs (ABI)
- Préparer une feuille de route pour le développement du capital risques et les autres financements innovants
- Développer des instruments de mitigation des risques pour le financement privé

## 2.3. Financement au titre des thématiques prioritaires du DFA

- Trouver des options de financement adaptées pour la protection sociale et questions humanitaires
- Trouver des options de financement adaptées pour le Genre et climat
- Trouver des options de financement adaptées pour la question sécuritaire

### **Composante 3 : Suivi et revue**

- Renforcer les systèmes d'information actuels pour le suivi des flux de financements publics Renforcer le système d'infos et de suivi des informations relatives au financement privé

### **Composante 4 : Gouvernance et Coordination**

- Donner plus de visibilité à la thématique financement dans le cadre de la coordination du PND
- Aligner le suivi du CNFI sur le suivi du PND

## 1. INTRODUCTION

---

### 1.1 Contexte de l'étude

---

Le Burkina Faso a mis en œuvre sur la période 2016-2020, son premier Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) dans le but d'améliorer les conditions de vie de la population et positionner le pays sur une trajectoire de développement durable et d'émergence. La mise en œuvre du PNDES I a pris fin en 2020, et le Gouvernement PNDES II qui couvre la période 2021-2025. Ce nouveau référentiel capitalise les acquis du PNDES I et s'attaque aux nouveaux défis auxquels le pays fait face (y compris sécurité et cohésion sociale, capital humain, solidarité nationale, réformes institutionnelles). Le coût global du PNDES II avait été estimé à 19 030,70 milliards FCFA. Le plan de financement du PNDES II prévoyait la mobilisation de ressources propres de l'État à hauteur de 63%, les ressources extérieures à hauteur de 9%, et dégageait un besoin de financement additionnel à hauteur de 28%.

L'évaluation du PNDES I, a montré que la mobilisation des financements a constitué un véritable défi pour sa mise en œuvre. Ce défi demeure dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES II qui va nécessiter la mobilisation de ressources plus importantes de 23,6% par rapport au PNDES I.

Ce défi de financement pourrait même se durcir d'avantage du fait du changement politique récent depuis janvier 2022, qui a entraîné une suspension du processus démocratique en cours et la mise en place d'organes de transition. En effet, avec l'arrivée du nouveau gouvernement de transition, le pays doit non seulement mobiliser davantage de ressources pour faire face à des besoins croissants du fait de la crise sécuritaire mais juguler aussi le risque d'une baisse des ressources extérieures.

Le déficit de financement a été reconnu depuis longtemps comme l'un des principaux facteurs de contreperformance des pays dans la mise en œuvre des OMD et l'un des risques majeurs à la concrétisation des ODD. C'est ainsi que dans le cadre de ces ODD, la communauté internationale a décidé de lancer l'initiative en faveur de la mise en place de cadres nationaux de financement intégré (CNFI) qui vise à aider les pays à financer le développement durable en général et des ODD en particulier. Le Gouvernement burkinabé s'est engagé depuis 2019 dans la préparation de son Cadre National de Financement Intégré du développement (CNFI<sup>1</sup>) avec l'appui conjoint du PNUD et de la CEA au nom du système des nations Unies<sup>2</sup> intervenant au Burkina Faso. La mise en place des cadres nationaux de financement intégré fait partie des recommandations du programme d'actions d'Addis-Abeba<sup>3</sup> adopté en 2015.

---

<sup>1</sup> L'appellation en anglais est : Integrated National Financing Framework (INFF)

<sup>2</sup> Le PNUD et la CEA assurent le leadership de la mission au nom de l'ensemble du système des nations unies intervenant au Burkina Faso

<sup>3</sup> Le Programme d'action d'Addis Abeba adopté en juillet 2015, vise à apporter un appui à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il contient plus de 100 mesures concrètes. Il englobe toutes les sources de financement, et couvre la coopération sur un nombre de questions, y compris la technologie, la science, l'innovation, le commerce et le renforcement des capacités. Le Programme d'action repose sur les résultats des deux conférences précédentes sur le financement du développement tenues, à Monterrey, au Mexique et à Doha, au Qatar.



Le Cadre National de Financements Intégré (CNFI), est un outil de planification et de mise en œuvre destiné à aider les pays à financer le développement durable et les ODD. Il permet aux décideurs d'aligner leurs cadres de planification, de financement et de suivi et d'évaluation nationaux, infranationaux et sectoriels sur les ODD. Le CNFI est structuré autour de quatre piliers : (i) Évaluation et Diagnostic, (ii) Stratégie de Financement, (iii) Suivi et Revue, (iv) Gouvernance et Coordination. Le CNFI doit bénéficier d'un soutien politique fort au plus haut niveau et d'une large appropriation ; ce qui nécessite des mécanismes de coordination gouvernementaux de haut niveau et l'engagement de toutes les parties prenantes.

Le Burkina Faso a déjà franchi certaines étapes clés du processus de mise en place du CNFI avec notamment la mise en place d'un Comité de pilotage de l'élaboration de la stratégie nationale de financement intégré par arrêté le 23 juillet 2021 et le lancement de la présente étude DFA. L'enjeu de la mise en place du CNFI dans le contexte actuel du Burkina Faso se situe à deux niveaux : (i) il s'agit d'abord d'aider le pays à trouver les ressources nécessaires lui permettant de traverser cette période difficile de transition politique, (ii) construire un cadre qui devrait permettre au pays à l'issue de la période de transition d'accélérer le processus de développement dans la perspective de l'échéance des ODD à 2030 en lien avec les référentiels nationaux de développement.

## **1.2 Objectifs et résultats attendus du DFA**

---

Dans le cadre de la mise en place du cadre intégré de financement, il est prévu de conduire une évaluation du financement pour le développement (DFA<sup>4</sup>). Cette étude considérée comme la première phase de mise en place du CNFI, a pour objet de dégager les opportunités et les contraintes dans la mobilisation et la gestion des financements pour le développement afin d'alimenter la feuille de route du CNFI et la stratégie de financement associée.

De façon spécifique, il s'agit de :

1. Cartographier les tendances du paysage financier en tenant compte des ressources, des flux et des instruments de financement publics, privés, nationaux et internationaux, y compris les risques et les contraintes politiques ;
2. Examiner les politiques de financement publiques et privées existantes et analyser les possibilités de mobiliser de nouvelles sources de financement ;
3. Analyser l'alignement du système de financement du développement au cadre national de planification et de programmation du développement durable ;
4. Évaluer les systèmes d'évaluation et de suivi du financement afin de mieux aligner les flux de financement sur les priorités de développement ;
5. Analyser les systèmes de gouvernance et de coordination afin de renforcer les structures et les capacités institutionnelles pour une gestion et une mise en œuvre plus intégrées des politiques de financement et un dialogue public-privé plus étroit sur le financement des priorités de développement ;

---

<sup>4</sup> Development financing assessment (DFA)

6. Faire des propositions et des recommandations pour améliorer l'efficacité du système de financement du développement durable au Burkina Faso et son alignement avec les ODD ;
7. Définir la feuille de route du CNFI (INFF) pour la formulation d'une stratégie nationale de financement intégré du développement, y compris les changements nécessaires en termes de systèmes de suivi-évaluation et de gouvernance.

### **1.3 Structure du rapport**

---

Le présent rapport présente les résultats de l'évaluation du financement pour le développement (DFA) au Burkina Faso. Il a été alimenté par les résultats des entretiens avec les acteurs, la collecte des données à travers la revue documentaire.

Les consultations ont concerné les principaux acteurs nationaux membres du Comité de pilotage de l'étude DFA, les acteurs de l'administration publique en charge des questions de financement du développement, du secteur privé, de la société civile et des PTF. La liste des structures rencontrées est jointe en Annexe 2. Le but de ces consultations était de présenter les composantes du CNFI et les objectifs du DFA, de relever les points de vue des acteurs sur les différentes composantes du DFA, les thématiques de priorités ainsi que le champ couvert.

Le reste du rapport est structuré autour des parties suivantes :

1. La méthodologie de l'étude ;
2. Le contexte national ;
3. L'évaluation des tendances et perspectives de financement ;
4. L'évaluation des stratégies de financement ;
5. La revue du système de suivi ;
6. Les mécanismes de gouvernance et de coordination ;
7. Les conclusions et les recommandations ;
8. La feuille de route du CNFI est présentée en document séparé.

## 2. METHODOLOGIE DU DFA AU BURKINA FASO

---

### **Cadre conceptuel**

L'évaluation du financement du développement (DFA) est un outil permettant d'identifier les principales opportunités pour mobiliser les financements supplémentaires et pour optimiser l'utilisation des ressources financières existantes pour assurer un développement durable en général et l'atteinte des ODD en particulier. Le DFA s'inscrit dans le cadre global de la préparation du CNFI. Il permet de concrétiser la phase de démarrage du processus d'opérationnalisation du CNFI qui soutiendra le financement pour reconstruire en mieux. Le DFA est structuré autour d'un processus d'analyses et de dialogues sur le financement. Le cadre analytique du DFA vise à dégager un consensus sur les mesures qui peuvent être prises pour renforcer le financement du développement durable. L'analyse se fonde sur les quatre piliers du Cadre National de Financement Intégré (CNFI) : (i) Évaluation et Diagnostic ; (ii) Stratégie de Financement ; (iii) Suivi et Revue ; (iv) Gouvernance et Coordination. Les analyses dans le cadre du DFA abordent trois questions primordiales sur chaque pilier du CNFI : (i) quelles sont les politiques, institutions et capacités en place ? (ii) quelles sont les initiatives en cours ? et (iii) quelles sont les possibilités d'aller plus loin ? L'un des produits clés de l'exercice DFA est la feuille de route du CNFI qui a été élaborée sous la supervision du Comité de pilotage (COFIL) placé sous le leadership national du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective (MEFP). Cette feuille de route définit les mesures qui seront prises ultérieurement pour rendre le CNFI opérationnel. L'approche méthodologique adoptée pour la conduite de l'étude DFA du Burkina Faso s'aligne sur la méthodologie standard du DFA développée au niveau international<sup>5</sup> sous le leadership du PNUD.

### **Un contexte politique particulier mais une continuité des référentiels de développement**

Le DFA du Burkina Faso intervient dans un contexte politique particulier avec l'arrivée du gouvernement issu de la transition politique en cours dans le pays depuis janvier 2022. Le Gouvernement de la transition a adopté en Conseil de ministres du 06 mai 2022, le Plan d'Actions de la Transition (PAT). Le PAT découle des priorités définies par l'Agenda de la Transition et des actions pertinentes et structurantes des politiques publiques en vigueur dont notamment le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES II 2021-2025) qui est devenu le Plan National de Développement (PND). Il met l'accent sur la lutte contre le terrorisme et l'insécurité. Le gouvernement de la transition a par ailleurs adopté un décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation de la Politique Nationale de Développement (PND) et du PAT. Ce nouveau dispositif reste cohérent avec le mécanisme mis en place pour le suivi évaluation du PNDES I, et celui qui était prévu pour le PNDES II. Il est attendu dans le cadre de l'opérationnalisation

---

<sup>5</sup> [https://inff.org/assets/resource/undp-dfa-guidebook-d4-highresolution-\(002\).pdf](https://inff.org/assets/resource/undp-dfa-guidebook-d4-highresolution-(002).pdf)

du PAT au niveau sectoriel et régional, une actualisation des plans d'actions sectoriels, ministériels et régionaux.

L'étude DFA a donc intégré ces changements politiques récents dans le champ de l'analyse et ses implications en termes de financement du développement. Le DFA s'inscrit donc dans le nouveau schéma de référentiel du pays, en considérant la politique nationale de développement (PNDES II), et le PAT.

***Thématiques prioritaires : Sécurité, Protection sociale, questions du genre et changement climatique,***

Lors des consultations avec les acteurs nationaux, quatre thématiques prioritaires ont été retenues dans le cadre de cet exercice du DFA. Il s'agit de la sécurité, de la protection sociale, des questions de genre et de changement climatique. Les questions humanitaires, de sécurité et de paix ont pris une importance centrale dans le contexte du développement du pays. Il apparaît difficile d'envisager des perspectives de développement durable pour le Burkina Faso sans une réponse appropriée à la question sécuritaire tout comme le renforcement et la consolidation de la cohésion sociale. D'autres thématiques apparaissent importantes dans le cadre de cet exercice. Il s'agit de la protection sociale qui constitue une préoccupation importante avec l'explosion du nombre de personnes déplacées internes et la dégradation des conditions de vie dans les zones touchées par le terrorisme. Les deux autres thématiques considérées sont les thèmes transversaux genre et climat.

**Champ du financement public et privé**

L'analyse du DFA va concerner l'ensemble des financements public et privé. Au niveau du financement public, il s'agira essentiellement du financement au niveau national et local, ainsi que les financements en direction des entreprises publiques. Le DFA analyse au niveau national, les ressources propres de l'État (recettes fiscales et non fiscales) et celles des partenaires extérieurs à travers l'aide publique au développement (prêts et dons) ainsi que les autres flux extérieurs (apports des donateurs émergents, prêts, coopération sud-sud, ...). Le niveau local est aussi inclus dans l'analyse du financement public. Le processus de décentralisation étant à son troisième cycle au Burkina Faso, la question du financement des collectivités fait partie des enjeux majeurs de la nouvelle politique de décentralisation. Au niveau du financement privé endogène et extérieur, l'analyse portera à la fois sur le privé commercial, le privé non commercial mais aussi les apports de la diaspora. L'analyse inclura également, les Partenariats Publics Privés (PPP) et les financements innovants tant du côté du financement public que du financement privé.

## **Déroulement du DFA**

Les premiers travaux de concertation sur le lancement du DFA se sont déroulés au mois de janvier 2022. C'est en mai 2022 que l'atelier d'immersion a été lancé<sup>6</sup>. Cet Atelier qui a réuni des représentants des institutions publiques (ministères, organismes publics rattachés), des Partenaires Techniques et Financiers, du secteur privé, et de la société civile a permis aux participants de se familiariser avec l'approche du CNFI et du DFA.

L'équipe de consultants a ensuite procédé à la collecte des données à travers une revue documentaire intensive et une série d'entretiens auprès des acteurs gouvernementaux, de la société civile et du secteur privé.

---

<sup>6</sup> Compte tenu du changement politique survenu avec l'avènement du Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR) qui a mis fin au pouvoir de Roch Marc Christian KABORE le 24 Janvier 2022, un ralentissement a été observé dans la poursuite de la mission, ce qui a conduit au lancement de l'atelier près de 4 mois après les travaux de concertation sur le lancement du DFA.

### 3. CONTEXTE NATIONAL

---

#### 3.1 Situation socioéconomique et politique du Burkina Faso

---

##### 3.1.1 Contexte politique récent

Le Burkina Faso connaît depuis 2015, une période d'instabilité socio-politique marquée par une crise sécuritaire. Après l'insurrection populaire de 2014, un retour à l'ordre constitutionnel normal a été consacré avec la tenue des élections présidentielles de 2015. Le pays a toutefois subi depuis cette date, un choc du fait des attaques terroristes qui se sont multipliées et l'ont plongé dans une crise sécuritaire permanente. Le gouvernement a dû faire face aussi à la fronde sociale exacerbée par l'impact économique et social de la crise sécuritaire.

Les dernières élections présidentielles qui se sont bien déroulées en 2020 présageaient un climat politique apaisé ; mais la crise sécuritaire qui s'est amplifiée en 2021 est venue raviver la contestation politique et sociale. L'année 2021 a été émaillée de nombreuses manifestations populaires dans plusieurs régions du pays qui ont finalement conduit à une prise de pouvoir par le Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration (MPSR), le 24 janvier 2022.

##### 3.1.2 Évolutions socioéconomiques récentes : faits marquants

#### **Une relance post pandémie mais des perspectives économiques incertaines en lien avec les chocs politiques et économiques internes et externes**

Les performances macroéconomiques du Burkina Faso qui ont été relativement bonnes ces dernières années, ont accusé un ralentissement en 2020 à cause de la pandémie de la COVID-19 et de l'insécurité<sup>7</sup>. En effet, le PIB réel est passé de 5,7% en 2019 à 1,9% en 2020 et 6,9% en 2021<sup>8</sup>. Les actions pour soutenir la résilience et la lutte contre les effets de l'épidémie de COVID-19 a fortement mobilisé les acteurs avec l'adoption en avril 2020, d'un plan de préparation et de riposte à la pandémie. Ces efforts ont permis de faire face à la situation sanitaire qui apparaît relativement maîtrisée. Les perspectives économiques futures restent cependant incertaines du fait de la crise sécuritaire nationale mais aussi de l'environnement international avec l'impact de la Guerre en Ukraine. Les projections récentes indiquent que la reprise économique entamée en 2021, connaîtra un léger ralentissement avec une croissance prévisionnelle attendue en 2022 de l'ordre de 6,6%<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> Le secteur tertiaire a été particulièrement touché par l'impact de la COVID-19. La Valeur ajoutée (VA) du secteur tertiaire qui a enregistré une baisse de 2,5% en 2020 comparativement à la hausse de 8,4% en 2019. Toutefois, la contre-performance du secteur en 2020 est liée principalement à l'effondrement du sous-secteur « hébergement et restauration » (-29,8%). Le secteur tertiaire est reparti en hausse en 2021 avec une croissance de 12,8% en 2021. (Source : MEFP (mai 2022) : Rapport DPBEP 2023-2025.

<sup>8</sup> MEFP (mai 2022) : Rapport DPBEP 2023-2025

<sup>9</sup> MEFP (mai 2022) : DPBEP 2023-2025.

## **L'espace fiscal sous pression du fait de l'impact de la COVID-19 et de la crise sécuritaire**

Outre son profil structurellement congru, l'espace fiscal est durement affecté par les effets de la COVID-19 et de la crise sécuritaire. Les recettes qui ont connu une progression moyenne de 9,3% sur la période 2019-2021 devraient enregistrer une décélération en 2022 à un rythme de 4,9% seulement. En réponse à ces crises, les dépenses ont progressé à un rythme plus élevé de l'ordre de 14,7% en moyenne par an sur la période mais les prévisions tablent sur un ralentissement avec une progression de 2,3% prévue en 2022<sup>10</sup>.

Le solde budgétaire du pays s'est dégradé et est passé de 3,4% en 2019 à 5,2% en 2020 et 5,9% en 2021 du fait des dépenses imprévues de la COVID-19 et de la hausse continue des dépenses de sécurité<sup>11</sup>. L'augmentation du déficit budgétaire s'est traduite par un accroissement de la dette publique, passant de 42,3 % du PIB en 2019 à 55,5% en 2021<sup>12</sup>.

## **Une situation sociale extrêmement tendue**

Depuis le début de la crise sécuritaire en 2016, le pays fait face à une crise humanitaire conséquente. En 2020, dans les zones en conflit, les services publics non fonctionnels (écoles, centres de santé, préfectures, services de sécurité et de mairie) atteignent souvent plus de 60%<sup>13</sup>. En fin décembre 2021, les personnes déplacées internes (PDI) étaient estimées à plus de 1 579 976. Dans les zones d'accueil des PDI, les services sociaux de base tels que la santé, l'éducation, l'eau potable, l'assainissement, la nourriture restent insuffisants du fait de la forte demande sociale. Les services publics de santé et d'éducation se sont effondrés dans les zones d'insécurité. En fin janvier 2022, le nombre d'établissements scolaires fermés passe de 3 280 à 3 405 soit 13,60% des structures éducatives (près de 525 299 élèves concernés)<sup>14</sup>. Dans le secteur de la santé, plusieurs centres de santé ont été aussi fermés sur la période soit 6% au total des formations sanitaires au niveau national et près de 40% des formations sanitaires dans l'une des régions les plus touchées comme le Sahel<sup>15</sup>. L'insécurité a aussi réduit la production agro pastorale dans les régions affectées et limité ainsi l'accès des populations dans les zones rurales à des sources de revenus. La COVID-19 est venue amplifier l'impact négatif de la crise sécuritaire. Des craintes existent aussi par rapport aux pressions inflationnistes qui pourraient renchérir les prix des produits alimentaires dont la hausse est en partie alimentée par les répercussions de la crise internationale, liée à la guerre en Ukraine<sup>16</sup>.

---

<sup>10</sup> MEFP, DPBEP, 2023-2026, Mai 2022

<sup>11</sup> Banque Mondiale

<sup>12</sup> MEFP (mai 2022), DPBEP 2023-2025

<sup>13</sup> PNDES II 2021-2025.

<sup>14</sup> MENAPLN, Rapport ESU, janvier 2022

<sup>15</sup> Bulletin N°15 du Cluster santé avril 2021

<sup>16</sup> S'agissant du niveau général des prix, le taux d'inflation annuel moyen a été de 3,9% en 2021, 1,9% en 2020 après une contraction de 3,2% en 2019. Les prévisions dans le DPBEP (mai 2022), tablent sur une hausse de l'inflation qui devrait se situer à 5,0% en 2022 sous l'hypothèse d'une bonne campagne agricole 2022/2023 et de la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère. Les notes récentes de l'INSD (Notes IHPC, juillet 2022) sont toutefois inquiétantes car l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) du mois de juillet 2022 se situe à 128,1

### 3.2 Politique nationale de développement

---

Le gouvernement burkinabé a adopté en 2020, un nouveau référentiel de développement qui est le PNDES II. Le PNDES II (2021-2025) qui a pour vision « Le Burkina Faso, une nation solidaire, démocratique, résiliente et de paix, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte, inclusive et durable » se fonde sur la vision prospective Burkina 2025, le Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT, 2040), les politiques sectorielles.

Le Burkina Faso s'est aligné sur le Programme du Développement Durable à l'Horizon 2030 (PDDH-2030) et l'agenda 2063 de l'Union Africaine<sup>17</sup> et a procédé à la contextualisation des Objectifs de l'agenda 2030 et de l'agenda 2063 dans le PNDES II (2021-2025). Les Partenaires techniques et financiers ont apporté un appui dans la conduite d'un exercice de priorisation des cibles des ODD<sup>18</sup> et l'approfondissement de l'analyse de l'alignement du PNDES et des différentes politiques, stratégies et instruments de planification existant au niveau national et local avec les cibles ODD<sup>19,20</sup>. Le Burkina Faso a présenté en 2019, son rapport national volontaire couvrant la période 2016-2018.

Le PNDES II prend appui sur les leçons tirées de la mise en œuvre du PNDES I sur la période 2016-2020 et des défis émergents de développement socioéconomique. Il a comme objectif global de rétablir la sécurité et la paix, de renforcer la résilience de la nation et de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable et inclusive. Le PNDES II, s'attaque à cinq défis majeurs (i) la consolidation de la résilience et le rétablissement de la sécurité, la paix et la cohésion sociale, (ii) l'approfondissement des réformes institutionnelles et administratives, (iii) la consolidation du développement du capital humain et la solidarité nationale, (iv) la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois et (v) le renforcement du financement de l'économie et de l'approche de mise en œuvre. Les acteurs de mise en œuvre du PNDES sont essentiellement l'État, les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile, les burkinabè de l'extérieur et les PTF qui sont amenés à travailler dans une synergie d'actions.

---

soit une hausse de 18,2% comparé à son niveau en juillet 2021. La hausse des prix est surtout liée à la hausse aux produits alimentaires.

<sup>17</sup> Le PDDH 2030 qui a été adopté le 25 septembre 2015 par la communauté internationale sous l'égide des Nations Unies est bâti sur 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) auxquels sont adossés 169 cibles assorties de 232 indicateurs. Il vise entre autres à éradiquer la faim et l'extrême pauvreté, à réduire les inégalités, à préserver l'environnement, à garantir une éducation de qualité et une meilleure santé pour tous, et à promouvoir une société pacifique.

<sup>18</sup> Le pays a bénéficié d'un appui de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et du Système des Nations Unies (SNU) dans la conduite d'un exercice de priorisation des cibles des ODD à travers la Grille de Priorisation des Cibles ODD (GPC-ODD) de l'OIF

<sup>19</sup> Par la suite, le SNU a appuyé le Burkina Faso dans l'approfondissement de l'analyse de l'alignement du PNDES et des autres politiques sectorielles avec les cibles ODD

<sup>20</sup> Cet exercice s'est fait à travers le « Rapid integrated assessment » (RIA)<sup>20</sup>. Un appui a été aussi apporté dans la conduite du processus du Mainstreaming, acceleration and policy support (MAPS) en 2017 qui a abouti à l'adoption en Conseil des ministres en janvier 2019 d'une feuille de route pour l'accélération de la mise en œuvre du PNDES et l'atteinte des ODD. Cette feuille de route a permis d'identifier quatre domaines d'interventions susceptibles d'accélérer la réalisation des ODD. Il s'agit de (i) la gouvernance ; (ii) la transformation économique et sociale ; (iii) la gestion et la valorisation durable des ressources naturelles et (iv) du Nexus Humanitaire développement et paix.



Le coût global de la mise en œuvre du PNDES II est estimé à 19 030,7 milliards de FCFA soit un coût annuel moyen de 3 806,14 milliards FCFA. Le schéma de financement du PNDES II projette de couvrir 63% du coût total par les ressources propres, 9% par les ressources extérieures sur la base de conventions déjà conclues avec les partenaires au développement. Le besoin de financement additionnel s'élève à 28% du coût global, et sera couvert par un recours à l'appui des partenaires techniques et financiers. Le PNDES II, prévoit aussi de recourir à d'autres instruments de financement comme entre autres, les emprunts de capitaux à long terme et les financements innovants essentiellement les Partenariats public-privé (PPP), le financement participatif, la mobilisation des ressources de la diaspora, l'actionnariat populaire et les financements verts<sup>21</sup>.

Le Gouvernement de transition a après son arrivée en début 2022, recentré son champ de priorités autour d'un Plan d'Actions de la Transition (PAT) qui a été adopté par Décret le 12 juillet 2022. Le PAT constitue un instrument de programmation opérationnelle servant de guide à l'action quotidienne du Gouvernement sur la période 2022-2025 et qui présente les grands objectifs du gouvernement de transition. Le PAT constitue l'outil d'opérationnalisation de la Politique Nationale de Développement (PND). Il est structuré autour des quatre priorités inscrites dans l'Agenda de la transition à savoir : (i) lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ; (ii) répondre à la crise humanitaire ; (iii) refonder l'État et améliorer la gouvernance et (iv) œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale. Le coût global de la mise en œuvre du PAT est de 11 840, 79 Milliards de FCFA.

**Tableau 1 : Plan de financement du PNDES I et II et du PAT (en milliards de FCFA)**

	Financement du PNDES I 2016-2020		Financement du PND (PNDES II) 2021-2025	Financement du PAT (2022-2025)
	Prévisions	Réalisation	Prévisions	Prévisions
Ressources		Montant	Taux	
Ressources propres	9 825,2	7 599,7	77%	5 446,44
Ressources extérieures déjà acquises	5 570,2	5 034,79	90%	3 391,38
À rechercher				2 999,20
<b>Total</b>	<b>15 395,4</b>	<b>12 633,94</b>	<b>82%</b>	<b>11 840,78</b>

Source : PNDES I, PNDES II, Bilan global de mise en œuvre du PNDES 2016-2020, ateliers régionaux d'information, octobre 2021.

Les thématiques prioritaires (protection sociale, crise sécuritaire, changement climatique, genre) traitées dans le cadre du DFA sont bien prises en compte dans le PNDES II. La crise sécuritaire qui fait partie des points de vulnérabilité importants du pays est au centre des priorités du PNDES II<sup>22</sup>. Le 1<sup>er</sup> axe du PNDES II est consacré à la

<sup>21</sup> PNDES II, 2021-2025, <https://www.pndes2025.bf/wp-content/uploads/7.Note-sur-la-strategie-de-mobilisation-des-ressources-propres.pdf>

<sup>22</sup> Les actions prévues à ce niveau s'inscrivent dans le cadre de la Matrice d'actions prioritaires (MAP) de la deuxième phase de « Évaluation pour la prévention et la consolidation de la paix (EPCP) » sur la période 2021-2025 qui couvre

consolidation de la résilience, de la sécurité, de la cohésion sociale et de la paix. La question de la protection sociale a aussi pris une nouvelle dimension au Burkina Faso avec le nombre élevé de déplacés internes fuyant les zones de conflits. Elle est prise en compte dans l'Axe 3 du PNDES II relatif au développement du capital humain et de la solidarité nationale qui prévoit comme résultat la protection sociale garantie à tous. Les thématiques transversales genre et changement climatiques font aussi partie des priorités du PNDES II. L'objectif stratégique (OS) 3.5 du PNDES II vise à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. La résilience climatique fait aussi partie des éléments importants de l'axe 4 du PNDES relatif à la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Le Plan d'Actions de la Transition a mis l'accent sur deux thématiques prioritaires abordées dans le cadre du DFA. Il s'agit de la réponse sécuritaire et de la protection sociale. Les deux priorités de la transition étant la lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité territoriale ainsi que la réponse à la crise humanitaire.

---

l'ensemble du territoire, et pas seulement les zones directement touchées par l'insécurité et la zone d'intervention du PUS-BF et s'inscrit dans une perspective de moyen terme.

## 4. EVALUATION DES TENDANCES ET PERSPECTIVES DE FINANCEMENT

---

### 4.1 Besoins de financement

---

#### *Un cadrage budgétaire classique*

Le Gouvernement a évalué les besoins de financement total du PNDES II sur la période 2021-2025 à 19 030, 7 milliards de FCFA soit en moyenne 3 806,14 milliards de FCFA par an. Cette estimation a été faite sur la base d'un cadrage macro-économique et budgétaire classique qui a permis de dégager l'ensemble des ressources budgétaires disponibles pour le financement du PNDES. L'évaluation n'a pas utilisé les approches d'évaluation de type costing ODD. De tels exercices n'ont donc pas été conduits et n'ont pas pu alimenter le travail de cadrage budgétaire du PNDES II.

Certains secteurs ont conduit des exercices de costing basés sur une évaluation des besoins alignée directement sur les ODD ou qui s'en rapprochent. Il s'agit notamment des secteurs de l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement.

Au niveau du secteur de l'éducation, le Plan sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF) 2017-2030 est aligné sur les ODD. L'estimation des besoins en ressources faite dans le cadre du Rapport d'Etat du Système Éducatif National (RESEN) s'est basée sur un modèle démographique utilisé pour prévoir l'évolution du système éducatif. Au niveau du secteur de l'eau et assainissement, les différents documents de politique sectoriels du secteur se sont aussi alignés sur les objectifs nationaux en liens avec les ODD pour faire l'évaluation financière de leurs besoins. Il s'agit des documents de Programme national d'approvisionnement en eau potable (PN-AEP, 2016-2030), de Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta (PN-AEUE, 2016-2030), de Programme National des Aménagements Hydrauliques (PNAH, 2017-2030), de Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PNGIRE, 2016-2030), et de Programme Gouvernance du Secteur Eau et assainissement (PGSEA, 2016-2030). Enfin, le secteur de la santé a engagé la préparation de son nouveau Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Sectorielle Santé (PSS, 2018-2027) et s'aligne aussi sur les ODD. En dehors de ces trois secteurs, très peu d'autres secteurs ont initié de manière élaborée une telle démarche de costing basée sur les ODD.

Au niveau local, il ressort des entretiens avec les acteurs locaux que quelques initiatives ont été lancées sur le thème de la « localisation des ODD » mais ne sont pas allées jusqu'au bout. Un exercice de priorisation des cibles des ODD à l'échelle locale, avait permis cependant d'identifier : i) 16 cibles à intervention d'urgence ; ii) 40 cibles d'intervention prioritaire ; iii) 30 cibles d'intervention à moyen terme. L'étape suivante portant sur l'actualisation des Plans communaux de développement et des plans régionaux dans le cadre d'une territorialisation du PNDES II, alignée sur les ODD, n'a couvert que quelques communes et régions. Les entretiens avec l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF), et l'Association des Régions du Burkina Faso

(ARBF) ont montré que les seules initiatives de localisation des ODD lancées au niveau national n'ont pas donné des résultats tangibles<sup>23</sup>.

### **L'estimation des besoins est peu révélatrice des enjeux de financement du pays**

La méthode de cadrage budgétaire classique utilisée apparaît sous-estimer l'ampleur des besoins de financement du pays qui paraît être largement au-dessus des évaluations faites dans le cadre du PNDES II et bien dans le cadre des références antérieures. Trois arguments pourraient soutenir une telle conclusion : (i) l'usage d'une méthodologie limitée d'estimation des besoins basée sur les ODD, (ii) l'ampleur des besoins du pays induits par la crise sécuritaire et majorés par l'avènement de la pandémie de la COVID-19, (iii) la prise en compte insuffisante des besoins particuliers des autres entités publiques que sont les collectivités territoriales ou encore les entreprises publiques et aussi le secteur privé, et (iv) la faiblesse dans la définition et l'utilisation des secteurs de planification aussi bien dans la planification opérationnelle et que la budgétisation et enfin (v) l'articulation insuffisante entre les différents niveaux de planification (national, sectoriel, et local).

### **Les besoins de financement des ODD apparaissent sous-estimés dans le cadre du PNDES II, et du PAT**

Le réseau international sur les solutions en matière de développement durable (SDSN) a mis au point une méthodologie simplifiée de costing des besoins de financement des ODD pour les pays les moins avancés<sup>24</sup>. La présente mission a appliqué cette méthodologie au cas du Burkina Faso. Le Graphique 1 ci-après fait une comparaison de l'évaluation des besoins réalisée dans le cadre du PNDES II, et aussi du PAT avec l'estimation des besoins faite à partir de la méthodologie internationale SDSN de costing des ODD<sup>25</sup>. L'annexe 2 présente la méthodologie utilisée pour cet exercice de chiffrage.

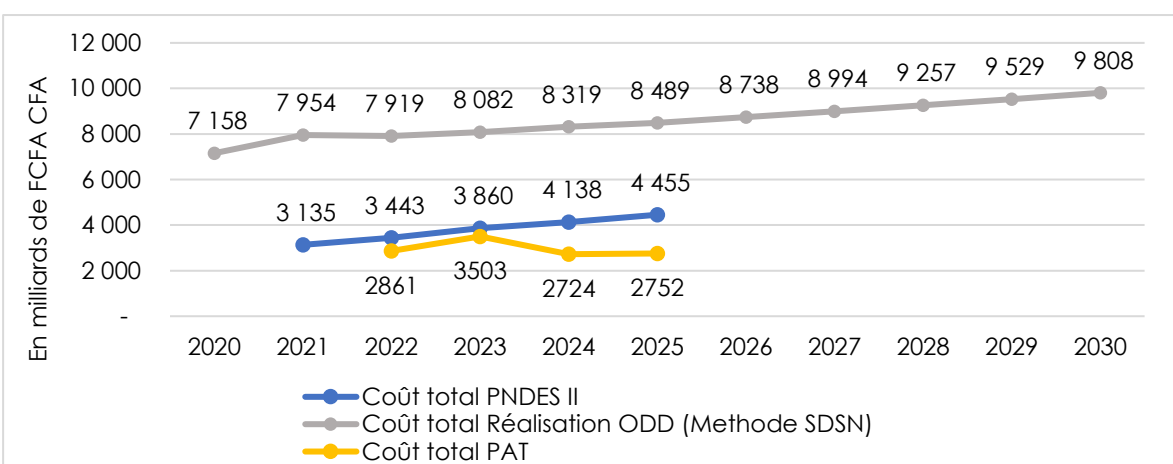
Les résultats montrent que le coût de réalisation des ODD passe de 7 158 milliards de FCFA en 2020, à près de 8 489 milliards de FCFA en 2025 et 9 808 milliards de FCFA en 2030. Le coût de réalisation du PNDES II passe de 3 135 milliards de FCFA en 2020, à 4 435 milliards en 2025. Le coût annuel de réalisation des ODD, représente près du double du coût de réalisation de objectifs poursuivis dans le PNDES.

---

<sup>23</sup> La commune de Ouaga a prévu de faire une étude sur les ODD qui permettra d'avoir une situation de référence déterminant ainsi les cibles et les sous cibles. Il s'agira de faire le profil ODD de la ville de Ouagadougou sur les 17 ODD. L'objectif pour la commune est de mettre au point un indice synthétique local ODD à l'image de l'indice de développement local.

<sup>24</sup> SDSN (2019): SDG costing and financing for low income developing countries

**Graphique 1 : Illustration comparative des besoins de financement du PNDES II, du Plan d'Action de la Transition (PAT) avec l'estimation de besoins basée sur la réalisation des ODD**



**Source :** auteurs à partir des données de SDSN (2019) : SDG costing and financing for low income developing countries

L'analyse des coûts sectoriels de réalisation des ODD, montre que les secteurs qui vont nécessiter les financements les plus importants sont les secteurs de la santé (19%), de l'éducation (27%), des infrastructures qui regroupent Energie, transport, eau et assainissement, télécommunication (25%) et aussi le secteur de la protection sociale (10%).

**Tableau 2: Description quantitative annuelle des coûts par secteurs des ODD pour le Burkina Faso (En milliards de FCFA)**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026-2030	Total en %
<b>Santé</b>	1 334,1	1 482,5	1 476,0	1 506,3	1 550,5	1 582,2	8 634,3	19%
<b>Éducation</b>	1 905,4	2 117,4	2 108,0	2 151,4	2 214,4	2 259,8	12 331,9	27%
<b>Infrastructure*</b>	1 819,8	2 022,3	2 013,3	2 054,7	2 114,9	2 158,3	11 777,9	25%
<b>Biodiversité</b>	76,3	84,8	84,4	86,1	88,6	90,5	493,6	1%
<b>Agriculture</b>	147,9	164,3	163,6	167,0	171,9	175,4	957,1	2%
<b>Protection sociale**</b>	697,4	775,0	771,6	787,4	810,5	827,1	4 513,7	10%
<b>Justice</b>	311,3	346,0	344,4	351,5	361,8	369,3	2 015,1	4%
<b>Humanitaire</b>	144,8	160,9	160,2	163,5	168,3	171,7	936,9	2%
<b>Autres secteurs</b>	10,9	12,1	12,1	12,3	12,7	12,9	70,5	0,2%
<b>Sous-total dépenses sectorielles au titre des ODD</b>	6 449,4	7 167,1	7 135,2	7 282,0	7 495,4	7 649,1	41 741,4	90%
<b>Dépenses publiques de soutien aux secteurs</b>	706,7	785,4	781,9	798,0	821,4	838,2	4 574,1	10%
<b>Dépenses totales</b>	<b>7 157,7</b>	<b>7 954,2</b>	<b>7 918,8</b>	<b>8 081,8</b>	<b>8 318,6</b>	<b>8 489,1</b>	<b>46 325,6</b>	<b>100%</b>

**Source :** Auteurs à partir des données de SDSN (2019) : SDG costing and financing for low income developing countries

\*Energie, transport, Wash (eau et assainissement), télécommunication, autres

\*\* Prestations pour enfants et orphelins, Maternité, Invalidité, Pension

### **Le cadrage budgétaire masque des effets potentiels d'éviction des besoins dans les secteurs prioritaires au profit des besoins sécuritaires plus pressants**

Les dépenses sécuritaires sont devenues l'un des principaux facteurs d'accroissement à la hausse des dépenses publiques. Elles pourraient potentiellement exercer un effet d'éviction sur les autres dépenses y compris les dépenses en faveur des secteurs sociaux et des secteurs ODD dans leur ensemble. Le Plan de riposte à la COVID-19 a

aussi mobilisé d'importantes ressources dans le pays et contribué quelque part à cet effet d'éviction des autres dépenses qui auraient pu être réalisées pour l'atteinte des ODD.

**L'approche de cadrage budgétaire dans le PNDES II n'intègre pas suffisamment les besoins de financement d'autres entités publiques importantes (collectivités territoriales, entreprises publiques prestataires de services) ou du secteur privé**

L'évaluation des besoins réalisée dans le cadre du PNDES est centrée sur le budget général de l'Etat et de ce fait ne couvre qu'indirectement les besoins d'autres entités publiques que sont les collectivités territoriales et les entreprises publiques prestataires de services publics comme la SONABEL et l'ONEA. Ces entités publiques reçoivent en effet des transferts et subventions sur le budget général de l'Etat, mais ces ressources sont utilisées pour financer uniquement une partie de leurs besoins et restent largement en dessous des besoins réels. En ce qui concerne le secteur privé, compte tenu de la nature transversale des actions en direction du secteur privé, l'évaluation de l'ampleur des besoins à ce niveau aurait requis une évaluation des investissements nécessaires à la promotion du secteur privé au niveau des principaux secteurs et ministères les plus concernés.

## **4.2 Évaluation du paysage du financement public**

---

### **4.2.1 Le financement public pour le développement**

Le financement public dans le cadre du DFA couvre à la fois les financements provenant de ressources domestiques publiques et aussi ceux provenant de l'extérieur.

### **4.2.2 La mobilisation des recettes publiques propres (recettes fiscales et non fiscales)**

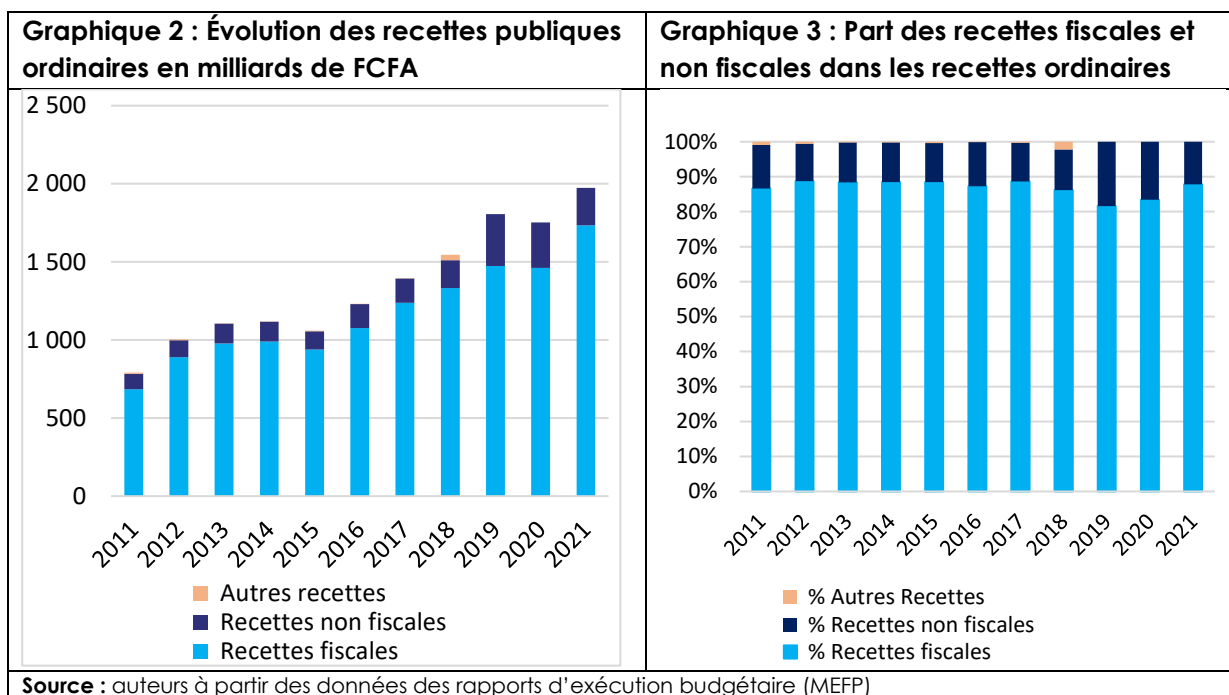
#### **4.2.2.1 Mobilisation des recettes fiscales : tendances majeures**

---

#### **Une accélération de la mobilisation des recettes publiques après 2015**

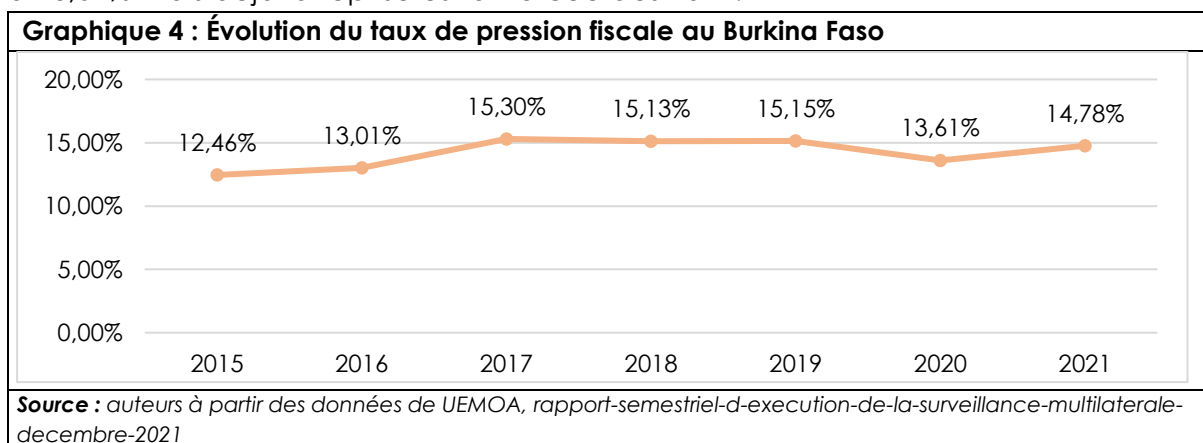
Les recettes publiques ordinaires (recettes fiscales et non fiscales) mobilisées au Burkina Faso sur la décennie 2011-2021 ont plus que doublé, traduisant un effort appréciable de mobilisation. En effet, les recettes publiques totales ont été multipliées par 2,5 passant de 790,7 milliards en 2011 à 1974 milliards en 2021, soit un taux de croissance annuel moyen de 8,67%. Deux faits marquants se dégagent de l'analyse des évolutions. Le rythme de progression a été plus marqué sur la période 2016-2021, comparativement à la période 2010-2015. Cette performance a été réalisée dans un contexte difficile marqué par la tension politique ayant abouti à l'insurrection populaire en 2014, l'avènement du terrorisme à partir de 2016 et la pandémie de la COVID-19 qui ont eu un impact négatif sur l'activité économique.

L'accélération de la mobilisation des recettes a été tirée principalement par les recettes fiscales. Entre 2011 et 2021, le montant des recettes fiscales a été multiplié par 2,53 passant de 685,1 milliards à 1 733, 4 milliards (Graphique 2).



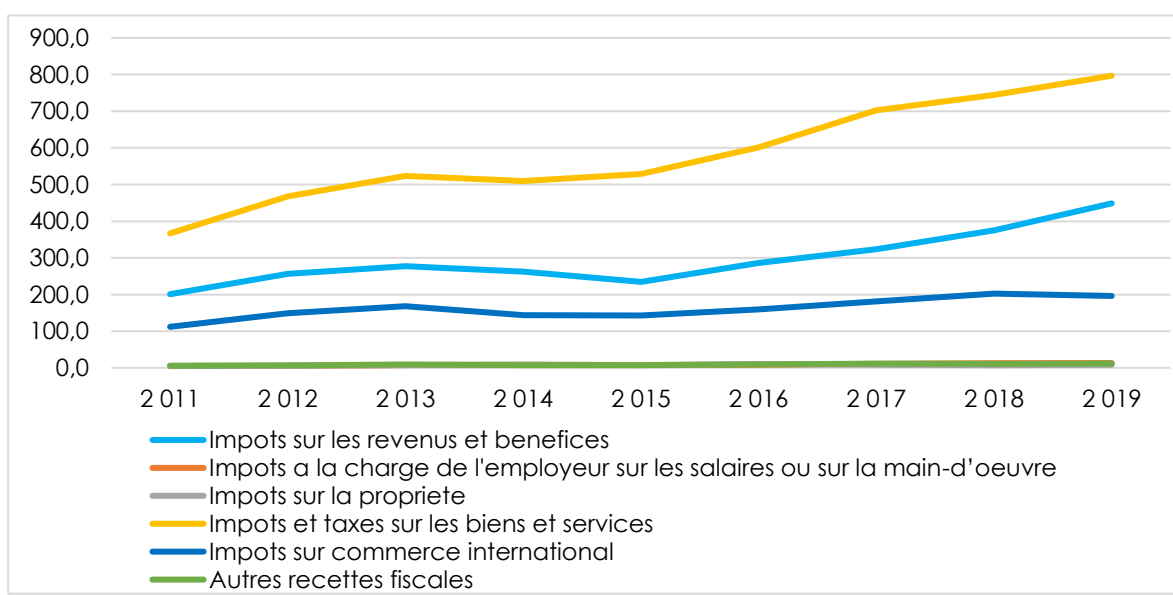
**La structure des recettes n'a pas beaucoup varié sur la période (hormis les années 2019 et 2020) et le poids des recettes fiscales s'est maintenu** autour d'une moyenne de 86,87% contre 12,71 % pour les recettes non fiscales. Les autres recettes évoluent de manière sporadique et restent très marginales.

L'analyse des taux de pression fiscale montre aussi clairement cette nette amélioration observée depuis 2015. Le taux de pression fiscale qui était à 12,46% en 2015 est passé ensuite à 15,30% en 2017. Il a toutefois faibli par la suite pour se situer à 15,15% en 2019. L'avènement de la COVID-19, a fait plonger le taux de pression fiscale à 13,61% mais déjà la reprise est amorcée dès 2021.



**Les trois impôts leaders du système fiscal burkinabé demeurent les (i) impôts et taxes sur les biens et services constitués essentiellement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) (ii) des impôts sur les revenus et bénéfiques et (iii) des Impôts sur le commerce international.** Ces trois impôts ont représenté à eux seuls, 97,60% des recettes fiscales entre 2011 et 2019.

**Graphique 5 : Évolution des recettes fiscales par grands types d'impôts en milliards de FCFA**

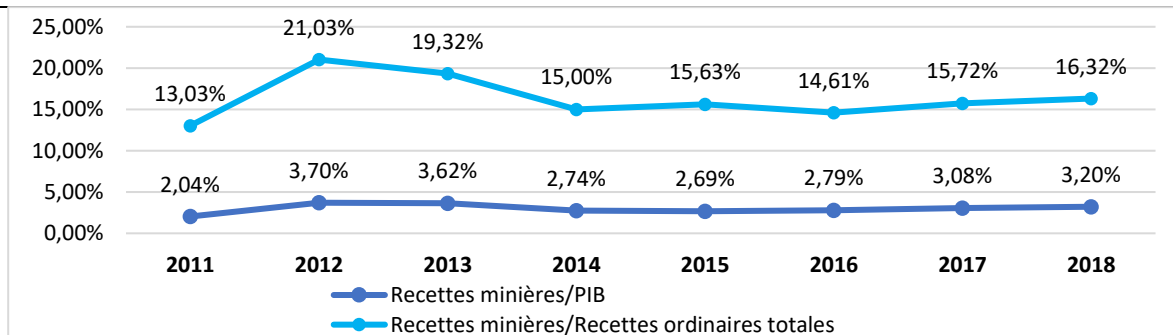


Source : auteurs à partir des données de l'annuaire statistique 2019 DGTCP

Ce sont les recettes au titre des impôts et taxes sur les biens et services qui ont le plus alimenté l'accélération de la mobilisation des recettes avec une contribution aux recettes fiscales estimée à 54,53% sur la période 2011-2019. La TVA a représenté en moyenne sur la période près de 75,43% des impôts et taxes sur les biens et services. La deuxième source de recette provient des impôts sur les revenus et bénéfices qui ont représenté 27,73% des recettes fiscales. Les impôts sur le commerce international viennent en troisième position et ont contribué aux recettes fiscales de la période à hauteur de 15,34%. Les autres impôts sont constitués des impôts sur les salaires ou sur la main-d'œuvre, les impôts sur la propriété et les autres recettes fiscales.

**Les recettes minières continuent de jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation des recettes intérieures.** Les recettes minières après un bond en 2012, ont connu une baisse jusqu'en 2014, et ont ensuite timidement évolué à la hausse jusqu'en 2018 (21,03% des recettes ordinaires totales et 3,7% du PIB).

**Graphique 6 : Évolution des recettes minières en pourcentage du PIB et des ressources ordinaires totales**



Source : Annuaire statistique 2019 DGTCP

Le secteur minier est devenu un secteur stratégique pour l'économie burkinabé. Il a contribué en 2018, à 3,2 % du PIB, et 16,32 % des recettes ordinaires totales. En 2020, le



secteur a contribué à hauteur de 291,7 milliards de FCFA soit 2,9% du PIB et 14,3% des recettes de l'Etat. La contribution de la production d'or au PIB a représenté 16,12 % en 2020 et la part de l'or dans les exportations totales a été de 83,9%<sup>26</sup>. Ce secteur est donc devenu une source de revenus essentielle pour l'Etat. Le potentiel fiscal du secteur minier reste cependant largement sous exploité. Le manque à gagner sur les recettes fiscales provenant des activités minières artisanales et informelles est estimé à près de 101,2 milliards de FCFA par an<sup>27</sup>. Le rapport d'enquête parlementaire sur le secteur minier de 2016, avait aussi estimé à 551,16 milliards le manque à gagner pour l'économie et les populations.

**Les recettes non fiscales restent aussi une source de revenus substantielle pour l'Etat.**

Elles sont passées de 98,3 milliards de FCFA en 2011 à 332,4 milliards de FCFA en 2019, et 290,7 milliards de FCFA en 2021 avec une moyenne annuelle de 153,21 milliards de FCFA. Ces augmentations ont été possibles grâce au recouvrement des droits de licence 4G sur les compagnies de téléphonie mobile, l'installation de la fibre optique, etc. Les taux de réalisation des recettes non fiscales ont été supérieurs à 100% sur la période (hormis les années 2012, et 2016). Cette performance est supérieure à celle des recettes fiscales. Les recettes non fiscales restent cependant très volatiles. On note par ailleurs très peu d'analyses et très peu d'attention sur ce type de recettes qui pourrait constituer une source potentielle de recettes pour l'Etat. Il manque en particulier des analyses plus détaillées sur la nature de ces recettes fiscales et leur potentiel. Concernant la part de chacune des composantes des recettes non fiscales, les autres recettes non fiscales représentent en moyenne 46,07% sur la période 2011-2019. Elles sont suivies des ventes non industrielles qui représente en moyenne 28,6% sur la même période. Les autres éléments constitués notamment d'amendes diverses 7% en moyenne des recettes non fiscales). Il apparaît une insuffisante analyse du potentiel des recettes non fiscales et la présentation des statistiques des recettes non fiscales ne permet pas aussi de bien percevoir la contribution des différents secteurs à la mobilisation de ce type de recettes.

#### **4.2.2.2 Un potentiel fiscal insuffisamment exploité**

---

**L'effort de rattrapage amorcé depuis 2016 montre que le potentiel existe**

Le Burkina Faso a fourni des efforts à partir de 2015, pour relever le niveau de mobilisation de ses recettes fiscales à 15,3% en 2017, soit son niveau maximum sur la période 2015 à 2021. Sur toute cette période, le Burkina Faso se positionne au-dessus de la moyenne UEMOA, et est en 2017 quasiment au même niveau que les pays les plus performants de la zone (Sénégal et Togo). Cette dynamique connaît une brèche en 2020, potentiellement du fait de la COVID-19.

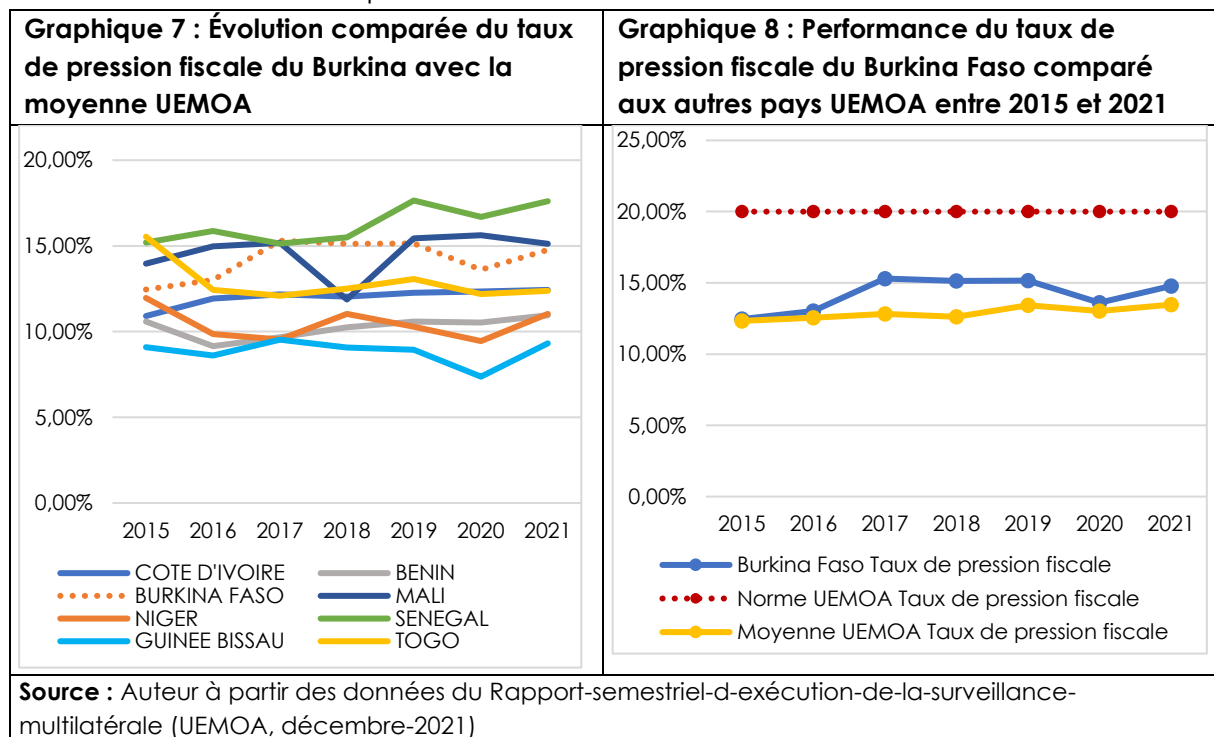
Les efforts sur ces dernières années qui ont permis au pays de se situer au-dessus de la moyenne UEMOA montrent qu'il existe une marge de progression importante pour le pays. L'étude sur le potentiel fiscal réalisé en 2019 par la Banque Mondiale avait

---

<sup>26</sup> Rapport ITIE, 2020

<sup>27</sup> DGI (2021), Politique fiscale au Burkina : Etat des lieux, enjeux, défis et perspectives.

estimé que le Burkina Faso avait les moyens de réaliser son plein potentiel qui avait été estimé à 21% de taux de pression fiscale<sup>28</sup>.



Les échanges avec les services de la DGI, ont montré que la performance assez exceptionnelle de 2021 dans un contexte particulièrement difficile peut être attribuée aux efforts de réforme notamment la digitalisation, la réorganisation interne des services, la mise en place de la facture normalisée ainsi qu'une dotation plus conséquente pour le fonctionnement des services. Ces résultats indiquent que le pays a les capacités d'aller au-delà de son niveau de prélèvement public actuel si les réformes appropriées sont mises en œuvre.

### Pour un élargissement de l'espace fiscal <sup>29</sup>

**Deux scénarios émergent des projections existantes en matière de renforcement de la mobilisation de recettes fiscales.** Le premier scénario qui est celui initialement projeté dans le PNDES II, table sur une reprise économique qui va permettre de porter

<sup>28</sup> Banque Mondiale (2019) : Burkina Faso : Relever le défi de la mobilisation fiscale.

<sup>29</sup> Sources des données et précisions sur les calculs :

Pour le PNDES :

Les données sont celles issues du PNDES II (2021-2025). Des données complémentaires ont été recueillies auprès des services du SP/PNDES.

NB : Les données de 2020, sont des estimations du modèle IAP (en mars 2021)

Les données de 2021 à 2025 sont des projections datant de mars 2021

Pour les données du DPBEP :

Les données sont celles provenant du DPBEP de mai 2022 (MEFP, mai 2022)

Les données de 2020 et 2021 sont les estimations dans le DPBEP de mai 2022

Les données de 2022 sont celles de la LFI 2022

Les données de 2023 à 2025 sont des projections du cadrage budgétaire

Pour les données Banque Mondiale :

Il s'agit des dernières données de la Note sur la situation économique au Burkina Faso de la Banque Mondiale, édition d'avril 2022

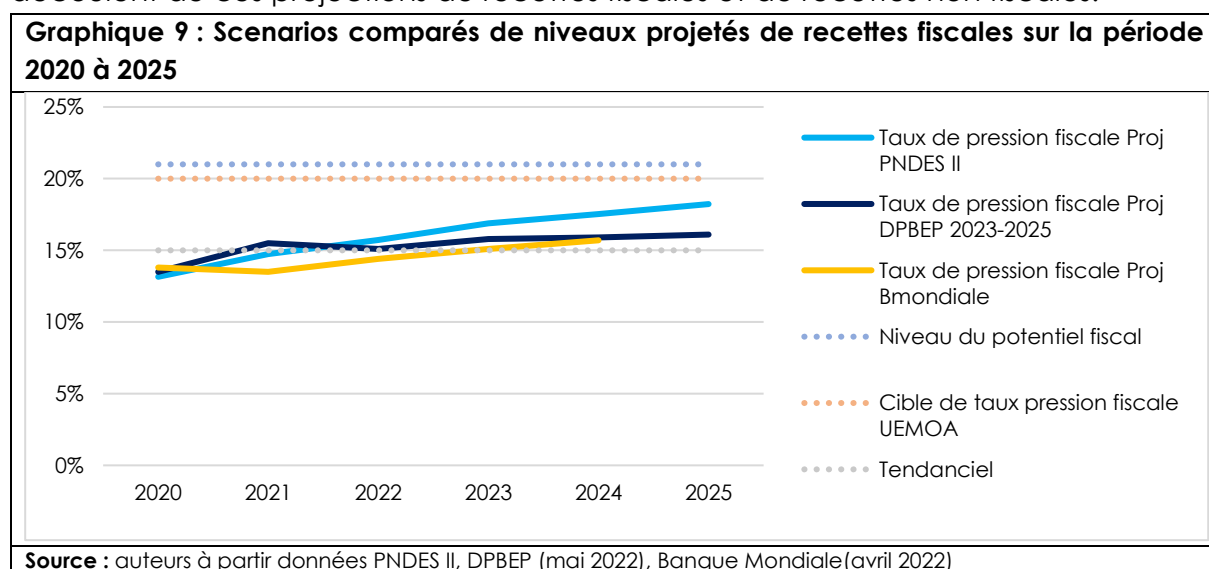
Les données de 2020 à 2022 sont de estimations

Les données de 2023 à 2024 sont des projections. Les données de 2025 ne sont pas disponibles.

le taux de pression fiscale à 18,2% en 2025. Un tel scénario n'est pas irréaliste mais il apparaît extrêmement optimiste compte tenu du contexte difficile que le pays traverse en ce moment. Les deux autres scénarios (DPBEP, Banque mondiale) convergent vers un taux de pression fiscale qui s'établirait autour de 16,1% en 2025. Ce niveau apparaît réalisable mais il constitue déjà une belle performance comparativement aux niveaux historiques. Une troisième hypothèse moins ambitieuse situerait le taux de pression fiscale autour de 15% qui reste proche mais inférieur aux niveaux historiques avant la crise de la COVID-19.

Les trois scénarios de projections sont globalement moins optimistes pour les recettes non fiscales. Dans les trois cas, on considère une baisse en valeur nominale et relative des recettes non fiscales. Dans les projections du PNDES II, les recettes non fiscales passent de 291,26 milliards en 2020 à 244,10 milliards en 2025, correspondant à une baisse de 2,90%. De même, le DPBEP prévoit des recettes non fiscales qui passeront de 265,69 milliards en 2020 à 257,15 milliards en 2025, équivalent à une baisse globale de 0,54%. Ces projections ne semblent pas être corroborées par les tendances observées sur longue période dans l'évolution des recettes non fiscales. Il apparaît donc qu'il est fort possible d'appliquer un facteur de progression sur les niveaux de progression des recettes non fiscales qui reflèterait davantage les tendances observées dans l'évolution de cet impôt.

Le graphique 9 présente les scénarios d'évolution des recettes publiques totales qui découlent de ces projections de recettes fiscales et de recettes non fiscales.



Les tendances historiques démontrent que le Burkina Faso a les moyens pour élargir son espace fiscal mais il lui sera particulièrement difficile d'atteindre son plein potentiel fiscal établi à 21% du PIB sur la période. L'élargissement de l'espace budgétaire reste possible mais demeure contraint par l'environnement très incertain que le pays connaît du fait de la crise sécuritaire. Les politiques et stratégies nécessaires pour contribuer à un tel élargissement sont discutées au point relatif aux stratégies de mobilisation des ressources.

### 4.2.3 La mobilisation des financements au titre des fonds de pension et autres recettes des entités publiques

#### **Un potentiel dormant**

Les fonds de pension sont devenus ces dernières années, un levier majeur pour libérer le potentiel du financement pour le développement. Ils ont été mobilisés dans un premier temps dans le domaine de la protection sociale, mais leur portée comme instrument innovant de financement va maintenant au-delà du champ de la protection sociale. Ils sont de plus en plus envisagés comme des instruments à fort effet de levier pour mobiliser les financements publics, mais aussi les financements privés. Les fonds de pension ont un double impact sur la mobilisation des financements pour le développement. Ils créent de l'espace budgétaire pour le financement de la protection sociale et leur modèle économique permet en plus de dégager des ressources sur leurs dépôts pour le financement de projets structurants<sup>30</sup>.

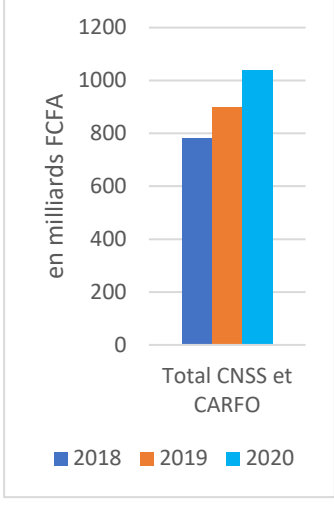
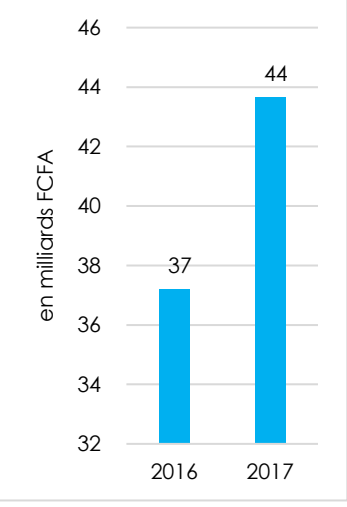
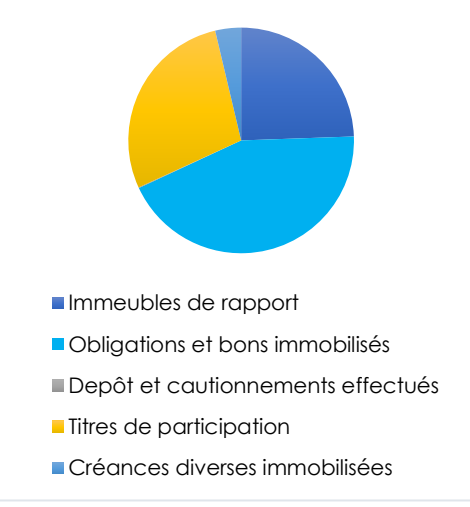
Le système de protection sociale au Burkina Faso était principalement organisé autour de deux (02) organismes : la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Ces organismes offrent plusieurs services en matière de sécurité sociale aux travailleurs aussi bien du secteur public que privé. Deux nouveaux organismes viennent cependant d'être créés à savoir la Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle (CNAMU) et la Caisse d'Assurance Maladies des Armées (CAMA). La situation des organismes de retraite présente des résultats nets positifs ; ce qui leur permet notamment de réaliser des opérations de placement et d'investissement. Les données récentes<sup>31</sup> indiquent que la situation agrégée des résultats nets enregistrés par la CARFO et la CNSS ressort à 102,3 milliards de FCFA en 2020 et à 108,4 milliards de FCFA en 2021.

Les fonds de pension réalisent déjà des placements sur leurs dépôts auprès des banques et des établissements financiers. Lors des rencontres avec la CNSS, il est ressorti que les placements actuels se font soit auprès des banques et établissements financiers, soit à travers des prises de participation auprès des entreprises privées directement ou indirectement via des intermédiaires financiers. Le Graphique 10 ci-après donne un aperçu des ressources stables des organismes de sécurité sociale et des exemples de placements réalisés par la CNSS au titre des exercices 2017 et 2016. Les ressources stables sont en croissance sur la période. Les placements réalisés par la CNSS, sont aussi en hausse sur les deux périodes considérées avec des volumes financiers qui étaient de l'ordre de 44 milliards en 2017.

---

<sup>30</sup> L'intégration des administrations de sécurité sociale dans le champ du secteur public et de l'administration publique est consacrée dans le manuel de statistiques des finances publiques (MSFP, 2014). Dans la classification du MSFP de 2014, les recettes intègrent désormais les cotisations sociales.

<sup>31</sup> DPBEP (2022)

Graphique 10 : Évolution des ressources stables des organismes de sécurité sociale	Graphique 11 : Placements en fin d'année réalisés par la CNSS	Graphique 12 : Types de placements réalisés par la CNSS																				
 <table border="1"> <caption>Graphique 10 : Évolution des ressources stables des organismes de sécurité sociale</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>en milliards FCFA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2018</td> <td>780</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>900</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>1050</td> </tr> </tbody> </table>	Année	en milliards FCFA	2018	780	2019	900	2020	1050	 <table border="1"> <caption>Graphique 11 : Placements en fin d'année réalisés par la CNSS</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>en milliards FCFA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2016</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>44</td> </tr> </tbody> </table>	Année	en milliards FCFA	2016	37	2017	44	 <table border="1"> <caption>Graphique 12 : Types de placements réalisés par la CNSS</caption> <thead> <tr> <th>Type de placement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Immeubles de rapport</td> </tr> <tr> <td>Obligations et bons immobilisés</td> </tr> <tr> <td>Dépôt et cautionnements effectués</td> </tr> <tr> <td>Titres de participation</td> </tr> <tr> <td>Créances diverses immobilisées</td> </tr> </tbody> </table>	Type de placement	Immeubles de rapport	Obligations et bons immobilisés	Dépôt et cautionnements effectués	Titres de participation	Créances diverses immobilisées
Année	en milliards FCFA																					
2018	780																					
2019	900																					
2020	1050																					
Année	en milliards FCFA																					
2016	37																					
2017	44																					
Type de placement																						
Immeubles de rapport																						
Obligations et bons immobilisés																						
Dépôt et cautionnements effectués																						
Titres de participation																						
Créances diverses immobilisées																						
<p><b>Source :</b> Rapport de performance des sociétés d'Etat, 2020, ministère commerce, industrie et artisanat</p>	<p><b>Source :</b> CNSS, Rapport d'activité 2016</p>	<p><b>Source :</b> CNSS, Rapport d'activité 2017</p>																				

### Libérer le potentiel des fonds de pension pour le financement à moyen et long terme de l'économie

Les projections faites sur la période 2022-2025 pour les organismes de protection sociale restent globalement positifs et ils devraient maintenir leurs résultats excédentaires. Il existe donc un grand potentiel pour démultiplier l'apport des fonds de pension au financement du développement. Les options disponibles pour libérer le potentiel de financement des fonds de pensions sont discutées au chapitre 5 relatif aux stratégies de financement.

#### 4.2.4 Le financement public extérieur : l'aide publique et les autres apports publics extérieurs

Dans le cadre du DFA, l'option a été prise de considérer l'Aide publique au Développement (APD) mais aussi les autres formes de financement y compris les financements privés mobilisés à l'aide de soutiens publics. Une telle approche est conforme au nouveau mode de comptabilisation de l'aide proposé à travers l'outil portant sur le Soutien Public Total au Développement Durable (TOSSD) développé par le CAD/OCDE<sup>32</sup>.

<sup>32</sup> L'adoption du TOSSD reflète les évolutions majeures du paysage du financement du développement avec l'entrée en scène de nouveaux acteurs (par exemple des pays émergents, le secteur privé), l'utilisation de nouveaux instruments financiers dans la coopération pour le développement (garanties, financement mezzanine, par exemple). Le concept de TOSSD offre un nouveau moyen de mesurer les apports publics, et apports privés mobilisés grâce à l'intervention du secteur public, qui concourent au développement durable.

L'analyse du financement public extérieur va donc porter d'une part sur l'aide publique au développement (APD) classique ainsi que sur les nouveaux types de financements émergents.

#### 4.2.4.1.1 L'aide publique au développement

---

##### Une APD en hausse

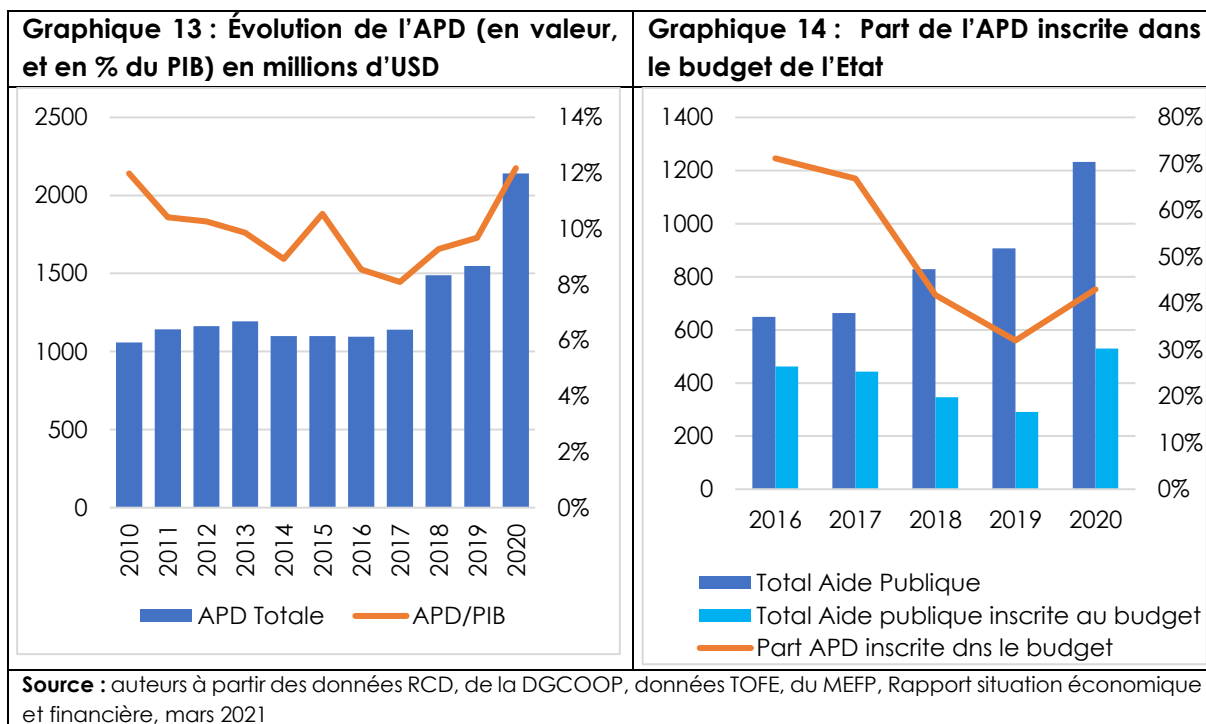
**L'aide publique au développement continue d'être une source importante de financement du développement au Burkina Faso.** En effet, entre 2010 et 2020, le montant de l'APD du Burkina Faso a doublé, passant de 1 057,26 millions de \$ US en 2010 à 2 141,66 millions de \$ US en 2020, correspondant à un taux d'accroissement moyen global de 6,63% sur la période (Graphique 13). Le flux annuel moyen d'APD est établi à 1 288,03 millions de \$ US et fluctue entre 8,10% et 12,8% du PIB avec une moyenne de 9,98% du PIB.

Il apparaît trois évolutions marquantes au niveau de l'APD. De 2010 à 2013, on constate une évolution régulière à la hausse qui va être interrompue en 2014. A partir de 2014, l'APD peine à décoller et il faudrait attendre 2017, pour noter une envolée de l'APD qui va atteindre son pic en 2020. L'année 2020, pouvant être considérée comme une année exceptionnelle du fait notamment du volume important de ressources apportées par les PTF en soutien au plan de riposte de la COVID-19.

**Une part importante de l'aide publique n'est toutefois pas inscrite dans le budget.** Les analyses indiquent que sur la période, en moyenne, 48,7% du montant total de l'APD ne passe pas par le budget de l'Etat<sup>33</sup>. Cette tendance s'accroît d'année en année (de 71% en 2016, à 43% en 2020) démontrant ainsi la progression d'autres canaux concurrents d'acheminement de l'aide en dehors du budget national. L'aide publique est de plus en plus acheminée à travers divers autres types de canaux dont notamment les unités parallèles de gestion des projets et programmes et divers autres opérateurs et agences d'exécution. Le niveau élevé des aides alimentaires et humanitaires exécuté principalement par des organismes tiers, pourrait aussi expliquer l'écart important entre l'APD totale et l'APD inscrite dans le budget.

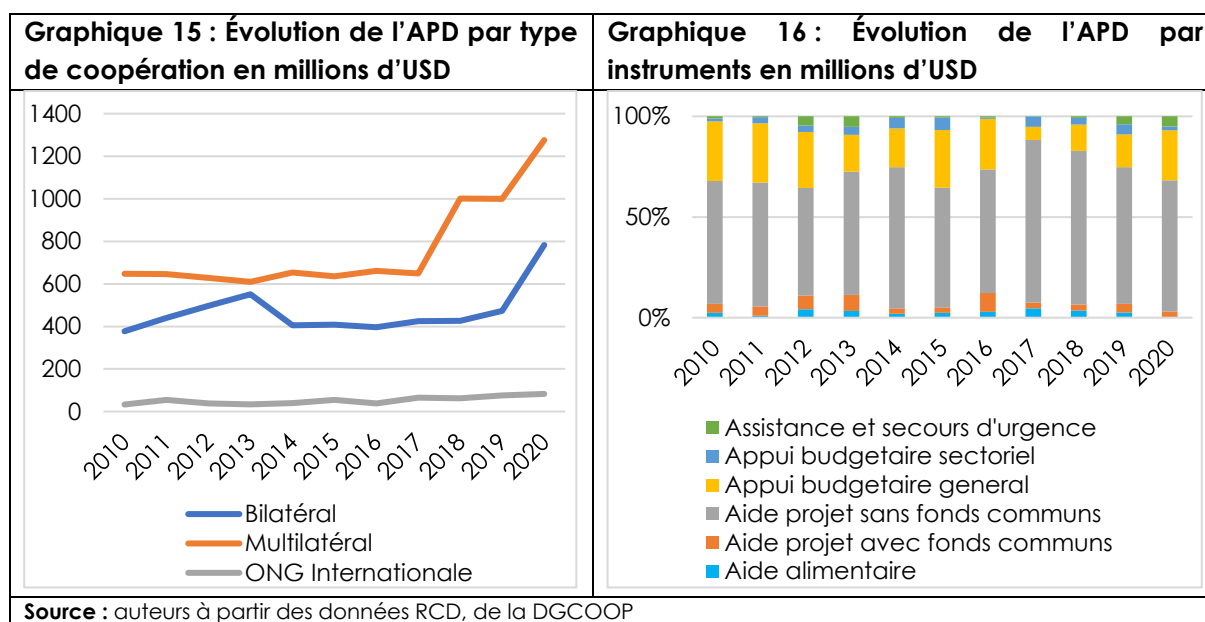
---

<sup>33</sup> Les données publiées dans le RCD 2020 relatives à la part de l'APD inscrite dans le budget, sont encore plus faibles. Dans le RCD 2020, le total APD dans le budget a été de 351,73 milliards FCFA en 2016 (24,9%), 318,79 milliards FCFA en 2017 (20,1%), 346,07 milliards (19,8%) en 2018, 290,37 milliards de FCFA en 2019 (15%), 301,61 milliards de FCFA en 2020 (15,4%).



### La multilatéralisation de l'aide publique devient très visible.

Toutes les composantes de l'aide publique au développement (multilatérale, bilatérale, ONG) ont évolué à la hausse sur la période sous revue mais pas au même rythme. L'aide multilatérale demeure en tête sur la période 2010-2020. Elle a quasiment doublé, et a représenté en moyenne 59,33% contre 36,58% pour l'aide bilatérale passant de 647 millions de \$ US à 1276 millions de \$ US (Graphique 15). Entre 2010 et 2013, les évolutions sont marquées par une hausse régulière de l'aide bilatérale et un recul de l'aide multilatérale. À partir de 2013, les tendances sont inversées avec une légère reprise de l'aide multilatérale qui évolue timidement jusqu'en 2017 alors que l'aide bilatérale enregistre une décélération suivie d'une stagnation sur la même période. À partir de 2017, l'aide multilatérale prend un nouveau tournant avec une montée en puissance marquée par deux accélérations en 2017 et en 2019 et un pic en 2020. L'aide bilatérale connaît cependant un regain de vigueur à partir de 2019 où elle va aussi monter en flèche pour atteindre son pic en 2019.



**On note aussi une forte concentration du portefeuille de l'aide publique au développement.** Les six principaux Partenaires Techniques et Financiers du pays ont apporté près de 66% de l'APD totale en 2020<sup>34</sup>. Cela a des implications en termes de gestion de portefeuille mais aussi en termes de gestion des risques par une diversification notamment des flux d'aides extérieures.

**L'aide projet reste prépondérante sur la période et les évolutions de l'appui budgétaire sont très contrastées**

Les appuis budgétaires qui constituaient une part importante de l'APD en 2010, et 2011, ont vu leur part se rétrécir à partir de 2013 et 2014. Une reprise est observée en 2015 et 2016 suivie aussitôt d'un recul entre 2017 et 2019. Ce n'est qu'en 2020, qu'on observe un redécollage des appuis budgétaires. L'aide projet a représenté sur la période 69,97% de l'APD, l'appui budgétaire (25,27%), l'aide alimentaire (2,66%) et l'assistance et secours d'urgence (2,10%).

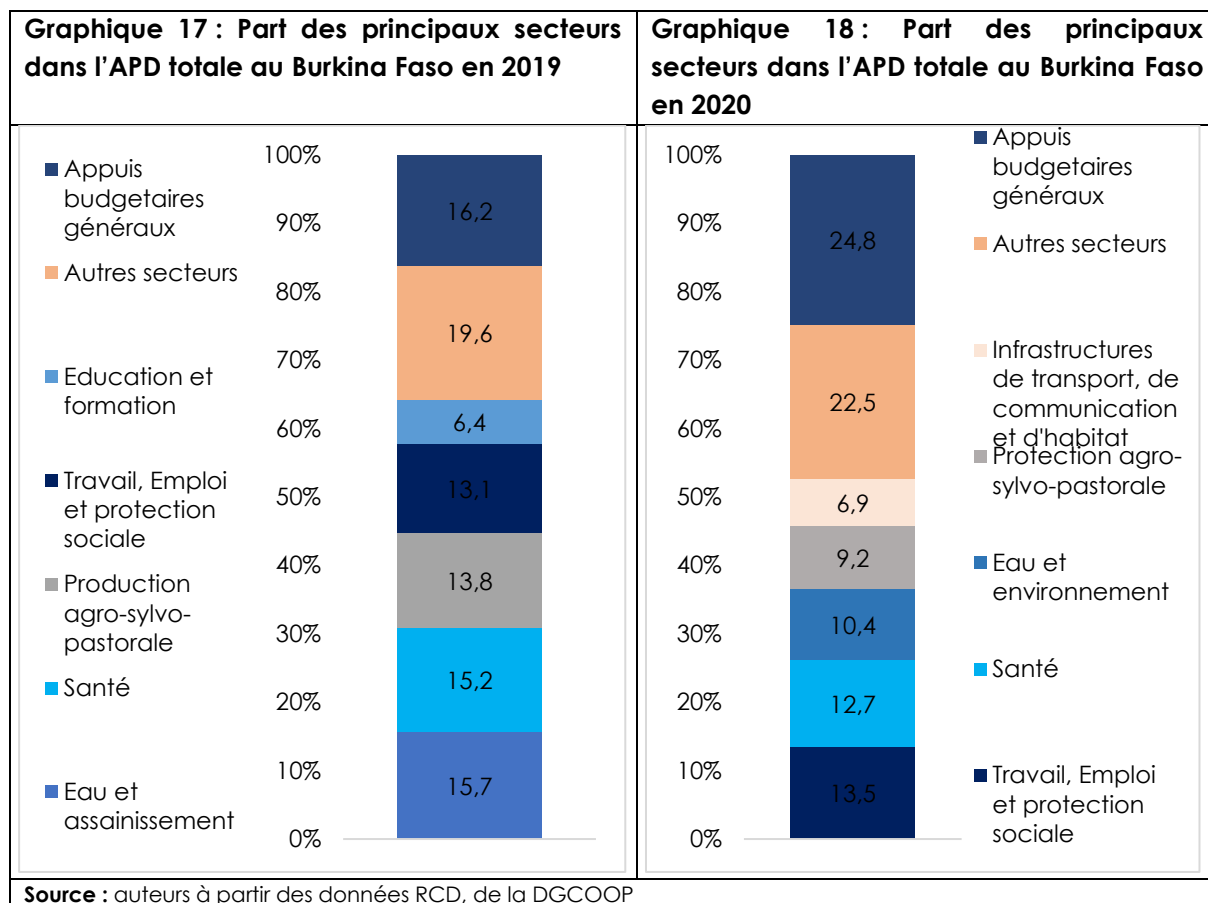
**Une faible lisibilité de la répartition sectorielle de l'APD**

L'analyse de la répartition sectorielle de l'APD, rencontre des limites importantes liées à la disponibilité des données. Une grande partie de l'APD ne peut être classée au niveau de secteurs d'affectation. L'absence de données suffisamment désagrégées ne permet pas une analyse fiable de l'alignement des flux d'aide actuels sur les secteurs de priorités du gouvernement et partant sur les ODD. Ainsi en 2019, la part des autres secteurs (non classifiés) était de 19,6% et est passée à 22,5% en 2020. Une meilleure désagrégation des données par secteurs serait appropriée dans le cadre des publications du rapport sur la coopération au développement.

Quant aux principaux secteurs identifiés, leur part dans l'APD est très variable.

<sup>34</sup> Il s'agit de la Banque Mondiale (19%), l'Union Européenne (12%), les États Unis (9%), le Fonds Monétaire International (9%), la France (8%), le Système des Nations Unies (8%).





### Un potentiel important mais non sans risques majeurs

Les hypothèses d'évolution des financements extérieurs dessinent deux tendances. Un premier scénario table sur un accroissement des financements extérieurs sur la période, largement au-delà des niveaux historiques. Un tel accroissement restera toutefois insuffisant pour combler les besoins de financement inscrits dans le PNDES II, ou encore dans le PAT.

Un scénario alternatif moins ambitieux a été aussi analysé. Il s'inscrit dans une évolution tendancielle sur la période passée. Dans cette hypothèse, les niveaux de financements extérieurs devront croître à un rythme proche de celui observé sur la période passée. Ce scénario prend en compte le fait que le pays fait face à des contraintes importantes par rapport aux financements extérieurs. Les échanges avec quelques partenaires rencontrés par la mission DFA ont révélé principalement quatre cas de figures. Certains partenaires avaient décidé de poursuivre leurs interventions sans préalables particuliers, un deuxième groupe était constitué de partenaires ayant décidé de poursuivre leurs interventions mais en ayant un recours plus prononcé à d'autres intervenants en dehors des administrations publiques comme les agences d'exécution, ou encore des ONG locales ou internationales. Un troisième groupe de partenaires n'avait pas encore pris une décision finale et était en situation

d'observation de l'évolution de la situation. Le quatrième groupe de partenaire était constitué de ceux qui avaient décidé de suspendre leurs interventions<sup>35</sup>.

Tout ceci démontre le niveau de risques qui pèse sur la mobilisation des apports extérieurs pour le Burkina Faso dans les années à venir.

Pour couvrir les besoins du PNDES II, ou du PAT, le gouvernement devrait lancer une véritable offensive et revoir sa stratégie en matière de mobilisation de financements extérieurs. L'ampleur des besoins et des défis du pays sont tels que les ressources intérieures seules ne pourront pas permettre à court et moyen terme le décollage.

Les propositions pour une telle stratégie sont énoncées dans le Chapitre 5 relatif aux stratégies de financement.

#### 4.2.4.1.2 Potentiel de mobilisation de flux additionnels et autres formes de financements innovants

##### **L'émergence des fonds mondiaux**

À côté des mécanismes classiques d'aide bilatérale et multilatérale s'est développée ces dernières années des aides à travers les fonds fiduciaires ou encore des programmes verticaux. Il s'agit de fonds mobilisant et/ou utilisant des ressources financières concessionnelles émanant de bailleurs gouvernementaux et/ou non gouvernementaux. Ces fonds ont en commun une affectation des ressources dont ils disposent à un secteur, à un objectif spécifique, ou à un nombre limité d'objectifs<sup>36</sup>. On peut citer le cas du Fonds Mondial contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, le Fonds Gavi, le Fonds Climat, le Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME).

Le Burkina Faso a bénéficié déjà beaucoup de ces différents fonds. Le Fonds mondial représentait en 2020, le huitième plus grand contributeur au titre de l'APD au Burkina Faso (2,8% de l'APD). Compte tenu du développement croissant de ce type de fonds, il importe de travailler au niveau central (DGCOOP) et sectoriel pour une connaissance affinée de ces initiatives internationales, de leurs procédures de financement et des méthodes spécifiques de mobilisation de leurs financements. L'une des recommandations faites par l'évaluation pilote du TOSSD au Burkina Faso porte sur la mise en place d'un mécanisme de suivi des activités de ces Trust Fund/programmes verticaux à travers notamment les questionnaires transmis aux donateurs ou Agences qui administrent la plupart de ces fonds.

##### **Les nouvelles formes d'apports publics utilisés pour lever des fonds privés**

L'exercice pilote conduit par le Burkina Faso dans le cadre du TOSSD de l'OCDE<sup>37</sup> en 2019 a permis de mettre en lumière l'importance des nouvelles formes de financement mobilisées auprès du secteur privé grâce à des apports publics. Les résultats indiquent que les flux totaux d'aide s'élèvent à près de 1,151 milliard de

<sup>35</sup> C'est le cas en particulier du Millenium Challenge Compact qui très rapidement a décidé de suspendre son appui au Burkina Faso, un appui qui était estimé à près de 450 millions de USD.

<sup>36</sup> AFD (2016) Fonds fiduciaires et programmes verticaux : quelles contributions aux politiques sectorielles ? Revue de la littérature et exemple du secteur de la santé.

<sup>37</sup> Les pays pilotes sont : Philippines, Sénégal, Burkina Faso, Costa Rica, Nigeria, Indonésie

dollars USD<sup>38</sup>. Ce montant prend en compte non seulement les dons provenant des pays CAD/OCDE et non CAD/OCDE, mais aussi l'ensemble des flux officiels sous forme de prêts concessionnels et non concessionnels, et de nouvelles formes de financement (y compris des financements privés) mobilisés par des interventions publiques<sup>39</sup>.

La comptabilisation basée sur l'outil TOSSD a permis d'identifier un montant additionnel de 38,6 millions USD au titre des financements mobilisés à travers des interventions publiques. Ce type d'interventions correspond à plusieurs types de soutien sous forme de garanties, de prêts syndiqués, d'ouverture de lignes de crédits, d'investissements directs dans les entreprises, de participation à un véhicule collectif d'investissement, de financement de projets ou encore de co-financement.

D'autres types de financement destinés directement au secteur privé dans les pays bénéficiaires se sont aussi développés au niveau des donateurs. Plusieurs programmes développés au niveau des opérations d'aides combinent différents types d'instruments destinés à faciliter l'accès au financement du secteur privé. Au Burkina Faso, de telles initiatives sont en place et portent à la fois sur des opérations de garantie, d'ouverture de lignes de crédit, ou encore de bonification de taux d'intérêt. Ces opérations sont souvent portées par des institutions financières dans les pays donateurs tournées vers le développement mandatées pour soutenir le secteur privé dans les pays partenaires (y compris à des conditions non concessionnelles). Des dialogues accrus avec ces institutions peuvent permettre d'accroître le potentiel de financement du développement.

Un dernier aspect qui n'est pas encore bien couvert par le cadre actuel de mesure de l'APD porte sur le financement du commerce international et régional qui est un élément important du financement du développement. Les développements futurs attendus des outils de comptabilisation de l'aide devront accorder une attention à ce volet.

Il est prévu de poursuivre ces travaux de comptabilisation à travers l'outil TOSSD, afin de mieux capter les flux pour le financement du développement et de refléter ces éléments dans les futurs rapports sur la coopération au développement du pays.

### ***Les donateurs émergents et la Coopération Sud-Sud***

Les échanges avec les acteurs ont montré que le développement de la coopération avec les donateurs émergents (Chine, Inde, Brésil) qui n'est qu'à un stade embryonnaire pour le cas du Burkina Faso. Il existe donc un potentiel à ce niveau.

En ce qui concerne la Coopération Sud-Sud, elle est balbutiante. Les données actuelles de l'APD collectées par la DGCOOP, ne font pas ressortir cet aspect. Des exemples de coopération Sud-Sud existent pourtant notamment au niveau des ministères sectoriels à travers particulièrement les voyages d'études mais ne sont pas

---

<sup>38</sup> Pour mémoire, les données APD produites par le Burkina Faso étaient du même ordre de grandeur et s'établissaient pour la période 2017, à 1, 139 milliards de USD.

<sup>39</sup> Il s'agit de financement mezzanine, de prise de participation, de véhicules d'investissements collectifs, de crédits de soutien officiels à l'exportation.

suffisamment documentés. Une meilleure connaissance des actions déjà initiées dans ce domaine permettrait d'en tirer des enseignements utiles pour bâtir une stratégie nationale en la matière.

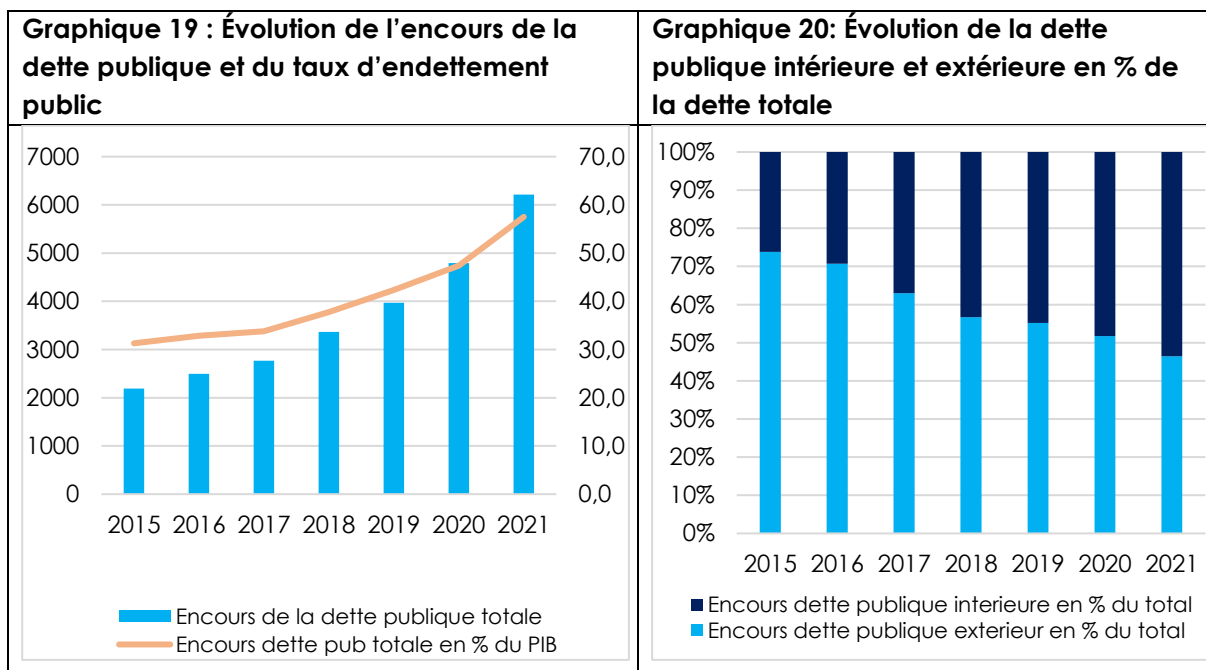
#### 4.2.5 La dette Publique

##### **Une envolée de la dette publique totale sur la période 2015-2021.**

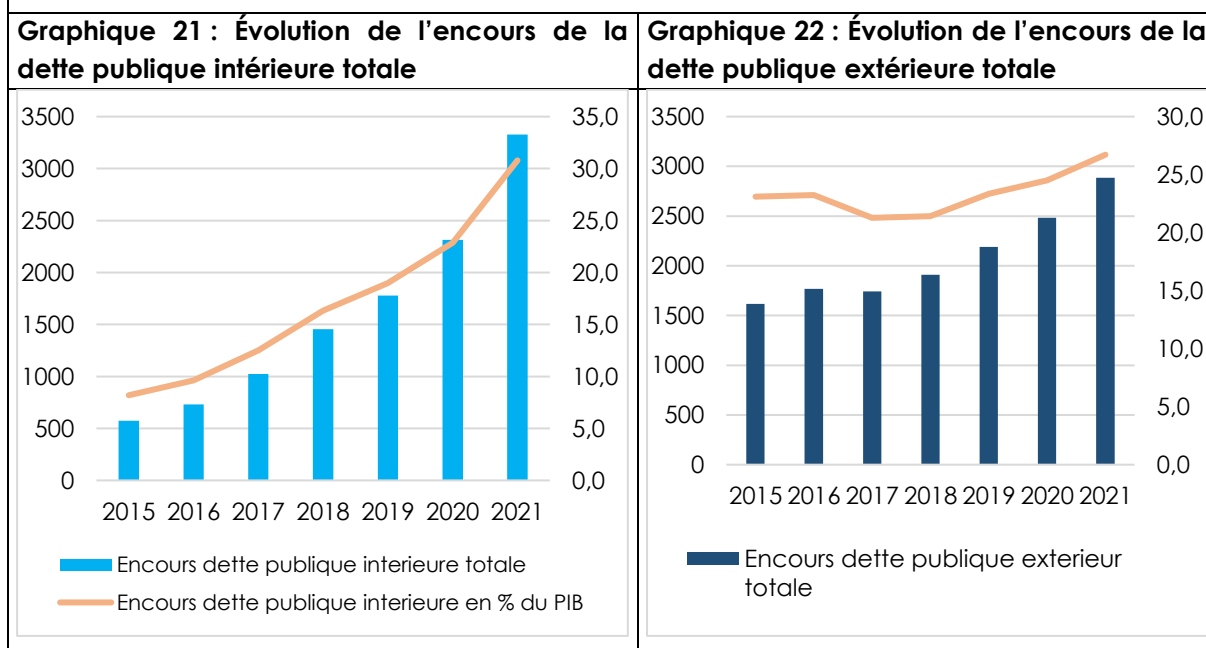
**Entre 2015 et 2021, l'encours de la dette publique totale<sup>40</sup> a quasiment triplé** passant de 2 188,52 milliards de FCFA en 2015 à 6 212,41 milliards de FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 16,72% (Graphique 19). Cet accroissement est plus marqué à partir de 2018 avec des taux de croissance annuels supérieurs à la moyenne. Entre 2020 et 2021, le taux de croissance de l'encours de la dette publique a atteint 29,6%. L'encours de la dette publique en pourcentage du PIB suit également la même tendance à la hausse sur la période. Avec un ratio de 31,3% en 2015, il est passé à 57,5% en 2021. Même si le niveau de cet indicateur respecte le critère de convergence de l'UEMOA (ratio encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal inférieur ou égal 70%), la tendance haussière qu'il affiche reste inquiétante. En 7 ans, ce ratio a augmenté de 26,2 points de pourcentage. Aussi, ce ratio reste de loin supérieur à celui de la moyenne UEMOA qui s'établit à 26% sur la même période.

---

<sup>40</sup> Il s'agit de la dette publique totale de l'administration centrale, de la dette garantie et de la dette publique non garantie.



**Source :** auteur à partir des données du bulletin statistique de la dette, 2022, T1

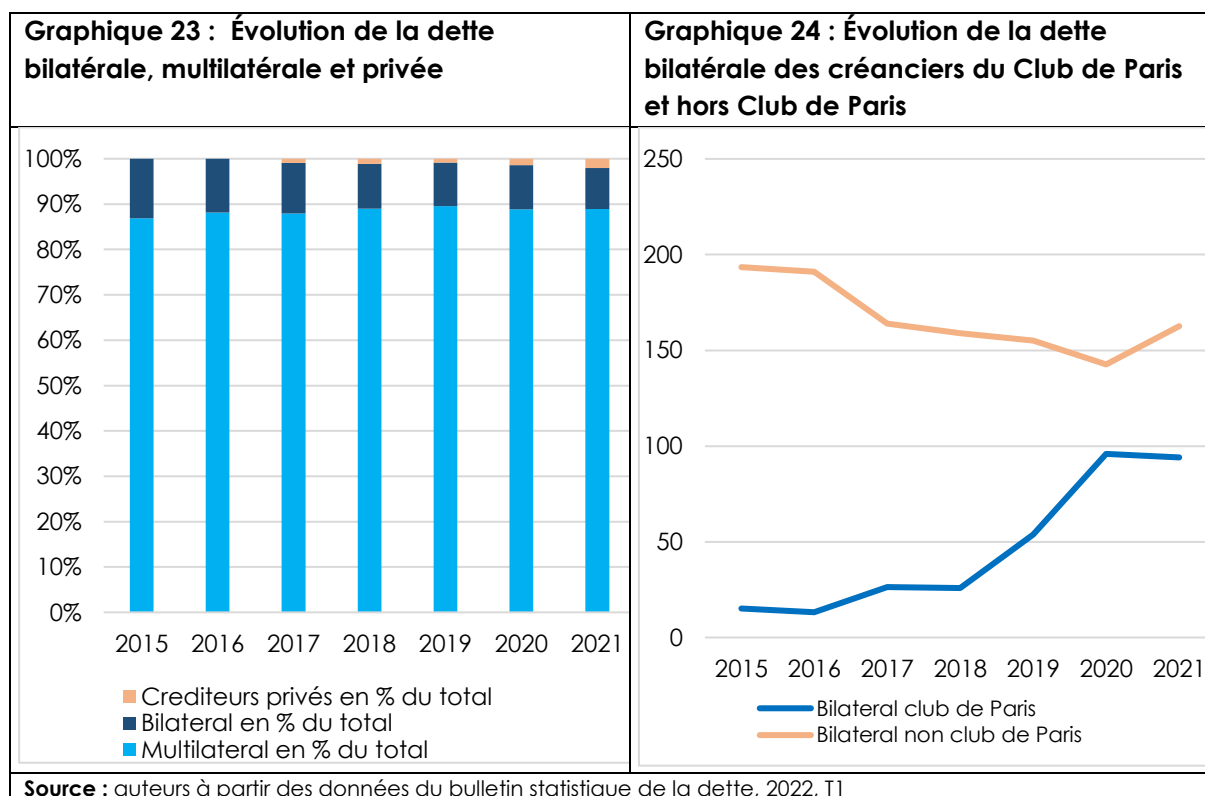


**Source :** auteurs, à partir des données du bulletin statistique de la dette, 2022, T1

**La dette intérieure a explosé et a pris le pas sur la dette extérieure en fin de période.**

Sur la période 2015-2021, la dette intérieure a représenté 40,34% de la dette totale contre 59,66% pour la dette extérieure (graphique 20). La part de la dette intérieure a toutefois augmenté plus vite, et est passée de 26,2% en 2015, à 53,5% en 2021. En proportion du PIB, la dette intérieure n'a cessé d'augmenter pour s'établir à 30,8% en 2021 (soit 3 155 milliards FCFA) contre 8,2% en 2015 (212 milliards FCFA), soit un accroissement de 22,6%. C'est la première fois dans l'évolution de la dette intérieure qu'on assiste à cette inversion des tendances soulignant un changement structurel dans le mode de financement du budget de l'Etat.

**La dette extérieure a enregistré un accroissement plus modéré sur la période.** Sa valeur est passée de 1 615,42 milliards de FCFA en 2016 à 2 886,18 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse globale de 78,66%. La dette extérieure a fluctué entre 20,1% et 26,7% du PIB sur la période. Une hausse continue est notée à partir de 2017 où elle est passée de 21,3% pour s'établir à 26,7% en 2021. La dette multilatérale reste prépondérante et a représenté presque 90% de la dette publique totale extérieure contractée et garantie sur la période (86,8% en 2015, et 89% en 2021). La dette extérieure bilatérale s'est significativement réduite au profit de la dette multilatérale et des créanciers privés dont la part reste toutefois limitée (2% en 2021). La part de la dette bilatérale dans la dette publique totale contractée et garantie est passée de 13,2% en 2015 à 9% en 2021. La part des créanciers du club de Paris et des créanciers hors club de Paris a évolué en sens inverse sur la période. La part de créanciers du Club de Paris était dominante en début de période, mais elle va décroître jusqu'en 2020, où elle repart légèrement à la hausse. Une évolution similaire mais en sens inverse est observée pour la part des bilatéraux du club de Paris dont la part va s'accroître jusqu'en 2019, avant de repartir légèrement à la baisse. Cette capacité de diversification de partenariats en matière de financement du développement est un élément important à prendre en compte dans la stratégie de financement.



**Les tirages au titre de la dette intérieure ainsi que le service de la dette intérieure ont accru à un rythme accéléré à partir de 2015**

L'évolution des tirages de la dette publique entre 2009 et 2021 laisse entrevoir deux tendances : une tendance relativement stable entre 2009 et 2014 et une tendance haussière à partir de 2015. Entre 2009 et 2014, les tirages sont passés de 171,33 milliards de FCFA en 2009 à 102,51 milliards de FCFA en 2014, soit une baisse globale de 40,13%.

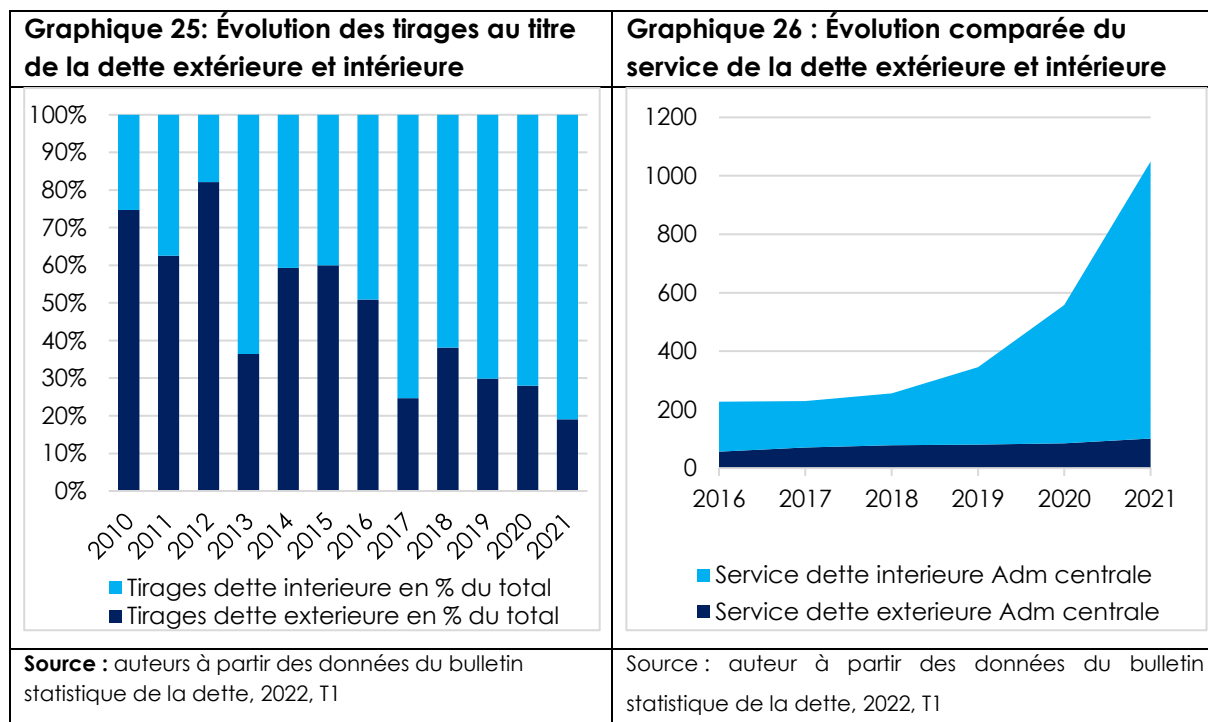
Sur la seconde période (2015-2021), le niveau des tirages a été multiplié par 9, passant de 241,82 milliards de FCFA à 2 221,18 milliards de FCFA, soit une hausse annuelle moyenne de 67% (graphique 25). Les tirages de l'administration centrale en pourcentage du PIB sont passés de 3,5% en 2015 à 20,6% en 2021. La composition des tirages a aussi progressivement changé au fil des années. Avec une proportion de 74,7% en 2010, la part des tirages de la dette extérieure ne représentait que 19% en 2021. En revanche, la part des tirages de la dette intérieure, est passée de 25,28% à 80,97% sur la période.

Dans le document de stratégie de dette à moyen terme (2022-2024), il ressort par exemple que le plafond d'endettement de 2020 a été dépassé de 570,92 milliards de FCFA. Cet écart est principalement dû à une mobilisation importante des bons et obligations du Trésor pour pallier la non-réalisation d'un emprunt de 300 millions d'euros en 2021, destiné au reprofilage de la dette intérieure afin de faire face aux importantes dépenses d'investissement. Cette opération a induit un dépassement du plafond de la dette intérieure de 960,76 milliards de FCFA.

Le rapport 2020 sur la dette publique indique que pour faire face à la COVID-19, deux (02) émissions de bons du Trésor dénommées « bons COVID » ont été mobilisées en 2020 pour des montants respectifs de 80 milliards de francs CFA et 50 milliards de francs CFA. Au niveau de la dette extérieure, l'initiative pour la suspension du service de la dette (ISSD) lancée en avril 2020, par les pays du G20, a permis de dégager des marges budgétaires pour faire face aux effets tant sociaux qu'économiques de la pandémie de la COVID-19. Elle a consisté à une suspension, limitée dans le temps, des paiements du service de la dette (intérêts + principal) pour les pays les moins avancés dont le Burkina Faso ; le montant du service suspendu est estimé à environ 9 milliards de FCFA sur la période mai à décembre 2020.

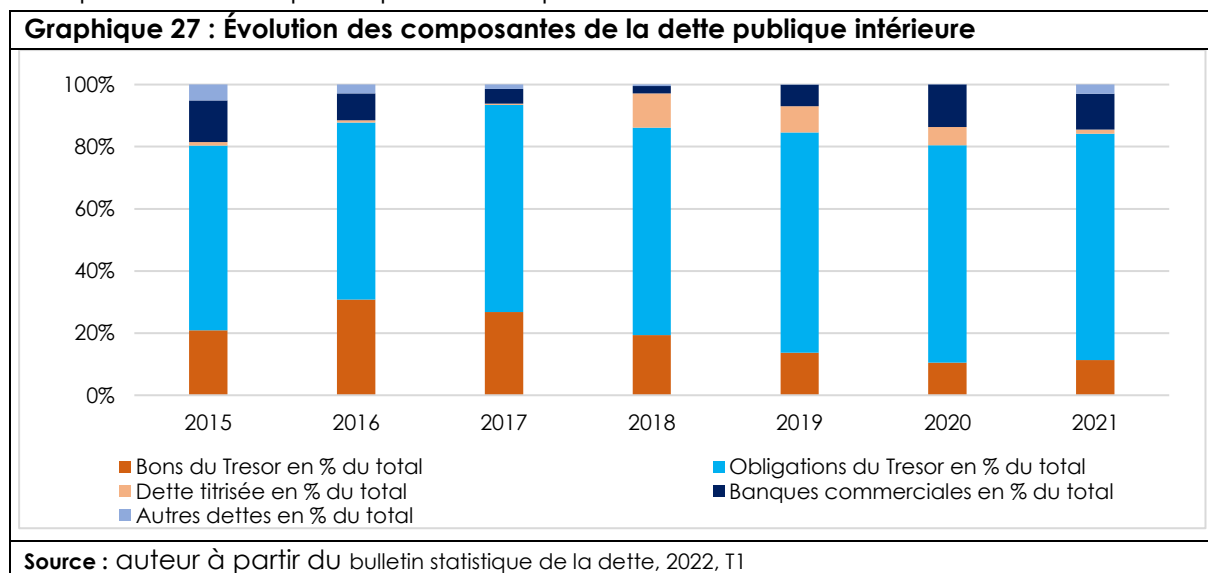
### **Ce virage vers la prédominance de la dette intérieure n'est pas sans risques**

Cette prédominance de la dette intérieure dans le financement du développement du pays a aussi des conséquences en termes de charges liées au service de la dette. La dette extérieure du Burkina Faso est une dette fortement concessionnelle, en dehors de la dette des pays non-membres du CAD. La dette intérieure en revanche est une dette qui coûte relativement plus chère, notamment au coût du marché. Le taux d'intérêt moyen sur la dette extérieure se situe à 0,9%. La dette intérieure, essentiellement constituée de titres publics émis sur le marché financier sous régional coûte en moyenne six (06) fois plus chère avec un taux d'intérêt moyen de 5,9%. Au cours de la période, le service de la dette de l'administration centrale s'est établi à 1049,02 milliards en 2021 contre 168,35 milliards en 2015, soit une progression globale de 29,87% (Graphique 26). En 2020 et 2021, le service de la dette a explosé avec des taux de croissance de 61,9% et 87,8% respectivement. Il a franchi la barre de 5% du PIB au cours de ces deux dernières années contre un ratio maximum de 3,7% du PIB les années précédentes. Le service de la dette est tiré principalement par le service de la dette intérieure qui est passé de 170,5 milliards de FCFA, à 947,85 milliards de FCFA. Le service de la dette extérieure connaît une hausse modérée en passant de 56,3 à 101,16 milliards de FCFA.



**La dynamique d'évolution de la dette intérieure est soutenue par l'émission importante de titres publics sur la période.**

La dette publique intérieure totale est constituée essentiellement de titres publics (Bons et Obligations du Trésor) qui représentent plus de 80%. Au cours de l'année 2021, dix-huit (18) émissions d'emprunts obligataires d'un montant global de 933,63 milliards de FCFA) et neuf (09) émissions de Bons du Trésor d'un montant cumulé de 455,46 milliards de francs CFA ont été réalisées<sup>41</sup>. Aussi, les Obligations du Trésors (OTA) ont été quasiment multipliées par 7 sur la période 2015-2021.



<sup>41</sup> Le bulletin statistique N°1 de l'année 2022 de la Dette publique réalisé et diffusé par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective (DGTC/MEFP).



Le recours croissant aux obligations du trésor et l'émission de plus en plus importante de titres publics est un gage de confiance du marché pour la signature du Trésor public burkinabé et aussi un indicateur de la capacité du gouvernement à faire jouer les mécanismes de marché pour assurer son financement. **Il soulève toutefois un certain nombre de préoccupations liées à l'affectation des financements ainsi mobilisés qui, compte tenu de leur échéance longue (pour les OAT, 2 à 7 ans) devraient permettre de financer des projets structurants.** Il n'est pas non plus sans risques compte tenu du fardeau qu'il génère pour les finances publiques avec l'accroissement important du service de la dette.

En dehors de l'Administration centrale, d'autres acteurs font appel également à l'endettement public. Il s'agit notamment des sociétés publiques et des collectivités territoriales qui peuvent bénéficier d'emprunts garantis. La dette garantie par l'Etat et la dette non garantie par l'Etat restent marginales car la part de la dette de l'administration centrale représente sur la période près de 98,5% en moyenne de la dette publique extérieure totale. La dette non garantie de l'Etat contractée par les entreprises publiques et constituée en grande partie de dette intérieure a toutefois beaucoup augmenté et est passée de 31,4 milliards de FCFA, à 191,97 milliards de FCFA. La Direction de la Dette publique assure le suivi de l'ensemble des dettes garanties et non garanties contractées par ces entités publiques.

### **Le profil actuel de la dette publique laisse voir un potentiel mais soulève aussi des interrogations**

Le portefeuille actuel de la dette publique montre que la part de la dette extérieure est relativement faible comparée à la dette intérieure. Il est donc important pour le Burkina Faso, d'engager des initiatives afin de mieux maîtriser l'envolée de la dette intérieure dont le coût apparaît relativement plus élevé comparé à la dette extérieure.

Il existe des possibilités d'accroissement de la dette extérieure concessionnelle que le pays devrait pouvoir mobiliser. Ces possibilités sont examinées au chapitre 5 relatif à la stratégie de financement.

#### **4.2.6 Cas spécifique du financement public local**

La mise en œuvre de la décentralisation au Burkina Faso est régie par la loi du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le pays compte 364 Collectivités territoriales (CT) dont 351 communes (302 communes rurales et 49 communes urbaines dont 02 à statut particulier) et 13 régions. L'Etat a transféré 11 domaines de compétences aux communes et aux régions. Les transferts concomitants de ressources qui ont débuté en 2009 sont aussi effectifs pour les domaines suivants au niveau des communes<sup>42</sup> (santé, éducation, eau et assainissement, culture et tourisme, sport et loisirs, jeunesse formation et emploi, action sociale et solidarité nationale, aménagement du territoire, sécurisation foncière). Les appuis financiers de l'Etat aux collectivités regroupent : (i) les transferts de ressources

---

<sup>42</sup> Pour les régions, selon l'ARBF, sur 10 domaines de compétences, seulement le transfert des ressources d'un domaine qui a été effectif pour un seul ministère à savoir le Ministère des Infrastructures (pour les pistes rurales, entretien) en 2019 (une seule fois). Il y a aussi eu un transfert pour 4 ou 5 régions pour l'élaboration des schémas régionaux d'Aménagement du Territoire.

financières pour la prise en charge des compétences transférées, (ii) les dotations globales (fonctionnement et équipement), (iii) la subvention issue de la Taxe sur les produits pétroliers (TPP) ; (iv) la subvention pour la prise en charge des salaires des ex agents provinciaux, (v) la subvention accordée par l'Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales (ADCT), (vi) les ressources du Fonds minier de développement local.

Les Collectivités Territoriales bénéficient aussi de financements divers provenant de plusieurs sources dont notamment les subventions des partenaires techniques et financiers, les apports de la coopération décentralisée. Quelques communes ont pu bénéficier d'opérations d'emprunts garantis par l'Etat. Il s'agit notamment des deux communes à statut particulier (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso).

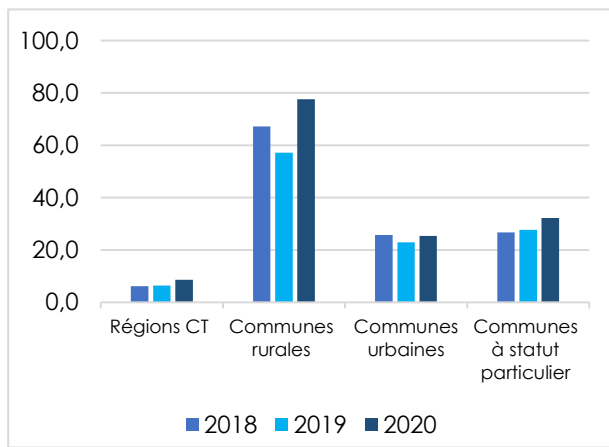
### **Les dépenses des collectivités territoriales**

D'une manière générale, les dépenses des collectivités territoriales (CT) restent très faibles comparativement aux dépenses du budget général de l'Etat. Après une baisse entre 2018 et 2019 où elles sont passées de 125,9 milliards de FCFA à 114,2 milliards FCFA, elles ont connu par la suite une hausse en 2020 avec des dépenses s'élevant à 143,9 milliards de FCFA. Les dépenses du budget général de l'Etat ont représenté sur cette période près de 1 947 milliards en 2018, 2 137, 6 milliards en 2019, 2 403 milliards en 2020.

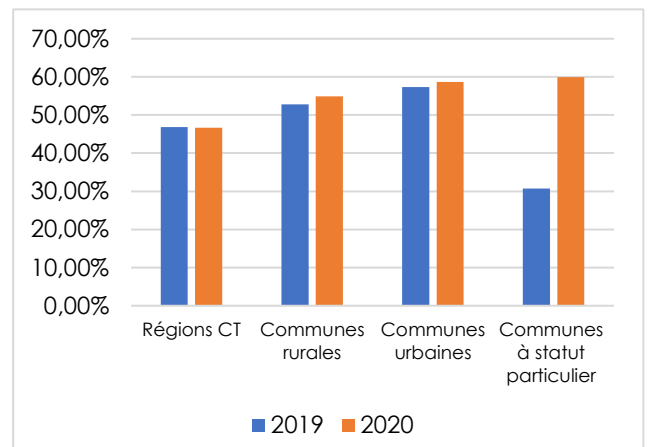
Les analyses montrent que les 302 communes rurales en particulier ont des niveaux de dépenses relativement faibles qui ne dépassent pas 52,62% des dépenses totales. Les deux communes urbaines à statut particulier comptent pour 22,58% des dépenses totales et les 47 communes urbaines pour 19,27%. Les dépenses au niveau des 13 régions sont marginales et ne représentent pas plus de 5,53%.

Les taux d'exécution des dépenses des différents types de collectivités, restent particulièrement faibles et constituent une véritable source de préoccupations. Ils ont varié entre 30% et 60% sur la période. En 2019, ce sont les communes à statut particulier qui ont le taux d'exécution des dépenses le plus bas (30,7%), suivi des Régions CT (46,9%), des communes rurales (52,8%) et des communes urbaines (57,3%). En 2020, le taux le plus bas a été observé au niveau des Régions CT (48,7%) tandis que le taux d'exécution le plus élevé a été observé au niveau des communes à statut particulier (60%). Les difficultés rencontrées par les différentes administrations 2020, du fait de la COVID 19, pourraient expliquer en partie cette faible exécution des dépenses. Les rapports récents du ministère en charge des finances indiquent cependant que ce problème semble structurel. Il ressort ainsi du rapport global sur les finances locales, (MINEFID, 2020, p35) que « *la situation économique et financière des CT interpelle à la fois les autorités nationales, les partenaires au développement et les élus locaux à plus d'analyse et d'actions sur les causes structurelles du faible niveau d'exécution des dépenses* ».

**Graphique 28 : Évolution des dépenses totales par type de CT de 2018 à 2020 (en milliards de FCFA)**



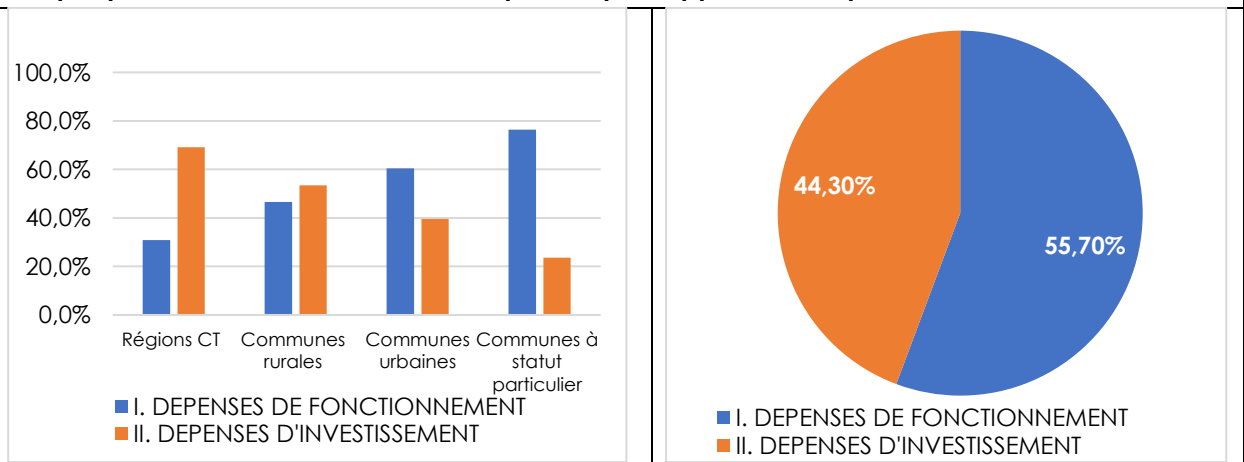
**Graphique 29 : taux d'exécution des dépenses totales des CT en 2019 et 2020**



Source : Rapport global sur les finances locales \_ Gestion 2020

Concernant la nature des dépenses totales des collectivités territoriales en 2020, les dépenses de fonctionnement occupent une grande part avec 55,7% contre 44,3% pour les dépenses d'investissement. Les analyses par type de collectivités montrent que pour le cas spécifique des régions CT (69,12%) et des communes rurales (53,41%), les dépenses d'investissement en 2020 sont supérieures aux dépenses de fonctionnement. On constate l'inverse pour les communes urbaines et les communes à statut particulier où les dépenses de fonctionnement dépassent les dépenses d'investissement. Cela indique que les dépenses des Régions CT sont beaucoup plus orientées dans les investissements, tandis que celles des communes à statut particulier sont orientées dans le fonctionnement.

**Graphique 30 : Part de la nature de dépenses par rapport aux dépenses totales en 2020**



Source : Rapport global sur les finances locales \_ Gestion 2020

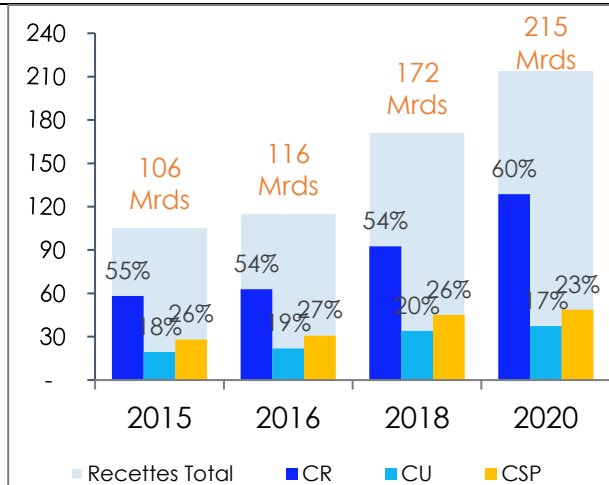
### Les recettes des collectivités territoriales

Les recettes des communes connaissent une évolution favorable entre 2015 et 2020. Elles passent de 106 Milliards en 2015 à 215 milliards en 2020, soit plus que le double.

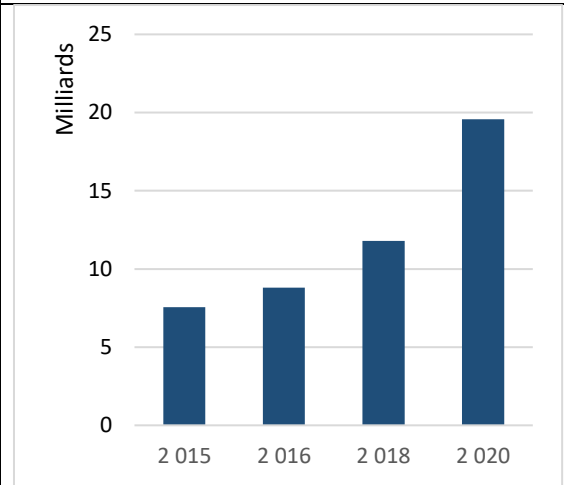
Ces recettes se répartissent en moyenne sur la période comme suit : 56% pour les Communes Rurales (CR) ; 25% pour les Communes à Statut particulier (CSP), 19% pour les Communes Urbaines (CU). L'année 2020, est particulière en ce sens que la part des communes rurales a fortement augmenté. Au niveau des communes, les recettes proviennent en grande partie des reports sur exercices antérieurs, des recettes propres et des dotations liées aux compétences transférées par l'Etat central. La part de l'appui financier de l'Etat évolue en dents de scie et connaît une augmentation en 2016 puis une baisse en 2018 suivie d'une nouvelle augmentation en 2020. La part des ressources de l'Etat transférées aux communes est passé de 9,4, % en 2019, 11,5% en 2020 contre une cible de 15%. Pour mémoire, la Loi de programmation financière de la décentralisation a prévu de passer progressivement de 25% à 50% puis à 100% des ressources transférées.

Les recettes au niveau des Régions Collectivité Territoriales restent très faibles et sont établies à un peu moins de 20 milliards de FCFA en 2020. Elles sont largement dominées par les reports sur exercices antérieurs ainsi que les recettes propres sur l'ensemble de la période. L'évolution des appuis financiers de l'Etat n'est pas régulière. Il y a une faible participation en 2015 et en 2018, une participation de 20% en 2016, puis une contribution importante de 43% en 2020.

**Graphique 31 : Recettes totales des communes par type de commune**

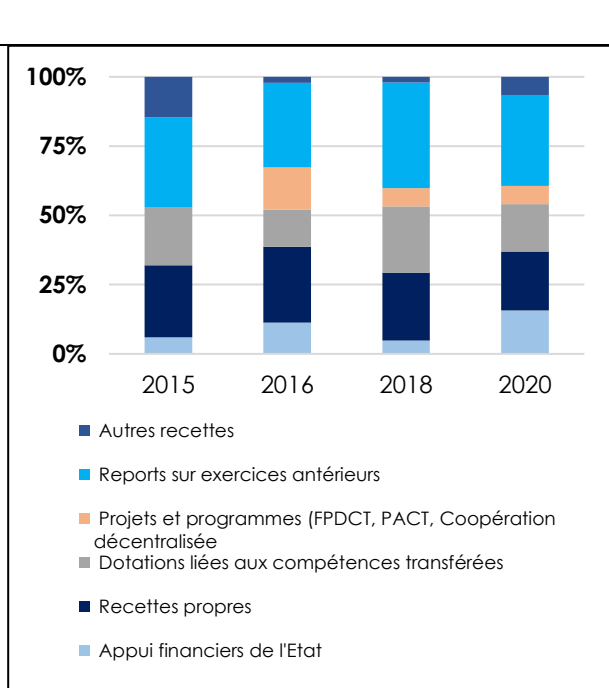


**Graphique 32 : Evolution des recettes totales des Régions CT**

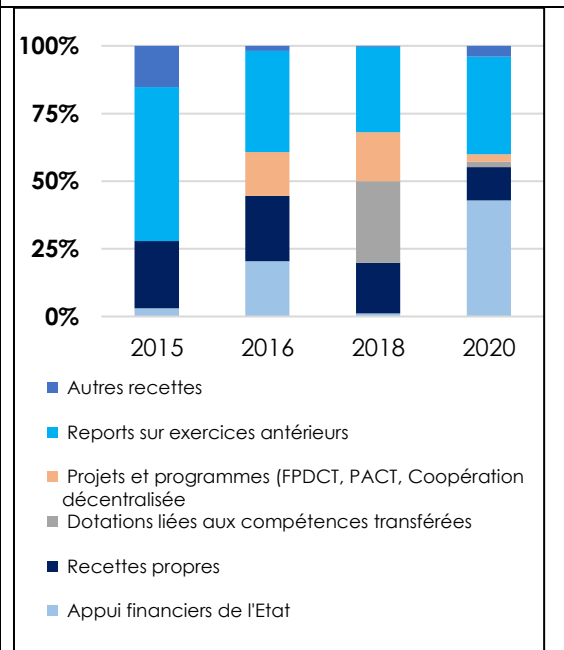


**Source :** À partir des données des Rapports Globaux sur les Finances Publiques Locales (RGFL) Gestion 2015, 2016, 2018, 2020 de la Direction Générale du Développement Territorial (DGD).

**Graphique 33 : Répartition des recettes par nature dans les Communes.**



**Graphique 34 : Répartition des recettes par nature dans les Régions Collectivités Territoriales.**

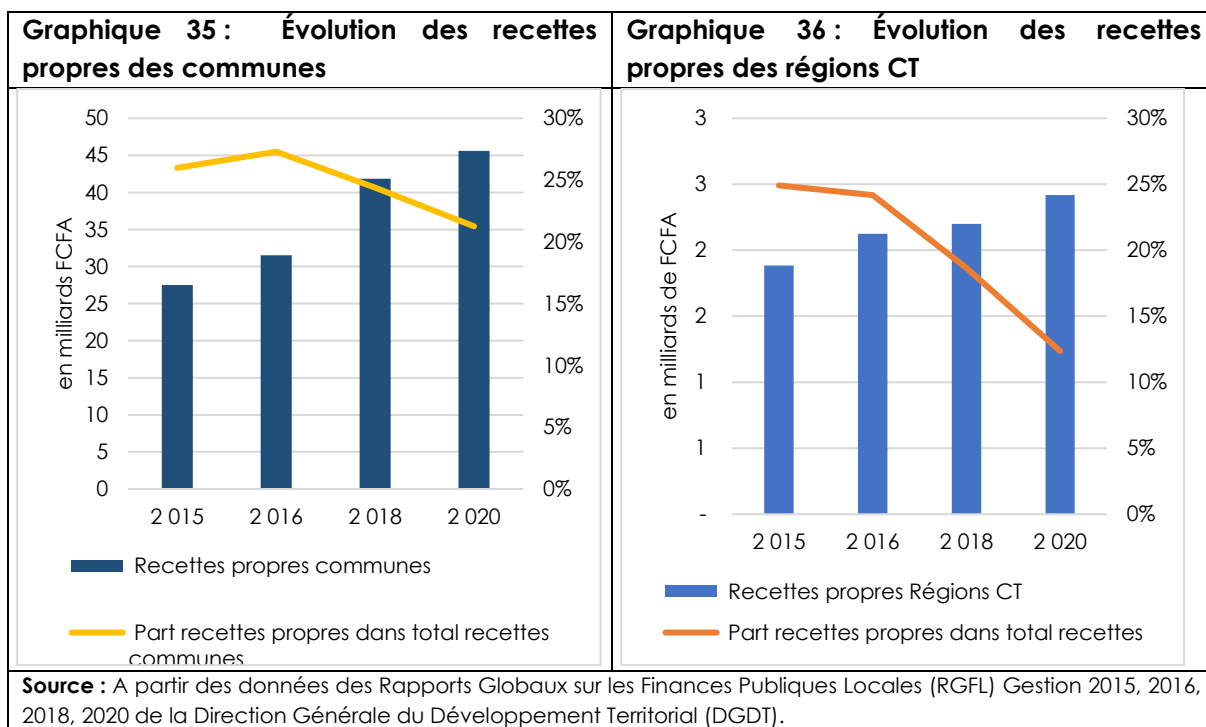


**Source :** À partir des données des Rapports Globaux sur les Finances Publiques Locales (RGFL) Gestion 2015, 2016, 2018, 2020 de la Direction Générale du Développement Territorial (DGD).

**Les Collectivités territoriales peinent à dégager des ressources propres suffisantes**

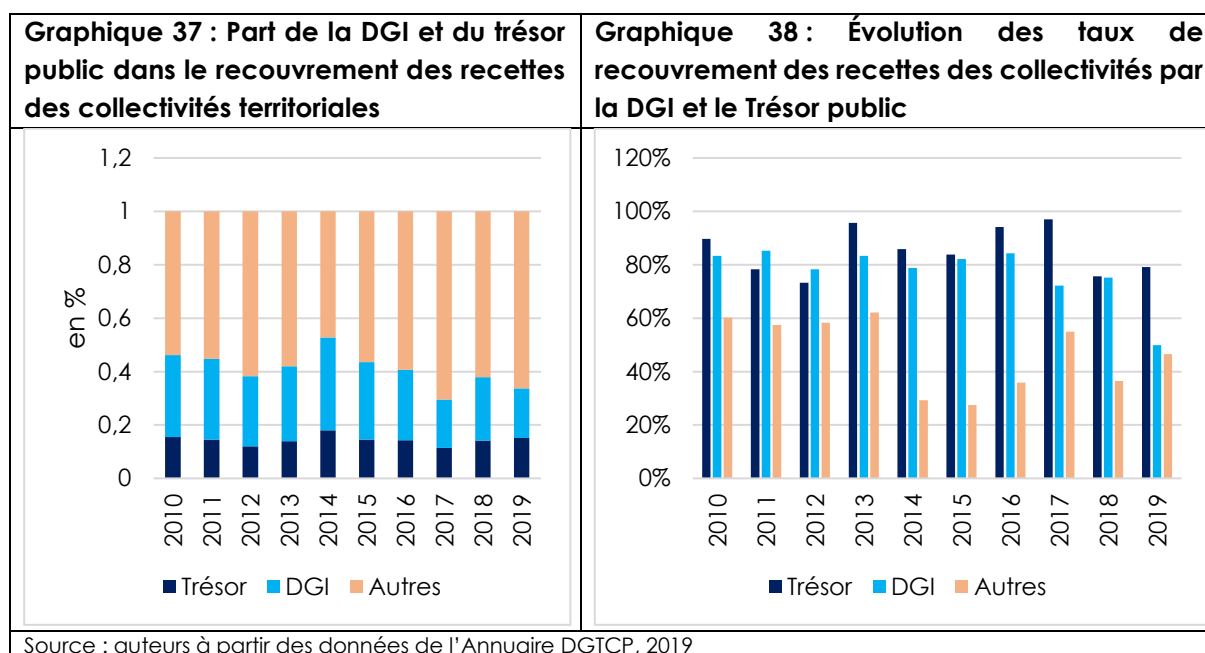
Les recettes propres des collectivités territoriales sont particulièrement faibles. Les recettes propres des communes ont représenté 27,5 milliards de FCFA en 2015 et sont passées à 45,6 milliards de FCFA en 2020. La tendance est à la baisse des recettes propres dans le total des recettes. Au niveau des régions, les recettes propres n'atteignent pas 2,5 milliards sur les périodes considérées. Là aussi leur part dans le total des recettes est en baisse. Le contexte sécuritaire a beaucoup affecté le fonctionnement des collectivités territoriales (CT) depuis 2016. Un nombre important

de CT subit les attaques terroristes et doivent faire face à des déplacements de populations. La mobilisation des ressources dans un tel contexte paraît extrêmement difficile. Les communes doivent trouver cependant les moyens d'élargir l'espace fiscal local et ne peuvent compter uniquement sur les apports de l'Etat car « généralement les montants reçus ne permettent pas d'assurer les dépenses ».



### Les voies pour l'amélioration des recettes pour les CT sont pourtant bien connues.

Les options d'amélioration du niveau de financement sur ressources propres pour les collectivités territoriales, passe une amélioration de leurs capacités de recouvrement, et aussi le développement économique régional et local afin d'élargir la base fiscale. Les données indiquent que le niveau de recouvrement des recettes propres des collectivités territoriales est particulièrement faible. Les graphiques ci-après indiquent les parts des recettes recouvrées par le Trésor public et la Direction Générale des Impôts (DGI) dans le total des recettes propres recouvrées au profit des collectivités territoriales. Il apparaît que les taux de recouvrement atteignent difficilement les 100% pour le trésor public. Au niveau de la DGI, les taux (hormis quelques années) sont inférieurs à 80%. Le recouvrement des autres recettes présente aussi des niveaux très bas. Une amélioration des taux de recouvrement pourrait déjà produire des résultats en matière d'accroissement des recettes des collectivités.



Les options possibles pour améliorer le niveau de mobilisation des financements destinés au niveau local sont discutées en détail au chapitre 5 sur les stratégies de financement.

#### 4.2.7 Cas des flux illicites

Les fonds illicites constituent un fléau pour l'ensemble des pays en développement car ils constituent des manques à gagner pour le financement du développement. Les fonds illicites se définissent comme toute sortie de fonds illégale d'un pays à l'aide de pratiques couvrant un large spectre d'infractions. Ces infractions comprennent généralement, des fraudes fiscales, du blanchiment d'argent ou des fuites organisées de capitaux, des pratiques commerciales douteuses (surfacturation) et des transferts de profits illégaux de la part de certaines multinationales. Ces sorties massives de ressources sont autant de ressources qui auraient pu être investies dans le pays pour les secteurs sociaux et les secteurs de priorité des ODD. La CNUCED estime par exemple que certains pays en Afrique ayant des taux très élevés de fonds illicites dépensent en moyenne 25% de moins sur la santé et 58% de moins sur l'éducation.

La mesure des Fonds illicites rencontre cependant d'énormes difficultés du fait de l'opacité qui entoure de telles opérations.

Des travaux ont été initiés tout récemment par la CNUCED et la CEA pour établir une méthodologie standard pour la mesure des Fonds illicites qui font partie de indicateurs et cibles des ODD (Cible ODD 16.4). Des initiatives pilotes ont été lancées dans 12 pays dont le Burkina Faso<sup>43</sup>.

Au Burkina Faso, le Centre National de Traitement des Informations Financières (CENTIF), est l'organisme mandaté pour suivre les questions liées aux fonds illicites et

<sup>43</sup> Les pays africains participant à cette initiative pilote sont : Angola, Bénin, Burkina Faso, Égypte, Gabon, Ghana, Namibie, Nigeria, Mozambique, Sénégal, Afrique du Sud, Zambie.

préparer et mettre en œuvre la stratégie de lutte. Il n'existe pas de données fiables pour l'instant sur l'importance de ces flux illicites. Les données actuelles sont relatives aux cas d'infractions notifiés entrant dans le cadre des transferts vers l'extérieur de fonds illicites. Ils ne permettent donc pas de saisir l'ensemble des fonds qui ont pu sortir du pays. Le volume des fonds et avoirs confisqués au Burkina Faso entre 2009 et 2016 est indiqué dans le tableau 3 ci-après.

**Tableau 3 : Répartition des infractions sous-jacentes de Blanchiment des capitaux de 2009 à 2016**

Infractions	Nombre de cas	Montant en F CFA	Montant en USD <sup>44</sup>
Abus de confiance	2	46 148 545	78 886
Détournement de deniers publics	2	158 544 060	271 015
Escroquerie, vol, recel et extorsion	9	976 812 556	1 669 765
Délit d'apparence	2	304 849 416	521 110
Faux et usage de faux	2	475 000 000	811 966
Séquestration	1	10 000 000	17 094
Fraudes fiscale et douanière	2	60 894 222 705	104 092 688
Trafic illicite de devises	1	334 902 004	572 482
Infraction en matière d'or	2	286 593 195	489 903
<b>TOTAUX</b>	<b>23</b>	<b>63 487 072 481</b>	<b>108 524 910</b>

Source : Statistiques Annuelles du MJDHPC (2016) citées par GIABA

Ces chiffres apparaissent largement en dessous des chiffres réels concernant l'ampleur des flux illicites au Burkina Faso mais démontrent la réalité du phénomène au Burkina Faso. La question des fonds illicites est un enjeu majeur au Burkina Faso. Ces fonds peuvent en effet contribuer au financement du terrorisme qui sévit dans le pays. Les initiatives en cours pour bien mesurer et aussi gérer les montants en jeu, doivent se poursuivre tout comme les actions de lutte planifiées dans ce domaine. Le ministère de la justice a entrepris également la création d'une agence nationale chargée de la gestion des avoirs saisis et recouvrés (ANAGRASC) dans le cadre de procédures liées à la lutte contre les FFI, le blanchiment des capitaux.

#### 4.2.8 Partenariat Public Privé et autres formes de financements mixtes

Le Gouvernement burkinabé avait adopté en 2011, une stratégie de développement du PPP suivie en 2013, de la loi portant régime juridique du PPP au Burkina Faso, définissant les conditions de recours au PPP. La mise en œuvre de cette loi et de la stratégie a rencontré cependant des difficultés et les insuffisances du cadre normatif sont vite apparues.

<sup>44</sup> 1 USD = 585 F CFA



Cette loi a fait l'objet d'une relecture et la nouvelle loi vient d'être adoptée le 25 juin 2021 pour se conformer aux standards internationaux en matière de PPP. La nouvelle loi donne une définition plus précise des PPP et les conditions de leur adoption. La définition introduit une distinction claire entre un PPP et d'autres formes de financements comme les préfinancements et les crédits fournisseurs. Elle introduit également des éléments relatifs à l'analyse de soutenabilité budgétaire et financière qui doit accompagner les projets PPP, la question de la mise en concurrence des projets PPP, l'importance des études préalables,

Le Gouvernement avait identifié un pipeline de 16 projets PPP, à cette date qu'il se préparait à présenter aux Partenaires Techniques et Financiers et aux investisseurs privés dans le cadre du financement du PNDES II.

Chaque année, un programme de projets PPP est élaboré à travers la sélection des projets et programmes des départements ministériels. Le programme de PPP en cours est estimé à 2 512,0 milliards de FCFA<sup>45</sup>.

Le portefeuille de PPP actifs déjà signé est au nombre de 6<sup>46</sup>. Ces PPP ont tous été signés avant la nouvelle loi où la distinction était faite entre PPP marchands et PPP non marchands<sup>47</sup>.

**Tableau 4 : Liste des projets PPP actifs déjà signés et en cours**

PPP actifs	Coût total en milliards de FCFA	Commentaires
Projet de modernisation, de sécurisation des titres de transport et de ré-immatriculation des véhicules	20,5	Durée de cinq (5) ans
Projet de « Construction et exploitation d'un système d'émission de passeports à puce électronique (e-passeport) et d'archivage électronique des dossiers sous forme de BOT)	9,6	Signé en 2017, pour période 2018-2022
Projet Centrale solaire de 26,8 MWC	25,1	
Projet de construction de la maison du Burkina en Côte d'Ivoire	25,0	Signé en 2014
Projet de construction de l'échangeur du nord	95,4	PPP qualifié de non marchand
Projet de construction et de bitumage de la voie de contournement de la ville de Ouagadougou (voie de contournement Nord et Sud)	226,4	PPP qualifié de non marchand
<b>Total PPP actifs</b>	<b>376,9</b>	

Source : à partir des données du MEFP (mai 2022) : Rapport DPBEP, 2023-2025.

<sup>45</sup> MEFP (mai 2022), Rapport DPBEP 2023-2025.

<sup>46</sup> MEFP (mai 2022), Rapport DPBEP 2023-2025.

<sup>47</sup> Le gouvernement dans le cadre de l'ancienne loi distinguait les PPP marchands et les PPP non marchands. Dans le rapport DPBEP du MEFP (mai 2022), il est indiqué que les PPP marchands sont des contrats administratifs passés entre l'Etat et des partenaires privés à travers lesquels, la conception, le financement, l'exploitation sont confiés à ces derniers qui ont l'obligation de rétrocéder l'ouvrage après exploitation et les PPP non marchands sont ceux nécessitant le paiement d'un loyer à concurrence du montant investi par le prestataire privé. La nouvelle loi fait plutôt une distinction entre le PPP à paiement par les usagers qui peut être assimilé à ce qu'on appelait PPP marchand et le PPP à paiement public qui peut recouvrer le PPP non marchand au regard de la source des revenus pour le remboursement du partenaire privé.

Le développement des PPP a rencontré des difficultés dans la mise en œuvre. Les échanges avec les acteurs de l'administration et du secteur privé ont montré que des problèmes sont apparus rapidement dans la préparation des projets PPP, qui se résument au problème de maturité de tels projets, aux capacités de préparation et d'évaluation de ces projets au sein des administrations publiques ainsi qu'aux risques inhérents à ces projets en termes d'accumulation de la dette. Des ajustements ont donc été opérés dans la stratégie nationale avec l'adoption récente de la nouvelle loi sur les PPP afin d'améliorer la gouvernance dans la gestion du processus PPP et de disposer d'un meilleur portefeuille de projets à réaliser en PPP. Quelques initiatives de projets PPP sont aussi tentées au niveau des Collectivités Territoriales mais elles sont à un stade très expérimental.

#### 4.2.9 Ressources provenant des gains d'économie tirés d'une meilleure réallocation des dépenses et d'une gestion plus efficiente

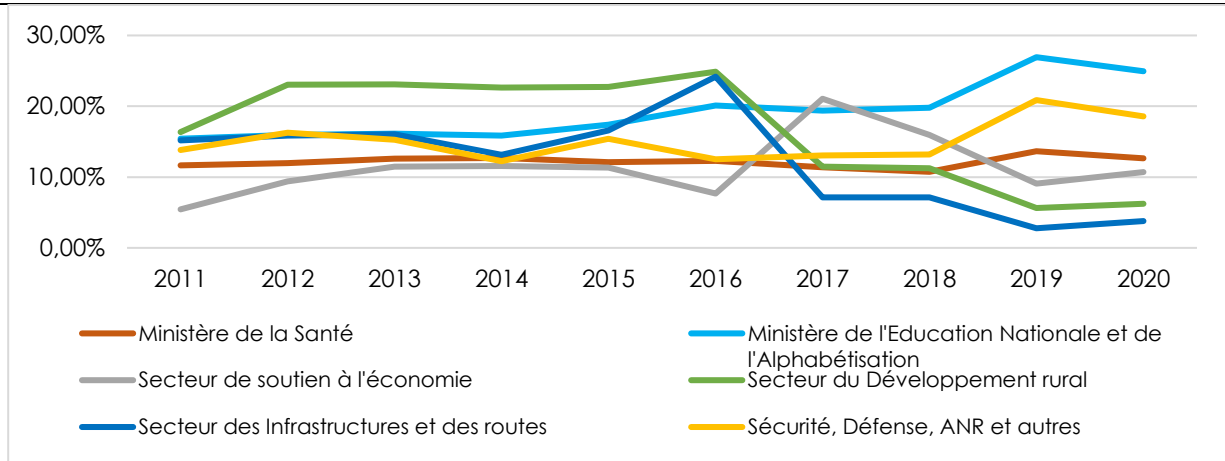
L'une des hypothèses considérées dans le DFA est que l'un des moyens efficaces d'accroître les ressources pour les secteurs de priorité pour le développement et atteindre les ODD consiste à utiliser de manière optimale les ressources déjà existantes. L'analyse de l'allocation stratégique des ressources et de l'efficience permettent d'évaluer dans quelle mesure le pays fait le meilleur usage possible des ressources déjà disponibles. L'analyse se basera sur une revue des dépenses allouées aux principaux secteurs sociaux et productifs, une appréciation de la composition de la dépense, et aussi la revue des travaux relatifs à l'efficience des dépenses publiques conduites par le pays.

##### **Revue des dépenses sectorielles et analyse de la composition des dépenses**

L'analyse sectorielle des dépenses publiques de l'Etat de 2011 à 2020 montre une progression importante des dépenses de sécurité et défense. La part du secteur de la sécurité et de la défense dans le budget de l'Etat a fluctué entre 12,24% et 20,87% sur la période. Il ressort toutefois que des efforts ont été faits pour préserver le poids budgétaire des secteurs sociaux comme la santé et l'éducation. Le secteur de l'éducation est le secteur ayant la plus grande part dans le budget de l'Etat en 2020 passant de 15,42% à 24,93%. Quant au secteur de la santé sa part dans le budget de l'Etat est passée de 11,65% en 2011 à 12,67% en 2020. Les secteurs des infrastructures, du développement rural, ont vu en revanche leur part se réduire.

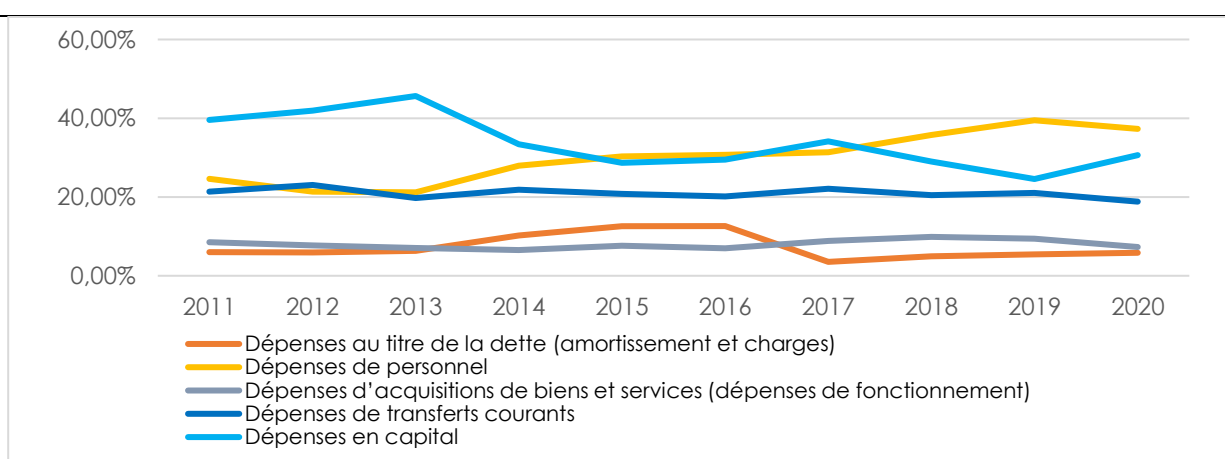
La composition des dépenses par nature économique, indique aussi que les dépenses salariales ont très fortement augmenté sur la période. La part des dépenses de personnel est passée de 24,60% en 2011 à 37,34% en 2020, tandis que celle des dépenses en capital est passée de 39,60% à 30,67% sur la période. Cet accroissement important des dépenses salariales constitue un risque important pour la soutenabilité budgétaire à moyen terme et pour l'allocation optimale des ressources budgétaires.

**Graphique 39 : Évolution de la part de quelques secteurs prioritaires dans le budget de l'Etat de 2011 à 2020 (En %)**



Source : DGB/DPB

**Graphique 40 : Evolution de la structure de l'exécution par nature de dépenses de 2011 à 2020**



Source : DGB/DISB

### Analyse de l'efficience globale des dépenses

Le contexte du CNFI, tout en mettant l'accent sur la mobilisation des financements n'omet pas de considérer la question de l'utilisation efficiente des ressources déjà existantes. L'analyse de l'efficience a été faite en utilisant les résultats de travaux récents sur l'analyse de l'efficience globale des dépenses publiques dans les pays en développement<sup>48</sup> ainsi que des analyses sur l'efficience des investissements publics conduites par le FMI.

Les travaux réalisés sur le Burkina Faso, sur la période 1990-2015, donnent un score d'efficience de 0,48749. Ce score signifie que le Burkina Faso pourrait augmenter l'efficacité de ses dépenses publiques de 51,3% (=1-0,487) en moyenne indiquant que plus de la moitié du potentiel du Burkina Faso en termes d'efficacité de la dépense

<sup>48</sup> Caldeira E., Dama AA., Djoufelkit H., Ehrhart H., Rota-Graziosi G. (2021) "La qualité de la dépense publique dans les pays en développement : mesure et déterminants.", Études et Documents, n°6, CERDI.

<sup>49</sup> Grégoire Rota-Graziosi, Emilie Caldeira, Alou Adessé Dama, Hélène Djoufelkit, Hélène Ehrhart. La qualité de la dépense publique dans les pays en développement : mesure et déterminants. 2021. hal-03129897

n'est pas exploitée. Selon toujours la même source, si nous considérons les périodes 1999-2007 et 2007-2015, le Burkina Faso a respectivement en moyenne des scores d'efficience de 0,458 et 0,512. Ces scores (qui sont de 54,2% en moyenne sur la période 1999-2007 et de 48,8% en moyenne sur la période 2007-2015) laissent entrevoir un énorme potentiel d'efficacité toujours inexploité.

Les analyses sur l'efficience des dépenses d'investissement publiques du FMI convergent vers ces mêmes conclusions. L'étude PIMA de 2017, réalisée par le FMI, indique que l'investissement public au Burkina Faso est relativement moins performant que dans les autres pays d'Afrique au Sud du Sahara (ASS). L'indicateur d'efficience des investissements publics utilisée est une mesure agrégée de la couverture des infrastructures et de la perception de leur qualité. Le Burkina obtient une note de 0,47 sur une échelle de 0 à 1, inférieure à la moyenne des pays d'ASS (0,64). Le Burkina Faso dispose donc de marges de progression importante pour améliorer l'efficience de ses dépenses d'investissement publiques.

Un autre outil plus institutionnalisé en matière d'analyse de l'efficience technique et allocative des dépenses publiques porte sur les revues de dépenses publiques. Au niveau international, ces revues de dépenses publiques sont recommandées comme outils d'analyse de l'efficience et de l'efficacité de la dépense publique pouvant s'insérer dans le cadre des revues des dépenses publiques nationales ou sectorielles. Le Burkina Faso avait institutionnalisé par le passé la conduite de revues de dépenses publiques, mais ces exercices réguliers de revues globales des dépenses publiques ont depuis lors été abandonnés. La toute dernière revue globale des dépenses publiques réalisée par le pays date de 2009 et avait été conduite par la Banque Mondiale<sup>50</sup>. Des revues sectorielles des dépenses publiques ont été conduites ces dernières années mais elles sont devenues tout aussi rares<sup>51</sup>. Quelques Partenaires Techniques et financiers réalisent régulièrement des analyses budgétaires qui sont très informatives sur les allocations et l'exécution des dépenses mais il ne s'agit pas de revues approfondies des dépenses publiques qui apprécient l'efficience et l'efficacité de la dépense publique<sup>52</sup>. Ces analyses budgétaires ne sont pas non plus institutionnalisées et intégrées dans le processus budgétaire comme un outil d'amélioration continu de la qualité de la dépense et de l'efficience allocative.

Une autre approche d'analyse de l'efficience de la dépense publique passe par l'opérationnalisation de l'institutionnalisation des évaluations des politiques publiques. Les évaluations intègrent habituellement un volet d'analyse de l'efficacité et de l'efficience des politiques et programmes et œuvrent de ce fait constituer un outil précieux pour améliorer la qualité des dépenses publiques et de politique publique.

---

<sup>50</sup> Banque Mondiale (2009) : Revue des Dépenses Publiques - Au-delà du paradoxe burkinabé

<sup>51</sup> On peut citer la Revue des dépenses publiques de 2007 à 2015 dans le secteur eau et assainissement réalisée par l'Union européenne en 2016.

<sup>52</sup> Il s'agit notamment d'analyses budgétaires conduites dans le cadre des projets et programmes des bailleurs de fonds à l'exemple de la Banque Mondiale, dans le cadre de son projet (PAGFSP), de l'UNICEF également pour les analyses budgétaires dans le secteur sociaux, revues dans les secteurs sociaux, et des ONG internationales dans le domaine de la nutrition, et enfin, d'autres partenaires dans le domaine de l'eau et assainissement (Étude TracFin).

Ces évaluations n'étaient pas auparavant institutionnalisées. Un exercice d'institutionnalisation des évaluations de politiques publiques vient toutefois 'être lancé au Burkina Faso<sup>53</sup>. Une Commission Nationale d'Évaluation a été mise en place en 2019.

### Questions de gouvernance financière

L'amélioration de la gouvernance financière est un élément important pour l'amélioration de la qualité de la dépense publique. Le Burkina conduit régulièrement les études d'évaluation de la qualité de ses dépenses publiques grâce à l'outil d'évaluation PEFA. La toute dernière évaluation conduite par le pays est celle de 2017, qui avait révélé d'importantes faiblesses dans la gestion des finances publiques et le Burkina Faso avait reculé sur un ensemble d'indicateurs importants comparativement à l'évaluation réalisée en 2010. Une nouvelle évaluation est prévue pour se tenir en fin 2022 ou début 2023. Le Burkina Faso s'est aussi engagé dans une autre série d'évaluation de la qualité de son système de passation des marchés publics à travers le MAPS. L'évaluation MAPS<sup>54</sup> relève des marges de progression en termes de performance globale du système de passation des marchés publics sous l'angle de l'efficacité et de l'économie. Le renforcement de la gouvernance à travers les contrôles et audits ainsi que le renforcement des capacités constituent un point d'attention majeur pour relever le niveau de performance.

Plusieurs autres analyses conduites en matière de gouvernance financière convergent pour montrer les faiblesses enregistrées par le pays ces dernières années dans ce domaine. Les différents indicateurs internationaux relatifs à la gouvernance financière, classent bien le Burkina Faso, comparativement à d'autres pays, mais ils montrent aussi que la situation du pays s'est dégradée ces dernières années.

Ainsi l'indice de la perception de la corruption de Transparency International est passé de 38% en 2013 à 40% en 2020 au Burkina Faso. L'indice de perception de la Corruption du RENLAC qui avait baissé de 67 en 2014 à 47 en 2017, est vite remonté à 64 en 2020.

Il convient de souligner les efforts accomplis ces dernières pour améliorer la gouvernance financière. On peut citer entre autres l'adoption de : (i) la loi du 3 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso ; (ii) la loi du 03 mai 2016 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Au niveau institutionnel, on peut citer la mise en place de l'Autorité supérieure de contrôle de l'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE/LC). Ces résultats sont cependant limités du fait de l'absence de suites données aux contrôles réalisés par ces différentes institutions. Il apparaît important à ce niveau d'avoir un

---

<sup>53</sup> Un rapport diagnostic sur les capacités évaluatives avait analysé les forces et faiblesses en matière de capacités d'évaluation et fait des propositions et recommandations assorties d'une stratégie de renforcement des capacités (2017).

<sup>54</sup> Banque Mondiale, Évaluation du système de passation des marchés publics du Burkina Faso 2022.

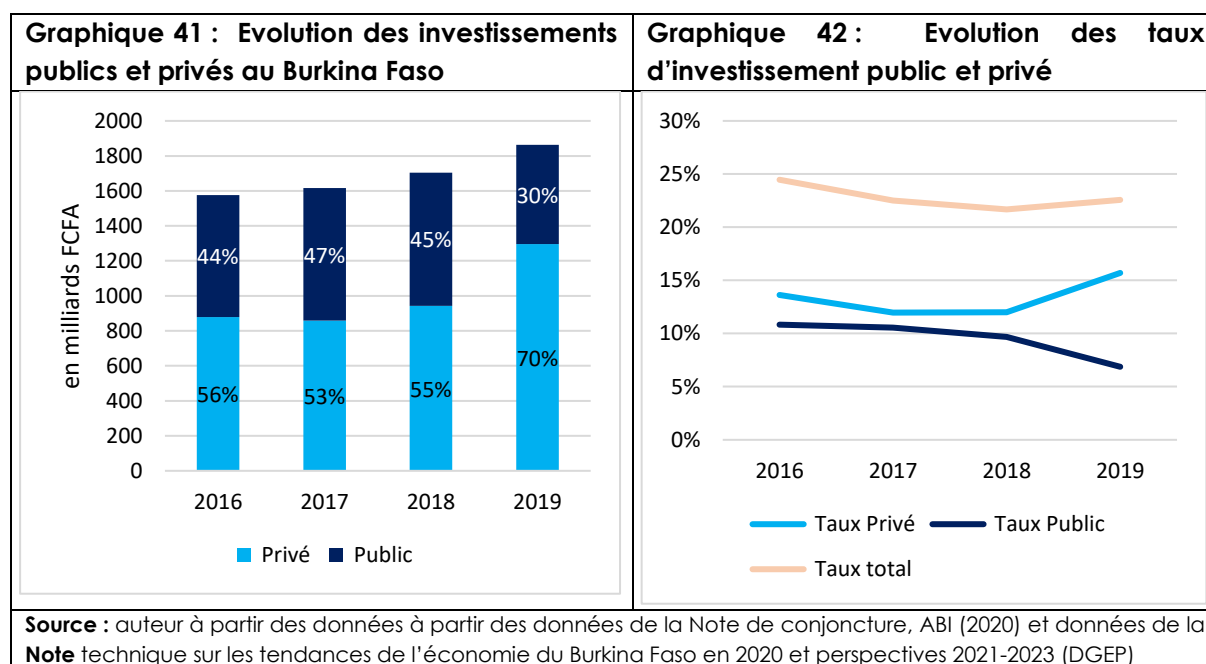
plan d'actions spécifique concernant les volets contrôles et audit supervisé par l'ASCE/LC.

Plusieurs organisations de la société civile s'investissent aussi dans la promotion de la gouvernance financière. Il s'agit notamment du RENLAC, du CGD, du CIFOEB, et de biens d'autres organisations de la société civile qui ont vu le jour plus récemment.

### 4.3 Évaluation du paysage du financement privé

#### 4.3.1 Tendances du financement privé

La mission DFA a noté que la disponibilité des informations sur les investissements du secteur privé s'est beaucoup améliorée ces dernières années. Plusieurs études et rapports consultés sont orientés sur l'analyse des mesures de promotion du secteur privé, les contraintes rencontrées par le secteur privé et notamment l'accès au financement. Des études plus récentes ont aussi porté sur l'importance du secteur privé, les volumes de financement en jeu et surtout les rôles respectifs des investissements privés domestiques et internationaux. L'étude la plus approfondie sur la question est celle publiée récemment par l'Agence Burkinabè des Investissements relative à la dynamique des investissements au Burkina Faso de 2016 à 2020<sup>55</sup> et l'étude sur le climat des investissements au Burkina Faso<sup>56</sup>. Il faut enfin mentionner la production des annuaires statistiques du Ministère du Commerce qui donnent des informations sur l'état du secteur privé burkinabè et des investissements mobilisés.



Ces données sur les investissements privés montrent que d'une manière générale, les investissements augmentent en valeur nominale mais en valeur relative on assiste plutôt à une baisse beaucoup plus marquée pour les investissements publics

<sup>55</sup> ABI (juin 2020) Note de conjoncture sur la dynamique des investissements au Burkina Faso de 2016 à 2020 et les perspectives de consolidation et de développement dans le contexte de la relance économique post crise sanitaire.

<sup>56</sup> Union européenne, Étude sur le climat des investissements au Burkina Faso, (avril 2021).

comparativement aux investissements privés qui connaissent un regain à la hausse à partir de 2019. Il existe aussi très peu de données et d'analyses sur les secteurs qui soutiennent les investissements privés. Les informations disponibles portent sur la répartition des entreprises par secteur d'activité mais elles ne précisent pas les montants investis dans les différents secteurs. Cela ne permet pas de savoir dans quelle mesure les investissements privés et les politiques qui les soutiennent sont en cohérence avec les priorités de développement et les objectifs fixés dans les ODD. L'apport du secteur minier apparaît toutefois particulièrement important. La contribution des industries extractives dans le PIB est passée de 8,3% en 2016 à 11,4% en 2017 puis à 10,6% en 2018<sup>57</sup>. Le rapport ITIE de 2020 établissait cette part à 12,19% en 2019 et 16,12% en 2020. Entre 2016 et 2019, le nombre de mines en exploitation est passé de 10 à 16. Le rapport ITIE de 2020 fait état de 17 mines en 2020.

L'analyse du financement privé se fera selon la composante financement privé endogène et financement privé extérieur. Au niveau du financement privé endogène, l'analyse portera essentiellement sur le financement du secteur bancaire au profit du secteur privé. D'autres types de financement seront étudiés comme par exemple, la méso et microfinance.

Les apports des privés nationaux sous forme d'apports propres ne sont pas analysés. Les données sur ce volet de financement étant très approximatives du fait des limites des statistiques nationales qui ne font pas une telle distinction ou ne captent pas spécifiquement ce type d'informations. Des études plus approfondies devront être conduites pour mieux documenter l'importance des apports propres des investisseurs nationaux qui peut aussi donner une meilleure idée sur l'effet de levier potentiel de ces apports.

### 4.3.2 Évaluation du paysage du financement privé endogène

#### 4.3.2.1 *Privé commercial : le financement de l'investissement privé au Burkina Faso*

---

##### **Tendances de l'investissement privé**

Le secteur bancaire burkinabè comporte plusieurs banques et établissements financiers. L'étude sur le climat des affaires indique que malgré la relative stabilité du secteur financier, certains risques émergents doivent être pris en compte car « bien que le ratio de liquidité du secteur bancaire soit conforme aux normes de la BCEAO, il a diminué depuis 2015 ».

##### **Une baisse du financement global à l'économie pour le Burkina Faso**

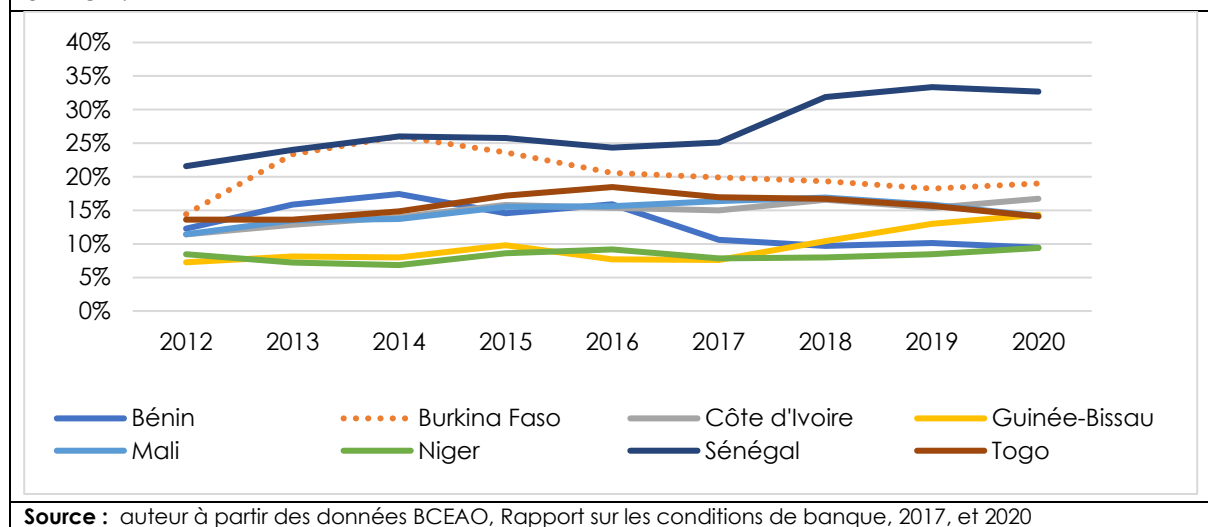
L'analyse de l'évolution des crédits totaux mis en place au Burkina Faso montre une régression à partir de 2014 qui va se poursuivre jusqu'en 2020. Comparativement aux autres pays de l'UEMOA, cette même tendance n'est observée que pour le Bénin et dans une moindre mesure le Togo. Les autres pays de l'UEMOA, présentent des signes de relèvement des crédits mis en place en fin de période. Le Sénégal a même

---

<sup>57</sup> Note de conjoncture, (ABI, 2020)

enregistré une hausse des financements apportés après 2017. La part du Burkina est en baisse mais reste au-dessus des autres pays de l'UEMOA.

**Graphique 43 : Part des crédits totaux mis en place en % du PIB dans les différents pays UEMOA.**



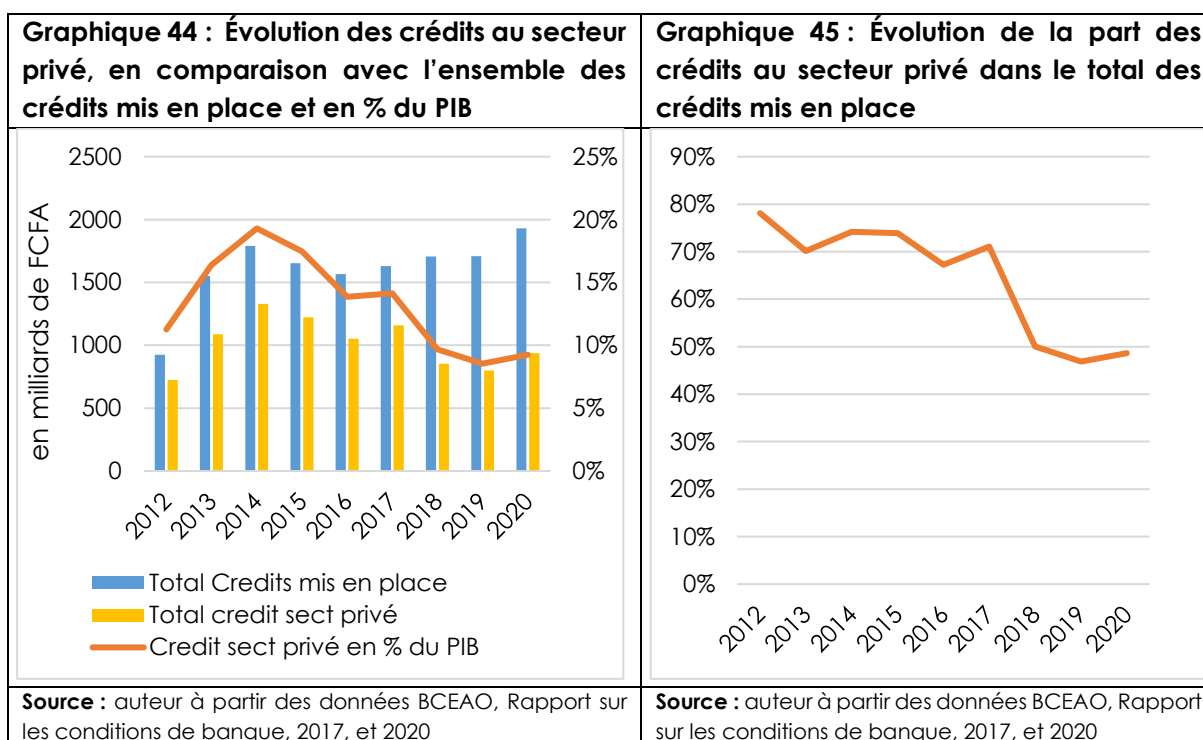
Source : auteur à partir des données BCEAO, Rapport sur les conditions de banque, 2017, et 2020

### Une déprime du financement du secteur privé

Les analyses montrent clairement que sur la période 2012, à 2014, le financement du secteur privé a régulièrement augmenté, suivant la hausse régulière du financement apporté à l'économie dans son ensemble. La tendance s'est toutefois inversée à partir de 2015 où le financement du secteur privé a reculé sur toute la période (hormis la forte poussée observée en 2017, et dans une moindre mesure en 2020) alors que le financement total est reparti à la hausse dès 2017. Le financement accordé au secteur privé est passé de 722,5 milliards de FCFA en 2012, à 1328,3 milliards de FCFA en 2014, pour ensuite tomber à 938,6 milliards de FCFA en 2020.

La part du crédit accordée au secteur privé en pourcentage du PIB suit globalement cette tendance. La part des crédits accordés au secteur privé du Burkina Faso diminue aussi au fil des années sur toute la période. Elle était très élevée en 2012 (environ 80%) mais en 2020 cette part a chuté à 49%. Le contexte particulier du pays à partir de 2015, avec la crise sécuritaire et les troubles socio-économiques et politiques de même que l'effet conjugué de la COVID-19, pourraient expliquer cette situation.





Il faut noter qu'en 2020, 11 mesures exceptionnelles ont été décidées par le gouvernement pour soutenir le secteur privé dans le cadre de la riposte contre la COVID-19.

### **L'essentiel du portefeuille des banques est constitué de crédits de court terme et les progrès enregistrés dans le financement du secteur agricole restent fragiles**

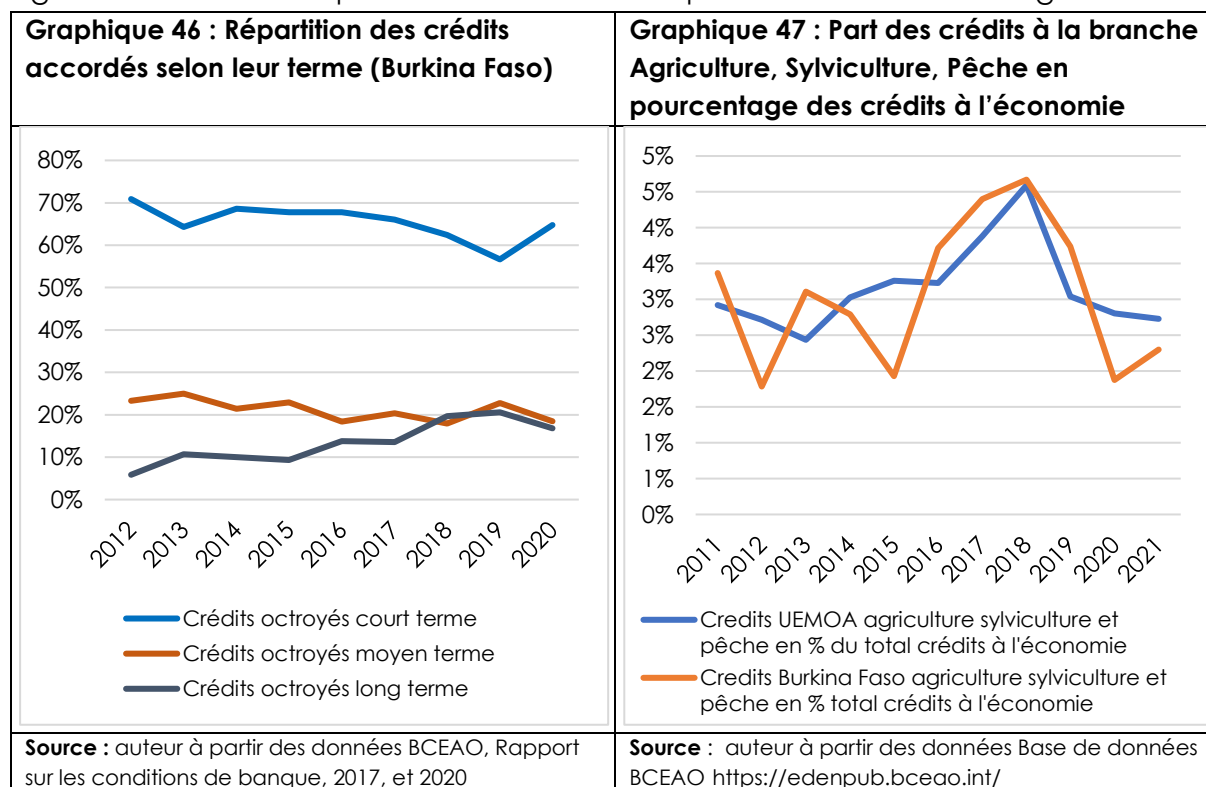
Le financement bancaire reste un financement globalement de court terme. Les financements de moyen terme et long terme restent très marginaux. Le Graphique 40 fait ressortir l'évolution de la durée des crédits accordés à l'économie dans son ensemble. En effet, bien qu'on note une tendance à la baisse en fin de période, la part des crédits de court terme est ressortie à 72% en moyenne. Il apparaît toutefois une amélioration du niveau des crédits à long terme jusqu'en 2019 suivie d'un recul net en 2020. Les crédits à moyen terme montrent une tendance en légère baisse sur la période.

Cela montre la désaffection des banques pour le financement des investissements. La situation semble connaître une amélioration à partir de 2017, mais un recul est encore observé après 2019. Le système financier peine donc à relever ce défi de financement des investissements.

### **Les progrès enregistrés dans le financement du secteur agricole restent fragiles**

L'analyse des financements octroyés par secteur a rencontré quelques difficultés du fait de la faible disponibilité des données. Les données disponibles sont celles produites par la BCEAO, mais elles ne sont pas organisées/regroupées suivant les secteurs de planification du PNDES. Une analyse de l'alignement des financements sur les priorités de la Politique Nationale de Développement et des ODD, nécessite la production d'informations désagrégées suivant les principaux secteurs de priorité.

La part des crédits octroyés au secteur agricole (agriculture, sylviculture, pêche) est très fluctuante et évolue entre 3 et 2% sur la période. Elle n'a atteint des niveaux supérieurs, atteignant 4% qu'entre 2017 à 2019. Le Burkina apparaît cependant très au dessus de la moyenne UEMOA qui est restée en dessous de 5% sur toute la période. Une nouvelle Banque agricole a d'ailleurs été créée avec une participation majoritaire de l'Etat. Les approches innovantes utilisées portent sur la mutualisation des risques (partage des risques) entre acteurs intervenant dans une chaîne de valeurs agricoles. Les autres expérimentations en cours portent sur l'assurance agricole.



### Les autres formes de financement émergentes sont la méso et la micro finance

De nouvelles formes de financement se sont développées à côté du financement classique. Il s'agit notamment de la micro finance qui existe depuis longtemps mais qui connaît un grand essor, et les nouvelles formes de financement destinées aux PME comme la méso-finance et la finance islamique qui sont d'apparition plus récente et pour lesquelles, très peu de données sont disponibles.

Ces nouveaux mécanismes de financement répondent surtout aux besoins des entreprises PME/PMI, et aux entreprises du secteur informel qui constituent un groupe important de clients potentiels insuffisamment couverts par le système bancaire classique. L'accès au crédit et le coût du crédit constituent pour ce segment des contraintes et des barrières importantes. C'est particulièrement le cas des entreprises du secteur agricole et rural qui font face à des risques plus importants.

Le secteur de la méso-finance vient juste de démarrer avec trois opérateurs (COFINA, Coris Méso-Finances, Baobab). Il existe pour l'instant très peu de données sur l'activité de ces opérateurs.

Le secteur de la micro finance est particulièrement dense et comprend 135 Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) en fin 2021. La santé financière des petites IMF n'est pas très assurée et beaucoup dégagent des résultats négatifs<sup>58</sup>. Quelques IMF commencent à se démarquer avec de niveaux d'engagements assez importants. La BCEAO a opéré une classification de ces IMF en fonction de leurs niveaux d'engagements pour en constituer un groupe spécifique. Le Rapport sur la Coopération au développement (2020) indique que le volume de financement des SFD a connu une baisse en 2019 de 16,9% par rapport à 2018 pour se situer à 187,00 milliards de FCFA. La baisse du volume de financement des SFD à l'économie se justifierait par la situation sécuritaire qui a contraint certains SFD à suspendre leurs activités dans certaines zones. Les financements du secteur sont orientés principalement vers le secteur du commerce, de la restauration et de l'hôtellerie. Le financement agricole représente 15,0% au niveau des SFD.

La note de conjoncture du trésor public<sup>59</sup> indiquait qu'en fin décembre 2021, 124 SFD sur les 135 que compte le secteur ont transmis leurs états de reporting trimestriels soit un taux de transmission de 91,85%. L'analyse des ratios relatifs aux normes prudentielles montre que ces 124 SFD, quinze (15) SFD seulement respectent l'ensemble des 10 ratios prudentiels soit un taux de respect de 12,10%. Ces résultats montrent que le secteur est en construction et doit être encore renforcé.

Il existe aussi parallèlement à ces structures privées, divers autres mécanismes d'appui pour le financement du secteur privé. Il s'agit notamment des Fonds nationaux de financement, des Fonds d'Etat et des projets et programmes d'appui des Partenaires Techniques et Financiers. Il existe au total près de onze (11) fonds nationaux au Burkina Faso en 2020<sup>60</sup>. Ces fonds interviennent soit par des prêts bonifiés ou des subventions ou à travers de apports sous forme de garantie et même la prise de participation. Leurs domaines d'intervention portent principalement sur le secteur agricole, le commerce et les services marchands, l'artisanat et la transformation. Les fonds d'Etat dont le nombre était estimé à une dizaine en 2019, ont pour vocation de financer sans contrepartie des activités rentrant dans le cadre de leurs champs d'interventions. Les Fonds nationaux de financement en revanche ont pour fonction principale de faire du crédit pour financer des activités de développement à la base.

Les charges de financement des fonds nationaux de financement (crédits accordés par les Fonds nationaux de financement, subventions accordées par les Fonds d'Etat, prises de participation du Fonds burkinabé de développement économique et social, remboursements des dépôts de garantie et le remboursement des emprunts contractés) sont passés de 28,58 milliards de FCFA en 2015, à 45,98 milliards en 2018,

---

<sup>58</sup> Etude sur le climat des investissements au Burkina Faso (Union européenne, 2021)

<sup>59</sup> DGTCP (2022), Note de conjoncture du quatrième trimestre 2021 du secteur de la microfinance.

<sup>60</sup> DGCOOP, Rapport sur la Coopération au Développement, 2020

et 83,81 milliards de FCFA en 2019. La gestion de ces fonds, les synergies à mettre en place pour leurs interventions, ainsi que les synergies à construire avec les opérateurs financiers et bancaires privés méritent une attention.

Plusieurs Partenaires Techniques et Financiers ont aussi développé des instruments d'appui au secteur privé avec des composantes financement. Pour permettre le financement des projets de long terme de ces PME, des mécanismes de refinancement et des lignes de crédit sont nécessaires pour améliorer l'accès des banques au financement à long terme. Certains partenaires techniques et financiers sont déjà actifs sur cette question et ont déjà développé plusieurs projets dans ce sens<sup>61</sup>. Le développement de nouveaux instruments de crédits basés sur le modèle de refinancement ou l'ouverture de lignes de crédits ou des garanties bancaires par un tiers et portés par des agences d'aide au développement semble prometteur car permettant d'atténuer les risques d'entrée des investisseurs et d'orienter les financements vers des secteurs qui autrement n'auraient pas eu l'attention du secteur bancaire.

### **Autres formes de financements innovants : capital-risque et crowdfunding**

L'investissement en capital risque fait partie des instruments innovants dont la particularité est d'intégrer la prise de risques dans ses prises de participation à la différence des institutions bancaires classiques qui ont une aversion plus prononcée par rapport aux risques. Les sociétés de capital-risque lèvent les fonds le plus souvent auprès de bailleurs et le reste auprès de structures privées<sup>62</sup>. Leurs investissements sont réalisés à travers des entrées dans le capital sans prendre le contrôle des entreprises cibles. Les fonds de capital-risque interviennent particulièrement dans les secteurs à fort impact social et sociétal. Au-delà des prises de participations, ces fonds accompagnent les entreprises par des appuis-conseils dans tous les domaines du management et aussi dans le domaine opérationnel.

Le secteur du Capital - risque peine à décoller. Il existe trois opérateurs pour l'instant : SENERGI Burkina, ForthInvestment, et Investisseurs et Partenaires qui est par ailleurs un investisseur international qui sponsorise SENERGI Burkina. Les investissements de capital-risque qui se sont développés dans beaucoup d'autres pays africains ont du mal à décoller au Burkina Faso.

---

<sup>61</sup>Parmi les PTF intervenant dans ce cadre, on peut citer la Banque Mondiale, le PNUD, le FIDA, l'UE, la GIZ, la Coopération Belge, la CEDEAO, l'AFD. Danida aussi a mis en place le Fonds Agro-industrie pour le financement du secteur privé. L'UE dans le cadre de son nouveau PIN, a prévu d'utiliser des instruments de garantie afin de financer le privé via les banques de développement. Le mécanisme est le suivant : pour les banques de développement qui prennent plus de risque, une garantie de 10% est accordée. Les Etats Unis ont aussi un tel instrument via leur Agence Development and Financial Cooperation qui a déjà des projets au Burkina Faso avec EcoBank. Dev and Financial Coopération qui est une Banque publique aux USA a mis en place un mécanisme dit « Development Credit Authority » qui consiste à partir de fonds à garantir les emprunts de certains petits exploitants auprès des banques (il existe des accords avec ECOBANK, et la faitière des Caisses populaires du Burkina Faso). La BAD travaille sur deux projets d'envergure au Burkina Faso pour les investisseurs étrangers. Il s'agit notamment du projet STAR Textile qui devrait générer près de 50 000 emplois. La BOAD est tout aussi active dans ce domaine d'appui au secteur privé et beaucoup d'autres partenaires extérieurs ont ce type de guichet d'appui au secteur privé.

<sup>62</sup> Investisseurs et Partenaires (IETP) par exemple, lève des fonds auprès des bailleurs de fonds de développement tels que la Banque Mondiale, BAD, AFD, les coopérations bilatérales, etc.)

Les informations disponibles indiquent un développement lent des financements des fonds de capital-risque mais révèle aussi un potentiel. SYNERGI Burkina, a depuis 2015 jusqu'en 2021, financé plus d'une vingtaine d'entreprises et de start-up innovantes à travers différentes offres de financement (financements d'amorçage, investissement en capital pour un volume de financement estimé à plus de 3 milliards de FCFA<sup>63</sup>.

Investisseurs et Partenaires a un modèle qui lui permet non seulement de financer directement des entreprises avec du capital risque mais aussi d'accompagner le développement de fonds de capital-risque au niveau local qui interviennent sur une échelle plus limitée en termes de volumes de financement. Les financements de I&P varient entre 1 et 5 millions d'euros sans garantie mais sont conditionnés par une participation au capital de l'investisseur en capital risque pour une durée allant de 5 à 7 ans. Les appuis ne se limitent pas à un apport financier mais comportent aussi un volet accompagnement technique et appui conseil sur la gouvernance. Le constat relevé au niveau du capital risque reste la difficulté à trouver des projets à fort impact social et des entrepreneurs prêts à s'engager sur de tels projets. La disponibilité des fonds n'apparaît donc pas comme une contrainte mais plutôt la qualité des projets proposés, la gouvernance d'entreprise et l'adhésion des entrepreneurs au concept du capital risque. Certains entrepreneurs sont en effet très réticents à l'idée d'ouvrir leur capital à une participation externe. Les contraintes du cadre réglementaire et du cadre fiscal qui pèsent sur ce type d'investisseurs sont apparus aussi comme une limite majeure.

Pour ce qui concerne le crowdfunding, un intérêt existe au niveau national pour ce type de financement mais très peu d'initiatives ont pu voir le jour jusqu'à présent. Les innovations prometteuses dans le secteur portent sur la création de nouvelles technologies en ligne à même de transformer les mécanismes classiques de tontines sociales en plateformes de financement participatif.

Le constat qui ressort de cette revue des financements pour le secteur privé national montre un potentiel important et la nécessité d'une conjugaison et coordination des actions des différents intervenants afin de créer les complémentarités nécessaires. Un organe dédié devrait être mandaté pour assurer cette mise en coordination.

#### *4.3.2.2 Financement par le marché : le rôle du marché financier régional, et de la bourse*

---

Le marché financier régional, est très bien règlementé et les bourses régionales des valeurs mobilières sont opérationnelles et offrent plusieurs produits destinés au financement des entreprises à travers les actions, ou encore l'émission d'obligations.

Le constat montre toutefois que ces instruments sont très peu utilisés par les entreprises. Les chiffres montrent que le nombre d'entreprises burkinabé cotées en bourse est passé de deux (2) entreprises cotées sur 39 en 2012 (5%), à trois entreprises cotées sur 46 en 2020 (7%). Ce constat est tout aussi commun aux autres pays de la zone UEMOA. La Côte d'Ivoire étant le pays disposant du plus grand nombre d'entreprises cotées.

---

<sup>63</sup> <https://lefaso.net/spip.php?article105483>

Les transactions des entreprises burkinabés cotées en bourse ont porté sur un montant de 44,1 milliards en 2018 (19% du total), mais ont baissé à seulement 20 milliards en 2020 (8%)<sup>64</sup>.

#### 4.3.2.3 Privé non commercial : les fondations et autres apports non commerciaux

Au niveau national, il existe des initiatives portées par des fondations nationales. Ces initiatives restent toutefois très peu documentées.

Il existe très peu d'informations sur les fondations créées au Burkina<sup>65</sup>. Une meilleure connaissance des actions dans ce domaine, et de l'intérêt des opérateurs privés nationaux pour la mise en place de telles fondations serait utile.

### 4.3.3 Évaluation du paysage du financement privé extérieur

#### 4.3.3.1 Tendances et potentiel du financement privé extérieur

L'analyse du financement extérieur privé s'est limité à deux flux importants. Il s'agit des investissements directs étrangers (IDE) et des investissements de portefeuille (IP). Les données relatives à ces deux sources sont celles collectées à partir des données de la balance des paiements produites par la BCEAO. Il n'existe pas de dispositifs de suivi de ces flux au niveau national.

#### **Les investissements directs étrangers**

***Les investissements directs étrangers dont bénéficie le Burkina Faso apparaissent extrêmement fluctuants sur la période, mais indiquent une tendance à la baisse.***

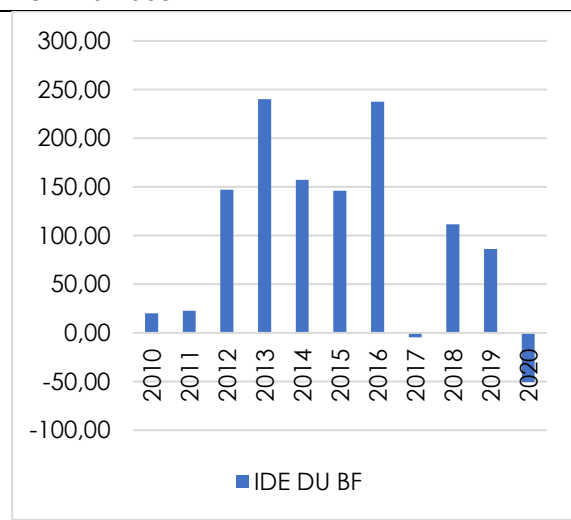
Les IDE ont évolué en dents de scie entre 2010 et 2016 indiquant une forte variabilité. Ils sont passés de 20,01 milliards en 2010 à 237,43 milliards en 2016. En 2017 et en 2020, le montant des IDE entrants nets est négatif, signifiant un recul des investissements étranger au profit du pays. Le secteur minier a joué un rôle important dans le flux des investissements directs étrangers. La note de conjoncture de l'ABI (2020), indique que la baisse des IDE en 2017, est expliquée principalement par les opérations sous forme d'instruments de dette qui se sont traduites par une sortie nette de capitaux du fait des remboursements des dettes par les entreprises résidentes, notamment les sociétés minières vis-à-vis de leurs maisons mères. La chute des IDE en 2020, pourrait refléter l'impact négatif de la crise sanitaire de la COVID-19.

---

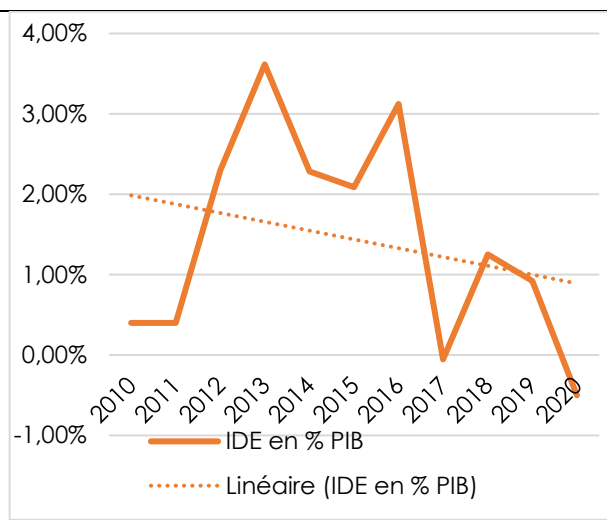
<sup>64</sup> Annuaire du Ministère du Commerce, 2020

<sup>65</sup> Une note du Ministère de l'Administration Territoriale, datant de 2022, avait identifié une seule fondation reconnue (voir <https://dalpap.gov.bf/ressources/liste-des-fondations>). Cela est très étonnant et montre qu'un travail plus approfondi sur la situation réelle serait utile.

**Graphique 48 : Évolution des Investissements directs étrangers du Burkina Faso**

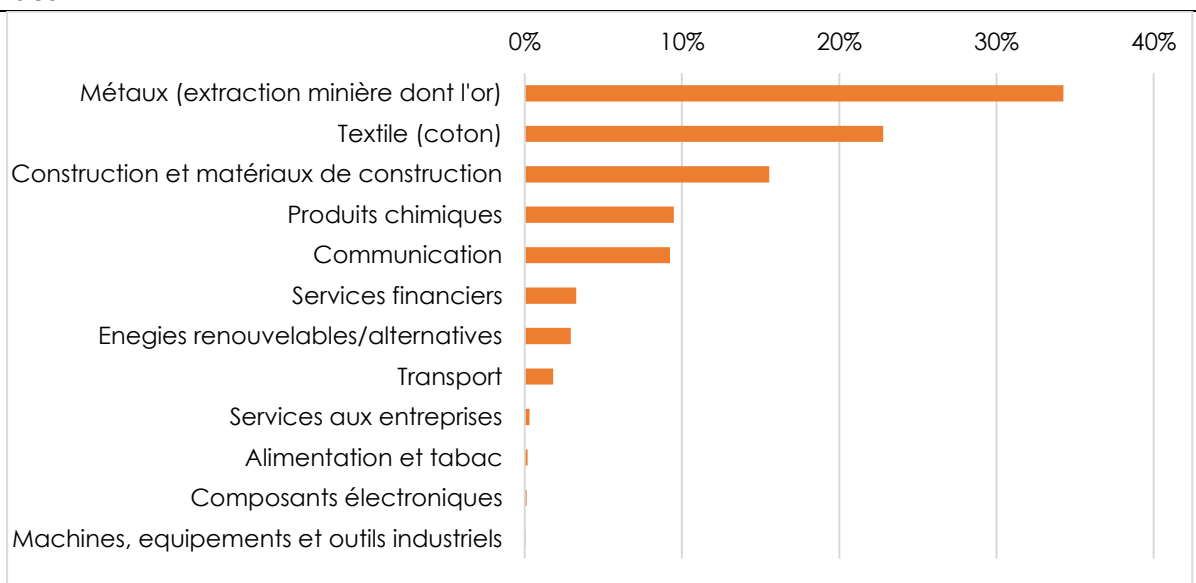


**Graphique 49 : Évolution des Investissements directs étrangers en % PIB**



Source : auteurs à partir des données BCEAO, <https://edenpub.bceao.int/>

**Graphique 50 : Répartition sectorielle des IDE entre 2010 et 2018, en pourcentage du total des IDE**



Source : IFC (2019), Diagnostic du secteur privé

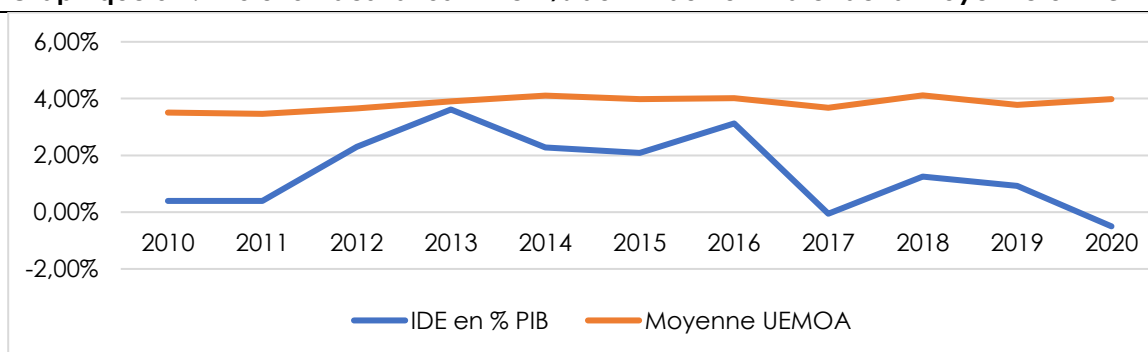
L'analyse sectorielle des IDE, est limitée par la faible disponibilité de données de désagrégées. Le rapport de diagnostic du secteur privé, indique l'or et le coton sont les principales sources des IDE au Burkina Faso. En se basant sur les données du Financial Times relatives aux marchés des IDE, le rapport indique qu'entre 2010 et 2018, le secteur de l'or a attiré au total 45% des IDE, et le secteur du coton, 22%. Ces deux secteurs représentent donc près de 67% des IDE<sup>66</sup>. Les autres secteurs importants sont

<sup>66</sup> Le rapport Diagnostic du secteur privé de IFC (2019), indique par ailleurs que le niveau élevé des IDE dans le secteur de la construction, serait lié à un effet d'entraînement dû au développement du secteur minier. En ce qui concerne les services financiers leur développement serait lié à la croissance des investissements au sein du secteur financier provenant du Maroc et d'Afrique du Sud. Les investissements dans les énergies renouvelables sont liés au

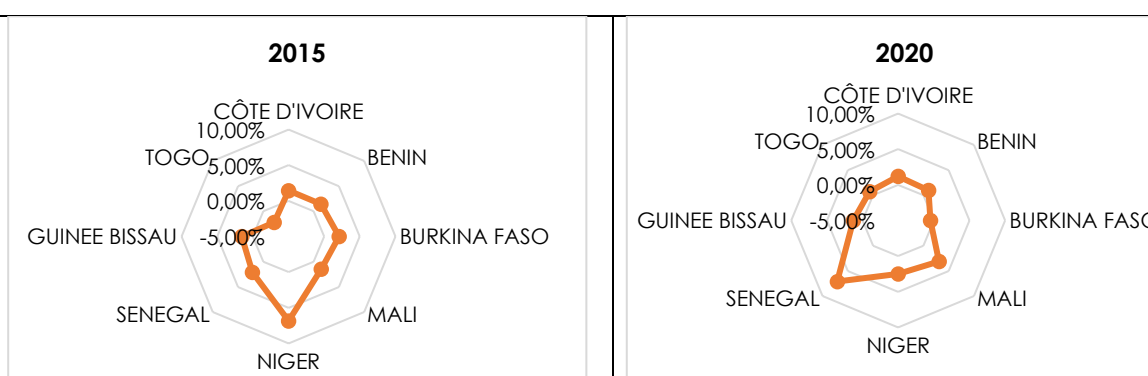
la construction, la communication, les services financiers, les énergies renouvelables et le transport.

Le Burkina Faso apparaît moins performant dans l'attraction des IDE, comparé aux autres pays de l'UEMOA. Les IDE du Burkina se sont établis sur la période à 1,44% du PIB. Ce ratio est inférieur à la moyenne des pays de l'UEMOA estimée à 3,8% du PIB (graphique 45). En 2010, les IDE entrants au Burkina Faso, estimés à 0,4% du PIB, étaient les plus faibles des pays de l'UEMOA (taux compris entre 1,3% pour la Côte d'Ivoire et 17,50 % au Niger) (Graphique 46). En 2015, les IDE se sont accrus pour s'établir à 2,08% du PIB, plaçant le Burkina au 3<sup>ème</sup> rang en termes d'attractivité des IDE, après le Niger (6,82%) et le Sénégal (2,12%). Le Burkina a de nouveau reculé en 2020 où il présente le plus faible niveau d'IDE dans la zone (en % du PIB). La forte variabilité des flux d'IDE d'investissements est aussi observée dans beaucoup d'autres pays de l'UEMOA.

**Graphique 51 : Évolution des ratios IDE en % du PIB du Burkina et de la moyenne UEMOA**



**Graphique 52 : Performance des ratios IDE du Burkina Faso comparé aux autres pays UEMOA en 2015 et 2020**



Source : Auteur, à partir des données de la BCEAO, <https://edenpub.bceao.int/>

**Le potentiel d'accroissement des IDE existe mais cela nécessite des mesures d'incitations importantes.**

Les échanges avec les acteurs ont montré que le potentiel d'accroissement des IDE au Burkina est réel. L'Agence Burkinabè d'Investissement (ABI) a montré que plusieurs investisseurs étrangers ont manifesté leur souhait d'investir au Burkina mais ont toujours évoqué des freins et divers obstacles qui ne facilitent pas leurs opérations dans le pays.

développement du secteur photovoltaïque. Les données du rapport IFC proviennent du Financial Times, marchés des IDE.



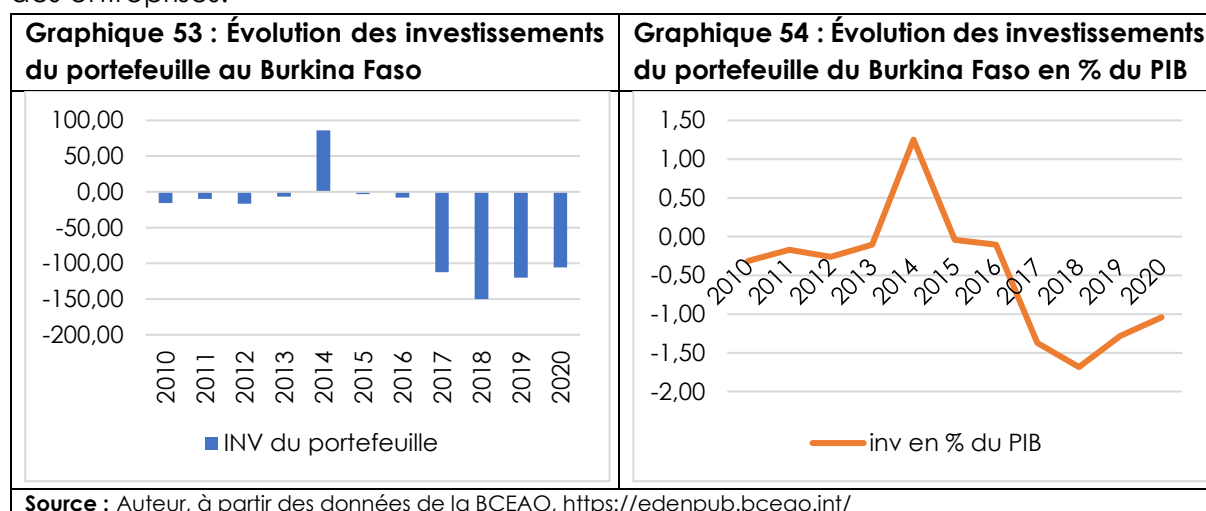
Pour l'ABI, « il n'y a pas de problème de fonds pour financer les projets mais un problème de maturité des projets ». Au niveau de l'ABI, le problème serait beaucoup plus au niveau de la demande de financement crédible que de l'offre car il existe un réel appétit des investisseurs pour les projets publics et un intérêt aussi pour des investissements dans le domaine purement privé. Cela va nécessiter une meilleure documentation sur les secteurs des IDE, et les secteurs les plus attractifs afin de formuler des projets appropriés.

## **Les investissements de portefeuille**

### **Évolution des investissements de portefeuille**

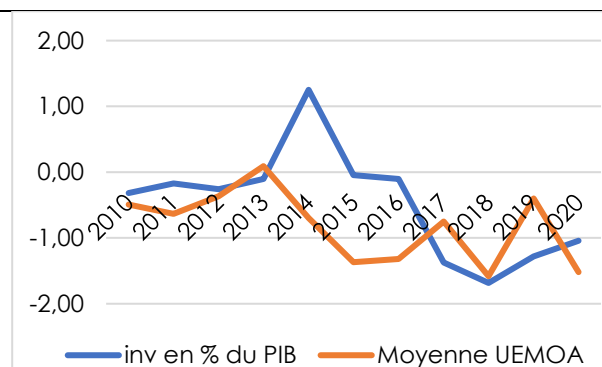
Au cours de la période 2010-2020, le montant des investissements de portefeuille a été négatif toutes les années (hormis 2014). Cette situation traduit une réduction des investissements de portefeuille signalant un désengagement des investisseurs.

Deux tendances peuvent être observées au Burkina Faso. De 2010 à 2016 (hormis 2014), le désengagement n'est pas prononcé. Mais à partir de 2017, le désengagement devient massif indiquant un retrait des investisseurs du portefeuille des entreprises.

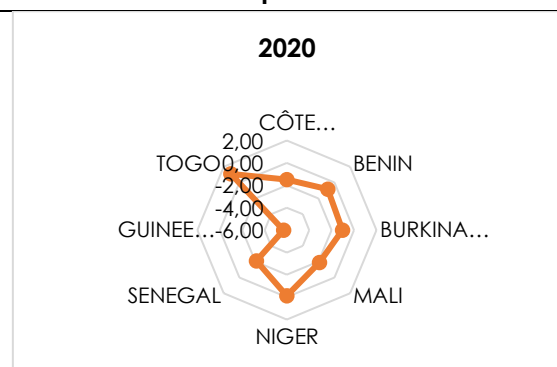


La situation du Burkina Faso est aussi observée dans les autres pays de l'UEMOA qui enregistrent aussi ce phénomène de recul des investissements de portefeuille (IP). Les IP ont représenté -0,46% du PIB au Burkina, légèrement supérieur à la moyenne de l'UEMOA estimée à -0,82%. Avec -0,32% du PIB comme investissement de portefeuille en 2010, le Burkina Faso occupe la 4<sup>ème</sup> place de l'UEMOA après le Togo (0,16%), la Guinée Bissau (0,02%) et le Niger (-0,25%). En 2020, avec un investissement de portefeuille de l'ordre de -1,04% du PIB, il conserve sa 4<sup>ème</sup> place de 2010 après le Togo (1,09%), le Niger (-1,12%) et le Bénin (-0,85%).

**Graphique 55 : Évolution des investissements de portefeuille en % du PIB du Burkina et de la moyenne UEMOA**



**Graphique 56 : Performance comparée du Burkina Faso et des autres pays de l'UEMOA, en matière d'attraction des investissements de portefeuille**



Source : Auteur, à partir des données de la BCEAO, <https://edenpub.bceao.int/>

Des études plus approfondies des déterminants des investissements de portefeuille, des secteurs d'intervention et des causes de leur variabilité apporterait des éléments pour formuler une approche appropriée de promotion de ce type d'investissements.

#### 4.3.3.2 Les apports de la diaspora

Les apports de la Diaspora sont considérés comme une source importante de financement du développement et nécessitent de ce fait une attention particulière.

La diaspora burkinabè présente partout dans le monde est estimée à plus de douze millions (12 000 000)<sup>67</sup>. La plupart des Burkinabè de l'extérieur sont installés essentiellement en Afrique (Côte d'Ivoire en premier avec autour de 36%<sup>68</sup>, Mali, Égypte, Niger, Togo, Bénin, Ghana, Gabon, Soudan, etc.). Ils se retrouvent également en Europe, (Italie, France, Belgique, Allemagne) et dans le reste du monde (Amérique, Asie).

Au Burkina Faso, en dehors de la BCEAO, les transferts de la diaspora ne font pas l'objet d'un suivi spécifique. Lors des échanges avec la Direction de la Promotion des Investissements de la Diaspora, il est ressorti que l'une des rares études sur la question est celle qui date de 2013.

#### Une forte ascension des transferts de la diaspora de 2010 à 2015 suivie d'un ralentissement

Les transferts de la diaspora présentent une évolution positive au cours de la période (2010-2020). Le volume des fonds transférés a connu globalement une forte hausse (hormis l'année 2012) de 2010, à 2015. Cette hausse s'est poursuivie par la suite mais à un rythme plus modéré.

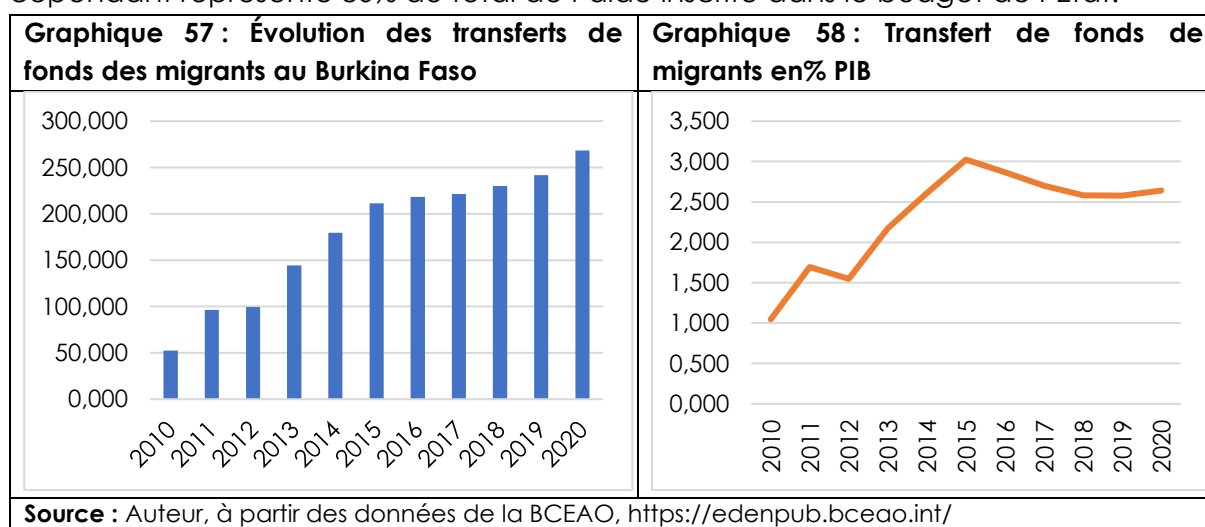
<sup>67</sup> Note de présentation sur « les transferts de fond de la diaspora : quels obstacles ? (Octobre 2022). Ministère en charge des affaires étrangères, Direction de la Promotion Économique et des Investissements de la Diaspora.

<sup>68</sup> Selon les données issues de la Stratégie Nationale de Gestion de la Diaspora.

Rapporté au PIB, on note une phase de croissance générale entre 2010 et 2015. Une baisse est constatée en 2011, puis entre 2015 et 2018, suivie d'une stabilisation entre 2018 et 2019.

Ils sont passés de 52,3 milliards de FCFA en 2010 (1,04% du PIB) à 211,5 milliards en 2015 (3,02% du PIB) et ont atteint leur pic en 2020 avec 268,3 milliards de FCFA (2,8% du PIB). Ils ont presque été multipliés par plus de cinq sur un horizon de 11 ans.

En comparaison avec les données de l'aide publique au développement, les transferts de la diaspora ont représenté entre un douzième à un cinquième de l'aide publique au développement sur la période<sup>69</sup>. Les transferts de la diaspora ont cependant représenté 80% du total de l'aide inscrite dans le budget de l'Etat.



La destination des transferts réalisés par la diaspora est très peu connue. Les données enregistrées au niveau de la BCEAO, ne donnent pas la destination des fonds transférés. Au niveau des statistiques nationales de telles informations sont très peu disponibles en dehors des données de la BCEAO. Les informations disponibles qui datent de 2013<sup>70</sup>, indiquent que plus du tiers (37,3%) des transferts réguliers sont destinés à la consommation courante, 25,7% pour les investissements immobiliers, les 16,3% pour les autres investissements. L'épargne et la santé ne représentent que 1,5% et 2,2% respectivement. Quant au montant affecté à l'éducation, il représente 15,0% du montant total des transferts réguliers.

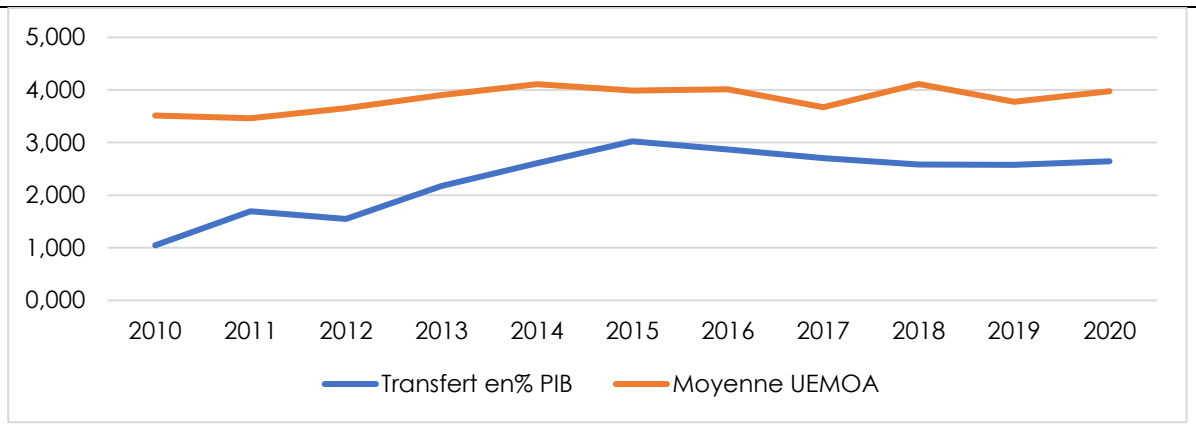
### **Les transferts de la diaspora constituent une manne encore inexploitée au Burkina**

Les données de comparaison du Burkina Faso avec les autres pays de l'UEMOA, montrent que le niveau de transferts reçus par le Burkina est très en dessous de la moyenne UEMOA.

<sup>69</sup> En, 2012, l'APD a été de 1163 millions USD et les transferts de la diaspora de 221 millions USD (soit 19% du montant de l'APD), en 2014, l'APD a représenté 1099 millions USD, et les transferts de la diaspora 396 millions USD (soit 36% du montant de l'APD), et enfin en 2019, l'APD a représenté 1549 millions USD, et les transferts de la diapra 445 millions USD (soit 28,72% du montant de l'APD).

<sup>70</sup> Stratégie nationale de gestion de la Diaspora, (2019)

**Graphique 59 : Évolution des ratios transfert de fond en % du PIB du Burkina et de la moyenne UEMOA**



Source : Auteur, à partir des données de la BCEAO, <https://edenpub.bceao.int/>

En 2010, les transferts étaient de l'ordre de 1,05% du PIB, plaçant le Burkina à la 5<sup>ème</sup> place dans l'UEMOA. Ce ratio est faible en comparaison avec des pays comme le Sénégal (8,59%), le Togo (6,35%), la Guinée Bissau (4,68%) le Mali (4,1%), le Niger (1,14%). En 2015, bien que les transferts aient augmenté en termes relatifs pour s'établir à 3,02% du PIB, le Burkina conserve sa 5<sup>ème</sup> place et son ratio demeure faible par rapport à d'autres pays. Le Sénégal, le Mali, le Togo et la Guinée Bissau ont des transferts en 2015 se situant entre 5,06 et 9,24% du PIB. De même, en 2020, avec des transferts de fonds estimés à 2,64% du PIB, le Burkina se place au 6<sup>ème</sup> rang dans l'UEMOA après le Togo (8,5%), le Sénégal (7,97%), le Mali (5,32%), le Niger (3,21%) et la Guinée Bissau (2,68%).

**Graphique 60 : Performance comparée du Burkina Faso aux autres pays UEMOA en 2015 et 2018**



Source : Auteur, à partir des données de la BCEAO, <https://edenpub.bceao.int/>

**Au-delà des apports financiers, la diaspora est une source d'expertise et de compétences très peu exploitées**

L'approche conventionnelle des apports de la diaspora met beaucoup l'accent sur les apports financiers de la diaspora sans mettre suffisamment en lumière les apports en expertise, et en compétences. Les rapports sectoriels récents indiquent en effet qu'un répertoire des compétences des Burkinabè de l'extérieur a permis d'établir, en

collaboration avec les ambassades, une liste de 596 experts dans divers domaines<sup>71</sup>. Le ministère chargé de la fonction publique a notamment fait recours à de personnes ressources de la diaspora pour le développement de plateformes électroniques<sup>72</sup>. Tout ceci montre que le potentiel à ce niveau est très important.

### **Les transferts financiers de la diaspora pourraient être encore plus importantes**

Le potentiel de financement possible avec les fonds de la diaspora est immense. Les perspectives de financement de la diaspora sont appelées à s'accroître davantage n'eût été l'impact négatif de la crise de la COVID-19, et de la crise ukrainienne sur l'économie mondiale. Le développement du mobile banking, et des réseaux sociaux ainsi que les plateformes commerciales en ligne constituent des facteurs favorables à une implication plus forte de la diaspora aux initiatives de développement aux plans national et local.

## **4.4 Le financement public du développement au niveau des quatre thématiques prioritaires du DFA**

---

### **Protection sociale**

Le Burkina Faso a adopté sa première Politique nationale de protection sociale (PNPS) pour la période 2013 à 2022, dont l'objectif global poursuivi est de contribuer au changement qualitatif des conditions de vie de toutes les couches sociales. Les ressources financières allouées à la protection sociale ont enregistré une hausse entre 2014 et 2019, passant de 227,89 milliards de FCFA à 296,80 milliards de FCFA en 2019<sup>73</sup>.

Cependant, malgré la hausse de ces ressources financières, le besoin de financement de la protection sociale reste toujours considérable au regard de la situation socio politique actuelle marquée par un nombre élevé de déplacés internes dû à l'insécurité grandissante dans le pays. Avec l'aggravation du contexte sécuritaire, l'aide humanitaire prend une dimension importante. L'élargissement de l'espace budgétaire devient dans ce cadre un impératif.

### **Questions sécuritaires**

La réponse sécuritaire qui intègre à la fois le champ de la sécurité intérieure, et le secteur de la défense est maintenant au centre des priorités de développement du Burkina Faso. Plusieurs documents ont été élaborés dans le secteur dont les plus récents sont : la Politique de Défense adoptée le 19 avril 2004 ; la Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure (SNSI) 2011-2020 adoptée le 17 février 2010 ; le Plan Stratégique 2018-2022 pour la Réforme des Forces Armées Nationales (PSR 2018-2022) adopté en 2017.

---

<sup>71</sup> Projet de rapport de performance annuel 2020 du cadre sectoriel de dialogue « gouvernances administrative et locale ».

<sup>72</sup> La mobilisation des compétences de la diaspora a permis de mobiliser six (06) experts dans les domaines de l'informatique, de la santé, de la culture, de l'économie et gestion d'entreprise et du froid et réfrigération. Un des experts a soutenu le gouvernement dans les cadres du e-concours et de la mise en place du réseau des professionnels de la diaspora. Une initiative a été lancée pour la promotion de talents de la diaspora et d'autres festivals au Burkina Faso.

<sup>73</sup> Étude sur la définition d'une Stratégie de financement de la protection sociale au Burkina Faso : Mise en place du Fonds National de Protection Sociale (FNPS), Novembre 2020.

La loi de programmation militaire (LPM) quinquennale, a été évaluée à 725,25 milliards de FCFA. Les allocations budgétaires de la défense ont connu une nette augmentation entre 2016 et 2019, montrant que d'importants efforts ont été faits. Ces allocations du ministère de la défense ont en effet progressé en moyenne de 25,84% contre 2,08% pour la période 2013-2015 et 12,86% sur la période 2010-2012. Les allocations budgétaires en faveur de la sécurité sont passées de 57,54 milliards de FCFA en 2016 à 72,01 milliards de FCFA en 2018, soit un taux de croissance annuel moyen de 12,28%. Le secteur de la défense et de la sécurité a donc un poids croissant dans le budget national<sup>74</sup>. Il est attendu l'adoption d'une politique de sécurité nationale et d'une stratégie de lutte contre le terrorisme.

Les principales sources de financement pour le secteur défense et sécurité restent les ressources propres de l'Etat. La plupart des PTF n'interviennent pas dans ce secteur. Certains PTF se sont toutefois engagés sur des actions très spécifiques à accompagner les interventions dans ce domaine. Il faut noter une évolution au niveau international. L'outil développé récemment par l'OCDE, le TOSSD prend en compte une partie des interventions entrant dans le cadre de la sécurité. Ceci peut être une opportunité pour engager quelques PTF sur des domaines très particuliers en matière de sécurité.

### **Changement climatique**

Le Plan national d'adaptation (PNA) adopté en 2015 constitue le référentiel national en matière de réduction de la vulnérabilité du pays face au dérèglement climatique.

Le coût global estimé pour la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau national sur la période 2021-2025 est de 4 124 231 753 US\$ dont 1 596 368 476 déjà acquis et 2 527 863 277 en recherche de financement. Les coûts les plus importants en termes d'adaptation se situent au niveau du secteur agricole qui compte pour près de 27% du coût total, suivi par le secteur de la préservation de l'écosystème et des ressources en eau.

Dans le cadre de la mobilisation des ressources, le Burkina Faso a mis en place le Fonds d'Intervention pour l'Environnement en 2013 et la Banque Agricole du Faso en 2018, afin de mobiliser plus de ressources internes et externes. En outre, le Secrétariat exécutif du Fonds vert pour le climat du Burkina Faso (SE-BF/FVC) a été créé en 2018 en vue de mobiliser davantage de financements climatiques extérieurs. Le gouvernement a désigné le Fonds d'Intervention pour l'Environnement comme entité publique accréditée auprès du Fonds vert pour le climat (FVC). Certains documents stratégiques pour la mobilisation des ressources ont été aussi préparés : le plan d'investissement 2019 de la CDN du Burkina Faso ; le plan d'investissement 2020 de l'agriculture intelligente face au climat de la Banque mondiale ; le plan d'investissement climat 2019 de la région du Sahel ; la stratégie climat 2021 de la CEDEAO.

---

<sup>74</sup> Rapport sur l'analyse budgétaire globale dans le domaine de la sécurité/défense établi par le Centre d'Information, de Formation, et d'Études sur le Budget (CIFOEB) en 2019.

L'étude sur le financement climatique au Burkina Faso<sup>75</sup> a estimé qu'en 2019/2020, 567 millions de dollars US comprenant des financements publics et privés ont été investis dans les actions climatiques au Burkina Faso. Cela a représenté seulement 13% des besoins du pays. Les financements publics sont estimés à 80% contre 20% pour les financements privés. L'absence d'un système de marquage des dépenses climatiques, rend difficile la comptabilisation des dépenses publiques destinées au financement du climat. Les partenaires au développement contribuent majoritairement au financement climatique. La contribution du secteur privé provient principalement des entreprises et firmes internationales (65% de la part du secteur privé), avec un apport limité des institutions financières commerciales et des investisseurs institutionnels. Le financement climatique est dirigé principalement vers le secteur de l'énergie, suivi du secteur l'agriculture, de la forêt et des autres utilisations des terres (AFOLU) et du secteur de l'eau et de la gestion des ressources en eau.

### **Thématique genre**

En 2021, la Stratégie Nationale Genre (SNG) 2020-2024 ainsi que son plan d'actions opérationnel 2020-2022 ont été approuvés à la suite de l'évaluation menée en 2019. L'approche considérée dans la stratégie nationale genre est la prise en compte transversale du genre dans les politiques et programmes sectoriels.

Par ailleurs, il existe un « Fonds Commun Genre » (FCG) qui est un programme conjoint créé en 2005 par un groupe de Partenaires Techniques et Financiers (PTF) membres du Cadre de Concertation Genre des PTF au Burkina Faso pour soutenir les efforts des partenaires nationaux qui œuvrent à la promotion du genre au Burkina Faso. L'objectif global du FCG est de renforcer la prise en compte transversale du genre grâce à une meilleure coordination du financement des activités genre, une synergie d'actions des PTF et une augmentation de la transparence dans la gestion des ressources allouées. Les appuis développés dans le cadre du FCG pour l'égalité femme-homme sont en cohérence avec les politiques nationales pour l'égalité femme-homme et tiennent compte de l'évolution du contexte social, culturel, économique, politique et sécuritaire.

## **4.5 Vue globale du financement public et privé pour le développement**

---

### **4.5.1 Volet financement public**

Le financement public total du développement s'est fortement accru sur la période et a plus que doublé. Il est passé de 1 814 milliards en 2015, à près de 4 148 milliards en 2020. Les recettes ordinaires constituent la source de financement la plus importante au niveau public, mais leur part s'est réduite sur la période au profit de la dette intérieure qui a connu une forte progression. La part des recettes propres est passée de 58% à 53,7% en 2020, alors que la part de la dette intérieure est passée de 5% à 27 % en 2019, et près de 13,5% en 2020. Au niveau extérieur, les dons restent la

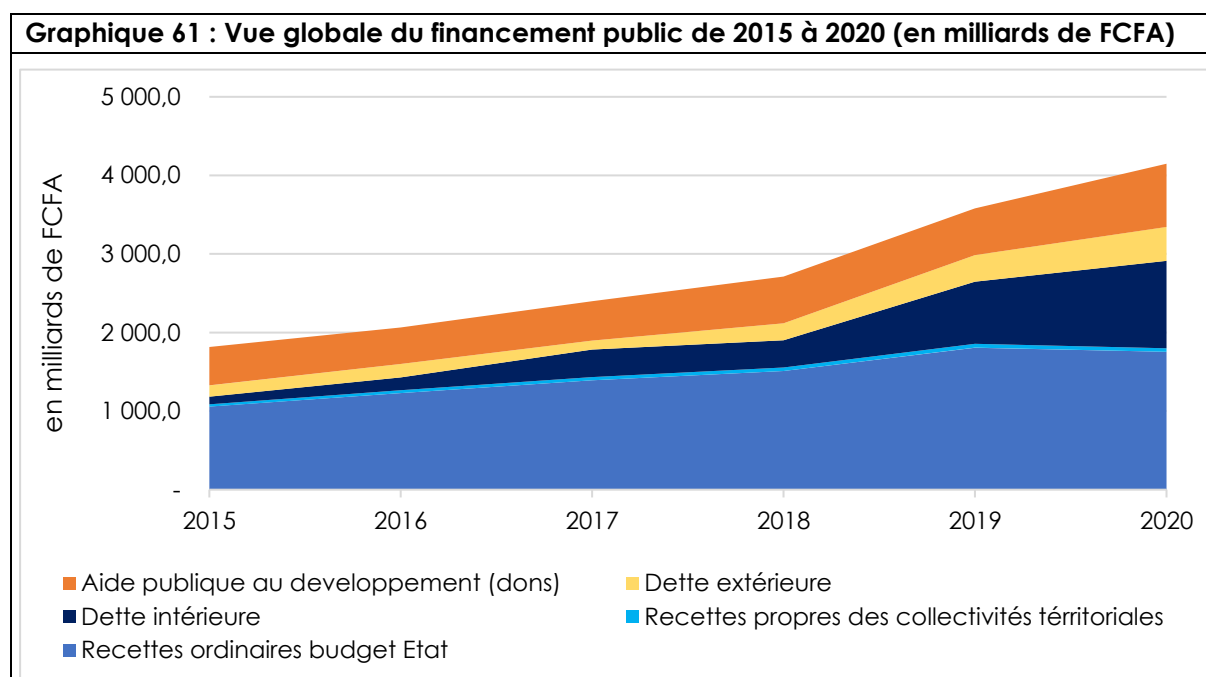
---

<sup>75</sup> Landscape of climate finance in Burkina Faso,

principale source de financement même si leur contribution a légèrement baissé. Elle est passée de 27% en 2015 à 21,1% en 2020. La part des prêts n'a pas beaucoup varié sur la période et se situe entre 8 et 10%.

La contribution des collectivités territoriales au financement public est restée faible sur la période, passant de 29,5 milliards de FCFA en 2015 à 47,6 milliards de FCFA en 2020.

Les autres sources de financement potentielles (fonds de pensions, PPP, financements innovants, financements illicites) n'ont pas été prises en compte dans cette estimation du fait de l'absence d'une quantification fiable de leurs montants. Leur apport au financement du développement devrait être mieux évalué dans le cadre de la stratégie de financement du CNFI.

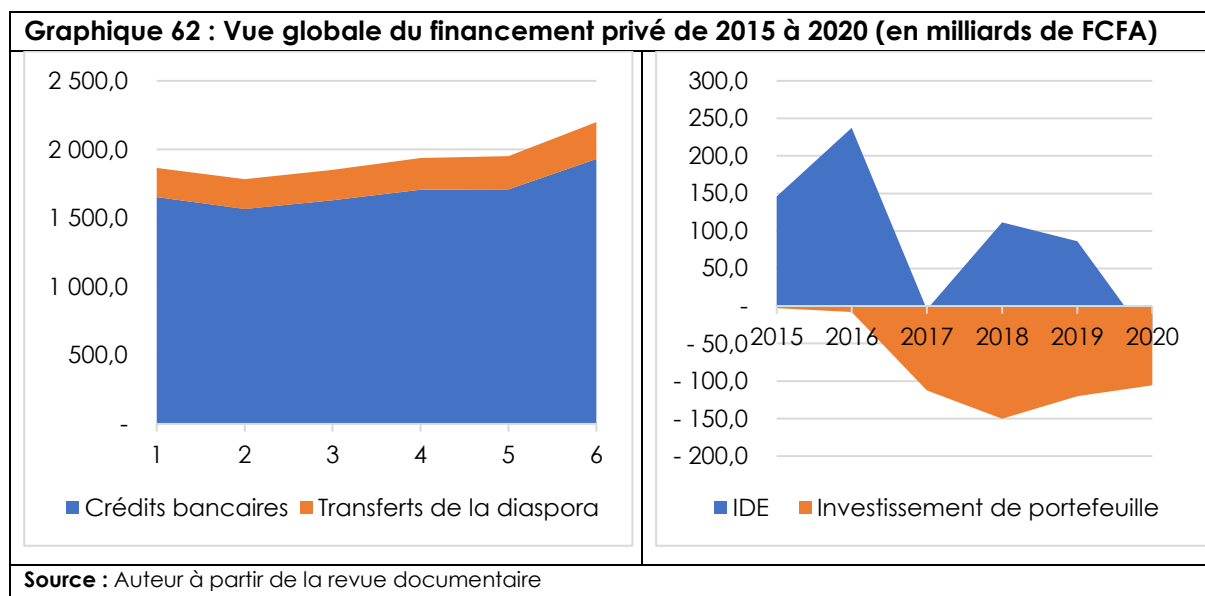


#### 4.5.2 Volet financement privé

Les financements privés ont enregistré une progression plus lente et plus limitée comparativement aux financements publics. Les financements privés sur la période 2015 à 2020 au Burkina Faso sont essentiellement constitués des crédits bancaires, des transferts de la diaspora, des IDE et des investissements de portefeuille. Les crédits bancaires qui restent un financement globalement de court terme, occupent une grande part dans le financement privé. Ils sont passés de 1 653,3 milliards de FCFA en 2015 à 1 931,4 milliards de FCFA en 2020. Quant aux transferts de la diaspora qui occupent la deuxième place en matière de financement privé, ils sont passés de 211,5 milliards de FCFA à 268,3 milliards de FCFA sur la même période. Les IDE contribuent également au financement privé mais leur évolution a été extrêmement fluctuante sur la période avec une tendance à la baisse. Ils sont en effet passés de 146,1 milliards de FCFA en 2015 à -50,79 milliards de FCFA en 2020. Les investissements de portefeuille



ont été négatifs sur toute la période. Cela signale un désengagement des investisseurs qui est particulièrement prononcé sur la période 2016 à 2020.



Un meilleur suivi et évaluation des financements privés pour le développement s'avère indispensable compte tenu de leur potentiel. Des mesures adéquates sont à considérer pour réduire les risques inhérents à leur mobilisation accrue.

#### 4.6 Évaluation des risques

Dans le cadre du DFA, l'analyse des risques considère les risques pouvant affecter les besoins de financement futurs et/ou la disponibilité des financements. L'analyse du risque prend aussi en compte les capacités des structures en charge de l'appréciation des risques et de leur modélisation. Il s'agira notamment d'apprécier leur capacité à surveiller les risques et à intégrer ces informations dans la conception et la mise en œuvre des politiques de financement. Les capacités des organisations du secteur privé comme le secteur de l'assurance dans la gestion des risques et leur surveillance sont aussi examinées.

L'analyse des risques distingue d'abord les risques systémiques/structurels qui sont communs aux différents types de financements des risques spécifiques à chaque instrument de financement du développement.

##### 4.6.1 Risques structurels

Les principaux risques structurels au niveau national, qui pourraient compromettre la réalisation des ambitions de la stratégie de développement du pays et la mobilisation des financements tant publics que privés se retrouvent à cinq niveaux : politique et institutionnel, gouvernance économique et financière, sécuritaire, situation climatique, conjoncture économique internationale.

#### **Le contexte politique, institutionnel et géopolitique**

Le changement politique que le pays a connu en janvier 2022, avec l'arrivée du gouvernement de transition a montré que la probabilité du risque politique était forte et son impact particulièrement élevé. Le Burkina Faso a connu en très peu de temps, trois régimes politiques : une transition politique en 2016, un gouvernement démocratiquement élu en 2016, et un nouveau gouvernement de transition en 2022. Ces changements politiques ont un impact sur la mobilisation des financements tant publics que privés.

Plusieurs partenaires techniques et financiers sont attachés aux principes démocratiques qu'ils considèrent comme des préalables pour leurs interventions. Suite à l'avènement de la transition en janvier 2022, et l'interruption du processus démocratique qui s'en est suivi, certains partenaires ont suspendu leurs appuis au Burkina Faso<sup>76</sup>. Enfin, il faut souligner que l'instabilité politique est aussi un facteur qui limite la capacité de réformes des administrations financières et la mobilisation des recettes publiques d'une manière générale.

Plusieurs acteurs rencontrés par la mission ont insisté sur la stabilité politique qu'ils considèrent comme un élément important pour la mobilisation des financements : « les risques pour la mobilisation des ressources sont dus actuellement à la situation politique du pays ».

Les mesures nécessaires pour contenir ce risque impliquent une reprise du processus démocratique interrompu, et la réussite du processus de réconciliation nationale que le pays a engagé.

### **La crise sécuritaire**

Le Burkina Faso fait face depuis 2016 à une crise sécuritaire liée aux attaques de groupes terroristes. Cette crise a un impact multidimensionnel sur la mobilisation des financements publics et privés. Elle fragilise les institutions et affaiblit le tissu économique et social ainsi que la cohésion sociale. La baisse des activités économiques induites par la crise a un impact sur la mobilisation des recettes. L'inaccessibilité des zones en conflit également constitue une autre difficulté.

La crise sécuritaire affecte aussi la capacité de mobilisation et d'exécution des financements extérieurs. Certains PTF rencontrés par la mission ont dû arrêter une partie de leurs projets en raison de l'insécurité. Un partenaire technique et financier rencontré par la mission indiquait que *« la crise sécuritaire a eu un impact sur les opérations. Nous avons été confrontés à des arrêts de projets dans les zones de conflits. Nous avons rencontré des difficultés de suivi-évaluation et de réception d'ouvrages. Nos appels d'offre sont apparus souvent infructueux avec l'intensification des risques sécuritaires »*.

La mise en œuvre des actions de sécurisation du territoire qui font partie du plan d'action de la transition pourront permettre de contenir ce risque.

### **Gouvernance économique et financière**

---

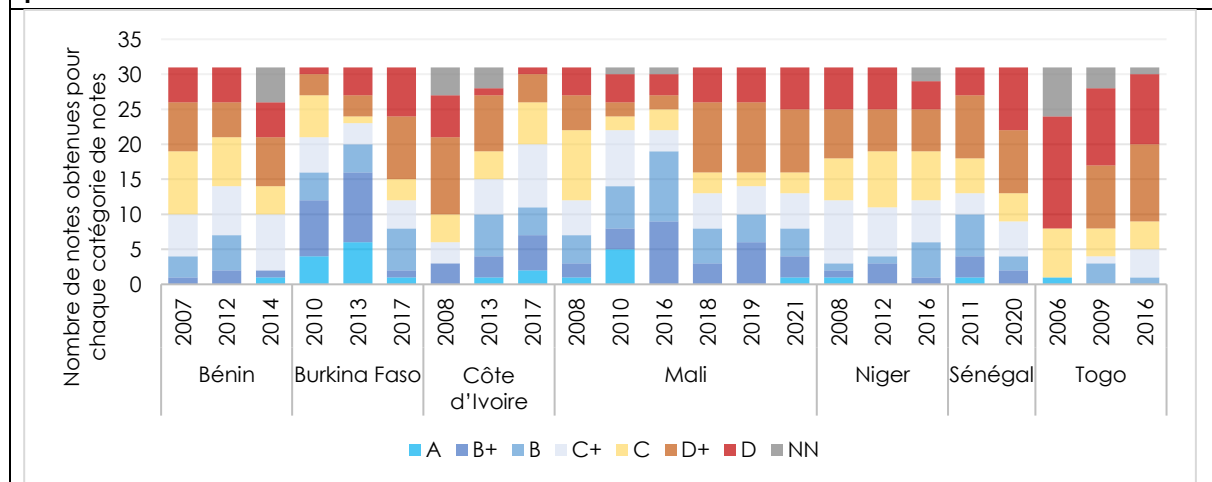
<sup>76</sup> Il s'agit notamment des interventions du Millenium Challenge Corporation qui a suspendu en 2022 son appui de près de 450 millions USD (près de 253 milliards de FCFA) au profit du Burkina Faso.

Des analyses convergentes indiquent que la plupart des crises que le pays a connues ont en toile de fonds des problèmes de gouvernance. La plupart des études sur la gouvernance indiquent que la situation au Burkina Faso connaît une certaine dégradation. Le graphique 55 ci-après présente les notations des différents pays de l'UEMOA. Bien que les notes du PEFA ne sont pas appropriées pour faire de comparaisons entre pays compte tenu de la spécificité des systèmes de gestion des finances publiques dans les différents pays, leur évolution dans le temps pour un même pays peut donner une indication des progrès dans l'amélioration des systèmes de gestion des finances publiques<sup>77</sup>.

L'analyse des notations montre que le Burkina a amélioré ses notations entre 2010, et 2013 indiquant ainsi les efforts réalisés sur cette période dans l'amélioration de la qualité de la gestion des finances publiques. Il ressort toutefois de l'analyse une légère dégradation des notations du pays à la suite de la dernière évaluation de 2017. Dans d'autres pays comme la Côte d'Ivoire, on observe une certaine amélioration continue.

Une bonne gouvernance financière est indispensable et constitue un pilier de la mobilisation de financements publics. La mise en œuvre des réformes en matière de gestion des finances publiques, avec en particulier le renforcement des capacités de contrôles et d'audits des institutions de contrôles et de lutte contre la corruption, et le renforcement des capacités des administrations pourrait permettre de contenir ce risque.

**Graphique 63 : Évolution des notations PEFA pour quelques pays de l'UEMOA, sur longue période**



Source : Auteur à partir des données des rapports PEFA, repris du site [www.pefa.org](http://www.pefa.org)

### Situation climatique

Le Burkina Faso est considéré comme particulièrement vulnérable à la menace climatique, en raison notamment de la prépondérance du secteur agricole dans son économie. Le pays est classé 164e sur 181 pays recensés, selon l'indicateur de résilience de ND-Gain<sup>78</sup>. Les principaux risques auxquels il est exposé sont les

<sup>77</sup> Sous réserves des limites d'une telle comparaison liées au changement de méthodologie opéré en 2016

<sup>78</sup> Banque Mondiale, 2020

inondations qui sont fréquentes ces dernières années et notamment les inondations urbaines, la répartition inégale des précipitations qui mettent en danger les productions des agriculteurs, les chaleurs extrêmes, ainsi que les pénuries d'eau. Le changement climatique pourrait donc se traduire par une augmentation des tensions au sujet des ressources limitées en terres et en eau, ainsi que par une accélération de l'exode rural ainsi qu'une plus grande insécurité alimentaire. Ces phénomènes pourraient compromettre la réalisation des ambitions de la stratégie de mobilisation des financements.

La mise en œuvre des plans d'adaptation au changement climatique, ainsi que la mise en place de fonds de contingences et de mécanismes d'assurance internationale permettraient de réduire ces risques. Le Burkina Faso devrait à cet égard renforcer son système de réponses aux crises et catastrophes en mettant en place un Fonds pour la prévention et la gestion des catastrophes et crises humanitaires. Ce fonds devra être géré selon des mécanismes financiers appropriés, notamment pour permettre de répondre aux besoins d'urgence des populations vulnérables ou victimes de catastrophes et viendra compléter le dispositif déjà en place de constitution de stock physique de sécurité alimentaire. L'opérationnalisation des autres mécanismes prévus dans la loi d'orientation de 2014 relative à la prévention et à la gestion des risques, crises humanitaires et catastrophes reste aussi importante (stratégie nationale de gestion des risques et catastrophes, plan national, plans spécifiques, plans sectoriels, plan de renforcement des capacités).

### **Conjoncture économique internationale**

L'économie burkinabé est très dépendante des marchés internationaux avec l'exportation des matières premières comme l'or et le coton et l'importation des produits de première nécessité et des hydrocarbures. Elle dépend donc fortement de la conjoncture économique internationale. Les événements récents liés à la COVID-19, et à la guerre en Ukraine, ont montré que dans une économie mondialisée, les chocs extérieurs peuvent avoir un effet déstabilisateur sur la situation d'un pays. Une baisse par exemple des cours de l'or peut avoir un impact important sur l'activité du secteur minier.

Pour faire face à ces risques, le Burkina Faso conduit régulièrement une évaluation des risques budgétaires pour identifier les risques induits par des chocs exogènes pouvant affecter les finances publiques. La toute dernière déclaration sur les risques budgétaires réalisée par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective date d'avril 2022. L'analyse des risques budgétaires est associée d'une proposition de mesures de mitigation pour contenir les risques identifiés. Les risques identifiés portent sur les risques macro-économiques (volatilité des cours mondiaux, COVID-19, baisse de l'Aide publique, risques climatiques). Les autres risques traités portent essentiellement sur les risques liés à la dette publique et aux prêts garantis ainsi que sur les risques liés aux entités publiques (Entreprises publiques, collectivités territoriales) et les grands projets d'investissements publics. Il s'agit là d'une bonne pratique qui doit être renforcée notamment en ce qui concerne l'analyse des mesures de mitigation qui n'est pas suffisamment développée dans la déclaration.

Les mesures de mitigation pourraient considérer la poursuite de la mise en œuvre des mesures et réformes entrant dans le cadre du pacte de convergence, de stabilité et de croissance de l’UEMOA, la conclusion rapide du nouvel accord de programme avec le FMI<sup>79</sup>, la négociation de programmes d’appuis budgétaires pluriannuels avec les autres donateurs afin de pouvoir soutenir le budget et faire face aux chocs dans un contexte particulièrement tendu au niveau des finances publiques. Durant la période de la COVID-19, le FMI a par exemple adopté un système de financement rapide comme réponse à l’impact de la pandémie sur les finances publiques.

#### 4.6.2 Risques spécifiques au financement public

L’ensemble des risques structurels évoqués plus haut ont un impact direct sur la mobilisation des financements publics. Au niveau des recettes, par exemple, une dégradation de la situation économique consécutive à une conjoncture internationale défavorable, une baisse de la production agricole, ou à l’impact de la crise sécuritaire auraient un impact direct sur la mobilisation des recettes fiscales. Le cadre d’analyse des risques a retenu quatre principales catégories de risques :

**Tableau 5 : Catégorie de risques spécifique au financement public**

Catégorie de risques	Recettes Fiscales et non fiscales	Aide publique au développement	Autres recettes (fonds de pension et autres fonds innovants)	Dettes publiques
<b>Risque de mobilisation et de prévisibilité</b>	Incidivisme fiscal Résistance au changement Baisse des recettes fiscales minières	Baisse des interventions des partenaires	Non souscription des contributeurs	Mobilisation limitée de la dette extérieure
<b>Risques fiduciaires</b>	Gestion des recettes	Gestion financière de l’aide	Sécurisation des fonds investis et gestion financière	Gestion financière prudentielle de la dette intérieure et dette extérieure
<b>Risque de soutenabilité</b>		Endettement extérieur excessif		Surendettement intérieur Endettement extérieur excessif
<b>Risques liés à la transparence</b>	Publication et rapportage réguliers	Publication et rapportage réguliers	Publication et rapportage réguliers	Publication et rapportage réguliers

<sup>79</sup> Lors des échanges avec le FMI, en juin 2022, les discussions étaient toujours autour de la signature du nouveau programme pour trois ans qui dans les prévisions pourrait représenter le double du programme précédent. Le FMI continue cependant ses opérations d’assistance technique dans le pays. Mais le financement et l’appui du FMI au Burkina Faso vont dépendre de la qualité du plan d’action et du programme de réforme que va proposer le gouvernement.

#### 4.6.2.1 Risques liés à la mobilisation et à la prévisibilité des ressources

---

Au niveau des recettes ordinaires, les principaux risques spécifiques portent sur l'incivisme et la fraude fiscale, la baisse des recettes fiscales minières, ainsi que la résistance au changement. Le système fiscal burkinabé est un système déclaratif qui donne ainsi la latitude au contribuable de faire lui mêmes ses déclarations fiscales. La fraude et l'évasion fiscales sont de nature à compromettre la réalisation des ambitions de la stratégie de mobilisation des recettes.

Les recettes fiscales minières compte tenu de leur poids constituent aussi un facteur de risques car en cas de baisse de ces recettes du fait d'une fermeture prolongée des mines due à l'insécurité, cela peut remettre en cause les équilibres financiers. Les données récentes montrent des signes de contraction de la production dans ce secteur. La production d'or a par exemple baissé de près de 16,55% en 2020 et de près de 50,30% en 2021<sup>80</sup>. Une meilleure sécurisation des sites miniers en concertation avec les investisseurs étrangers pourrait être une option.

Les risques liés à la mobilisation de l'aide publique tiennent au fait que l'aide publique au développement dépend fortement de la politique des donateurs qui peut être favorable ou défavorable à un engagement accru. L'une des actions importantes consiste à négocier de conventions pluriannuelles afin d'assurer une certaine prévisibilité au niveau des appuis. En ce qui concerne les autres recettes, le principal risque concerne le non-abondement des fonds qui seront mis en place pour financer les investissements structurants. Au niveau de la dette, le principal risque demeure la capacité de mobilisation des appuis extérieurs concessionnels dans le contexte actuel. Au niveau de la dette intérieure, la signature du Burkina reste toujours appréciée et la mobilisation de ressources additionnelles ne devrait pas rencontrer de difficultés au taux actuel des émissions très rémunérateur pour les investisseurs.

#### 4.6.2.2 Risques fiduciaires

---

Les risques fiduciaires dépendent globalement de la qualité des systèmes de gestion et de contrôle des financements publics et de la qualité de la gouvernance en générale dans le pays. Les différentes évaluations PEFA sur la gestion des finances publiques, TADAT sur l'administration fiscale, et MAP sur la gestion des marchés publics ont identifié des domaines de risques qui demandent des mesures correctrices. Les mesures à ce niveau doivent viser la correction des faiblesses actuelles à travers la conduite des reformes en matière de gestion des finances publiques (dépenses et recettes) et la lutte contre la corruption.

#### 4.6.2.3 Soutenabilité de la dette

---

Selon les normes de l'UEMOA, le ratio de la dette publique rapporté au PIB nominal ne doit pas excéder 70%. Au-delà de ce ratio, la dette n'est plus soutenable et la possibilité pour les pays de mobiliser des financements par l'endettement devient

---

<sup>80</sup> Source : MEFP/Secrétariat ITIE : Plan d'action ITIE 2022-2024

quasi improbable. Le ratio du Burkina reste toujours dans les limites de la norme UEMOA, mais a beaucoup augmenté ces dernières années. L'un des risques majeurs actuels porte sur le profil de la dette intérieure qui s'est beaucoup accru. Deux (2) risques majeurs existent à ce niveau à savoir la maturité moyenne de la dette intérieure trop courte (3,6 ans) et la proportion de la dette intérieure à refixer dans l'année.

Les analyses de risques du FMI de novembre 2020 indiquent que le Burkina Faso a un risque modéré sur la dette extérieure et recommande aussi une meilleure surveillance des risques sur la dette intérieure. Les mesures importantes à considérer portent sur un reprofilage de la dette intérieure, un recours modéré à la dette extérieure concessionnelle et de manière prudente à la dette extérieure moins concessionnelle mais présentant des conditions plus favorables que celles de la dette intérieure.

Les analyses des risques et de viabilité de la dette réalisées par la Direction de la dette publique vont aussi dans ce sens. Une gestion prudente de la dette intérieure et extérieure devrait faire partie des priorités du gouvernement.

#### 4.6.2.4 Risques liés à la transparence

---

Un dernier point concerne la transparence à observer dans la publication des informations sur les financements publics. Le code de transparence des finances publiques prévoit systématiquement une publication des informations financières notamment celles sur les recettes de l'Etat. Le Burkina Faso a fait des grands progrès dans ce domaine qui méritent d'être préservés et renforcés à l'image des publications sur les recettes minières, les rapports ITIE, les annuaires et rapports du MEFP qui présentent l'état d'exécution des recettes publiques, la déclaration sur les risques budgétaires. Les notes du Burkina Faso en matière de transparence budgétaire, publiées par l'enquête Open Budget, montrent cependant que le pays ne progresse pas rapidement sur la question. Le Burkina a obtenu en 2021, une note de 31% identique à celle de 2020 (31%), en progrès par rapport à 2017 (24%), mais en recul par rapport à 2015 (45%). La moyenne globale étant de 45%. Les efforts doivent se poursuivre à ce niveau.

#### 4.6.3 Risques pour le financement privé

L'ensemble des risques structurels évoqués plus haut ont un impact direct sur la mobilisation des financements publics. Les cinq niveaux de risques structurels (politique et institutionnel, gouvernance économique et financière, sécuritaire, situation climatique, conjoncture économique internationale) constituent également des risques pour la mobilisation des financements du secteur privé. Comparativement au financement public, le financement privé est beaucoup plus sensible aux risques systémiques. L'instabilité politique et institutionnelle est aussi une variable très négativement corrélée aux investissements privés. Une bonne gouvernance économique et financière est aussi indispensable pour conforter le secteur privé sur la qualité de la signature du Trésor public et la mobilisation des financements privés. Un aspect crucial de gouvernance important pour le secteur privé concerne la stabilité

du cadre macro-économique. Ce risque reste très faible pour le cas du Burkina Faso compte tenu de la qualité du cadre macro-économique. Il reste toutefois que la conjoncture internationale peut peser sur le coût des capitaux et des investissements et dissuader les investisseurs privés. La crise sécuritaire augmente aussi les risques pour les investisseurs privés et réduit ainsi les financements apportés par le secteur privé. Une réponse efficace et crédible face à la menace sécuritaire devrait permettre de contenir ce risque.

Il convient aussi de relever que depuis l'avènement de la crise sécuritaire, la question du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme fait l'objet d'une attention accrue au Burkina Faso. Le pays a été placé sous surveillance renforcée par le Groupe d'Action Financière (GAFI)<sup>81</sup>. Cela indique l'existence de défaillances stratégiques dans son régime de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Cette situation constitue un facteur limitatif pour les transactions internationales et un risque pour les investisseurs privés. La mise en œuvre du plan d'action conçue dans ce cadre, constitue une priorité. L'Association des professionnels des banques et établissements financiers du Burkina Faso lors d'une concertation avec la Banque Centrale (BCEAO) en octobre 2021, ont invité la BCEAO à « plaider auprès du gouvernement pour que le plan d'actions qui a été élaboré puisse être mis en œuvre pour que notre pays puisse sortir de la liste grise du GAFI, ce qui pénalise les opérations avec l'extérieur »<sup>82</sup>.

Il existe cependant des risques spécifiques aux différents types de flux de financement privé. Au niveau des investisseurs privés nationaux ou internationaux, la situation du climat des affaires constitue le principal facteur de risques. Les autres risques sont des risques opérationnels qui sont liés à la qualité des infrastructures, la qualité des ressources humaines, l'efficacité de l'appareil administratif, la qualité des services financiers et des services logistiques. Il s'agit là de contraintes auxquelles le secteur privé national ou international fait face qui viennent accroître les risques opérationnels pour les investisseurs privés.

Le graphique 64 ci-après présente les résultats de l'enquête de perception auprès du secteur privé national réalisé par la Chambre de commerce<sup>83</sup>. Les résultats montrent une perception du climat des affaires et de la sécurité des affaires qui se dégrade. L'indice de perception (IPCA) passe de 0,522 en 2018 à 0,323 en 2021. L'indice de perception de sécurité est passé de 0,418 en 2018 à 0,034 en 2021. La dégradation du contexte sécuritaire sur la période pourrait expliquer cette perception. Les

---

<sup>81</sup> Le Groupe d'action financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental créé en 1989 par les Ministres de ses états membres. Les objectifs du GAFI sont l'élaboration des normes et la promotion de l'efficace application de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées pour l'intégrité du système financier international.

<sup>82</sup> <https://lefaso.net/spip.php?article108267>

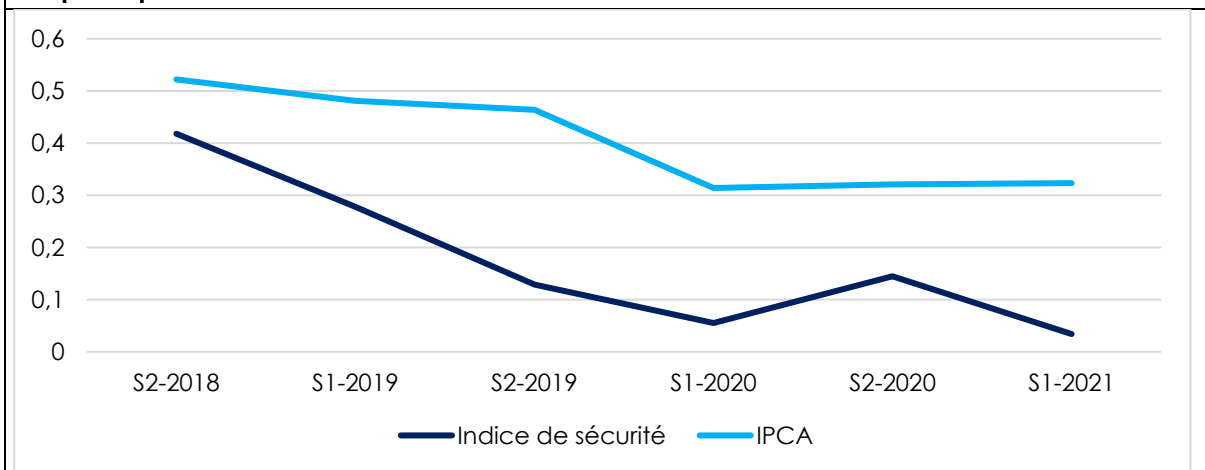
<sup>83</sup> L'enquête de perception du climat des affaires est une enquête que la CCI-BF réalise tous les semestres (en janvier et en juillet de chaque année) pour évaluer la perception des chefs d'entreprises sur l'environnement économique dans le but de pouvoir faire de propositions de réformes.



entreprises interrogées dans l'enquête de 2019, indiquent que l'insécurité a eu des effets néfastes sur leurs chiffres d'affaires (53% des entreprises interrogées), la réduction leurs investissements (26%), leur fermeture partielle (11%) et la mise en place de mesures sécuritaires (5%).

L'enquête de la Chambre de commerce, montre aussi que les coûts des facteurs continuent d'être une préoccupation majeure pour le secteur privé. Il en est de même de la collaboration avec l'administration. La prise en compte de ces contraintes aux investissements du secteur privé, pourrait contribuer à réduire ces risques opérationnels.

**Graphique 64 : Évolution de l'indice de perception du climat des affaires (IPCA) et l'indice de perception de la sécurité des affaires au Burkina Faso**



Source : Chambre de commerce, Burkina Faso, Enquête d perception sur le climat des affaires, 2020, Rapport provisoire.

Au niveau du secteur privé international, d'autres éléments de risques sont à souligner : le risque lié au projet pour le cas des projets de partenariat public-privé. Il apparait en effet que la qualité des projets est un élément important pour l'engagement des investisseurs privés. Les projets qui sont à des stades de conception avancés présentent moins de risques aux yeux des investisseurs. Des appuis techniques et financiers des Partenaires Techniques et Financiers peuvent aider à relever la qualité de la préparation des projets et la perception des risques par les investisseurs à l'aide de facilités pour des études et la conception des projets. Les derniers éléments additionnels de risques portent sur la prévisibilité en matière juridique et fiscale, ainsi que sur les garanties en cas de rapatriements des bénéfices et des investissements. Diverses formules de garanties peuvent être élaborées pour réduire ces risques.

En conclusion pour le secteur privé national et international, les risques d'intervention se sont multipliés ces dernières années avec la crise sécuritaire et l'instabilité politique. La baisse des investissements de portefeuille et des IDE pourrait refléter cette perception plus forte des risques par les privés. Les options devraient porter prioritairement sur la sécurisation des investissements privés déjà engagés afin de limiter les mouvements de retrait des investisseurs privés nationaux et internationaux. Ensuite, en fonction des différents secteurs d'investissements, des actions ciblées pourraient être conduites pour rassurer les investisseurs déjà engagés et convaincre

de nouveaux investisseurs dans les secteurs les moins touchés par la crise sécuritaire. Des actions spécifiques devront concerner le secteur minier qui joue un rôle stratégique dans l'économie nationale. Les plans de réforme déjà engagés devront permettre à moyen terme de réduire le niveau de perception des risques si toutefois, la situation sécuritaire et politique se normalisaient.

#### 4.6.4 Systèmes d'assurance et couverture contre les risques

Le Burkina fait face à plusieurs types de risques face auxquels, le pays apparaît insuffisamment préparé. Le recours à des instruments et mécanismes d'assurance contre les risques n'est qu'à ses débuts mais laisse voir un potentiel à explorer.

Le Gouvernement burkinabé est membre de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (African Risk Capacity / ARC) qui œuvre pour la mobilisation des instruments financiers que sont les assurances pour renforcer la capacité de résistance des Etats africains face aux catastrophes naturelles et à la sécheresse et protéger les agriculteurs africains<sup>84</sup>. Le Burkina Faso pourrait tirer profit des produits d'assurance qui sont développés par l'ARC de concert avec des donateurs internationaux<sup>85</sup>.

Le Burkina Faso a aussi signé un accord de participation en décembre 2021 à l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA) pour pouvoir bénéficier de mécanismes d'assurance qui viennent compléter son système de gestion des risques<sup>86</sup>. Ceci a pour objectif non seulement de relever les défis liés à la COVID-19, mais aussi d'améliorer son climat des affaires en accédant à une gamme d'instruments de garantie et d'autres produits d'assurance commerciale et d'investissement offerts par l'ACA. Le mécanisme de garantie des investissements de l'ACA devrait apporter la sécurité aux investisseurs et faciliter le commerce et l'accès au financement des projets de développement dans le pays. Il existe également d'autres instruments de garantie auprès des bailleurs de fonds multilatéraux<sup>87</sup>.

En plus de ces mécanismes d'assurance au niveau global, d'autres approches ont été développées ces dernières années en matière d'assurance comme l'assurance indicielle agricole. Les produits d'assurance agricole mis en œuvre notamment pour la culture du coton, ont rencontré jusqu'à présent des succès mitigés et le secteur n'a

---

<sup>84</sup> En juin 2015, la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) a été identifiée par les pays du G7 comme un modèle sur lequel s'appuyer afin de développer des solutions d'assurance contre les catastrophes naturelles dans les régions vulnérables.

<sup>85</sup> Le Burkina Faso fait aussi partie des pays ayant exprimé un intérêt pour le programme multinational de financement des risques de catastrophes en Afrique (ADRFi), porté par la Banque Africaine de développement et qui vise à renforcer la résilience des pays ciblés face aux catastrophes climatiques et à mettre en place des solutions de financement des risques de catastrophe, notamment une assurance risque souverain contre les risques de catastrophe. Ce mécanisme intègre aussi une composante d'appui via l'ARC.

<sup>86</sup> Cet accord conditionnant le décaissement de 15 millions d'euros par la Banque européenne d'investissement (BEI) pour l'adhésion du Burkina Faso à l'ACA, fait suite à la signature d'une convention de financement entre le Gouvernement du Burkina Faso et la BEI, intervenue le 14 octobre 2020

<sup>87</sup> La Banque Mondiale à travers les instruments de garantie de la MIGA. Les garanties de la Banque mondiale (BIRD et IDA) aident les pays membres à mobiliser des financements commerciaux pour des projets et des réformes ayant un effet clair et précis sur le développement. Ces garanties sont émises à la demande du gouvernement d'accueil. Il y a les garanties à l'appui de projets ou de l'opération de prêt et les garanties à l'appui de réformes. Voir [https://ppp.worldbank.org/public-private-partnership/sites/ppp.worldbank.org/files/documents/PPPCSA\\_WBGGuarantees\\_Final\\_%20FRENCH.pdf](https://ppp.worldbank.org/public-private-partnership/sites/ppp.worldbank.org/files/documents/PPPCSA_WBGGuarantees_Final_%20FRENCH.pdf).

pas atteint encore la maturité suffisante. La pénétration de l'assurance agricole au Burkina Faso reste faible et ne couvre qu'un petit nombre d'agriculteurs en raison de difficultés de distribution<sup>88</sup>. Le rôle stratégique de régulation et d'impulsion du secteur par le gouvernement reste essentiel à cet égard.

#### **4.7 Contraintes politiques et institutionnelles**

---

L'analyse des contraintes portera essentiellement sur des facteurs qui limitent la performance dans la mobilisation et la gestion des financements publics et privés.

Ces contraintes peuvent être internes ou externes aux organisations. Elles peuvent porter sur les conditions générales ; à savoir le cadre légal, les textes et la réglementation en vigueur, le cadre organisationnel et institutionnel, ou encore les capacités organisationnelles. Une attention sera aussi portée sur les contraintes actuelles mais aussi sur les contraintes à venir. L'analyse des contraintes portera non seulement sur les contraintes dans la mobilisation des ressources mais aussi les contraintes liées à l'absorption des ressources mobilisées. L'argumentaire principal à ce niveau est de considérer que même si on arrive à lever les contraintes liées à la mobilisation des ressources et que les contraintes liées à l'absorption des ressources demeurent, on ne pourra toujours pas atteindre les résultats en termes de fourniture de services publics.

##### **4.7.1 Contraintes pour le financement public**

Les contraintes pour le secteur public ont été structurées autour des principales composantes du financement public.

##### **Volet recettes**

Au niveau des recettes fiscales, les contraintes portent essentiellement sur la base fiscale limitée, la maîtrise des instruments de politique fiscale, les contraintes propres à l'administration fiscale, la bonne gouvernance et le contexte d'incivisme fiscal. Trois régies financières du MINEFID interviennent dans la collecte des droits, taxes et recettes du secteur minier. Il s'agit de la Direction Générale du Trésor (DGTCP) pour la fiscalité sectorielle, la DGI pour la fiscalité de droit commun, et la Direction Générale des Douanes (DGD) pour les droits de douane. En 2020, la DGI contribuait aux recettes à hauteur de 49,10%, la DGD pour 34,89% et la DGTCP pour 15,96%<sup>89</sup>.

L'étroitesse de la base fiscale est liée notamment à l'importance du secteur informel et du secteur agricole, la non-fiscalisation du foncier. Certains pays qui se sont engagés dans la transformation agro-industrielle, ont trouvé des approches pour une fiscalisation adaptée du secteur agricole. Au niveau du secteur informel, les

---

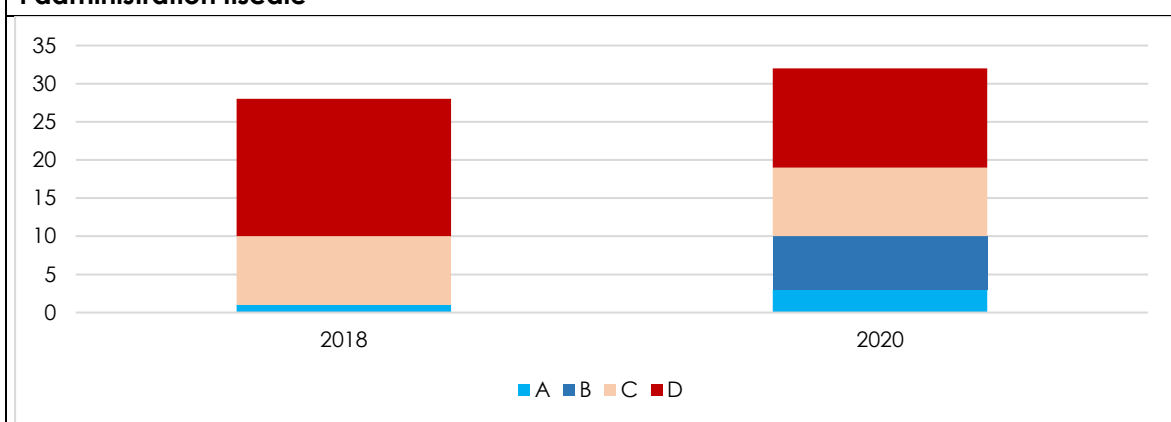
<sup>88</sup> Plusieurs assureurs ont vu le jour ces dix dernières années. Les souscripteurs locaux, tels que SONAR, Yelen Assurance et Coris Assurances, ont joué un rôle de premier plan. Chacun propose une assurance via un partenariat avec un partenaire de distribution, comme le ministère de l'Agriculture, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et la Société Burkinabe des Fibres Textiles (SOFITEX). D'autres approches incluent L'Oreal et AXA, qui cherchent à fournir une assurance récolte et santé aux producteurs de beurre de karité directement via la chaîne d'approvisionnement de l'Oreal. (Source : PNUD, Rapport de faisabilité sur le secteur de l'assurance agricole au Burkina Faso, juin 2022).

<sup>89</sup> DGI (2021), Politique fiscale au Burkina Faso : Etat des lieux, enjeux, défis et perspectives

expériences des pays varient mais de bonnes pratiques existent également. En ce qui concerne le foncier les réformes sont en cours au Burkina Faso.

Les contraintes relevant de l'administration fiscale ont été mis en avant dans le cadre de l'évaluation TADAT. Au niveau de l'administration fiscale, il ressort que le Burkina Faso a progressé ces dernières années comme le montre les notes des évaluations TADAT<sup>90</sup>. L'échelle de notation comme pour l'évaluation PEFA évolue de A (la note la plus élevée) à D (la note la plus faible). En 2017, le Burkina Faso avait une seule note A, et des notes D en majorité. En 2020, il apparaît une réduction des notations D et un accroissement des notes A, et l'apparition de notes B, qui n'existaient même pas en 2017. Ces éléments montrent que des efforts ont été fournis pour lever une grande partie des contraintes qui pesaient sur l'administration fiscale.

**Graphique 65 : Évolution des notations TADAT : outil diagnostic d'évaluation de l'administration fiscale**



Source : auteur à partir des données des rapports TADAT 2017, et Autoévaluation TADAT de 2021

Le rapport de l'auto-évaluation TADAT de 2021, a cependant relevé un certain nombre de faiblesses qui persistent et qui sont autant de contraintes. Les principales faiblesses relevées portent sur l'administration des contrôles (fiscaux, immatriculations des contribuables, systèmes informatiques, analyse basée sur les risques), le suivi (déclarations, registre des contribuables, paiements, remboursements, arriérés d'impôts, reste à recouvrer), la gestion des remboursements d'impôts notamment remboursement TVA, la gestion de la relation avec les usagers (délais de réponse, baisse des coûts pour les usagers). L'utilisation des dispositifs en ligne pour les déclarations est aussi limitée malgré l'existence d'une plateforme en ligne.

Cette approche d'évaluation de l'administration fiscale à l'aide d'outils comme le TADAT pourrait être étendue à d'autres administrations financières comme les douanes ou le Trésor public.

Les capacités d'analyse doivent aussi être renforcées notamment en liens avec la politique fiscale. Il existe un Comité de Politique Fiscale, mais son travail pour l'instant porte surtout sur les évaluations des dépenses fiscales qui sont régulièrement conduites depuis 2015. Les dépenses fiscales érodent le niveau des recettes fiscales

<sup>90</sup> Il faut préciser que l'évaluation TADAT est une auto-évaluation faite par la DGI mais dont la qualité a été approuvée par le Secrétariat TADAT.

mobilisées pour le budget de l'Etat<sup>91</sup>. En 2020, on relevait 795 mesures fiscales dérogatoires contre seulement 237 en 2015. Les dépenses fiscales sont passées de 75, 98 milliards de francs CFA en 2015 à 110,27 milliards en 2020, soit une augmentation de 45 %. Les dépenses fiscales ont représenté entre 5 et 10 % des recettes fiscales totales sur la période. Les impôts qui sont les plus concernés sont la TVA, les droits de douanes, l'Impôt sur les sociétés (34,72%) et les droits d'enregistrement et de timbre. Les réformes proposées comprennent l'informatisation des processus d'octroi et de gestion des dépenses fiscales afin d'en faciliter le suivi.

Des contraintes spécifiques existent aussi pour certains types d'impôts concernant notamment le secteur minier. La DGI a bien intégré les enjeux liés au secteur minier. Elle a initié des actions visant à améliorer la collecte des revenus auprès des entreprises minières. On peut citer la mise en place d'un processus structuré d'évaluation et de gestion du risque d'incivisme fiscal dans le secteur minier, la réalisation en 2016 de la cartographie des risques fiscaux spécifiques à une entreprise minière, et enfin les mesures prises pour accélérer le processus de traitement du remboursement des crédits TVA. La DGI a aussi créé un service en charge du secteur minier. Les réformes institutionnelles pourraient aller au-delà compte tenu des enjeux liés à la fiscalisation du secteur minier formel et informel.

Des contraintes similaires existent au niveau de la Direction Générale des Douanes qui a engagé plusieurs réformes dont les dernières portent sur la mise en place d'une plateforme numérique pour améliorer les procédures en douanes. Des contraintes spécifiques propres à la Douane portent sur la maîtrise de la valeur en douanes qui est maintenant prise en main directement par les services de la Douane après la fin du contrat avec l'opérateur externe en charge de ce volet, et l'interconnexion avec les services des pays voisins.

Les contraintes communes à toutes les régies des recettes portent sur les capacités institutionnelles pour la conduite des réformes ambitieuses. Les réformes en cours (digitalisation des procédures, meilleurs services rendus aux contribuables) nécessitent des compétences nouvelles et même un changement dans la culture administrative. Des programmes appropriés de renforcement des capacités et de gestion du changement sont importants pour accompagner ces réformes. Les autres contraintes liées à la mobilisation des financements publics relèvent de la coordination entre les acteurs. La coordination entre la Direction générale des impôts et la Direction Générale des Douanes, la coordination entre le Trésor public et les deux autres régies financières (DGI et DGD) doivent être continuellement renforcée tout comme le partage des informations.

### **Au niveau de la dette publique**

Les procédures de gestion de la dette sont relativement bien maîtrisées. Les contraintes relevées portent notamment sur le respect strict des procédures d'endettement au niveau des ministères sectoriels. La réglementation actuelle est

---

<sup>91</sup> Selon une étude du Comité de politique fiscale réalisée en 2017, « dans le domaine minier, ce ne sont pas les exonérations mais le cours de l'or qui détermine l'engagement des investisseurs ».

aussi à revoir car elle ne prend pas en compte certains types de financements innovants, ce qui ne permet pas de tirer profit des opportunités existantes sur le marché de la dette. Un projet de décret de relecture est en étude. Les capacités des acteurs au niveau central et sectoriel doivent être renforcées pour permettre d'accéder aux nouveaux instruments de dette.

Une autre contrainte au niveau de la dette publique concerne l'accès des autres entités publiques (entreprises publiques, collectivités territoriales) à la dette.

La SONABEL tout comme l'ONEA intervient dans des domaines hautement stratégiques pour la prestation de services publics, mais aussi pour la réduction de contraintes qui pèsent sur le secteur privé en termes de coût des facteurs de production. La SONABEL dispose d'un plan stratégique de développement 2022-2027, qui s'inscrit parfaitement dans la stratégie nationale en matière d'électrification. Le secteur est en pleine croissance avec un taux d'électrification qui s'établit à 20-30 % seulement. Les apports financiers reçus de l'Etat restent insuffisants face à de tels besoins.

La SONABEL finance ses investissements sur ressources propres mais aussi à travers des emprunts auprès du secteur bancaire national ou auprès des partenaires extérieurs sous forme de prêts rétrocédés par l'Etat. Les difficultés relevées portent sur la préparation des projets conformes aux critères des institutions de financement Notamment extérieurs et l'octroi de la garantie souveraine de l'Etat. Les financements innovants explorés sont surtout les PPP, mais très peu d'actions sont initiées au niveau des financements verts faute de connaissances approfondies sur ce type de financements.

Les besoins de financements pourraient s'accroître du fait de la situation d'insécurité et de l'impact de la COVID-19 et la crise géopolitique dans le monde (guerre en Ukraine). Les coûts d'exécution et de déplacement se sont renchérissés avec l'insécurité. Il y a eu aussi des retards sur l'exécution des projets avec l'avènement de la COVID-19. À cause de l'insécurité, il y a des zones qui sont quasiment inaccessibles, et des infrastructures qui sont sabotées. Il n'existe pas pour l'instant une évaluation de ces impacts et du manque à gagner qui paraissent substantiels.

Un financement adéquat pour les entreprises publiques comme la SONABEL ou l'ONEA aurait un double impact non seulement sur l'accessibilité des services sociaux de base, mais aussi sur la réduction des coûts des facteurs pour le secteur privé.

L'accès des Collectivités territoriales semble pour l'instant très encadré par les textes. Il n'y a que deux communes qui bénéficient des emprunts rétrocédés par l'Etat. Une revue des textes en matière d'endettement des CT pourrait introduire des dispositions plus incitatives permettant aux CT de financer tout au moins leurs infrastructures marchandes à travers le recours à des financements de marchés sous le couvert du Comité National de la Dette Publique.

### **Au niveau de l'aide publique au développement,**

Les principales contraintes pour l'aide publique au développement ont été identifiées dans le cadre du Rapport sur la Coopération au Développement de 2020 qui contient les résultats de l'analyse de l'efficacité de l'aide faite sur la base de l'exercice de suivi mené en 2020 par le Burkina Faso (*données 2019 de l'enquête réalisée par le Gouvernement en collaboration avec la Société civile, les PTF et le secteur privé*).

Globalement, il ressort que les cadres de résultats du pays sont relativement bien développés. L'alignement des partenaires au développement sur les objectifs est satisfaisant (95%), l'alignement au niveau des résultats est moins important (70%), plus faible au niveau du suivi et des statistiques (53%) et au niveau des évaluations également (58%).

Les principales contraintes portent sur la prévisibilité de l'aide, l'inscription de l'aide dans le budget de l'Etat et l'utilisation des systèmes et procédures nationaux. Le taux de prévisibilité globale de l'aide qui était de 76,0% en 2019, a connu une baisse de 13 points de pourcentage par rapport à son niveau de 2017 qui était de 89% alors que la cible de cet indicateur était fixée à 94% pour 2015. Le taux global sur la prévisibilité à moyen terme s'est cependant amélioré et est ressorti à 67,0% contre 45,0% lors de l'enquête de 2018. Le volume de l'aide inscrite dans la loi de finance initiale de 2019, a représenté 33,0% de l'aide prévue pour être déboursée au secteur public et représente 24,3% de l'aide totale. Comparé à son niveau de 2017 qui se situait à 67,0%, on enregistre une détérioration de cet indicateur. L'objectif cible de cet indicateur est de 91,0%. Il faut souligner qu'il y a un risque que le contexte actuel de changement institutionnel et politique, et de crise sécuritaire ne favorise le recours à d'autres canaux d'acheminement de l'aide autres que le budget de l'Etat. Certains PTF, ont indiqué lors des échanges, qu'en cas de difficultés dans la collaboration avec les acteurs gouvernementaux, l'option serait de recourir à d'autres entités non étatiques pour l'exécution des programmes déjà signés.

Enfin, le taux d'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation de marchés publics en 2019 est de 60,0% contre 56,0% en 2017 et 55,0% en 2015 pour une cible de 75,0% en 2015. Des progrès ont été faits à ce niveau mais restent insuffisants. Les problèmes relevés dans le rapport portent sur l'absence de certains textes réglementaires, la lourdeur des procédures de passation des marchés publics, la faiblesse du système de contrôle externe du pays dans le cadre des audits et la particularité des procédures de financement de certains partenaires.

Des contraintes spécifiques sont apparues dans le contexte sécuritaire et de la COVID-19. La COVID-19 a contraint à des réaménagements budgétaires par les PTF au niveau de certains projets. D'autres PTF ont apporté de nouvelles ressources. Le contexte sécuritaire a réduit aussi le niveau de mobilisation et d'exécution des financements. Les fonds sont disponibles pour certains projets mais l'exécution est rendue impossible à cause de l'insécurité. Certains PTF rencontrés par la mission ont dû procéder à l'arrêt de leurs projets dans les zones en conflit. Des difficultés sont apparues au niveau du suivi évaluation et de la réception des ouvrages. Des appels d'offre sont apparus

infructueux à plusieurs reprises. Les taux de décaissement ont donc baissé dans ce contexte. Des stratégies d'adaptation ont été aussi considérées chez beaucoup de PTF notamment le redéploiement vers d'autres zones, l'utilisation des compétences locale pour le suivi et aussi l'exécution de certains projets<sup>92</sup>. De plus en plus, les projets intègrent maintenant cette dimension sécuritaire dans leur conception<sup>93</sup>.

### **Partenariats Publics Privés**

Au niveau des PPP, les contraintes qui existaient ont été levées avec la nouvelle loi. Elles portaient sur les textes qui présentaient des insuffisances et la qualité de la préparation des projets. La nouvelle loi PPP corrige les insuffisances de l'ancienne. La définition des projets PPP est plus claire et les critères d'analyse ainsi que les outils qui permettent d'inscrire les Projets en PPP ont été bien spécifiés. Les projets doivent être plus matures avant d'être inscrits dans le « portefeuille PPP ». Il existe aussi un guide et des TDRS qui permettent de recruter un cabinet extérieur pour approfondir les études. Des guichets techniques sont prévus au niveau des PTF qui permettent d'accompagner les projets jusqu'à leur maturité à condition que le projet soit déjà validé à la « banque de projets PPP » (portefeuille ministériel de projets).

Les échanges avec la Chambre de commerce ont montré que le secteur privé national qui était intéressé au départ par les PPP, a vite déchanté face aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre. Le secteur privé a notamment suggéré de réaliser un phasage des projets pour faciliter leur mise en œuvre.

Les contraintes qui demeurent restent l'application stricte des nouveaux textes, la coordination entre les ministères et la mise à niveau des capacités de gestion des projets PPP au sein des ministères.

### **Au niveau du financement local**

Les contraintes à ce niveau portent sur la faiblesse du tissu économique local qui limite la capacité des communes et régions à lever l'impôt. Il y a aussi les problèmes institutionnels liés à la collaboration avec les services de l'Etat central chargés du recouvrement de l'impôt local. Le contexte de la COVID-19, ainsi que la crise sécuritaire sont venus amplifiés les contraintes de financement des CT. L'évaluation faite par la commune de Ouaga indique une perte de recettes due à la COVID-19 de l'ordre de 7 milliards de FCFA du fait du confinement. L'impact de l'insécurité n'a pas été évaluée mais apparaît tout aussi conséquente<sup>94</sup>. L'AMBF indique aussi une situation très difficile des communes qui ne sont plus fonctionnelles pour la plupart dans les zones en conflits<sup>95</sup>.

---

<sup>92</sup> Certains PTF rencontrés ont indiqué un taux de décaissement sur leur portefeuille évalué à 53% qui serait attribuable à l'impact de la crise sécuritaire.

<sup>93</sup> Les acteurs nationaux ont cité l'exemple de la Banque mondiale qui exige maintenant la prise en compte de la question sécuritaire dans leurs projets et programmes avec la mobilisation d'un expert en sécurité.

<sup>94</sup> Pour la commune de Ouaga, l'impact de l'insécurité a été grand sur les activités économiques et culturelles de la ville et a eu des retombées sur les revenus de la commune. Les secteurs les plus touchés sont l'hôtellerie, l'événementiel, le mode, la culture, le transport, le secteur économique, l'approvisionnement de la ville en bétail.

<sup>95</sup> L'AMBF indique que la plupart des communes où règne l'insécurité ne sont plus fonctionnelles depuis près de 5 ans. Ces communes n'exerçant plus d'activité n'ont quasiment plus de financement. Certaines administrations locales se sont délocalisées sur Ouaga et sont accueillies sur le site de la mairie de Ouaga.



## **Contraintes spécifiques relatives aux capacités d'absorption des ressources et d'exécution des programmes**

Un aspect examiné dans le cadre du DFA porte sur les capacités d'absorption des ressources. L'efficacité opérationnelle dans l'exécution des programmes accroît l'efficacité générale et permet une utilisation accrue des ressources mobilisées. Deux aspects sont considérés à ce niveau : le taux d'exécution globale du budget de l'Etat et l'efficacité générale dans la passation des marchés publics. Au niveau de la passation, les données sont celles issues de l'évaluation du système de passation des marchés publics du Burkina Faso (MAPS, 2022) selon la méthodologie d'évaluation révisée des systèmes de passation de marchés.

L'analyse montre que globalement, les taux d'exécution du budget général se sont continuellement améliorés depuis 2017. L'analyse des données relatives à la passation des marchés publics montre une bonne conformité du cadre législatif. L'évaluation MAPS<sup>96</sup> indique que le cadre législatif et réglementaire des marchés publics au Burkina Faso, détaillé et révisé en 2016-2017 est substantiellement conforme aux bonnes pratiques et aux standards internationaux. L'évaluation relève cependant des marges de progression importantes au niveau du cadre institutionnel, de la capacité de gestion, des activités d'acquisition, des pratiques de passation et de l'obligation de rendre compte. Il ressort aussi que la performance sous l'angle de l'efficacité et des économies pouvant résulter du système de passation des marchés, ne fait pas encore l'objet de suivi spécifique. Le défi du basculement vers un système de gestion électronique de la procédure des marchés publics, permettant une gestion électronique de la procédure est aussi souligné dans l'évaluation. Le renforcement de la gouvernance à travers les contrôles et audits ainsi que le renforcement des capacités constituent un point d'attention majeur<sup>97</sup>.

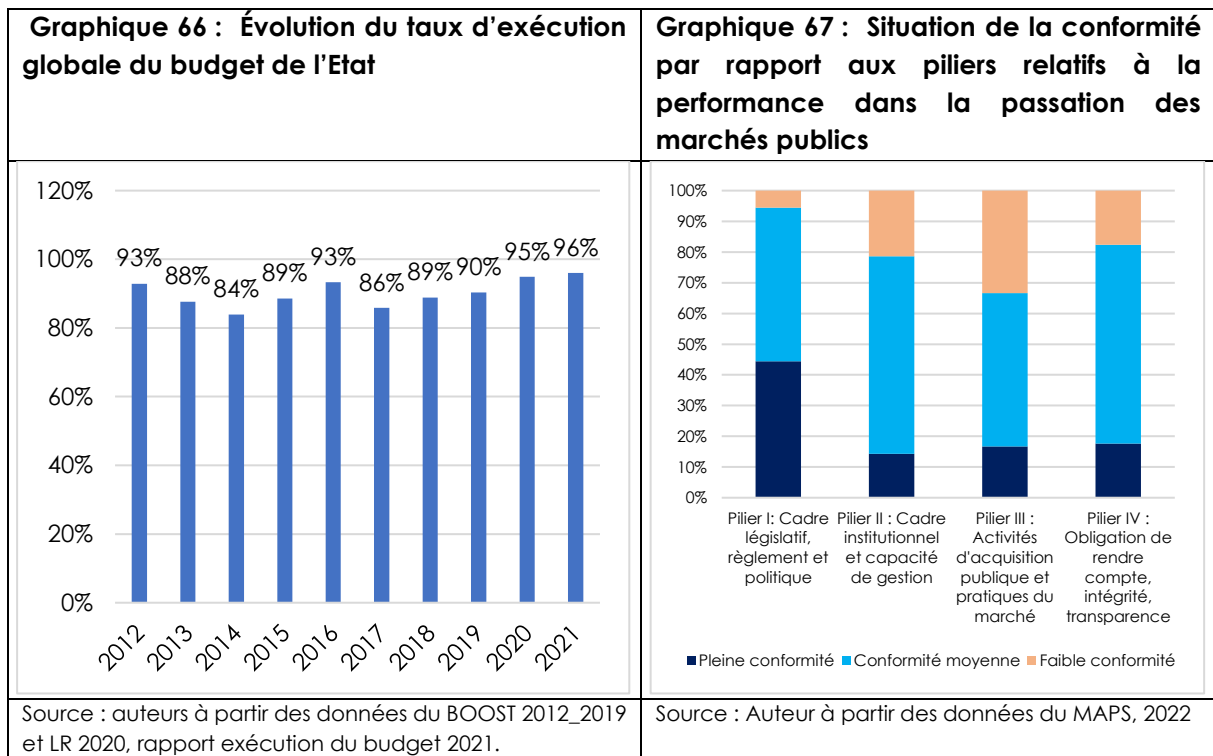
Les autres points d'attention à même d'améliorer l'efficacité de la dépense portent sur la gestion rationnelle de la masse salariale et des projets et programmes d'investissements publics (critères de sélection, procédures d'exécution, évaluation).

Dans le cadre de la mise en œuvre du CNFI, l'amélioration continue des procédures d'exécution et de passation des marchés devrait retenir l'attention pour permettre au pays de faire un usage efficace et efficient des ressources qui seront mobilisées. D'autres options pourraient être mises en avant comme un transfert plus important aux CT et des partenariats plus structurés avec les OSC pour l'exécution de certains programmes.

---

<sup>96</sup> Banque Mondiale, Évaluation du système de passation des marchés publics du Burkina Faso 2022

<sup>97</sup> Le rapport MAPS, indique par exemple, la faiblesse des ressources disponibles au niveau de l'ARCOP, qui ne lui permet pas de réaliser les audits indépendants annuels réguliers et d'offrir un programme de formation adapté pour couvrir les besoins de l'ensemble des acteurs et du système.

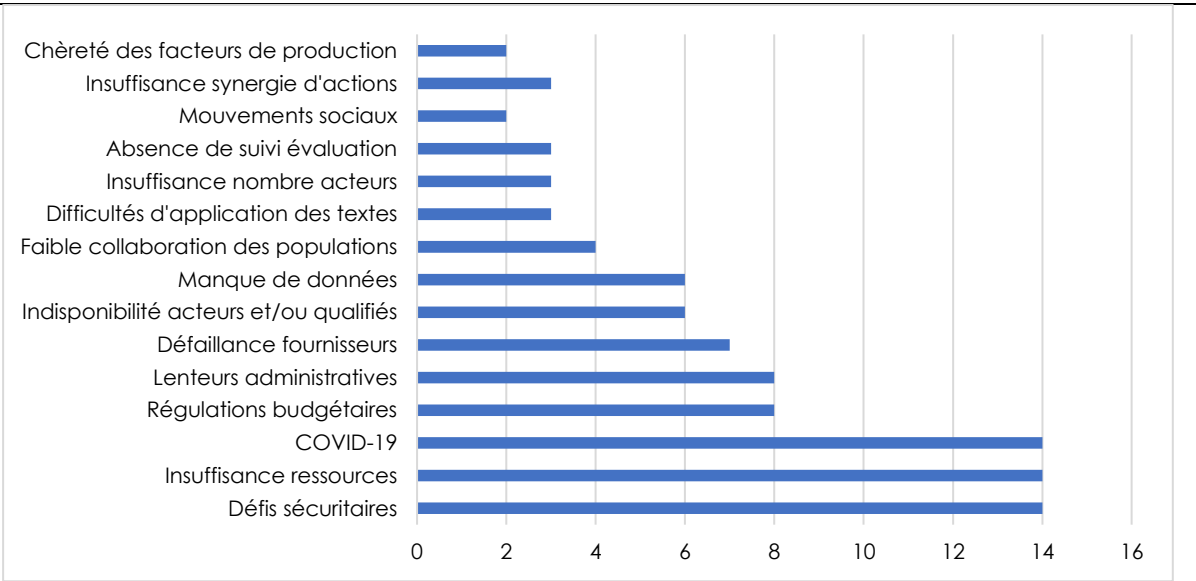


L'analyse des taux d'exécution des budgets locaux, montre une évolution contrastée. En effet, les données indiquent une faiblesse globale de l'exécution des dépenses au niveau des collectivités territoriales. Ils ont varié entre 30% et 60% sur la période 2018, à 2019.

### Autres contraintes liées notamment au contexte sécuritaire et au financement

La mission DFA a passé en revue les rapports de mise en œuvre 2020, des 14 CSD. Trois difficultés majeures ont entravé la mise en œuvre des activités du PNDES au niveau de l'ensemble des secteurs. Il s'agit de l'insécurité, de l'insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre des activités, de l'impact de la COVID-19, de l'insécurité ainsi que l'insuffisance des ressources financières. D'autres difficultés d'ordre administratif et organisationnel sont également mentionnées (lenteurs des procédures administratives, défaillance des entreprises dans l'exécution des contrats).

**Graphique 68 : Fréquence des difficultés rencontrées dans l'exécution des activités rapportées par les différents CSD**



Source : auteurs, à partir des rapports des Comités de Sectoriels de Dialogue (CSD), 2020

#### 4.7.2 Contraintes pour le financement privé

Les contraintes pour le financement du secteur privé peuvent être regroupés essentiellement en deux catégories : les contraintes structurelles qui ont un impact sur les incitations à investir pour le secteur privé et du coup réduisent aussi le niveau des investissements privés et les contraintes plus spécifiques au financement.

##### 4.7.2.1 Contraintes structurelles : les infrastructures et le climat des affaires

Plusieurs études sur le secteur privé (Étude diagnostic du secteur privé de IFC (2019), Étude sur le climat des affaires de l'UE (2019)) ont bien identifié les principales contraintes qui pèsent sur le secteur privé et qui limitent les investissements ainsi que les financements privés. L'étude diagnostic du secteur privé de IFC (2019), indiquait que « le pays figure actuellement parmi les pays les moins performants au monde dans ces trois domaines » que sont l'énergie, les transports, ainsi que les compétences professionnelles<sup>98</sup>. L'accès à l'énergie est un des obstacles les plus sérieux au développement du Burkina Faso. Au Burkina, le kWh coûtait 136 F CFA contre 70 F CFA en Côte d'Ivoire. De même, la majorité des opérateurs miniers opèrent exclusivement sur la base de leurs propres systèmes de génération d'électricité. La situation globale des zones industrielles au Burkina Faso n'est pas aussi satisfaisante. Les zones existantes sont sous équipées avec des aménagements inachevés. Compte tenu de l'enclavement du pays, le déficit assez marqué en infrastructures ferroviaires, aériennes, routières rendent la chaîne logistique et le transport très inefficace.

Cela appelle de investissements publics conséquents pour lever ces goulots d'étranglement qui renchérissent les coûts d'interventions des investisseurs et diminuent l'attractivités des investissements dans le pays.

<sup>98</sup> IFC, Diagnostic du secteur privé (2019, p 10).

Au niveau du climat des affaires, des réformes importantes ont été mises en œuvre mais des limites persistent toujours. Les délais de traitement des opérations du secteur privé restent toujours longs. En dépit des nombreuses réformes fiscales opérées par le Burkina Faso, et des allègements apportés au niveau du code fiscal et du code des investissements, le poids de la fiscalité sur les entreprises privées est resté relativement élevé. Le nombre de taxes au Burkina Faso était de 45 en 2018 alors qu'il était de 35 au Mali, 41 au Niger, 31 au Ghana, 33 en Mauritanie pour la même période. Le score du Burkina Faso dans le domaine du capital humain est d'ailleurs de 33 sur 100 (données CNUCED, 2020). Ce score pourrait être amélioré en renforçant par exemple la collaboration entre les structures de formation et les entreprises privées.

#### 4.7.2.2 Les contraintes liées au financement

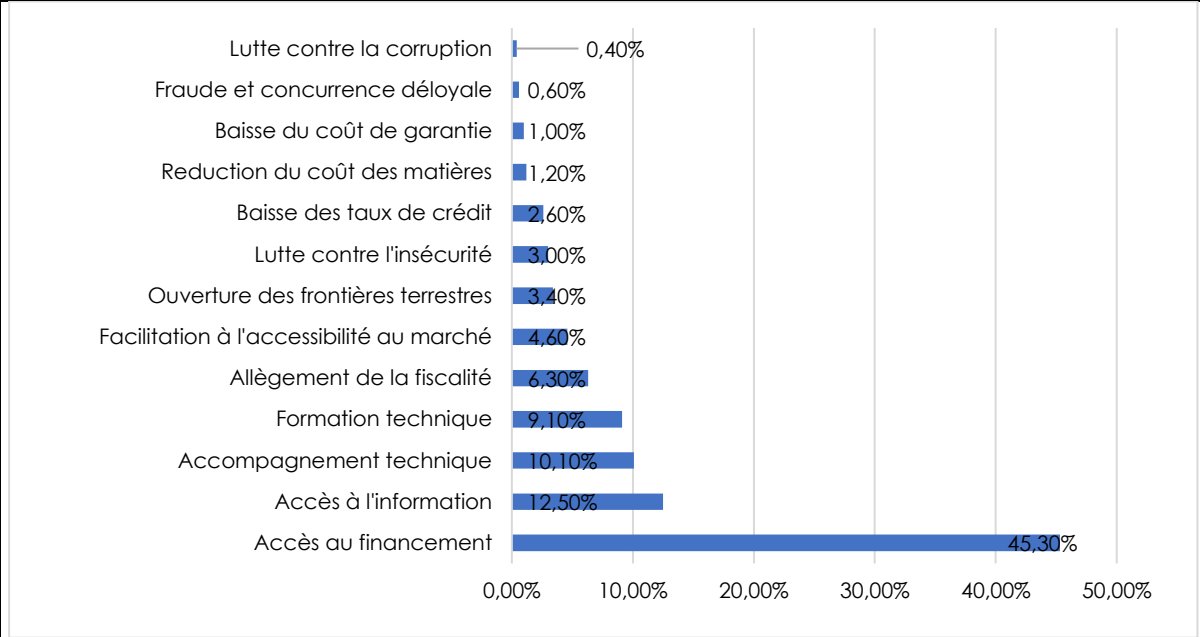
---

L'accès au financement demeure une problématique majeure au Burkina Faso comme le souligne plusieurs études. Les principaux obstacles sont liés aux conditions des financements bancaires et à la gouvernance des entreprises.

Malgré la présence de plusieurs établissements de crédits, l'accès au financement demeure toujours une contrainte. L'indicateur « obtention de prêts » du Burkina Faso n'a pas connu d'évolution au regard des rapports Doing Business de 2019 et 2020. C'est également sur cet indicateur que le pays enregistre l'un de ses plus bas scores (30/100). Au niveau des acteurs du secteur privé, les problèmes généralement évoqués portent sur le coût du crédit, les conditions de garantie et la difficulté pur l'obtention de crédits de moyen et long terme. Les taux débiteurs peuvent atteindre 21%, le taux minimum débiteur étant de 7%. À titre illustratif, suivant les données de la BCEAO de 2018, le taux d'intérêt débiteur maximum moyen mensuel pratiqué par les banques et établissements financiers était de 14,87%.

Le Graphique 69 ci-après rend compte des propositions des acteurs du secteur privé sur les contraintes à lever dans le cadre de leurs affaires. Il ressort clairement que la plupart de propositions porte sur le financement, le coût des crédits et des garanties.

**Graphique 69 : Appréciation sur les contraintes liées au coût des facteurs de production**



**Source :** Enquête auprès des entreprises, Chambre de commerce, Rapport provisoire, 2020.

Les quatre points qui viennent en tête concernent le financement, l'accès à l'information, l'accompagnement technique, la formation technique, l'allègement de la fiscalité.

Les contraintes qui existent au niveau de la demande portent dans l'ensemble sur la gouvernance d'entreprise. Les échanges avec les structures de financement, et certains opérateurs du secteur privé, ont montré que très souvent les financements sont disponibles, mais les entreprises, rencontrent des contraintes en matière de gouvernance interne et sont réticentes à se soumettre aux règles de transparence, de publication des états et de certification des comptes demandées par les institutions de financement<sup>99</sup>. Un interlocuteur de la mission a mentionné en citant l'expérience d'un mécanisme de financement destiné aux PME que « *les fonds sont là mais il n'y pas eu plus de 10 entreprises qui ont bénéficié de ces fonds, alors que les fonds sont là. La culture de la transparence pose un problème* ». C'est ce qui pourrait aussi expliquer le très faible appétit des entreprises nationales pour les mécanismes de marchés pour les financements qui sont très exigeants en matière de transparence et de redevabilité financière.

Les investisseurs étrangers n'ont pas les mêmes contraintes en termes d'accès au financement car ils peuvent faire recours aux marchés internationaux pour assurer le financement de leurs opérations d'investissements. Les contraintes portent surtout sur la couverture contre les risques, la qualité des infrastructures et des ressources humaines et l'efficacité des services financiers dans le pays.

<sup>99</sup> La DGCOOP, a mentionné une expérience avec une filiale de la BID, qui était prêt à financer des entreprises au niveau national, mais qui a reçu très peu de demandes compte tenu des exigences en matière de publications des comptes et de certification des états financiers.

## 5. EVALUATION DES STRATEGIES DE FINANCEMENT

---

La stratégie de financement fait appel aux politiques et instruments auxquels le Gouvernement et les acteurs du secteur privé auront recours pour mobiliser, investir et influencer le financement public et privé provenant à la fois de ressources domestiques et de sources internationales.

L'analyse part d'abord d'une revue des différentes politiques et stratégies disponibles au niveau national au regard de (i) leur alignement avec les priorités nationales de développement et les ODD (ii) leur cohérence (iii) leur capacité à lever les contraintes identifiées, et (iv) les bonnes pratiques relevées dans des contextes similaires. Des propositions sont ensuite faites pour renforcer les politiques et stratégies existantes ou pour l'adoption de mesures nouvelles afin de mieux orienter ces flux de financement vers les ODD et débloquer le potentiel de mobilisation de sources additionnelles.

### 5.1 Stratégies en matière de financement public

---

#### 5.1.1 Cadre commun des résultats pour la mobilisation des financements publics

##### 5.1.1.1 Cadre général des politiques publiques orienté vers les résultats du développement

---

Le Burkina Faso dispose d'un cadre général des politiques publiques solide qui sert de socle dans la mobilisation des ressources pour le financement du développement. L'adoption de la loi du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement est venue renforcer le cadre actuel en donnant des directives claires en matière de préparation des politiques et programmes sectoriels et de leurs outils d'opérationnalisation. L'objectif de cette loi est d'asseoir une architecture cohérente du système national de planification en vue d'assurer un meilleur impact de mise en œuvre des politiques publiques<sup>100</sup>. Le système national de planification est structuré en trois composantes : les études exploratoires, la planification stratégique et la planification opérationnelle. Une Commission nationale de la planification du développement (CNPD) a été mise en place avec comme mandat l'examen des référentiels et leur conformité par rapport aux dispositions de la loi<sup>101</sup>. Les autres organes mis en place portent sur le Conseil national de prospective et de planification stratégique (CNPPS) et la Commission nationale de l'évaluation (CNE).

Dans les faits, le pays a une longue tradition en matière de planification et d'élaboration de politiques. Les référentiels actuels, plan national de développement (PNDES II) et Plan d'actions de la transition sont donc les résultats de cette pratique bien ancrée de planification des politiques.

---

<sup>100</sup> Les principaux documents de planification stratégique et opérationnels ont été aussi spécifiés par la loi : document national d'orientation du développement, politiques sectorielles, politique nationale du développement, stratégies plans d'actions, budgets, projets et programmes, plans annuels, plans régionaux de développement et plans communaux de développement.

<sup>101</sup> En 2020, les sessions de la Commission ont permis d'examiner 14 référentiels de planification.

Le PNDES constitue un référentiel important qui guide la conception des politiques au niveau sectoriel et l'action gouvernementale dans son ensemble et qui structure le dialogue national avec les acteurs du secteur privé, et de la société civile. Il est accompagné d'une Matrice des Réformes Stratégiques et des Investissements Structurants (MRSIS). Les PTF se réfèrent donc à ces différents documents PNDES II, et les documents de politiques sectoriels comme cadres pour leurs interventions au plan national et sectoriel. Les PTF faisant des appuis budgétaires généraux et sectoriels utilisent certaines mesures de réformes inscrites dans la matrice comme critères de décaissements de leurs appuis. La plupart des secteurs disposent également de politiques sectorielles.

Des efforts ont été réalisés pour renforcer le cadre commun des résultats notamment à travers la formulation d'indicateurs de résultats mesurables et l'articulation entre les cadres de performance globale du PNDES et les cadres de performance au niveau sectoriel. L'articulation entre les différents documents de politiques sectorielles et les financements publics a été renforcée surtout depuis l'adoption du budget programme qui a pour objectif d'intégrer l'approche gestion axée sur les résultats dans le processus budgétaire. Dans les faits, il ressort cependant de l'analyse que les documents de politiques et les stratégies actuelles se sont beaucoup améliorés et prévoient pour la plupart une programmation financière. Les programmations financières ne sont pas cependant adossées à un plan de financement et une stratégie de mobilisation des ressources. La question du financement et de la mobilisation des ressources pourrait recevoir une plus grande attention.

#### *5.1.1.2 Stratégie globale pour le financement public*

---

Le PND prend en compte les stratégies entrant dans le cadre de la mobilisation des financements pour le développement. L'objectif stratégique (OS) 2.3 du PND porte sur le renforcement de la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionale et internationale. Les effets attendus à ce niveau sont : (i) l'amélioration de la planification, de la gestion et du financement du développement ; (ii) l'amélioration de l'environnement des affaires ; (iii) l'amélioration de la gestion des coopérations régionale et internationale ; (iv) l'amélioration de la gestion de la diaspora burkinabè.

Le PND énonce aussi quelques éléments de la stratégie de financement du développement. La stratégie de financement prend appui sur la mobilisation des ressources propres, le recours aux emprunts de capitaux à long terme comme les eurobonds et le recours à des financements innovants. Il s'agit notamment des Partenariat public-privé (PPP), des ressources de la diaspora, le financement participatif<sup>102</sup> et les financements verts et climatiques.

---

<sup>102</sup> Le financement participatif ou crowdfunding qui est un mécanisme permettant de collecter des ressources financières auprès du public pour assurer le financement des projets reste une source potentielle de mobilisation de l'épargne intérieure. Généralement, il s'agit de faibles montants collectés auprès d'un public étendu, en vue de financer des projets économiques dans divers domaines. Le crowdfunding vise la plupart du temps à apporter un soutien financier à des initiatives de proximité ou à des projets défendant des valeurs sociales et morales. La

Le secteur « Gouvernance économique » avec comme chef de file le MEFP a préparé la Politique de gouvernance économique du Burkina Faso (PGE-BF) 2017-2026 qui a comme objectif global de « promouvoir une bonne gouvernance économique assurant le développement économique et social du Burkina Faso ». Elle comporte deux (02) axes stratégiques qui sont : (i) le renforcement du pilotage de l'économie et de la gestion du développement et (ii) l'amélioration de la gestion des finances publiques et du financement du développement<sup>103</sup>. Il existe aussi un cadre sectoriel de dialogue (CSD), organe de coordination, de suivi et d'évaluation de la politique.

Au niveau ministériel, pour la mise en œuvre de la Politique sectorielle Gouvernance économique, le MEFP a préparé en 2017, la Stratégie nationale du MEFP sur la période 2017-2021 et son plan d'actions intégré.

L'axe 2 de la stratégie porte sur l'amélioration de la gestion des finances publiques et du financement du développement et comporte les programmes suivants en liens avec la question du financement: le Programme 2 qui concerne la mobilisation des ressources intérieures et extérieures, le Programme 3 qui porte sur la gestion de la trésorerie et la gestion de la dette publique, le Programme 4 qui concerne le contrôle, l'audit et la sauvegarde des intérêts de l'Etat (y compris la lutte contre la fraude, la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme).

Pour opérationnaliser la Stratégie, le MEFP a préparé deux plans d'actions : (i) un plan d'actions de la stratégie du MEFP, et (ii) le Plan d'actions intégré de réformes de finances publiques (PAIRFP) adopté en 2019. Le plan d'actions de la stratégie du MEFP présente la planification pluriannuelle des programmes prioritaires que le MEFP entend mettre en œuvre au cours de la période 2018-2020. Il est accompagné d'un cadre de résultats du plan d'actions du MEFP.

Le Plan d'actions intégré de réformes de finances publiques (PAIRFP) se veut un cadre fédérateur de l'ensemble des réformes en matière de finances publiques pour la période 2019-2021. Il capitalise les réformes issues des évaluations de la performance de la gestion des finances publiques à l'aide des outils suivants : l'évaluation de la gestion de la dette publique (DeMPA), l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA), l'évaluation de la performance du système de gestion des finances publiques (PEFA) et l'évaluation de la performance de l'administration fiscale (TADAT). Le PAIRFP intègre également certaines réformes des plans stratégiques des structures et des recommandations des partenaires techniques et financiers (PTF). Il est accompagné d'une matrice de suivi pluriannuelle glissante.

Le dispositif institutionnel de suivi du PAIRFP est structuré autour d'un organe de coordination et d'un organe technique dont le secrétariat est assuré par la Direction

---

transparence affichée et la modularité (dons, préventes, prêts, prises de participation) expliquent la confiance du public envers les plateformes de financement participatif.

<sup>103</sup> Les autres ministères membres du CSD sont le Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelles (MJFIP), le Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des burkinabè de l'extérieur (MAECBE), le Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité (MATDS), le Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS).



générale des études et des statistiques sectorielles<sup>104</sup> du MEFP. Il prévoit la production de rapports semestriels de mise en œuvre des réformes retenues. Il lui est associé une matrice de suivi glissante qui présente par piliers du PEFA, les actions prioritaires correspondantes, les résultats attendus, les structures responsables, la programmation physique et financière, l'état de mise en œuvre actualisée, la source de financement. Des rapports de mise en œuvre sont régulièrement produits. Les rapports ne font toutefois pas le bilan du financement obtenu et des gaps qui se dégagent.

Les Directions du MEFP en charge de la mobilisation des financements publics ont aussi développé des stratégies spécifiques à leurs domaines d'intervention en soutien au PNDES II. On peut citer à ce niveau, le plan stratégique 2017-2021 de la Direction Générale des Impôts (DGI), le plan stratégique 2022-2026 de la Direction Générale des Douanes, le plan stratégique 2021-2025 de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). Au niveau de l'aide publique au développement, il y a la Politique nationale de coopération à l'horizon 2025 et la Stratégie nationale de la coopération au développement (SNCD) 2020-2025 et son plan d'action.

Le tableau 6 ci-après fait une synthèse des différentes politiques et stratégies en vue d'améliorer la mobilisation des financements publics pour le développement dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sectorielle gouvernance économique.

**Tableau 6 : Synthèse des différentes politiques et stratégies en matière de financement public du développement au Burkina Faso**

Documents de politiques, stratégies et plans de réformes	Institutions responsables du suivi au sein du MEFP	Thématiques du financement du développement couvertes	Commentaires
Plan d'actions intégré des réformes des finances publiques (PAIRFP 2019-2021)	DGESS	Mobilisation des recettes publiques et des financements extérieurs ainsi que gestion de la dette	Le plan d'actions est structuré autour des 7 piliers du PEFA et embrasse plusieurs des thématiques du financement pour le développement
Plan stratégique 2017-2021 de la Direction Générale des Impôts (DGI)	Direction Générale des Impôts (DGI), le plan stratégique 2021-2025 de la DGI	Recettes fiscales (Impôts et taxes) Recettes non fiscales et une partie des recettes fiscales	Plan d'action en cours de préparation
Plan stratégique 2022-2026 de la Direction Générale des Douanes (DGD)	Direction Générale des	Recettes douanières	Ce plan stratégique a été élaboré en 2022

<sup>104</sup> Voir Arrêté n°2019-174/MINEFID/SG/DGESS/DSEC portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité de pilotage des réformes des finances publiques et du Comité technique chargé du suivi de la mise en œuvre du plan d'action des réformes.

Documents de politiques, stratégies et plans de réformes	Institutions responsables du suivi au sein du MEFP	Thématiques du financement du développement couvertes	Commentaires
	Douanes (DGD)		
Plan stratégique 2021-2025 de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) Plan Global des Reformes de la DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)	Recettes non fiscales et une partie des recettes fiscales	Un Comité de suivi des réformes de la DGTCP a été aussi créé (CSR-DGTCP)
Stratégie de gestion de la dette à moyen terme 2021-2023	Direction nationale de la dette publique au sein de la DGTCP	Dette publique	Le plan d'action n'est pas disponible
Politique nationale de coopération à l'horizon 2025 et la Stratégie nationale de la coopération au développement (SNCD) 2020-2025	DGCOOP	Financements extérieurs, Aide publique au Développement Mobilisation des recettes	Il existe un Plan d'action budgétisé 2020-2022 et un Secrétariat Technique de suivi (STS)
Stratégie d'appui à la décentralisation (SAD-MEF).	DGDT	Appuis financiers aux CT y compris transferts	Il est prévu de relire la stratégie
Plan d'actions sur 3 ans pour la lutte contre le blanchiment et le financement le Terrorisme	CENTIF	Flux illicites	Le plan d'actions a été conçu sur la base de l'Évaluation Nationale des Risques (ENR)
Plan d'actions ITIE 2022-2024	Secrétariat ITIE	Recettes fiscales minières	
Stratégie nationale de la finance inclusive (SNFI 2019-2023)	Secrétariat Permanent pour la Promotion de l'inclusion Financière (SP-PIF)	Accroissement du niveau et la qualité de l'accès aux services financiers au Burkina Faso	Cette stratégie a été élaborée suite à des études qui ont montré qu'il y a une grande partie de la population qui ne participe pas aux efforts de développement

Il ressort que le cadre des réformes apparaît globalement bien structuré au niveau du MEFP et couvre l'ensemble des dimensions traitées dans le CNFI.

Les points d'amélioration portent essentiellement sur :

- La préparation d'une stratégie globale pour le secteur finances et économie comme prévu dans les nouvelles dispositions en matière de politiques sectorielles et de planification.
- Une meilleure articulation entre les différents outils de planification et de mise en œuvre notamment le plan d'actions de la PSGE, le PAIRFP et les plans d'action dans les différentes Directions Générales du MEFP. Le PAIRFP pourrait être le cadre fédérateur de l'ensemble des réformes clé en matière de gestion des finances publiques y compris les domaines couverts par le CNFI en retenant les mesures clé et stratégiques qui ressortent des plans d'actions des Directions Générales. Dans la mesure où le PAIRFP est un plan glissant, sa relecture pourrait prendre en compte cette orientation.
- L'accompagnement des directions générales et des structures en charge de la mobilisation des financements publics dans la finalisation de leurs plans d'actions. La plupart des directions générales et des structures impliquées dans la mobilisation et gestion du financement public disposent de plans stratégiques assortis de plan d'action de réformes. Un accompagnement pourrait être fait pour la finalisation de ces plans d'action pour qu'ils intègrent les constats qui ressortent des différentes évaluations périodiques, ainsi que les recommandations et mesures décidées au niveau interne mais aussi dans le cadre de travaux de réforme au sein du MEFP.
- Le renforcement des structures internes en charge des réformes au sein des différentes directions générales. On peut citer le Comité de suivi des réformes de la DGTC (CSR-DGTC), le Service de la Stratégie et du Suivi des Réformes (SSSR) de la DGI, la Cellule Technique d'Appui de la Direction Générale des Douanes, le Secrétariat Technique de Suivi (STS) de la DGCOOP. Ces structures sont au cœur des réformes au sein des différentes directions et sont responsables notamment de la préparation des plans d'actions internes et l'opérationnalisation des plans stratégiques des directions générales. Un accompagnement pourrait être apporté à ces structures en matière de planification intégrée, de programmation et budgétisation et de suivi évaluation des actions de réformes. L'actualisation régulière des plans d'actions des réformes doit être un aspect majeur de leur travail. Ces instances doivent aussi disposer des ressources humaines et financières nécessaires à l'accomplissement de leur mission. La réflexion sur les expériences en matière de mise en place de contrats de performance au sein des différentes régions pourrait aussi faire l'objet de capitalisation.
- L'accompagnement des différentes structures dans la préparation des programmes de renforcement des capacités et la consolidation des différents besoins identifiés dans un plan global de renforcement des capacités comprenant des programmes structurants afin de mutualiser les ressources.
- Ce programme devrait prendre en compte de manière transversale la digitalisation au niveau des différentes directions, l'amélioration de la qualité des infrastructures, de la connectivité et de la sécurité, l'effectivité des téléprocédures et télépaiements à tous les niveaux et l'interface des systèmes d'informations (SYDONIA, SINTAX). Lors de la COVID-19, ce basculement sur le numérique a permis

aux services de la DGI d'assurer une continuité de leurs services et ainsi d'éviter une interruption des services.

- La mise en place d'un mécanisme coordonné de financement des réformes au sein du MEFP, transparent et permettant de mobiliser les ressources auprès des PTF pour soutenir le financement des différents projets et programmes.
- La transformation du Groupe thématique mobilisation des ressources pour en faire un cadre privilégié favorisant l'interface entre les différentes structures en charge des réformes au sein du MEFP, mais aussi une plateforme d'échanges et de concertation avec les autres acteurs (PTF, Secteur privé, OSC) travaillant sur ces domaines.

### 5.1.2 Stratégies spécifiques pour la mobilisation du financement

Les réformes déjà initiées au sein du MEFP sont pertinentes et s'inscrivent dans le contexte des objectifs du CNFI. Leur mise en œuvre effective devrait permettre au Burkina Faso de relever le niveau de ses financements pour le développement. Il ne s'agit donc pas dans le cadre du DFA, de proposer de nouvelles réformes, mais de recommander la mise en œuvre effective des réformes déjà planifiées et la mobilisation de ressources nécessaires pour leur mise en œuvre.

La mission DFA a toutefois identifié sur la base de l'analyse des tendances et perspectives de financement certains domaines qui méritent une attention particulière et qui pourraient être renforcés dans le cadre des réformes en cours.

#### 5.1.2.1 Mobilisation des recettes fiscales et non fiscales

---

##### **Réformes engagées au niveau des régies de recettes**

Les différentes régies de recettes (Impôts, Trésor, Douanes) ont préparé sur la période 2015 à 2020 des plans stratégiques de réformes en vue d'accroître la mobilisation des recettes fiscales.

Au niveau des impôts, on peut retenir, l'élargissement de l'assiette fiscale à travers le recensement de nouveaux contribuables, l'instauration de nouvelles taxes telles que la taxe sur les véhicules à moteur (TVM), l'élargissement de l'impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS) aux primes et indemnités des fonctionnaires, la fiscalisation des micro entreprises, le paiement de la taxe de résidence à travers la retenue à la source. Les autres réformes ont concerné la mise en œuvre de la facture normalisée, l'adoption des téléprocédures (télédéclarations et télépaiements) à travers la plateforme e-SINTAX, l'élaboration de manuels de procédures opérationnelles de la DGI, l'adoption d'une stratégie de promotion du civisme fiscal et de la gestion des restes à recouvrer (RAR), la segmentation des contribuables, la mise en œuvre du code général des impôts (CGI), la conception du nouvel Identifiant financier unique (IFU) et la création d'un infocentre. Les réformes du cadastre fiscal sont aussi en cours. Au 31 décembre 2020, l'audit juridique des textes régissant le cadastre est réalisé et un système automatisé de gestion du cadastre et des domaines est en cours de développement.

Au niveau du secteur minier, des actions de renforcement des capacités ont été conduites dans plusieurs domaines : (i) fiscalité internationale, (ii) bases d'imposition (BEPS), (iii) gestion des conventions fiscales, (iv) prix de transfert et des bénéficiaires effectifs, (v) cartographie des risques fiscaux relatifs aux entreprises minières.

Au niveau douanier, on peut retenir, l'interconnexion du système informatique douanier du Burkina Faso avec ceux des pays voisins, la mise en place du Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importations et d'exportations (SYLVIE) afin de simplifier les procédures de dédouanement, l'amélioration de la vérification des marchandises importées à travers la mise en opération du logiciel SYDONIA WORLD pour faciliter le commerce et optimiser la collecte des recettes.

Des réformes transversales ont concerné l'ensemble des régies :

Il s'agit notamment de l'amélioration de la gestion des risques liés aux recettes. Au niveau de DGI, des actions en cours avec la mise en place d'un service d'audit et de maîtrise des risques. Il est prévu que ces travaux soient étendus également aux autres administrations (Trésor, DGD). Il faut noter aussi l'élaboration et l'exécution d'un plan de contrôle du recouvrement des recettes. La préparation et la mise en œuvre de plans de contrôle fiscal doivent être systématisés. L'adoption du plan intégré de contrôle et d'audit des structures de contrôle du MEFP (PICA-SC/MINEFID) est aussi une avancée majeure. Dans ce cadre, les plans d'audit de la DGTCP, de la DGI et de la DGD ont été approuvés en 2021. Le suivi des arriérés de recettes (RAR) fait aussi l'objet d'une attention. Un diagnostic de l'existant sur les RAR a été fait et une stratégie de gestion des RAR a été élaborée. Par ailleurs, un comité interministériel a été mis en place en vue d'apurer les RAR à travers notamment leur admission éventuelle en non-valeur.

En matière de comptabilisation des recettes, pour renforcer la gestion efficace des recettes, il y a eu la création du réseau comptable des régies de recettes en 2019. La mise en place du Compte unique du Trésor (CUT) a été aussi décidée pour améliorer la prévisibilité de l'affectation des ressources en cours d'exercice. Au 31 décembre 2020, le rapport sur le recensement des comptes bancaires des institutions publiques est disponible et les mesures sont en cours pour l'opérationnalisation du CUT.

### ***Orientations vers les nouvelles réformes***

Les différentes régies de recettes sont maintenant engagées dans une nouvelle vague de réforme dans le cadre de leurs nouveaux plans stratégiques.

#### Mobilisation des recettes par la DGI

Au niveau de la DGI, le Service de la Stratégie et du Suivi des Réformes (SSSR) prépare un plan d'actions consolidé de l'ensemble des réformes qui devrait intégrer les mesures visant à corriger les faiblesses identifiées dans le tout dernier TADAT. La préparation de ce plan d'actions triennal consolidé est une opportunité pour intégrer l'ensemble des chantiers des réformes en matière de mobilisation des recettes fiscales et permettre au pays d'exploiter son plein potentiel fiscal.

Plusieurs points d'attentions sont à considérer dans ce plan d'action :

- La préparation du document de politique fiscale qui est envisagé par le Comité de politique fiscale (CPF) et le renforcement des capacités de la CPF qui prépare régulièrement les notes sur les dépenses fiscales, mais n'a pas encore débuté son travail d'analyse d'impact de mesures fiscales pourtant essentiel pour orienter l'action fiscale.
- Le renforcement du système de collecte de la TVA et la poursuite de la réforme de la facture normalisée ainsi que l'amélioration du mécanisme de gestion et de remboursement des crédits TVA.
- L'approfondissement des réformes sur la fiscalité minière en faisant monter en puissance le nouveau service en charge des recettes minières afin de constituer une administration fiscale spécialisée sur les questions minières<sup>105</sup> tout en développant le volet fiscalité du secteur minier artisanal. Il est important aussi dans ce cadre de prendre en compte les actions prévues dans le plan d'actions ITIE 2022-2024 et les réformes en matière de fiscalité internationale<sup>106</sup>.
- La poursuite des réformes sur la fiscalité foncière à travers l'opérationnalisation du cadastre fiscal.
- La meilleure gestion des incitations fiscales au profit des entreprises.

#### Mobilisation des recettes douanières

La DGD a préparé récemment un nouveau plan stratégique. La préparation d'un plan d'actions consolidé pour la mise en œuvre du plan stratégique constitue la priorité afin d'intégrer les réformes en cours et les nouvelles réformes issues de travaux de diagnostics et d'enquêtes notamment le sondage réalisé sur la Perception de l'Intégrité en douanes. Les points d'attention à considérer dans ce cadre portent sur la poursuite des actions déjà en cours pour la simplification des procédures d'accomplissement des opérations fiscales et douanières à travers notamment l'opérationnalisation de la plateforme e-douane, l'interconnexion avec les systèmes d'information des pays voisins, le renforcement du contrôle des valeurs en douane pour les importations suivant les standards internationaux.

La DGTCF a aussi préparé un Plan Global des Réformes de la DGTCF.

---

<sup>105</sup> Le FMI a prévu des appuis dans ce domaine et compte conduire une mission d'assistance technique dans le domaine de la taxation minière qui va évaluer la législation et voir comment avoir un plan d'action sur plusieurs années.

<sup>106</sup> La fiscalité internationale repose sur un ensemble de règles qui se sont développées au fil du temps en réponse au phénomène de la double imposition.

Les points d'attention à considérer dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'action sont :

- La mise en œuvre des réformes en matière de mobilisation des recettes de services et toutes les autres formes de recettes non fiscales. Une étude pourrait permettre d'évaluer les initiatives conduites dans ce domaine, passer en revue l'ensemble des textes dans ce domaine et développer un plan d'action pour la mobilisation de ces recettes<sup>107</sup>. Mais d'ores et déjà les réformes en cours sont à renforcer. Il s'agit notamment de la relecture des textes encadrant les recettes de services, l'informatisation de leur gestion,
- La consolidation de la réforme sur le compte unique du trésor qui permettrait de renforcer la gestion de la trésorerie de l'Etat et la traçabilité de l'ensemble des recouvrements de recettes publiques.

Au niveau de l'ensemble des régions, des réformes transversales importantes pourront concerner la mise en œuvre de la stratégie de gestion des restes à recouvrer, la poursuite de la réforme en matière de comptabilisation des recettes<sup>108</sup>, la conduite d'enquêtes et sondages sur l'intégrité pour servir à améliorer le travail des régions financières et la réalisation des programmes d'audits et de contrôle. La DGD a conduit une expérience très intéressante dans ce domaine avec le Sondage sur la Perception de l'Intégrité en Douanes (SPID)<sup>109</sup> qu'elle a réalisé en 2021, en collaboration avec l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD). Cette expérience pourrait être adaptée et adoptée par les autres administrations financières. Il serait aussi utile à l'image du TADAT, de réaliser périodiquement des évaluations de la performance des régions des Douanes et du Trésor.

### 5.1.2.2 Dette publique

Le cadre de gestion de la dette au Burkina Faso est particulièrement bien encadré. Le Gouvernement a préparé une politique nationale d'endettement et une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). Un cadre d'analyse de la viabilité de la dette (CVD) existe également. Le Comité national de la dette publique (CNDP) en tant qu'organe de régulation des actes d'endettement est fonctionnel. Le dispositif de gestion de la dette a été renforcé et s'aligne sur les bonnes pratiques au niveau

---

<sup>107</sup> Il conviendrait par exemple de relire les textes encadrant la tarification des prestations existantes. Par ailleurs, un recensement des prestations susceptibles d'être soumises à la tarification pourra être effectué et les projets de textes y afférents élaborés et soumis pour adoption.

<sup>108</sup> La réforme comptable dans les administrations financières fait partie des innovations introduites par la réforme du Nouveau cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'EMOA. Cette innovation a été consacrée par le décret du 08 juillet 2016 portant règlement général sur la comptabilité publique en son article 27 alinéa 2. Cette disposition confère aux comptables supérieurs de ces administrations financières la qualité de comptable principal pour la partie des recettes dont ils sont assignataires. Il est constitué dans ce cadre, un réseau des comptables directs du Trésor, un réseau des comptables de l'administration des Impôts, un réseau des comptables de l'administration des Douanes.

<sup>109</sup> Ce sondage avait comme objectif d'évaluer de manière quantitative la perception de l'intégrité en douane par les agents des douanes et les acteurs du secteur privé. Le dit sondage a été réalisé sur la base de quarante-et-une (41) questions administrées au personnel des douanes et vingt-neuf (29) questions pour le secteur privé, en lien avec les dix (10) facteurs clés de la Déclaration d'Arusha Révisée (DAR), à savoir : Conduite et engagement des responsables, Cadre réglementaire, Transparence, Automatisation, Réforme et modernisation, Contrôle et enquête, Code de conduite, Gestion des ressources humaines, Esprit de corps (moral et culture organisationnelle), Relations avec le secteur privé.

international à travers l'utilisation du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE).

Les options stratégiques en vue d'accroître la mobilisation de la dette se situent à plusieurs niveaux :

- (1)** Pour la dette extérieure, il s'agira d'aller vers une mobilisation accrue de financements auprès des donateurs traditionnels mais aussi des donateurs non-membres du club de Paris, et aussi le recours à de nouveaux instruments de dette qui sont de plus en plus utilisés dans la zone comme les eurobonds<sup>110</sup>.  
En Afrique de l'Ouest, 5 pays ont déjà émis des Eurobonds : le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria et le Sénégal<sup>111</sup>. Le 24 novembre 2020, la Côte d'Ivoire a émis avec succès un Eurobond d'1 milliard d'euros avec un taux de 4,875% pour une maturité de 11,2 ans. Le Bénin a levé, mi-janvier 2019, 1 milliards d'euros en deux tranches (une tranche à 11 ans pour 700 millions d'euros au taux de 4,875% et la seconde à 31 ans pour 300 millions d'euros au taux de 6,875%. Ces émissions ont été libellées en euros pour limiter le risque de change et avaient aussi pour objectifs de lever des ressources de long terme, et de permettre un certain reprofilage de la dette.
- (2)** Au niveau de la dette intérieure, en plus de maîtriser son envolée, il est aussi important de travailler sur l'utilisation faite des ressources de long terme levées sur le marché financier. Ces ressources doivent servir à l'investissement productif en priorité. Les modalités d'utilisation pourraient être mieux définies.
- (3)** Une autre opportunité pour le pays reste les obligations vertes et les obligations sociales<sup>112</sup>. Le marché des obligations vertes, socialement responsables, et durables (Green, Social and Sustainability Bonds, ci-après les « obligations GSS ») est un marché en plein essor. Il s'agit d'obligations dont le produit est exclusivement affecté au financement ou au refinancement, total ou partiel, de nouveaux projets ou de projets existants ayant des impacts environnementaux et sociaux positifs. Ces obligations n'ont pas de caractéristiques spécifiques en termes de structuration financière. La principale différence avec les obligations classiques réside dans l'affectation des fonds levés, les vérifications effectuées par un prestataire externe ainsi que les types d'informations à mettre à la disposition des investisseurs. Quelques pays de la zone UEMOA, ont déjà émis des titres sur le marché. Il s'agit de la Côte d'Ivoire par exemple pour près de 150 milliards de FCFA en juillet 2021 avec une maturité de 7 ans sur le marché financier de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) via la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM).

L'Agence BRVM, rencontrée par la mission DFA, a montré un intérêt à accompagner les acteurs nationaux pour permettre l'entrée du Burkina Faso sur de tels marchés.

---

<sup>110</sup> Un « Eurobond » (ou une « euro obligation ») est une obligation (titre de créance) libellée dans une devise étrangère, c'est-à-dire dans une monnaie autre que celle où réside l'émetteur

<sup>111</sup> <https://www.tresor.economie.gouv.fr/>

<sup>112</sup> Il y a aussi les obligations Sukuk ou obligations islamiques.



L'agenda des réformes devrait se structurer autour des éléments suivants : (i) la conduite d'un nouvel exercice DEMPFA sur la dette publique, et (ii) la préparation d'un plan d'actions qui reprendra l'ensemble des mesures en matière dette publique piloté par la Direction de la Dette Publique (DDP) et qui va alimenter les plans d'action des différentes réformes. Le cadre de résultats des actions de la stratégie du MEFP 2018-2020 ne comporte pour l'instant que trois actions seulement sur la gestion de la dette<sup>113</sup>.

**Les mesures et réformes à entreprendre qui ressortent de la stratégie de la dette à moyen terme portent sur :**

- Le reprofilage<sup>114</sup> de la dette intérieure afin de corriger le virage pris sur le recours disproportionné à la dette intérieure ces dernières années qui ont des conséquences sur le service de la dette,
- Le recours prioritaire aux ressources concessionnelles pour le financement des besoins de l'économie. Tout recours à des ressources non concessionnelles devrait se faire en conformité avec le programme FEC du FMI,
- La redynamisation de la coopération multilatérale afin de mobiliser davantage de ressources concessionnelles et le recours à des nouveaux fonds internationaux<sup>115</sup>
- L'activation de la coopération bilatérale auprès d'autres donateurs en coopération avec le Ministère chargé des Affaires étrangères en élargissant le champ de la coopération bilatérale envers de nouveaux pays de l'OCDE, mais aussi des pays non-membres du CAD/OCDE comme le Brésil, la Turquie, l'Inde, ...
- Le recours à d'autres sources de financement extérieur comme les eurobonds pour le financement des projets structurants et la restructuration du portefeuille de la dette. Les préalables à ce niveau portent sur l'obtention de la deuxième notation internationale et de l'amélioration de la qualité des statistiques nationales,
- Le renforcement des capacités de contrôle du Comité national de la dette publique (CNDP) sur les actes d'endettement public, et les capacités des acteurs de la chaîne d'endettement public et de gestion de la dette publique.

D'autres points de réformes suggérées portent sur :

- La relecture des textes encadrant la gestion de la dette publique. À cet effet, un projet de décret portant réglementation générale de l'endettement public existe déjà,
- Un meilleur encadrement des conditions de mobilisation de la dette intérieure. Le recours aux obligations du trésor (OTA) devrait cibler le financement des projets

---

<sup>113</sup> Prendre en compte la dette intérieure et extérieure des EPE, FN et EPPS dans la formulation de la stratégie, (ii) Publier le document de la SDMT sur le site web de la DGTCP et du MINEFID, (iii) Produire un rapport annuel sur la mise en œuvre de la SDMT.

<sup>114</sup> Le refinancement ou le reprofilage de la dette intérieure consiste à recourir à des emprunts sous forme d'appui budgétaire à des conditions plus concessionnelles (donc moins onéreuses) que celles de la dette à refinancer. Les fonds découlant de ses emprunts serviront à assurer le service de la dette intérieure. Afin d'éviter les risques de changes, le prêt servant au refinancement pourra être contracté en EURO.

<sup>115</sup> La DDP a identifié à ce niveau, le fonds Africa50 porté par la BAD et 27 pays africains dont le Burkina Faso, et des banques centrales africaines pour le financement des infrastructures, les financements de AFREXIMBANK, projets structurants dans les domaines de la logistique, de la transformation industrielle des produits agricoles, des énergies renouvelables et des télécommunications, la finance islamique.

structurants, sur le moyen et long terme afin d'éviter que ces ressources longues ne servent au financement des dépenses courantes au lieu des dépenses d'investissement.

- L'extension de l'expérience acquise dans l'émission des obligations vers une autre forme de titres publics à savoir les obligations sociales et les obligations vertes.
- La restructuration du Fonds national d'études et de préparation des projets et programmes (FONEPP) pour améliorer sa performance.
- Le respect des dispositions de la nouvelle loi sur les PPP dont la mise en œuvre offrira une alternative à l'endettement classique.

### *5.1.2.3 Mobilisation des financements extérieurs*

---

La Stratégie nationale de la coopération au développement (SNCD) 2020-2025 est le cadre fédérateur de l'action gouvernementale en matière de mobilisation des financements extérieurs. Pour opérationnaliser cette stratégie, un plan d'actions triennal glissant dénommé « Plan d'actions opérationnel de la Stratégie nationale de la coopération au développement (PAO/SNCD) » couvrant la période 2020-2022 a été élaboré. Un Comité de pilotage et un comité technique de suivi ont été mis en place de même qu'un secrétariat technique de suivi. Il est prévu que le dispositif soit arrimé au cadre de suivi du PNDES notamment les CSD et les Cadres régionaux de dialogue (CRD). Des points focaux sont prévus dans les différents ministères sectoriels. Les différents rapports des CSD devront alimenter les rapports de mise en œuvre du PAO.

Le PAO en l'état n'apparaît pas suffisamment ambitieux au regard des défis actuels de mobilisation des ressources extérieures. Le PAO étant glissant, il serait utile dans le cadre de sa révision, de le centrer davantage sur les actions clé de mobilisation des ressources extérieures.

Deux axes majeurs pouvant guider la réflexion dans la relecture et révision du PAO pourraient se décliner comme suit :

**(1)** se concentrer à court terme sur la mobilisation des ressources indispensables pour soutenir le budget de l'Etat qui subit le poids des dépenses sécuritaires et l'aide humanitaire d'urgence aux populations et aux personnes déplacées internes dans les zones en conflit et les zones d'accueil des personnes déplacées internes. Des possibilités existent pour un accroissement de l'aide humanitaire. La plupart des Partenaires rencontrés par la mission avaient indiqué leur volonté à s'investir davantage dans les appuis humanitaires<sup>116</sup>.

**(2)** préparer les conditions d'un soutien à une relance économique majeure à l'issue de la période de la transition et lorsque les conditions d'un rétablissement du processus démocratique et de retour de la sécurité seraient réunies. En l'absence d'un apport extérieur plus conséquent, les options qui s'offrent au gouvernement porteront

---

<sup>116</sup> À titre d'exemple, l'USAID décaisse autour de 100 millions USD par an au Burkina. Ces deux dernières années, il y a eu un bon en avant à cause de l'assistance humanitaire. En 2021, USAID a décaissé 180 millions USD dont près de 54 millions USD d'assistance humanitaire.

sur un recours plus important à la dette intérieure pour financer son programme de dépenses ; cette option n'est pas sans risques pour la soutenabilité financière.

Le Burkina Faso a les moyens d'améliorer la mobilisation de ses financements extérieurs. La stratégie devrait viser une mobilisation accrue auprès des Partenaires traditionnels en améliorant le cadre des réformes qui détermine les systèmes d'allocation de ressources de plusieurs donateurs et en optimisant l'exécution des projets et programmes. D'autres initiatives devraient s'orienter vers les nouveaux partenaires afin de diversifier le portefeuille d'aide extérieure et relever le niveau de mobilisation des appuis extérieurs.

Les appuis budgétaires risquent d'être les plus affectés par la situation actuelle. En effet, les échanges avec certains bilatéraux ont montré une certaine désaffection vis-à-vis des appuis budgétaires<sup>117</sup>. Les appuis des multilatéraux pourraient cependant apporter un soutien décisif au budget de l'Etat<sup>118</sup>. Certains ont des instruments appropriés d'appuis adaptés au cas de pays en situation de fragilité comme le Burkina Faso<sup>119</sup>.

Une remobilisation des partenaires autour des appuis budgétaires est nécessaire. Certains PTF ont en effet mentionné le faible dynamisme du cadre de dialogue sur les appuis budgétaires comparativement aux expériences antérieures du Burkina Faso qui avaient permis au pays d'atteindre un niveau élevé d'assistance dans ce domaine. Les domaines à renforcer identifiés portent sur le portage politique et stratégique du dialogue avec les PTF.

Il apparaît qu'une option qui est très faiblement explorée par les acteurs nationaux porte sur les assistances techniques en faveur de la mobilisation des recettes. La plupart des PTF rencontrés, même ceux qui ne feront plus d'appuis budgétaires, restent toujours intéressés pour des appuis à la mobilisation des recettes. Ceci peut être une opportunité pour le gouvernement d'accroître ses capacités de mobilisation de recettes très rapidement grâce à des programmes d'investissements ambitieux et structurants notamment dans le domaine de la digitalisation qui requiert d'importants financements<sup>120</sup>. Une coordination des assistances des PTF dans ce domaine est

---

<sup>117</sup> La Suisse par exemple a indiqué qu'elle allait se retirer des appuis budgétaires au Burkina Faso à partir de 2024 mais continuera ses interventions projets et son assistance à la DGI sur le volet recettes.

<sup>118</sup> La France par exemple va poursuivre ses appuis budgétaires.

<sup>119</sup> Le FMI a notamment un nouveau type d'appui dénommé « **fonds de résilience** » avec des facilités d'accès et de paiement que le FMI met à la disposition des pays. Mais il y a des conditions que les autorités doivent remplir : un projet doit être suffisamment solide pour faire face aux chocs climatiques et pour montrer la résilience du pays. Le pays doit aussi être en programme avec le FMI pour au moins 18 mois et avoir une dette soutenable. Le Burkina Faso remplit les différents critères. Il faut souligner que les fonds pour le Burkina Faso sont considérables et si le pays a un accord avec le FMI, ceci pourrait mobiliser davantage d'appuis des autres PTF surtout ceux qui font les appuis budgétaires.

<sup>120</sup> L'AFD ne travaille pas sur les questions de mobilisation de recettes. L'ambassade va travailler là-dessus peut être à l'avenir notamment au niveau communal. Pour la mairie de Bobo, il y a une AT de l'AFD sur la mobilisation des recettes. La BAD est aussi intéressée pour le volet mobilisation des recettes au niveau des municipalités et compte conduire des projets intégrant un volet digitalisation. Le FMI mène aussi des activités d'assistance technique en dialogue. L'AT continue sur les questions d'administration fiscale. La BAD aussi envisage de travailler sur des appuis au niveau des municipalités sur ces questions fiscales. D'autres Partenaires interviennent sur la question de la mobilisation de recettes : Banque Mondiale, Coopération luxembourgeoise, Coopération Suisse, Coopération danoise.

souhaitée pour lever plus de fonds. Les échanges ont montré qu'il existe une concertation informelle qui pourrait être renforcée.

Le plan d'actions pourrait aussi préciser les priorités d'intervention spécifiques aux différentes modalités d'appui. Dans le cas des appuis budgétaires, une remobilisation des PTF autour du Cadre General des Appuis Budgétaires (CGABD) apparaît nécessaire. Au niveau sectoriel, des actions spécifiques devraient être conduites pour mieux expliquer les modalités d'appui budgétaire sectoriel. La plupart des faiblesses relevées dans l'évaluation de l'efficacité de l'aide devraient aussi trouver une réponse dans le plan d'action. Il s'agit par exemple, de l'intégration plus forte de l'aide publique dans le budget de l'Etat et aussi un meilleur alignement des aides extérieures sur les priorités nationales.

En matière de diversification des partenariats des actions pourraient être plus précises en matière de coopération avec les donateurs émergents (*notamment les donateurs membres des BRICKS*)<sup>121</sup> et de coopération Sud-Sud.

Au plan institutionnel des réorganisations pourront être envisagées pour mieux s'adapter à la nouvelle architecture de l'aide et aux nouveaux mécanismes de financement internationaux. Des actions plus ciblées doivent être indiquées pour ce qui concerne en particulier la mobilisation et la gestion des fonds verticaux et autres fonds fiduciaires tout comme la mobilisation des nouvelles formes de financement (y compris des financements privés) mobilisés par des interventions publiques<sup>122</sup>. Les autres programmes d'intérêt à prendre en compte dans les actions prioritaires portent sur les différents types d'instruments destinés à faciliter l'accès au financement du secteur privé (opérations de garantie, ouverture de lignes de crédit, bonification de taux d'intérêt) ainsi que les instruments pour le financement du commerce international et régional. Des programmes de renforcement de capacités pour la mobilisation et la gestion des nouveaux instruments de l'aide internationale viendront compléter ce dispositif réaménagé.

Des travaux récents conduits dans le cadre du TOSSD portent sur l'alignement du dispositif de collecte des données sur le champ couvert par le TOSSD pour intégrer le financement privé mobilisé sur la base d'interventions publiques, les interventions des organismes bilatéraux mandatés pour soutenir le secteur privé dans les pays en développement (opérations non concessionnelles), la Coopération Sud-Sud, les opérations des Trust Funds administrés par les donateurs multilatéraux, et le renforcement de la plateforme de gestion de l'aide.

Les initiatives de coordination de l'aide internationale et de leur mise en cohérence devront donc aussi être mieux reflétées dans le plan d'action afin d'établir un lien clair entre les actions et priorités d'interventions avec les indicateurs de suivi de l'efficacité

---

<sup>121</sup> Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud

<sup>122</sup> Ce type d'interventions correspond à plusieurs types de soutien sous forme de garanties, de prêts syndiqués, d'ouverture de lignes de crédits, d'investissements directs dans les entreprises, de participation à un véhicule collectif d'investissement, de financement de projets ou encore de co-financement.

de l'aide au développement. Il serait utile dans ce cadre de prendre en compte la mise en application des actions retenues au titre de la division du travail entre les PTF. La DGCOOP en tant que structure conseil pourrait aussi apporter son appui aux différents secteurs dans le cadre de la préparation des plans et stratégies de financement entrant dans le cadre de l'élaboration de leurs documents de stratégies sectorielles à travers la diffusion des bonnes pratiques, la préparation de guides dédiés, ainsi que la formation des acteurs.

La nouvelle orientation vers le secteur privé mériterait aussi d'être intégrée au plan institutionnel au sein de la DGCOOP. Dans ce cadre, institutionnellement, la DGCOOP devrait disposer d'un ancrage interne pour prendre en charge ces questions. Elle pourrait travailler dans ce cadre en étroite coopération avec la nouvelle unité PPP qui est maintenant rattaché directement au cabinet du Ministre chargé des finances.

L'articulation nécessaire en matière de coopération au développement notamment avec le Ministère chargé des Affaires étrangères devrait aussi être renforcé, notamment sur la question de la diaspora.

#### 5.1.2.4 Autres recettes publiques : fonds de pensions et autres fonds assimilés

##### **Stratégie pour libérer le potentiel des fonds de pension au Burkina Faso**

Plusieurs options existent pour démultiplier l'effet de levier des fonds de pension. La première option, serait de développer au niveau des fonds de pension des outils d'ingénierie financière afin de leur permettre d'exercer un effet de levier pour le financement à long terme des projets structurants. La deuxième option est de mettre en place une entité spécialisée capable de faire cette transformation pour le compte des organismes de sécurité sociale.

Le Burkina est bien engagé sur la transformation des fonds de pension en un instrument de financement des besoins à long terme de l'économie nationale. Toutes ces deux options sont explorées au Burkina Faso. Les échanges réalisés par exemple avec la CNSS, montrent que des réflexions sont en cours sur une meilleure optimisation des instruments de financement et la stratégie en cours de préparation pourrait donner des pistes dans ce sens.

Le Burkina Faso avait aussi choisi l'option d'une agence spécialisée avec la création de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDC) par la loi du 9 mai 2017 avec statut d'Établissement public à statut spécial. La Caisse des dépôts et de consignation (CDC) est une innovation pour développer le financement à long terme du développement. Cette option vient cependant d'être remise en cause avec les décisions récentes prises par le Conseil de Ministres en août 2022 relatives au processus de suspension des activités de la Caisse de Dépôt et Consignation (CDC).

Les difficultés qu'elle a rencontrées pour son opérationnalisation ont conduit à une décision de suspension de ses activités. Le mandat qui était confié à cette institution demeure cependant pertinent. Beaucoup d'autres pays de la zone UEMOA sont engagés dans cette dynamique et ont mis place des institutions similaires. La réflexion

devrait s'ouvrir sur les motifs majeurs de cette décision de suspension et les options alternatives à examiner.

#### **Encadré : De la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDC)**

La loi assigne comme mission à la CDC, entre autres la gestion des dépôts et la conservation de valeurs appartenant aux organismes et aux fonds qui y sont tenus ou qui le demandent et le financement des projets d'intérêt public. Il est institué auprès de la Caisse des dépôts et consignations une Commission de surveillance chargée d'exercer le contrôle des opérations de la Caisse. La CDC pouvait donc recevoir l'épargne réglementée, des dépôts des notaires ou des professions juridiques, les consignations administratives et de cautionnements, les fonds des caisses nationales d'épargne ou des caisses de sécurité sociale, les fonds de retraite et les régimes de retraite des fonds d'assurance et de garantie, par différents réseaux distributeurs et collecteurs comme la Poste, les banques affiliés, les caisses d'épargne, et aussi les fonds dormants ou en déshérence reversés à la BCEAO. À titre d'exemple, les ressources du fonds d'investissement pour l'environnement (fonds alimentés par le secteur minier pour ensuite être réinvestis dans la réhabilitation des anciennes mines) peuvent être déposées à la CDC.

Le modèle économique de la CDC repose sur l'effet de levier qui découle de cette centralisation des fonds qui permet ensuite de créer des instruments de financement de long terme de l'économie tout en sécurisant les fonds des déposants. Les CDC connaissent un développement intéressant dans la zone UEMOA. Il existe quatre autres CDC dans la zone (Benin, Côte d'Ivoire, Sénégal, Niger). Au-delà de leur rôle d'investisseurs de long terme dans des secteurs d'intérêt général, les CDC peuvent catalyser les capitaux privés en co-financement de leurs activités.

L'opérationnalisation de la CDC a rencontré des difficultés. Elle a reçu depuis sa création très peu de fonds des organismes contributeurs<sup>123</sup>. La décision prise tout récemment de suspendre les activités de la CDC illustre bien les difficultés que cette institution a rencontré pour s'imposer dans le paysage institutionnel national. Les problèmes auxquels voulait s'attaquer la CDC restent toutefois toujours posés. Comment optimiser la gestion des fonds dormants et des fonds de pension pour le financement du développement ? Comment trouver des instruments de financement de moyen et long terme pour l'économie ? Faut-il un Fonds d'investissement spécialisé pour le financement des projets structurants ? Il faut souligner par ailleurs que la décision de suspension des activités de la CDC prise par le Burkina Faso, va à contre-courant des initiatives régionales qui visent à promouvoir ces nouvelles institutions de financement<sup>124</sup>. La CDC pourrait par exemple contribuer à réduire le recours au marché pour le financement de la dette intérieure en offrant des instruments moins coûteux de financement de long terme pour le développement.

---

<sup>123</sup> Lors des échanges de la mission DFA avec la CDC, courant mai 2022, la CDC indiquait avoir reçu uniquement un transfert de 13 milliards de FCFA de la part du Trésor public. Pourtant ses simulations internes portaient sur un potentiel de mobilisation de dépôts d'au moins 700 milliards de FCFA et pouvant atteindre 1000 milliards de FCFA.

<sup>124</sup> Quatre autres pays de l'UEMOA disposent de Caisses de dépôt et consignations (CDC) Bénin, Côte d'Ivoire, du Niger, Sénégal. D'autres pays envisagent la création de CDC. Une charte portant cadre de concertation des CDC de la zone UEMOA a été adoptée en 2020. On peut aussi citer parmi les autres pays africains disposant de CDC : le Gabon, le Maroc, et la Tunisie.

Le CNFI pourrait offrir un cadre de réflexion pour discuter de ces questions hautement stratégiques pour le pays. Une revue et capitalisation des expériences actuelles serait un bon point de départ<sup>125</sup>.

La proposition de la mission DFA est de conduire en parallèle très rapidement une étude exploratoire pour évaluer les fonds ouverts actuellement en services pour le financement des projets structurants, l'expérience récente de la CDC et la pertinence et faisabilité de fonds alternatifs de type fonds d'investissements ou fonds souverains. Cette étude examinera aussi la stratégie de placements d'investissements en cours de préparation au niveau de la CNSS et considèrera l'opportunité de mettre un fonds d'investissements et un fonds souverain.

### **Lancer parallèlement des réflexions sur l'opportunité de créer un Fond souverain**

Beaucoup de pays africains disposant de ressources naturelles comme le pétrole, le gaz, l'or ou le diamant, ont mis en place des fonds souverains ou se préparent à le faire. Ces fonds souverains sont des fonds d'investissement institués pour permettre de financer de projets pour les générations futures. Leurs ressources résultent généralement de l'accumulation d'excédents de la balance courante, provenant soit d'exportations de matières premières, soit d'un excédent d'épargne nationale. Certains fonds bénéficient du transfert d'une partie des réserves de change de la Banque Centrale. Plusieurs pays africains ont créé des fonds souverains à l'exemple de l'Algérie avec le Fonds de Régulation des Recettes<sup>126</sup>. On compte ainsi aujourd'hui une dizaine de fonds souverains africains en activité<sup>127</sup>. L'un des atouts d'avoir un fond souverain national est la possibilité qui lui serait donnée également de développer des partenariats avec les autres fonds souverains qui sont de gros investisseurs publics. Les estimations de paiements environnementaux réalisés par les entreprises minières étaient de l'ordre de 19,24 milliards en 2020. Cela donne une idée du potentiel que pourrait constituer la mise en place d'un fonds souverain alimenté par des ressources minières. L'étude proposée sur les différents fonds pourrait inclure aussi cette option dans les analyses.

#### **5.1.2.5 Lutte contre les financements illicites**

---

La lutte contre le développement des fonds illicites fait partie des réformes inscrites dans la politique sectorielle Gouvernance économique. Le blanchiment des capitaux (BC) est une pratique qui vise à introduire dans les circuits financiers et économiques

---

<sup>125</sup> Plusieurs fonds existent déjà dont notamment le Fonds Burkinabé de Développement Économique et Social (FBDES).

<sup>126</sup> On compte aujourd'hui plus de 50 fonds souverains en activité dans le monde, le premier étant le Abu Dhabi Investment Authority, avec plus de 600 milliards de dollars d'actifs sous gestion, devant le Government Pension Fund, fonds souverain norvégien, et la Chine et son fonds SAFE Investment Company. L'un des premiers fonds souverains africain a été créé en 1994 par le Botswana, le Pula Fund, son but est de préserver une partie des revenus des exportations de diamants pour les générations futures.

<sup>127</sup> (i) Fonds de Régulation des Recettes en Algérie, (ii) Fonds Souverain Angolais en Angola, (iii) Pula Fund au Botswana, (iv) Fonds Souverain de la République Gabonaise au Gabon, (v) Ghana Petroleum Funds au Ghana, (vi) – Fonds de Réserves pour les Génération Futures en Guinée Équatoriale, (vii) Libyan Investment Authority en Lybie, (viii) National Fund for Hydrocarbon Reserves en Mauritanie, (ix) Nigerian Sovereign Investment Authority au Nigéria, et (x) Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS) au Sénégal.

des fonds de provenance illicite qui ont été acquis par des manœuvres délictueuses et/ou criminelles. Quant au financement du terrorisme (FT), il consiste à apporter, sous quelque forme que ce soit un soutien financier direct ou indirect à toute activité considérée comme terroriste.

En matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), il faut noter l'existence de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) chargée de mettre en place un système efficace de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et l'adoption de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et son plan d'action 2014-2016.

Le cadre juridique du Burkina Faso en matière de LBC/FT est défini principalement en lien avec la loi uniforme de l'UEMOA sur la LBC/FT. Cette loi uniforme est appuyée par des instructions de la BCEAO, des règles de la CIMA, des instructions de la CREPMF et des actes uniformes révisés de l'OHADA. Ces textes sont complétés par diverses dispositions et législations nationales. Les principaux instruments juridiques de LBC/FT au Burkina Faso sont répertoriés dans le tableau 7 ci-après.

**Tableau 7 : principaux instruments juridiques de LBC/FT au Burkina Faso**

<b>Instruments juridiques</b>
<b>Lois</b>
Loi n°006-2017/AN du 19 janvier 2017 portant création, organisation et fonctionnement d'un pôle judiciaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme
Loi 016-2016/AN du 3 mai 2016 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) au Burkina Faso
Loi 084-2015/CNT du 17 décembre 2015, modifiant la Loi n° 060/2009/AN du 17 décembre 2009, relative à la répression des actes de terrorisme au Burkina Faso
Loi organique n° 082-2015/CNT du 24 novembre 2015, portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'État et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC)
Loi n° 004-2015/CNT du 03 mars 2015 relative à la prévention et à la répression de la corruption au Burkina Faso
<b>Décrets</b>
Décret n° 2017-0015/PRES/PM/MATDSI/ MINEFID du 23 janvier 2017, portant mise en place d'un registre national des organismes à but non lucratif au Burkina Faso
Décret n° 2016-465/PRES/PM/MJDHPC du 31 mai 2016, portant fixation du seuil relatif au délit d'apparence
Le Décret 2012-1136/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2012, portant nomination de l'autorité administrative compétente en matière de gel

**Source :** Auteur à partir de GIABA (2020)

Outre le cadre juridique, les institutions clés requises pour un système efficace de LBC/FT existent au Burkina.

Le Burkina a effectué son Évaluation Nationale des Risques (ENR) de BC/FT, mais n'a pas encore élaboré une politique nationale de LBC/FT sur la base des résultats de cette ENR. À l'issue de cette ENR dont le rapport a été produit en 2018, le pays a élaboré un plan d'action sur 3 ans qui priorise et couvre les domaines clés de faiblesses



identifiées dans l'ENR. Toutefois, le pays n'a pas jugé opportun d'élaborer les plans d'action sectoriels, notamment pour les secteurs présentant les risques élevés et moyennement élevés<sup>128</sup>.

En 2021, le dispositif de LBC/FT du Burkina a fait l'objet d'un 1<sup>er</sup> rapport du suivi renforcé par le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). Le GIABA a décidé à l'issue de cette évaluation que le Burkina Faso restera dans le processus de suivi renforcé, car 14 recommandations restent classées partiellement conformes/non conformes pour la conformité technique. En outre, des insuffisances persistent notamment l'absence d'efficacité dans l'application du dispositif LBC/FT et l'absence d'une politique de coordination et de coopération entre les services de renseignement, de répression et d'investigation.

En vue de remédier aux insuffisances révélées de son dispositif de LBC/FT, le pays a sollicité l'assistance des Partenaires Techniques et Financiers pour la mise en œuvre de son plan d'action de LBC/FT<sup>129</sup>.

Les actions prioritaires à ce niveau devraient porter sur la mise à jour du plan d'action, la production des rapports de mise en œuvre et la préparation de plans d'actions spécifiques pour les secteurs le plus à risque comme le secteur minier.

#### *5.1.2.6 Mobilisation des recettes au niveau local*

---

La mobilisation des financements pour les collectivités territoriales est au cœur des réformes engagées pour le cycle 3 de la décentralisation. Les nouveaux référentiels de la décentralisation adoptés par décret du 09 avril 2018 (Vision prospective de la décentralisation (VPD), Politique nationale de décentralisation (PND), Stratégie décennale de la décentralisation (SDD)) mettent en avant le financement des collectivités territoriales.

La SDD est opérationnalisée à travers le Plan d'actions quinquennal (PAQ) couvrant la période 2018-2022. Plusieurs axes et composantes du PAQ portent sur le renforcement de la mobilisation des financements pour les CT à travers le développement économique local, la coopération décentralisée, la mobilisation du potentiel fiscal et non fiscal des CT<sup>130</sup>, l'opérationnalisation de l'Agence Nationale d'Appui au Développement des Collectivités territoriales (ADCT), la mobilisation stratégique de ressources sur le marché financier sous forme d'emprunts, la contribution du secteur privé et de la diaspora à la dynamique économique locale.

---

<sup>128</sup> GIABA (2019), Mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) au Burkina Faso - 2019, Deuxième Cycle des Évaluation Mutuelle, GIABA, Dakar

<sup>129</sup> L'Ambassade de France, à travers Expertise France, s'est alors proposée de recruter un Expert Technique International (ETI) qui accompagnera le pays dans la coordination de la mise en œuvre des diligences du plan d'action du GAFI en vue de corriger les défaillances stratégiques de son dispositif de LBC/FT.

<sup>130</sup> Les réformes dans ce cadre portent sur la réforme du cadre de la fiscalité locale en prenant en compte de nouvelles formes d'impôts ; la mise en œuvre du nouveau cadre fiscal en s'appuyant sur une administration fiscale locale performante ; la maîtrise du potentiel fiscal et non fiscal des CT, la réforme du cadre de la fiscalité partagée entre Etat et CT.

Les échanges avec les services communaux indiquent que le potentiel au niveau des recettes des CT est important.

Cela passe par un pouvoir accru des CT dans les opérations de recouvrement, la maîtrise de l'assiette et la digitalisation. L'exemple de la commune de Ouagadougou est assez édifiant. La commune a conduit des analyses sur l'occupation du domaine public et a évalué le potentiel à 13 milliards contre 1 milliard dans les évaluations antérieures. Elle a entrepris un inventaire de panneaux publicitaires et a pu ainsi identifier 5 700 panneaux publicitaires au lieu des 400 panneaux qui étaient connus jusqu'à présent. La commune a aussi fait monter ses cadres en compétences et discute avec l'ENAREF pour la formation de ses cadres dans la nouvelle filière sur le cadastre fiscal. Le foncier apparaît aussi comme une source de revenus à haut potentiel pour la commune de Ouagadougou.

Les réformes institutionnelles apparaissent incontournables aux yeux de acteurs de la décentralisation qui mentionnent que « pour booster le recouvrement de l'impôt local, il faut mettre en place des mesures institutionnelles fortes » en mettant des unités de recouvrement dédiées au sein des communes. La commune de Ouaga est déjà dans cette dynamique. Elle a créé un service d'assiette et l'ambition est d'avoir une Direction de l'assiette performante. D'autres réformes pour améliorer le niveau de recouvrement de recettes communales suggérées dans le Plan d'Actions quinquennal pour la décentralisation portent sur un renforcement des capacités de mobilisation des recettes des collectivités territoriales à travers un rôle plus actif à côté des services du Trésor et de la DGI.

Une autre voix essentielle pour assurer des recettes durables aux communes reste le développement économique régional et local. Le développement récent d'établissements publics locaux pourrait contribuer à cette dynamique en donnant les capacités de maîtrise d'ouvrage des CT. La promotion des activités économiques régionales et locales et le développement des infrastructures marchandes, sont importantes pour créer la richesse locale et générer aussi des recettes pour les collectivités territoriales. C'est en cela que les Partenariats Publics Privés au niveau local sont aussi des options intéressantes pour les CT. Les différentes options de PPP peuvent permettre aux communes et régions de réaliser et gérer des infrastructures marchandes pouvant générer des revenus substantiels pour les budgets communaux (gares routières, marchés, parcs, ...). Elles font appel dans ce cadre soit à des sources de financements privés lorsqu'il s'agit de projets rentables pour le privé ou confient la gestion de certaines infrastructures à des opérateurs privés. Les initiatives déjà conduites dans quelques régions ayant développé un plan de développement économique régional sont encourageantes. Des synergies importantes existent aussi dans ce domaine dans la combinaison d'instruments faisant appel notamment aux fonds de la diaspora qui peuvent au-delà de leurs apports aux dépenses sociales, être aussi des vecteurs de financements de projets économiques au niveau régional et local.

Le secteur minier pourrait aussi représenter un domaine essentiel pour le financement des collectivités territoriales. Au niveau de la mobilisation des recettes, les résultats enregistrés avec le Fond minier sont aussi prometteurs si les réformes sont mises en œuvre. Il est attendu un accroissement des ressources allouées aux CT par le Fonds minier de développement local (FMDL) qui passe de 20,0 milliards de FCFA en 2021 à 25,0 milliards de FCFA en 2022. La taxe superficielle liée à l'occupation des espaces dans les zones minières constitue aussi une source de revenus potentiels pour les Collectivités territoriales. Elle était estimée à 2,50 milliards de FCFA en 2021<sup>131</sup>.

Il faut enfin, signaler un autre instrument important récemment mis en place par le Gouvernement. Le Gouvernement burkinabé avait mis en place un Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales comme instrument visant à favoriser l'accès au financement des CT. De 2008 à 2020, le FPDCT a pu mobiliser plus de 120 milliards de francs CFA et financer plus de 12 milles projets dans divers domaines (infrastructures scolaires, socio-économiques, sanitaires, et dans le domaine de l'eau potable et assainissement, etc.). Depuis décembre 2020, le Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) est devenu l'Agence d'appui au Développement des Collectivités Territoriales (ADCT). L'ADCT dispose d'un guichet Appui technique et d'un guichet Prêt et garantie aux emprunts pour mieux accompagner les collectivités territoriales. Des modalités de financement sous forme de PPP sont également prévus. L'opérationnalisation rapide de l'ADCT devrait permettre de mobiliser des ressources additionnelles pour les CT notamment via le guichet prêt et aussi la mise en place des projets PPP pour les CT. Certains PTF rencontrés sont très favorables à ce nouvel instrument<sup>132</sup>.

Les autres apports notamment ceux provenant des bailleurs de fonds peuvent aussi être mis à contribution. Une partie des fonds des PTF destinés aux CT est déjà comptabilisée dans l'APD. Des ressources additionnelles peuvent cependant provenir de la Coopération décentralisée dont le suivi reste difficile. On dénombrait en mars 2019 trois cent soixante-neuf (369) relations de coopération décentralisée existant entre les collectivités territoriales du Burkina Faso et les acteurs du Nord, du Sud et au niveau national. Cent quatre-vingt-six (186) collectivités territoriales (soit 51,09%) sont engagées dans au moins une relation de coopération décentralisée<sup>133</sup>. Les volumes de financements au titre de la coopération décentralisée étaient estimés à 2,23 milliards en 2020, avec un focus sur les secteurs de l'eau, assainissement et agriculture, élevage<sup>134</sup>. Ces montants ne reflètent qu'une partie des interventions dans ce domaine car les données sont très incomplètes.

---

<sup>131</sup> Rapport ITIE, 2020

<sup>132</sup> La Coopération Suisse compte s'engager sur l'ADCT et prévoit de appuis dans ce sens en travaillant avec d'autres PTF sur les bonnes pratiques existantes dans ce domaine. Elle expérimente aussi dans Trois régions (Régions Est, Nord, Centre Ouest) des modèles de développement économique local.

<sup>133</sup> Stratégie nationale de la coopération au développement (SNCD) 2020-2025

<sup>134</sup> DGESS/MATD, Rapport statistique annuel

La DGCOOP a conduit quelques expériences intéressantes en termes d'appui aux CT<sup>135</sup> dans la mobilisation des financements qui pourraient s'étendre à l'ensemble des communes de concert avec l'AMBF et l'ARBF.

À très court terme, cependant les apports de l'Etat devront encore jouer un rôle central dans le financement des CT. C'est en cela que la loi de programmation financière de la décentralisation qui est en attente d'adoption pourrait changer la donne en définissant un cadre pluriannuel prévisible de transferts de ressources aux CT.

La priorité à ce niveau devrait donc porter sur la mise en œuvre du PAQ dans son volet financement et l'accélération des réformes. Un point d'attention devrait porter sur les mesures relatives à la fiscalité locale, à l'opérationnalisation de l'ADCT et à l'adoption de la loi de programmation financière de la décentralisation.

Ces actions devront être conduites de concert avec le MEFP, qui a aussi inscrit dans sa stratégie, le soutien à la mobilisation des recettes locales. Dans ce cadre le MEFP, intervient en appui à l'aménagement du territoire, au développement local ainsi que pour la déconcentration et la décentralisation. Il est prévu dans ce cadre de relire la stratégie d'appui à la décentralisation (SAD-MEF).

D'autres points d'attention au niveau du financement local portent sur l'adoption et la généralisation de la digitalisation<sup>136</sup>, l'allègement de la fiscalité locale<sup>137</sup>, l'application de la fiscalité foncière, l'élargissement des compétences des communes en matière de recouvrement de concert avec la DGI.

#### 5.1.2.7 Stratégie pour le PPP

La nouvelle Loi sur les PPP, est une avancée considérable. La loi du 25 juin 2021 portant cadre juridique et institutionnel du partenariat public privé a été promulguée le 06 août 2021. Des textes d'application notamment le décret portant modalités d'application de la loi et le décret portant attribution, composition et fonctionnement de la commission de PPP ont été adoptés en décembre 2021. Plusieurs outils ont été aussi adoptés (sommaire type d'études de préféabilité en PPP, sommaire type d'études de faisabilité, outils de sélection et de priorisation des PPP, un modèle type d'évaluation des offres, outil de suivi de l'exécution des projets en PPP et un guide opérationnel). La création d'une unité PPP, chargé de promouvoir et d'accompagner les autorités contractantes dans le développement du projet en PPP constitue aussi une avancée.

---

<sup>135</sup> La DGCOOP a organisé une table ronde en 2019 au profit de la commune de Falangountou. « Il y a aussi le Conseil régional de Ziniaré qui nous avait saisis pour une telle organisation mais cela coïncidait avec la date de la table ronde et ils n'ont pas voulu faire un doublon ».

<sup>136</sup> La commune de Ouaga a conduit une expérience intéressante avec le Système de collecte des taxes (SYCOTAX) (qui est un projet de la mairie de Ouagadougou et une solution qui permet de gérer plus facilement la collecte et le recouvrement des impôts et taxes de la ville) qui peut être étendu à toutes les collectivités territoriales du pays, etc . Il permet aussi le recensement et la localisation de tous les contribuables, de numériser les impositions et les taxations ainsi que de simplifier leur paiement par les contribuables.

<sup>137</sup> Les premières propositions portent à ce niveau sur une contribution des micro entreprises (CME) simplifiée et une taxe à taux unique sur le chiffre d'affaires des petites entreprises.

Les priorités devront porter sur l'identification d'actions additionnelles pour l'opérationnalisation totale de la loi et le suivi de la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle loi. Un aspect particulièrement important serait l'appui apporté pour la formulation des projets matures. L'articulation avec le Fonds national d'études et de préparation des projets et programmes (FONEPP) en pleine restructuration devrait aussi être précisé. Des actions complémentaires de renforcement des capacités devront être conduites au profit des différentes entités impliquées dans la préparation des PPP, au niveau central et local.

#### *5.1.2.8 Stratégie pour l'amélioration de la qualité des dépenses publiques et de leur efficacité et efficacité*

---

L'amélioration continue de la qualité de la dépense et le contrôle des risques fiduciaires devrait être aussi l'un des piliers de la stratégie globale de mobilisation des financements dans le contexte du CNFI. Le Plan d'Action Intégré de réformes des finances publiques (PAIRFP) couvre bien ces différents domaines et constitue le cadre approprié où les actions relatives à la gouvernance financière seront suivies et mises en œuvre. Les différentes directions générales responsables des volets concernant ces aspects devront aussi être encouragées à préparer des plans d'action dans leurs domaines d'intervention respectifs. Ces plans d'action alimenteront la mise à jour régulière de la matrice de suivi du PAIRFP. Les points critiques qui devront retenir l'attention à ce niveau sont les suivants :

- La maîtrise de la masse salariale qui a atteint des niveaux très élevés pouvant compromettre la réalisation des investissements nécessaires à la croissance, au développement des secteurs sociaux et du secteur privé. Pour cela, la mise en œuvre des actions déjà planifiées dans le PAIRFP comme les audits sectoriels de la paie pour le personnel de l'Etat, des EPE, des CT, des Projets et Programmes (PP) et la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit basé sur les risques (ABR) de la gestion des ressources humaines réalisé par l'ASCE-LC sont importantes.
- La préparation d'un plan d'actions consolidé sur l'amélioration de la passation des marchés publics intégrant les nouvelles actions identifiées dans le cadre de l'évaluation MAPS.
- L'opérationnalisation du dispositif de contrôle et d'audit interne pour toutes les entités de l'administration centrale comme planifié dans le PAIRFP ainsi que la mise en œuvre et le suivi du plan intégré de contrôle et d'audit des structures de contrôle du MEFP (PICA-SC/MINEFID) qui intègre les plans de contrôles du recouvrement des recettes, et les plans d'audits des régies de recettes.
- La finalisation de la stratégie de lutte contre la corruption ainsi que son plan d'actions tel que planifié dans le PAIRFP.
- La mise en place d'instruments de revue de l'efficacité et de l'efficacité de la dépense publique à travers un plan de réalisation de revues globales et sectorielles des dépenses publiques et l'opérationnalisation des évaluations de politiques, de programmes et projets.

- La conduite d'actions plus ciblées pour l'amélioration des capacités d'exécution des entités décentralisées.
- Le lancement d'une étude au niveau national sur la promotion du tiers secteur et des partenariats Etat OSC en vue d'accompagner l'Etat et les collectivités dans l'exécution des projets et programmes de développement. Cette étude pourrait prendre appui sur des expériences conduites dans certains secteurs comme l'assainissement, la santé, le développement rural. Le tiers secteur est de plus en plus considéré comme une troisième voie à l'intersection, entre le secteur public et le secteur privé.
- La poursuite des réformes pour l'amélioration de l'indépendance de la Cour des comptes notamment l'adoption de la nouvelle loi organique régissant la Cour des comptes dont l'avant-projet a été déjà préparé.

Le Burkina Faso a également basculé depuis 2017 dans la gestion budgétaire en mode programme. Le Budget programme apparaît comme un outil central pour aligner la gestion budgétaire sur les priorités de développement et les objectifs attendus. Il constitue donc un outil important qui devrait faciliter l'atteinte des ODD et une allocation des ressources orientée vers l'atteinte des résultats. Une évaluation conduite en 2019<sup>138</sup> avait noté des progrès réalisés dans la conduite de la réforme mais avait identifié comme défi la disponibilité et la qualité des informations sur la performance et leur utilisation dans le processus budgétaire.

Il est donc recommandé pour le pays de conduire régulièrement ces exercices d'évaluation de la réforme budgétaire compte tenu des enjeux de cette réforme notamment en lien avec la réalisation des priorités de développement et des ODD. Une meilleure cohérence entre les programmes budgétaires, les plans annuels de performance dans le budget programme et les documents de politique sectoriels ainsi que les plans d'action sectoriels est importante à cet égard. Il en est de même de l'articulation nécessaire entre la formulation des projets et programmes et les différents programmes budgétaires. Les résultats et recommandations qui seront issus de ces évaluations seront intégrés dans la matrice des réformes du PAIRFP, pour assurer le suivi de leur mise en œuvre.

## **5.2 Stratégies en matière de financement privé**

---

### **5.2.1 Cadre commun des résultats pour la mobilisation des financements privés**

Les déterminants du financement privé sont bien connus et documentés. Les investisseurs privés nationaux et internationaux ont besoin d'un cadre d'affaires attractif et sécurisant.

Le PND dans les différents axes de la stratégie met en avant le secteur privé particulièrement au niveau de l'Axe 2, qui contient un effet relatif à l'amélioration de l'environnement des affaires et aussi l'axe 4 qui porte sur la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois. La mise en œuvre des actions dans le

---

<sup>138</sup> UE (2019), Mission d'étude pour l'établissement du bilan de mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances et du budget-programme

domaine spécifique de l'environnement des affaires est prise en charge à travers plusieurs politiques et stratégies<sup>139</sup>. Des réformes du cadre légal et réglementaire des investissements ont été aussi conduites. En plus de ces textes, des mécanismes et mesures de facilitation, de promotion et de sécurisation des investissements d'ordre institutionnel ont été aussi institués. Des mesures incitatives et de sécurisation des investissements ont été aussi prises. Des mesures spéciales fiscales ont été aussi prises en faveur des PME/PMI. Plus récemment en 2021, le Conseil présidentiel pour les investissements a conduit une étude et une stratégie de mobilisation et de promotion des investissements a été élaborée avec son plan d'action.

L'étude sur le climat des investissements (2018) indique que les réformes ont rencontré des difficultés dans leur mise en œuvre du fait (i) de la crainte du changement, (ii) de la faiblesse de mesures d'accompagnement, de l'appropriation des réformes et du dispositif de leur mise en œuvre, (iii) de la faible participation du secteur privé au choix des réformes, et (iv) d'une analyse d'impact insuffisante des réformes. L'étude indique une insuffisante intégration des réformes dans les travaux des CSD. L'une des recommandations est de renforcer la coordination de la structure en charge de l'amélioration du climat des affaires, lui conférant une dimension stratégique et transversale.

Une étude diagnostique du climat des affaires au Burkina Faso, a été réalisée en septembre 2021 par la Maison de l'Entreprise avec l'appui de la Banque Mondiale. Les résultats ont débouché sur l'élaboration d'une stratégie d'amélioration du climat des affaires à l'horizon 2025.

Un plan d'actions prioritaires de réformes du climat des affaires et des investissements a été aussi élaboré par le Gouvernement et sert de cadre de dialogue avec les partenaires techniques et financiers. Il comprend notamment le renforcement des capacités opérationnelles du dispositif de mise en œuvre et de suivi des réformes, ainsi que le renforcement des structures d'appui aux investisseurs à travers la création d'une structure unique chargée du suivi de la mise en œuvre du « Plan Stratégique d'Amélioration du Climat des Affaires ». Il est prévu dans ce cadre, le renforcement de l'efficacité et de la coordination entre les structures d'appui aux investisseurs et la mise en place d'un fonds d'appui à l'amélioration du climat des affaires. D'autres actions visent le renforcement du cadre général des affaires et la promotion des investissements.

---

<sup>139</sup> Il s'agit notamment de la politique sectorielle « Transformations Industrielles et Artisanales » (TIA) adoptée en 2017, la Stratégie Nationale d'Industrialisation (SNI), le Plan d'Industrialisation Accélérée (PIA) et le Programme national d'Aménagement des Zones Industrielles au Burkina Faso (PAZI-BF). Dans le domaine agricole, il y a la politique sectorielle « Productions agro-sylvo-pastorales » adoptée en 2018. Dans le domaine de la promotion des entreprises, il y a la politique sectorielle « commerce et services marchands » adoptée en 2018, la politique du secteur « gouvernance économique » : adoptée en 2018, la stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et enfin la stratégie nationale intégrée de transition vers l'économie formelle. Au niveau des infrastructures, il y a la politique sectorielle « infrastructure de transport, de communication et d'habitat » adoptée en 2018. D'autres politiques portent sur la politique sectorielle « Recherche et innovation », la Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance (SNP-PC) au Burkina Faso adoptée le 20 mai 2019.

Le constat global fait par la mission DFA est l'absence d'un document consolidé relatif à l'amélioration du cadre de financement du secteur privé. Les actions en direction du financement privé sont disséminées dans plusieurs documents et il manque une consolidation globale des interventions dans ce domaine afin de créer les synergies nécessaires. Le tableau ci-après fait une synthèse des différents documents de politiques nationales et sectorielles relatifs à l'amélioration du financement privé.

**Tableau 8 : Synthèse des différentes politiques et stratégies en matière de financement privé du développement au Burkina Faso**

Documents de politiques, stratégies et plans de reformes	Institutions responsables	Thématiques du financement du développement couvertes	Commentaires
Politique sectorielle commerce et services marchands (PS-CSM) 2018-2027	Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat	Secteurs industriel et agricole et aux PME/PMI, systèmes financiers décentralisés, finance digitale, la finance islamique	Un des objectifs stratégiques porte sur la promotion des services financiers et postaux.
Politique sectorielle transformations industrielles et artisanales 2018-2027	Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat	Industries et entreprises de transformation des matières premières	L'amélioration de l'accès au financement fait partie des effets attendus
Stratégie ministérielle du commerce, de l'industrie et de l'artisanat (SM-CIA 2018-2022)	Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat	Entreprises du secteur industriel, artisanal, commerce, services, artisanat, PME, PMI	Comporte des actions orientées vers l'accès au financement
Le plan d'actions prioritaires 2021-2023 du MCIA	Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat	Développement des PME/PMI	Comporte un volet accès au financement
La stratégie nationale d'industrialisation SNI (2019-2023)	Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat	Entreprises industrielles	Un des axes porte sur l'amélioration de l'offre de financement du secteur industriel ;
Stratégie Nationale d'Exportation (SNE (2019-2023)	Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat	Entreprises exportatrices	Comporte des actions pour améliorer le financement du maillon transformation des filières à l'exportation
Plan d'actions prioritaires de réformes du climat des affaires	Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat	Secteur privé dans son ensemble	Centré sur climat des affaires. Comporte très peu de mesures



Documents de politiques, stratégies et plans de reformes	Institutions responsables	Thématiques du financement du développement couvertes	Commentaires
et des investissements 2021-2025			directement orientées vers le financement.
La matrice de mesures de réformes de Doing business,	Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat	Secteur privé	Centré sur climat des affaires. Présente quelques mesures sur le financement mais elles sont limitées.
La politique sectorielle agro-sylvo pastorale	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	Entreprises du secteur agricole	Contient aussi un objectif stratégique qui porte sur l'accès des acteurs (producteurs) au financement.
La Stratégie nationale de la finance inclusive <sup>140</sup> et son Plan d'actions opérationnel (PAO)	Ministère Économie et Finances/ Secrétariat Permanent de la Finance Inclusive	Financements des entreprises, PME-PMI, et TPE	Adoptée en avril 2019 afin d'augmenter le taux d'inclusion financière sur le plan national à 75%, d'ici fin 2023.
Stratégie de mobilisation et de promotion des investissements élaborée avec son plan d'action en 2021	Conseil présidentiel pour les investissements	Investisseurs étrangers	Mobilisation et promotion des investissements

La question du financement du secteur privé est abordée à plusieurs niveaux dans plusieurs secteurs et ministères sans une vision globale cohérente. La revue des rapports annuels de performance des CSD « transformations industrielles et artisanales » et « production agro-sylvo-pastorale » montre qu'il y a très peu d'informations sur le volet accès au financement.

Les points d'attention à considérer pour la stratégie pour le financement privé portent sur :

- La préparation d'un plan consolidé de suivi des interventions et actions pour la promotion du financement du secteur privé, prenant en compte les multiples

<sup>140</sup> Avant cette stratégie, le pays disposait d'une Stratégie nationale de la microfinance (SNMF) qui a été mise en œuvre sur la période 2012-2016.

initiatives sectorielles. Un tel cadre permettrait d'identifier les domaines de mise en synergie, de complémentarité et de mutualisation des ressources. Cette action pourrait intervenir dans le cadre de l'actualisation prévue du plan d'actions pour l'amélioration du climat des affaires. Ce plan consolidé permettra de prendre en compte l'ensemble des multiples actions de promotion de l'accès aux financements dans les différents documents de politiques gouvernementales, et assurera une mise en cohérence de ces différentes interventions.

- Le plan d'actions devrait faire l'objet d'une budgétisation complète des coûts afin de pouvoir établir un plan de financement approprié. Une telle évaluation devrait prendre en compte les investissements publics nécessaires pour assurer une promotion efficace du climat des affaires.
- Au plan institutionnel, l'unité de coordination du plan d'action sur le climat des affaires pourrait aussi assurer le suivi et la coordination autour de ce plan d'actions pour le volet financement.
- Le plan d'action pourrait intégrer aussi une approche sectorialisée pour ce qui concerne le financement du secteur privé. La thématique secteur privé devrait être abordée de manière transversale dans les cadres de dialogue sur les réformes sectorielles. Une telle démarche a d'ailleurs débuté avec le cadre de concertation Etat -secteur privé, où il a été recommandé de tenir des rencontres secteur privé au niveau de chaque CSD.
- L'approche utilisée dans le cadre de l'étude sur le secteur privé de la santé pourrait être étendue à d'autres secteurs afin d'identifier les points de blocage pour le développement du secteur privé au niveau sectoriel et envisager les mesures appropriées y compris les questions de financement. Une telle étude<sup>141</sup> pourrait être appliquée à d'autres secteurs.
- Dans la mesure où plusieurs Cadres sectoriels de dialogue sont impliqués dans la promotion du financement privé, un CSD pourrait être désigné comme chef de file, et en l'occurrence le Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises (MICA) et travaillerait de concert avec le Ministère en charge de l'agriculture et le Ministère en charge des finances. Un Groupe thématique pourrait être mandaté au sein de chacun des 14 CSD pour traiter de la question du secteur privé et de son financement.
- Lancer et démultiplier au niveau régional et local les initiatives développement économique local.
- A l'image des mesures de ripostes de la COVID-19, réfléchir à un mécanisme de soutien du secteur privé pour faire face à l'impact de la crise sécuritaire y compris un accompagnement dans la sécurisation des investissements. Les mesures décidées dans le cadre de la riposte contre la COVID-19 ont eu un effet positif sur le secteur privé. Des mesures similaires pourraient aussi être décidées dans le contexte sécuritaire actuel.

---

<sup>141</sup> Banque Mondiale, (2012), Étude sur le secteur privé de la santé au Burkina-Faso

## 5.2.2 Stratégies spécifiques pour le financement privé

### 5.2.2.1 Stratégie pour le privé commercial : le financement bancaire

---

Au niveau du secteur financier, la plupart des actions portées dans les différents documents de politiques au niveau sectoriel contiennent déjà des réponses à la problématique du financement. L'enjeu demeure leur mise en œuvre à travers notamment la mobilisation de ressources conséquentes. À titre d'exemple, il a été adopté en 2019, la SNFI assortie de son premier Plan d'actions opérationnel (PAO) 2019-2021 dont le coût s'élève à 59,12 milliards de FCFA. À fin décembre 2020, le taux de réalisation des prévisions de financement était de 38,4% au total.

Les actions spécifiques qui nécessitent une attention particulière devraient concerner le développement d'instruments appropriés pour le financement de moyen et long terme du secteur privé, et l'appui au secteur agricole.

La Stratégie nationale de finance inclusive prévoit dans ce cadre un certain nombre d'actions dont la mise en œuvre pourrait constituer des réponses appropriées à travers notamment de instruments appropriés de financement agricole, des options de couverture des risques (fonds de garanties, lignes de crédit, assurance agricole). Le Burkina apparaît cependant très au dessus de la moyenne UEMOA qui est restée en dessous de 5% sur toute la période. Une nouvelle Banque agricole a d'ailleurs été créée avec une participation majoritaire de l'Etat. Les approches innovantes utilisées portent sur la mutualisation des risques.

Le contexte sécuritaire et la COVID 19 ont cependant fragilisé les entreprises du secteur privé. Il faut noter qu'en 2020, 11 mesures exceptionnelles ont été décidées par le gouvernement pour soutenir le secteur privé dans le cadre de la riposte contre la COVID-19. Ces mesures ont porté principalement sur (i) les fonds de relance économique de 100 milliards au profit des entreprises privées en difficulté, (ii) la prise en charge des factures d'eau, d'électricité et distribution de vivres, (iii) la suspension de recouvrements/redressements fiscaux, (iv) la remise/annulation des pénalités et amendes exigibles, (v) les exonérations, remises, de droits de douanes et ou impôts<sup>142</sup>. La Banque centrale (BCEAO) avait aussi décidé un allègement sur ses taux directeurs de 2,5% à 2%<sup>143</sup> pour soutenir le financement du secteur privé et a aussi procédé au lancement des « Bons COVID-19 » pour permettre aux États de lever des fonds importants à coût modéré sur le marché financier régional. Cette initiative dans le cadre de la COVID 19 devrait être capitalisée afin de fournir un soutien dans la durée au secteur privé pour faire face à la crise sécuritaire qui perdure.

Les autres initiatives d'intérêt portent notamment sur l'appui au financement des PME/PMI. La mise en œuvre des dispositions de la Loi et la charte sur la promotion des

---

<sup>142</sup> Les six autres mesures ont porté sur (i) les fonds d'appui au secteur informel de 5 milliards, (ii) la prise en charge des loyers dans les marchés et yaars, -(iii) le règlement de la dette de l'Etat auprès des entreprises, (iv) le fonds de subvention à la recherche sur les médicaments de 15 milliards de FCFA, (v) la subvention de 30 milliards pour les intrants agricoles, (vi) la subvention (réduction redevance) à la presse privée.

<sup>143</sup> <https://lefaso.net/spip.php?article108267>

PME adoptées en 2017 contribuerait à améliorer le financement des PME. Il convient aussi de noter la mise en place par la BCEAO, d'un dispositif de soutien au financement des Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries (PME/PMI) ou Dispositif PME dans l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ce dispositif adopté en 2015 entre dans le cadre du plan d'action pour le financement des économies de l'UEMOA, adopté en 2012, par la Conférence des Chefs d'Etat de l'UEMOA. Il a été conçu sur la base d'une enquête approfondie réalisée en 2014 auprès des établissements de crédit de l'UEMOA sur les obstacles au financement des PME/PMI dans l'espace UEMOA. Le Dispositif comporte quatre principaux axes, à savoir la promotion des PME, l'amélioration de l'encadrement de ces entreprises, le refinancement des créances bancaires sur les PME et la diversification des instruments financiers adaptés pour leur financement. Des structures d'appui et d'encadrement des PME ont été identifiés dans chaque pays, pour accompagner en amont les PME à satisfaire les conditions d'éligibilité et faire un suivi ex post après l'obtention du financement. Elles doivent ainsi veiller en aval à une bonne utilisation des crédits bancaires, au bon déroulement des plans d'affaires et au respect des échéances, permettant de réduire le risque de défaut de paiement. Les autres mesures d'accompagnement portent sur de meilleures conditions d'offre en agissant sur les conditions de refinancement de la BCEAO pour les crédits aux PME, la promotion de Bureaux d'Information sur le Crédit et la diversification des instruments financiers (crédit-bail, affacturage, finance islamique). Ce dispositif pourrait faire l'objet d'une évaluation afin de décider de son passage à l'échelle.

Les autres formes de financement émergentes (la méso et la micro finance, la finance islamique) disposent d'un potentiel de développement qu'il faudrait soutenir. Cela requiert un suivi de telles initiatives et l'accompagnement des pouvoirs publics au plan réglementaire pour faciliter leur développement.

En ce qui concerne le secteur de la micro finance, les données montrent que le secteur est encore fragile et demande un soutien pour assurer une plus de maturité de modèles économiques. La SNFI offre aussi des réponses afin de favoriser l'accès des SFD à des ressources additionnelles. La combinaison de instruments de finance digitale, avec les produits offerts par les SFD, pourraient permettre une mise à l'échelle à même de tirer le secteur de la microfinance.

Plusieurs mécanismes ont en fait vu le jour pour soutenir la promotion du financement du secteur privé, et il existe un potentiel pour créer un véritable effet de levier en combinant les instruments publics et les instruments privés.

On peut citer les structures nationales d'accompagnement qui comprennent les Fonds nationaux de financement, du Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) et du Projet d'appui à l'inclusion financière et l'accès au financement des Petites et moyennes entreprises (PAIF-PME)<sup>144</sup>. Dans le cadre de la

---

<sup>144</sup> Les Fonds nationaux de financement (FNF) Au nombre de onze (11) en 2020, les fonds nationaux au Burkina Faso ont pour rôle de faire du crédit pour le financement des activités de développement à la base, relevant de leurs domaines d'intervention. Ils interviennent principalement dans la promotion de l'inclusion financière à travers des

SNFI, il a été institué en 2020, un Fonds national de la finance inclusive (FONAFI). Les autres structures importantes qui ont vu le jour comprennent l'Agence de Financement et de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (AFP-PME) permettant la mise à disposition des promoteurs des Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries (PME/PMI) de services financiers et non financiers (formations, appui-conseils, etc.), et le Fonds Burkinabé de Développement Économique et Social (FBDES).

Plusieurs Partenaires Techniques et Financiers ont aussi développé des instruments d'appui au secteur privé avec des composantes financement et des solutions pour le financement de moyen et long terme<sup>145</sup>. Le développement de nouveaux instruments de crédits basés sur le modèle de refinancement ou l'ouverture de lignes de crédits ou des garanties bancaires par un tiers et portés par des agences d'aide au développement semble prometteur car permettant d'atténuer les risques d'entrée des investisseurs et d'orienter les financements vers des secteurs qui autrement n'auraient pas eu l'attention du secteur bancaire.

La multiplicité des acteurs impose une coordination efficace et une mise en cohérence des interventions (des banques et établissements financiers, des SFD, des fonds nationaux de financement, des projets et programmes des partenaires financiers, des PPD, des ONG, des FinTechs qui ont fait leur apparition, des projets de l'administration publique,). La préparation d'une cartographie des interventions des acteurs, contribuerait à cette rationalisation. La coordination de l'ensemble de ces interventions pourrait être confiée à des structures dédiées dont notamment le Secrétariat permanent pour la promotion de l'inclusion financière (SPPIF).

Les autres formes de financements innovants qui pourront être promus concernent le capital-risque et le crowdfunding. Il existe une loi de 2016 relative aux entreprises d'investissement à capital fixe au Burkina Faso. La loi établit la distinction entre quatre types d'entreprises d'investissement à capital fixe : les établissements financiers de capital-risque, les sociétés de capital-risque, les établissements financiers d'investissement en fonds propres, les sociétés d'investissement en fonds propres. Au

---

financements directs et indirects, notamment les prêts, les garanties, les formations, les subventions, les fonds de bonification, la prise de participations (acquisitions des actions, des obligations et des parts sociales) et le refinancement

Avec l'adoption de la SNFI, il a été mis en place un fonds national spécialisé dénommé « Fonds national de la finance inclusive (FONAFI) » pour servir de bras financier à sa mise en œuvre.

<sup>145</sup> Parmi les PTF intervenant dans ce cadre, on peut citer la Banque Mondiale, le PNUD, le FIDA, l'UE, la GIZ, la Coopération Belge, la CEDEAO, l'AFD. Danida aussi a mis en place le Fonds Agro-industrie pour le financement du secteur privé. L'UE dans le cadre de son nouveau PIN, a prévu d'utiliser des instruments de garantie afin de financer le privé via les banques de développement. Le mécanisme est le suivant : pour les banques de développement qui prennent plus de risque, une garantie de 10% est accordée. Les États-Unis ont aussi un tel instrument via leur Agence Development and Financial Cooperation qui a déjà des projets au Burkina Faso avec EcoBank. Dev and Financial Coopération qui est une Banque publique aux USA a mis en place un mécanisme dit « Development Credit Authority » qui consiste à partir de fonds à garantir les emprunts de certains petits exploitants auprès des banques (il existe des accords avec ECOBANK, et la faitière des Caisses populaires du Burkina Faso). La BAD travaille sur deux projets d'envergure au Burkina Faso pour les investisseurs étrangers. Il s'agit notamment du projet STAR Textile qui devrait générer près de 50 000 emplois. La BOAD est tout aussi active dans ce domaine d'appui au secteur privé et beaucoup d'autres partenaires extérieurs ont ce type de guichet d'appui au secteur privé.

niveau du capital risque, la nouvelle législation semble ne pas être suffisamment connue. Elle doit être diffusée auprès des investisseurs de capital-risque potentiels. Les contraintes relevées par certains opérateurs portent notamment sur le cadre fiscal actuel qui ne semble pas suffisamment incitatif. Pour ce qui concerne le crowdfunding, un suivi des innovations en cours dans ce secteur est nécessaire afin d'accompagner leur développement.

Il manque cependant un cadre de concertation structuré avec ces nouvelles institutions afin de bien cerner les contraintes à leur développement et d'identifier les actions nécessaires à leur accompagnement. Il convient aussi de créer un cadre de travail entre les investisseurs de capital-risque déjà présents au Burkina Faso et le MEFP et le MICA, pour passer régulièrement en revue les difficultés rencontrées et proposer les solutions appropriées. Un organe dédié devrait être mandaté pour assurer cette mise en coordination.

Plusieurs initiatives sont aussi en cours au niveau de la BCEAO et demandent à être fédérées. Il s'agit essentiellement de la définition plus précise des contours des produits de la finance islamique, des travaux sur le financement participatif, la régulation sur les Fintech avec la mise en place d'un comité Fintech.

En résumé, le constat qui ressort de cette revue des financements pour le secteur privé national montre un potentiel important et la nécessité d'une conjugaison et coordination des actions des différents intervenants afin de créer les complémentarités nécessaires. Les actions déjà en cours offrent plusieurs solutions. Une cartographie de ces interventions, ainsi qu'un suivi et évaluation de leur mise en œuvre devrait permettre de mettre à l'échelle, les actions les plus prometteuses, et de cerner les synergies et les complémentarités nécessaires à ce passage à l'échelle.

#### *5.2.2.2 Financement par le marché : le rôle du marché financier régional, et de la bourse*

---

Plusieurs mécanismes sont expérimentés au sein de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour améliorer la présence des entreprises burkinabé sur le marché financier régional. Un programme de promotion des PME/PMI a été développé, et un compartiment destiné aux PME et PMI a été aussi créé en 2017 pour les actions de promotion du capital-investissement seront développées. Il manque cependant une articulation de ces actions conduites au niveau de la BRVM, avec les initiatives lancées au niveau gouvernemental. Les instances de la BRVM, devraient être associées plus étroitement aux initiatives nationales de promotion du financement pour le secteur privé.

Les entreprises burkinabé sont aussi appelées à renforcer la gouvernance d'entreprise et à s'aligner sur règles de transparence, de publication des états et de certification des comptes qui sont souvent demandés par les institutions de financement<sup>146</sup>.

---

<sup>146</sup> La DGCOOP, a mentionné une expérience avec une filiale de la BID, qui était prêt à financer des entreprises au niveau national, mais qui a reçu très peu de demandes compte tenu des exigences en matière de publications des comptes et de certification des états financiers.

### 5.2.2.3 Privé non commercial : les fondations et autres apports non commerciaux

La loi prévoit des dispositions fiscales particulières très favorable pour les fondations. Les versements effectués par des personnes physiques au profit d'une fondation ouvrent droit à la réduction d'impôt pour investissement des revenus au Burkina Faso. De même les versements effectués par des entreprises individuelles, sociétés et autres personnes morales au profit d'une fondation sont considérées comme charges professionnelles déductibles dans la limite de 1/10e de leur chiffre d'affaires.

Il existe très peu d'informations sur les fondations créées au Burkina<sup>147</sup>. Une meilleure connaissance des actions dans ce domaine, et de l'intérêt des opérateurs privés nationaux pour la mise en place de telles fondations serait utile. Des sessions d'informations sur les avantages de cette nouvelle loi pourrait participer à la promotion de ces fondations auprès des opérateurs privés.

#### 5.2.1 Stratégies spécifiques pour le financement privé extérieur

##### **Les investissements directs étrangers et les investissements de portefeuille**

Les investisseurs étrangers n'ont pas les mêmes contraintes en termes d'accès au financement car ils peuvent faire recours aux marchés internationaux pour assurer le financement de leurs opérations d'investissements. Les contraintes portent surtout sur la couverture contre les risques et l'efficacité des services financiers dans le pays.

Au niveau du financement privé extérieur, les actions à conduire portent sur (i) l'adoption de mesures de sécurisation des investissements, (ii) l'actualisation du plan d'actions pour le climat des affaires, et la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de investissements privés et son plan d'action préparée par l'ABI.

Les mesures urgentes relatives à la sécurisation des investissements faits par les investisseurs étrangers, constituent une priorité. L'analyse des flux d'investissements extérieurs montre une baisse et un désengagement des investisseurs étrangers. Il faudrait que le gouvernement initie un cadre d'échanges spécifiques avec les investisseurs étrangers afin d'identifier les mesures susceptibles de rassurer les investisseurs déjà présents et prévenir les sorties de capitaux liés à la dégradation de la situation sécuritaire. La mise en œuvre en particulier des mesures et réformes demandées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme permettront au Burkina de quitter la liste grise du Groupe d'Action Financière (GAFI), et de rassurer les investisseurs étrangers.

Le Burkina Faso pourrait aussi faire appel aux instruments existants en matière d'assurance contre le risque notamment dans le cadre African Risk Capacity (ARC) et de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA). Les autres instruments d'assurance contre le risque existant au niveau des Banques Multilatérales pourraient aussi être mobilisés.

---

<sup>147</sup> Une note du Ministère de l'Administration Territoriale, datant de 2022, avait identifié une seule fondation reconnue (voir <https://dalpap.gov.bf/ressources/liste-des-fondations>). Cela est très étonnant et montre qu'un travail plus approfondi sur la situation réelle serait utile.

Les mesures de promotion des investissements étrangers à court et moyen terme devraient être ciblées sur les secteurs spécifiques susceptibles d'attirer les investisseurs compte tenu du contexte sécuritaire peu incitatif. Des rencontres périodiques, sous le pilotage de l'ABI, avec les investisseurs potentiels devraient permettre d'identifier les domaines dans lesquels, les efforts devraient être focalisés. La mise en œuvre des actions qui seront identifiées dans le plan d'action actualisé sur le climat des affaires et le plan d'action préparé par l'ABI viendra compléter le cadre des interventions pour la promotion des investissements extérieurs.

### **Les apports de la diaspora**

Le Gouvernement a fait des pas importants pour la mobilisation de la diaspora autour de projets de développement du pays. Un forum national de la diaspora s'est tenu du 11 au 13 juillet 2018. Le Gouvernement a mis en œuvre l'une des recommandations fortes de ce forum qui portait sur l'élaboration d'une stratégie nationale de la diaspora. D'autres recommandations portaient sur l'audit du fonctionnement du Conseil supérieur des Burkinabè de l'extérieur et le renforcement des capacités opérationnelles du ministère.

En fin décembre 2020, la stratégie nationale de la diaspora a été validée. Une étude réalisée sur le fonctionnement du Conseil supérieur des Burkinabè de l'extérieur, a recommandé la création d'un Haut conseil des Burkinabè de l'extérieur en lieu et place du Conseil supérieur des Burkinabè de l'extérieur.

Plusieurs autres initiatives ont été lancées sans une coordination d'ensemble. Au niveau du Ministère du commerce, l'agence AT-PME a mis en place un projet pour accompagner l'investissement de la diaspora. Au niveau du MEFP le FBDES, dans son programme Start Up a une enveloppe dédiée au financement des projets de la Diaspora. Les réflexions sont menées pour la création d'un fonds d'investissement des burkinabé de l'extérieur. Il s'agit d'un dispositif qui peut accompagner techniquement et financièrement la diaspora. Des travaux ont été aussi conduits avec la BCEAO sur la réduction des coûts de transferts pour la diaspora.

Les priorités à ce niveau portent sur la préparation d'un plan d'actions pour l'opérationnalisation de la stratégie avec son plan budgétisé et un ensemble d'indicateurs de suivi, la mise en œuvre des actions et le reporting régulier. Ce plan d'actions intégrera l'ensemble des mesures et actions en cours et celles identifiées dans le cadre des différentes études réalisées. Un point d'attention important serait la mise en place d'un guichet unique d'information et d'appui pour la diaspora avec une plateforme dédiée pour faciliter l'interaction avec les membres de la diaspora et leur fournir à distance un certain nombre de services.

### **5.3 Stratégies spécifiques en liens avec les thématiques prioritaires du DFA**

#### **Financement du développement au niveau de la protection sociale**

L'élaboration planifiée de la nouvelle politique de protection sociale est une opportunité pour mieux approfondir la stratégie de financement pour la protection



sociale mais aussi discuter des volets plus spécifiques relatifs aux questions humanitaires.

L'étude sur la définition d'une Stratégie de financement de la protection sociale au Burkina Faso conduite en 2020, a identifié les principales sources pour un accroissement de l'espace budgétaire de la protection sociale : accroissement des recettes, réallocation et gestion efficace des dépenses, aide publique au développement (APD) à travers notamment une meilleure coordination et la création d'un panier commun.

Le rapport sur le financement de la protection sociale a proposé en outre la mise en place d'un Fonds national de protection sociale pour la mobilisation des ressources. Les priorités à ce niveau devront porter sur la préparation d'un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de cette étude et la conduite de travaux pour une coordination renforcée des interventions au niveau du gouvernement mais également des PTF notamment dans le domaine humanitaire. La nouvelle politique nationale de protection sociale devrait être associée d'un plan budgétisé des interventions (y compris la couverture maladie universelle) et d'un plan de financement. La question du financement du registre social unique devrait être prise en compte dans ce cadre. Au plan humanitaire, la priorité devrait porter sur la finalisation du document de politique humanitaire et la préparation de la stratégie nationale de relèvement des communautés d'accueil, la mise en place d'un cadre de programmation pluriannuelle des interventions et d'une planification annuelle placée sous le leadership gouvernemental. Une mobilisation spéciale des donateurs pourrait être organisée sur cette question sur la base d'une évaluation des besoins de financements urgents et ceux de court et moyen terme.

### **Financement du développement au niveau de la sécurité**

Pour le volet sécuritaire, le financement proviendra en grande partie essentiellement des ressources propres de l'Etat. Il serait toutefois opportun d'engager des travaux afin d'élargir le groupe des Partenaires Techniques et Financiers qui ont des possibilités d'intervention dans ce domaine. Ceci permettra au Burkina Faso de pouvoir tirer profit des évolutions au plan international sur la question de la lutte contre le terrorisme qui peut bénéficier maintenant d'appuis financiers et techniques plus conséquents de la part de certains PTF et de la communauté internationale. La mobilisation des financements dans ce secteur devrait se faire autour des documents de politique et de programmation existants (politique de sécurité nationale, la Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure, loi de programmation militaire, loi de programmation de la sécurité intérieure). La préparation de projets/programmes structurants pour le secteur reste aussi importante pour mobiliser des ressources conséquentes de la part des partenaires extérieurs. Compte tenu du volume de financements dont bénéficie maintenant ce secteur dans son ensemble, une attention accrue devrait porter sur le renforcement de la gouvernance financière du secteur et la coordination des interventions.

### **Financement du développement au niveau du climat**

La question climatique constitue une opportunité unique pour le Burkina Faso qui est très affecté par les changements climatiques. Le pays devrait résolument renforcer ses capacités pour accéder aux ressources importantes dans ce domaine. Les priorités à ce niveau porteront sur l'achèvement du processus d'accréditation des entités nationales.

Un comité dénommé « comité-financement climat » est en train d'être mis en place pour le suivi des financements. Une cartographie des financements climatiques a été aussi préparée tout récemment. Les prochaines étapes pourront porter sur la préparation d'un plan d'action pour la mobilisation des financements climatiques en collaboration avec la DGCOOP et la finalisation du processus d'accréditation des entités désignées. La stratégie de financement devrait mettre l'accent sur la mobilisation des financements publics et privés, le renforcement des capacités des acteurs en matière de préparation de projets.

Il serait opportun dans ce cadre de conduire également un exercice PEFA climat ainsi qu'un exercice CPEIR, pour accompagner l'intégration du climat dans la gestion des finances publiques.

### **Financement du développement au niveau de la question genre**

L'approche transversale considérée au Burkina Faso pour la mise en œuvre du genre est très pertinente. Ceci permet d'intégrer le genre dans les différents secteurs et transfère la responsabilité de la mobilisation des financements aux différents secteurs. Le dispositif du fonds commun genre est aussi très pertinent car il permet l'accompagnement des ministères sectoriels dans l'intégration du genre dans leurs politiques sectorielles.

Les priorités pourront porter à ce niveau sur la mobilisation de ressources pour le financement de la nouvelle Stratégie Nationale Genre 2020-2024 et son plan opérationnel actualisé, la poursuite des activités du Fonds commun genre et l'accompagnement des ministères sectoriels dans l'intégration, et le suivi des questions genre. Il serait opportun dans ce cadre également de conduire un exercice PEFA genre pour la prise en compte des questions de genre dans la gestion des finances publiques.

## **6. SYSTEMES DE SUIVI ET DE REVUE**

---

Un mécanisme de suivi et de revue solide est essentiel pour l'effectivité du CNFI et l'orientation des flux de financement vers les priorités nationales de développement et les ODD. Il permet de générer des évidences permettant d'examiner l'évolution des besoins de financement et des flux de financement, des risques et contraintes et de l'efficacité des stratégies et politiques de financement afin de guider la prise de décision sur les ajustements à apporter au CNFI au fil du temps.

Le suivi dans le contexte du CNFI porte sur deux volets : (i) le suivi des progrès dans l'atteinte des objectifs de la Politique nationale de développement en lien avec es ODD, (ii) le suivi des flux de financement et de la mise en œuvre des politiques et stratégies de financement.

### **6.1 Suivi des progrès en matière de politique nationale de développement**

---

Le dispositif global de suivi et d'évaluation du PND est bien structuré et fonctionnel. Il est organisé à trois niveaux (national, sectoriel et régional) et comprend : (i) un cadre de planification qui définit les indicateurs et les niveaux de performance périodique à atteindre ; (ii) un système d'informations qui définit les données, leur source, les méthodes de collecte, de traitement et d'analyse ; (iii) un cadre de rapportage qui définit les types de rapport et le contenu par type ; (iv) un cadre institutionnel comprenant des organes qui se réunissent périodiquement en instances en vue de piloter les autres éléments du dispositif.

Le dispositif institutionnel comprend quatre (4) organes : un Comité national de pilotage (CNP/PND) qui est une instance politique, un Comité technique national d PND (CTN/PND), un Secrétariat Permanent et des Cadres sectoriels de dialogue (CSD) ainsi que des cadres régionaux de dialogue (CRD). Les instances de suivi comprennent la revue annuelle, les revues sectorielles, les revues régionales.

Il existe aussi un dispositif de suivi des ODD piloté par le MEFP à travers la DGEP et bien articulé avec le cadre de suivi du PND. Les points focaux des ministères membres des quatorze (14) cadres sectoriels de dialogue du PND participent à l'alimentation des rapports ODD.

Le suivi du PND est réalisé à travers un cadre de mesure de la performance globale du PNDES (CMPG). Il s'agit d'un document à l'aide duquel les parties prenantes s'entendent sur les indicateurs et leurs cibles afin de démontrer la performance. Il indique la chaîne des résultats : impact attendu et effets attendus, les indicateurs (indicateurs d'impact et indicateurs d'effets) les sources de données, les structures responsables de la collecte, les valeurs de références ainsi que les cibles. Les différents CSD disposent également de cadres de performance sectoriels articulés avec le Cadre de performance globale. Il en est de même pour le niveau régional.

Le cadre de suivi est opérationnel. Les CSD et les CRD produisent régulièrement leurs rapports de suivi et le Secrétariat Permanent du PND produit aussi annuellement un rapport global de mise en œuvre. La formulation des indicateurs qui comportait au

départ trop d'indicateurs d'activités s'est améliorée aussi avec le temps. Le système de suivi est alimenté par les dispositifs de suivi existants au niveau sectoriel. La qualité des dispositifs est variable d'un secteur à l'autre.

La question du financement est prise en compte dans le cadre du dispositif actuel de suivi. Ainsi, la revue des rapports des CSD de l'année 2020, montre qu'ils prévoient une section qui fait une analyse de l'efficacité de la coopération au développement du secteur. Cette section rend compte de la réalisation des différents projets et programmes, des difficultés d'exécution rencontrées et de la mobilisation des financements. Les indicateurs de suivi du financement identifiés dans les rapports actuels ont un champ relativement limité en matière de financement.

Cette section pourrait être mieux développée pour intégrer toutes les dimensions utiles en lien avec le financement du développement y compris les sources de financement innovantes et les apports du secteur privé. Cette prise en compte du financement ne devrait pas se limiter aux rapports des cadres sectoriels de dialogue mais devront aussi faire partie du suivi au niveau des différents ministères membres du CSD. Cela permettrait de les prendre en compte en amont et faciliterait le rapportage au sein des 14 CSD. Cela va nécessiter le développement d'un ensemble d'indicateurs de suivi liés au financement aussi bien au niveau ministériel que sectoriel qui pourront être intégrés aussi dans le cadre de suivi global de la PND. Le secteur de l'éducation est assez avancé sur cette question et produit chaque année, le rapport financier du secteur éducation qui passe en revue les questions de financement du secteur.

Des réformes ont été initiées récemment pour renforcer les capacités de production statistiques des différents ministères. Le Burkina Faso a mis en œuvre des actions d'envergure pour assurer l'efficacité du Système statistique national (SSN). Le SSN est animé par un Conseil national de la statistique, l'Institut national de la statistique et de la démographie et les autres structures statistiques publiques au sein des ministères sectoriels. Plusieurs ministères produisent maintenant leurs annuaires statistiques et alimentent ainsi quelques indicateurs de suivi sectoriels. L'analyse des annuaires statistiques montre qu'ils prévoient une partie relative aux ressources financières et qui rend compte des moyens financiers dont le ministère a bénéficié durant l'année écoulée. Cette section pourrait être développée pour intégrer les questions plus spécifiques liées au financement du développement et permettre ainsi de collecter les données nécessaires pour renseigner les indicateurs de suivi développés à ce niveau.

Les défis à relever portent essentiellement sur la continuité dans la production des informations statistiques afin d'alimenter les différents indicateurs de suivi sectoriels et les indicateurs de suivi de la PND.

L'approche proposée par la mission DFA pour la prise en compte du financement du développement dans le suivi actuel du PND ne requiert pas la mise en place d'un nouveau système, mais son intégration dans le système actuel. Cela va toutefois nécessiter des changements institutionnels. Il conviendrait donc que dans chaque ministère, un service de la DGESS, soit responsabilisé pour alimenter au niveau

sectoriel, la batterie des indicateurs relatifs au suivi du financement du développement et puisse aussi refléter ces indicateurs dans les différents rapports produits au niveau ministériel et aussi dans les rapports des CSD sectoriels. Il convient aussi de responsabiliser une structure au sein du SP PND qui aura en charge le suivi du volet financement.

## **6.2 Suivi des flux de financement du développement**

---

Ce volet de l'analyse portera sur les dispositifs et systèmes de suivi existants au niveau national pour ce qui concerne non seulement les politiques et stratégies de financement mais aussi les différents flux de financement public et privé identifiés dans le cadre du DFA.

### **6.2.1 Suivi et revue des financements publics**

#### **Suivi des financements publics endogènes**

Le suivi des financements publics endogènes est bien structuré. Le Burkina Faso a mis en place au niveau du MEFP, des systèmes d'information permettant d'assurer le suivi de l'exécution budgétaire et de l'exécution des recettes. Le Circuit Intégré de la Recette (CIR) est l'outil de gestion des recettes du Budget de l'Etat. Il centralise toutes les données concernant les recettes. Il permet le suivi de l'exécution des recettes. Les rapports d'exécution budgétaire produits régulièrement par la Direction Générale du Budget (DGB) rendent compte de l'exécution des recettes. Il existe aussi un rapport sur les finances publiques produit par le MEFP qui présente les données fiscales avec les recouvrements.

Les différentes régies disposent chacune à son niveau d'instruments permettant d'assurer un suivi des recettes qui relèvent de leurs champs. Il y a un logiciel décisionnel fonctionnel à la DGI qui permet d'extraire les statistiques sur la fiscalité et de faire les analyses. La DGI a aussi une application de gestion des impôts appelée SYNTAX. La DGI a basculé dans la digitalisation de ses procédures avec une plateforme e-sintax pour les télé-déclarations et les télépaiements. La Direction Générale des Douanes effectue ses opérations via le SYDONIA +. Elle se prépare à basculer également sur une plateforme e-Douane pour adopter des procédures digitalisées. Ces rapports sont aussi publiés trimestriellement. La DGTCP tient la comptabilisation des recettes et produit aussi des rapports sur l'état de recouvrement des recettes pour le compte du budget de l'Etat<sup>148</sup>.

Certaines recettes fiscales et non fiscales sont collectées au niveau sectoriel mais leur suivi par les départements sectoriels apparaît relativement limité. Quelques ministères font une situation des impôts et taxes relevant de leurs secteurs, mais cela n'est pas systématique. Il est important dans le cadre du CNFI de faire un suivi de ces recettes directement générées au niveau sectoriel. Cela permettrait de voir que les secteurs ne

---

<sup>148</sup> En prévision il y a un projet de développement d'un système d'information qui va intégrer l'ensemble des applications informatiques au sein du Ministère chargé des Finances (SI NAFOLO).

sont pas seulement des secteurs dépensiers mais contribuent aussi à la mobilisation des recettes pour le budget de l'Etat et pour le financement du développement.

Le suivi de la dette publique est aussi effectif et la Direction de la Dette Publique utilise l'application SYGADE de gestion de la dette. Des bulletins statistiques de la dette sont régulièrement produits et publiés sur le site web du trésor public. La DDP exerce un suivi de la dette extérieure des entités publiques comme : la CNSS, l'ONEA, la SONABEL.

Les données relatives au financement des collectivités territoriales sont très bien suivies à plusieurs niveaux. Au niveau du MEFP, la DGDT assure un suivi des financements des collectivités territoriales et produit régulièrement un rapport sur les finances des CT. Le Trésor qui assure la tutelle financière fait le suivi de la comptabilité des collectivités (CT). Au niveau du Ministère de l'Administration territoriale, la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) assure le suivi des budgets des collectivités territoriales. La DGCT ne dispose pas de système intégré d'information. Les budgets sont saisis manuellement. La mise en place d'une plateforme connectée avec les CT s'avère donc être une bonne option à explorer. Au niveau du Secrétariat Permanent du Conseil National de la Décentralisation, il existe aussi le centre national de suivi évaluation qui fait aussi un suivi notamment pour ce qui concerne les actions relatives à la décentralisation et au financement des collectivités.

Les reformes importantes en cours au niveau du système d'informations portent sur la mise en place du nouveau système SI N@folo, l'élargissement du champ des états financiers de l'Etat aux Établissements Publics de l'Etat (EPE), Fonds Nationaux (FN) et Établissements publics de prévoyance sociale (EPPS), et l'élargissement du champ du tableau des opérations financières de l'Etat aux collectivités territoriales. SI N@folo est un logiciel sécurisé, conforme à la Loi organique relatives aux lois de finances, aux textes réglementaires et aux procédures de gestion. Il fusionne tous les logiciels actuellement en service (SIGASPE ; CID ; CICM ; CIE ; CIR) et devrait permettre une centralisation de l'information économique et financière et un accès à l'information en temps réel et par tous les périphériques. Il contribuera à un meilleur suivi des recettes publiques et des financements publics pour le développement. La coordination et le partage des informations entre les différents acteurs serait essentielle dans ce cadre.

La non-disponibilité du RESINA dans toutes les localités constitue aussi un frein important à la connectivité de l'administration publique et à la mise en fonction des applications informatiques. Environ 50.000 utilisateurs exploitent le RESINA pour accéder à une quinzaine d'applications métiers, deux centaines de sites web et aussi comme point d'accès sur internet. Les gros défis auxquels fait face l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication l'ANPTIC est surtout la disponibilité de ressources financières pour gérer cette infrastructure déployée sur l'ensemble du territoire national<sup>149</sup>.

---

<sup>149</sup> <https://www.lexpressdufaso-bf.com/reseau-informatique-national-de-ladministration-des-assises-pour-une-meilleure-qualite-du-systeme/>

## **Suivi des financements extérieurs**

Le suivi des financements extérieurs est très bien institutionnalisé. La DGCOOP est responsable de la collecte des données auprès des Partenaires Techniques et Financier. Elle produit annuellement le rapport sur la coopération au développement qui retrace l'ensemble des financements des différents donateurs. Les difficultés actuelles portent sur la non-fonctionnalité de la plateforme de suivi de l'aide (Aid Management Platform) et les problèmes de coordination avec la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique qui est responsable du suivi des décaissements au titre des financements extérieurs. L'AMP et le CIFE (Circuit intégré des financements extérieurs) ne communiquent pas directement, ce qui nécessite des doubles saisies en lieu et place de saisies uniques concernant les informations sur l'aide extérieure. L'adoption du nouvel outil TOSSD de comptabilisation de l'aide publique au développement va aussi nécessiter des aménagements en termes de données à collecter au niveau de la DGCOOP.

Une autre difficulté rencontrée dans le suivi des financements extérieurs porte sur les financements des partenaires qui ne passent pas par le budget de l'Etat. Certains partenaires ont des paiements directs qu'ils réalisent dans le cadre de leurs projets ou des interventions à travers des agences d'exécution de projets. La comptabilisation de ce type de flux est souvent difficile. Un problème similaire se pose également avec les ONG qui ne communiquent pas toujours les informations sur leurs interventions.

Les échanges avec les acteurs ont aussi montré que le travail de suivi des financements extérieurs devrait être renforcé au niveau sectoriel. C'est ce qui expliquerait la difficulté que rencontre la DCOOP dans la comptabilisation des flux d'aides par secteurs. Certains secteurs ont une bonne expérience de suivi des projets et programmes à l'image du secteur agriculture et du secteur de la santé qui pourraient servir d'exemples pour une mise à l'échelle du suivi de projets et programmes au niveau sectoriel.

Au niveau des communes, le problème de suivi des financements extérieurs se pose. Si, pour les partenaires techniques et financiers traditionnels, le suivi s'opère plutôt facilement, des difficultés existent en matière de suivi de la coopération décentralisée. Il y a un problème de transparence et de redevabilité. Certains financements au titre de la coopération décentralisée n'apparaissent pas dans les budgets communaux.

Les autres domaines de suivi nécessitant une amélioration portent sur le suivi des financements innovants constitués par les fonds de pension, les flux illicites et aussi le suivi des financements par PPP. Le suivi des projets en PPP a rencontré des difficultés dans le passé du fait de la multiplicité des intervenants (ministères sectoriels, MEFP, SP/PND). Une meilleure Coordination des acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi serait utile. La mise en opération de la nouvelle Unité PPP, et

l'élaboration en cours d'une charte des responsabilités des acteurs de la chaîne PPP apportera une solution aux difficultés liées à la multiplicité des intervenants<sup>150</sup>.

Les principales recommandations sur ce volet de suivi des financements publics portent sur :

- L'opérationnalisation rapide du nouveau système d'information et de gestion intégré SI N@folo ;
- L'accélération des processus de digitalisation des procédures de gestion des recettes (télé-procédures et télépaiements) qui faciliteront le suivi et la traçabilité ;
- L'amélioration du système de suivi des recettes de services ;
- Le renforcement du suivi de l'aide publique au développement à travers l'opérationnalisation du nouvel outil TOSSD, et l'intégration plus importante des financements extérieurs dans le budget de l'Etat. Une meilleure intégration du Circuit Intégré des Financements extérieurs à la plateforme de suivi des aides extérieures au niveau de la DGCOOP, devrait être recherchée. Des concertations plus rapprochées devraient se tenir entre la DGCOOP et les sectoriels pour améliorer le suivi des financements extérieurs à leur niveau ;
- Au niveau des collectivités territoriales (CT), des actions sont à initier de concert avec la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique et la Direction Générale des Collectivités Territoriales pour renforcer le suivi des financements extérieurs et de la coopération décentralisée ;
- Le renforcement du suivi des projets en PPP et une meilleure coordination entre le Ministère en charge des finances, le SP/PND avec les acteurs sectoriels et les collectivités territoriales.<sup>151</sup>
- L'opérationnalisation du système de suivi des flux illicites dans le cadre du plan d'actio conçu à cet effet- La mise ne place d'un programme structurant d'infrastructures technologiques de soutien au développement des applications et plateformes nécessaires au suivi et à la gestion des financements publics
- La poursuite des actions de production régulière des annuaires statistiques des différents services responsables de la gestion et du suivi des financements publics

### 6.2.2 Suivi et revue des financements privés

À la différence des financements publics les financements privés ne font pas l'objet d'un suivi aussi efficace. La plupart des données disponibles sont celles provenant de la Banque centrale (BCEAO).

---

<sup>150</sup> Le processus d'élaboration d'une charte des responsabilités des acteurs de la chaîne PPP dans le plan d'action de la stratégie d'encadrement des PPP est déjà engagé. Cette charte des responsabilités apportera certainement une solution aux difficultés liées à la multiplicité des intervenants.

<sup>151</sup> Le processus d'élaboration d'une charte des responsabilités des acteurs de la chaîne PPP dans le plan d'action de la stratégie d'encadrement des PPP est déjà engagé. Cette charte des responsabilités apportera certainement une solution aux difficultés liées à la multiplicité des intervenants.



Le suivi en ce qui concerne les crédits bancaires, les investissements directs étrangers, les fonds de la diaspora, et les investissements de portefeuille sont fournis par la BCEAO. Le suivi au niveau de la finance inclusive apparaît bien assuré du fait de l'existence d'un Secrétariat permanent pour la finance inclusive. En dehors du suivi macro-économique réalisé par la BCEAO, le suivi plus opérationnel au niveau national des financements privés est limité.

Au niveau de structures nationales, des efforts ont été faits récemment pour introduire dans l'annuaire statistique du Ministère chargé du commerce quelques données sur les financements privés et les volumes d'investissements provenant du secteur privé. Ces efforts doivent être poursuivis et renforcés. La Chambre de commerce a aussi entreprise la réalisation régulière d'enquête sur le climat des affaires auprès du secteur privé et produit régulièrement des rapports sur l'état du climat des affaires. Ces rapports contiennent aussi des informations utiles sur la perception du secteur privé sur le climat des affaires.

La mise en place d'une plateforme intégrée de gestion des bases de données et de suivi du secteur privé apparaît importante. La base de données actuelle au niveau de la Direction du Guichet unique présente des insuffisances. L'absence de données désagrégées sur les secteurs et domaines d'affectation des investissements privés nationaux et extérieurs apparaît comme l'une des limites au dispositif actuel de suivi. De même un suivi du taux de mortalité de entreprises créées n'est pas réalisé et ne permet pas de bien comprendre les difficultés rencontrées par les entreprises dans leurs opérations notamment en liens avec les questions de financement et le climat de affaires.

La conception d'un ensemble d'indicateurs critique pour le suivi du secteur privé et du financement du secteur privé, et la mise en place d'un système d'information intégré avec son dispositif de collecte constituerait une réponse appropriée. Un dispositif similaire simplifié de suivi du secteur privé pourrait aussi être développé à l'intention des ministères sectoriels.

Le suivi des investisseurs étrangers présente des limites. Les informations sur l'activité des investisseurs étrangers sont aussi limitées. La coordination entre l'ABI et le guichet unique s'avère indispensable pour établir des règles de suivi des investisseurs étrangers et la tenue des statistiques y relatives. La conception d'un ensemble d'indicateurs stratégiques de suivi et la mise en place d'un système d'information serait une avancée.

Les principales recommandations à ce niveau portent sur les points suivants :

- Renforcer le suivi des financements en direction du secteur privé en produisant des données désagrégées notamment par secteurs et suivant les différentes maturités (court terme, moyen terme, et long terme). Les informations produites devront aussi intégrer de plus en plus les financements innovants comme la méso finance, la finance islamique, la finance digitale, l'apport des marchés

financiers et boursiers, le capital-risque, le crowdfunding, les apports de fondations privées.

- Renforcer le dispositif de suivi des investisseurs étrangers. La conception d'un ensemble d'indicateurs stratégiques de suivi et la mise en place d'un système d'information serait une avancée. Une meilleure clarification des responsabilités entre l'ABI et le guichet unique en termes de porte d'entrée pour les investisseurs extérieurs serait aussi une avancée.
- Investir dans la mise en place d'une plateforme intégrée de gestion des bases de données et de suivi du secteur privé apparaît importante. Une telle plateforme devrait être adossée à un ensemble d'indicateurs critiques pour le suivi du secteur privé et un système d'information intégré.
- Poursuivre la conduite des enquêtes de perception auprès du secteur privé sur le climat des affaires, et développer un module d'enquête spécifique destiné aux au secteur privé et investisseurs extérieurs.
- Maintenir l'intégration de statistiques sur le financement et les investissements privés nationaux et extérieurs dans l'annuaire statistique du Ministère chargé du commerce.

## **7. MECANISME DE GOUVERNANCE ET DE COORDINATION**

---

Ce volet de l'évaluation DFA passe en revue les mécanismes et les plateformes en place pour faciliter sur une base régulière et continue le dialogue entre acteurs étatiques mais aussi entre l'administration publique et les autres partenaires (PTF, secteur privé et société civile). Il s'agit d'évaluer à ce niveau, l'existence des différents mécanismes et dispositif organisationnel et institutionnel en place qui traitent des questions du financement du développement, le niveau d'intégration des questions de financement dans ces instances de pilotage et de coordination (thématiques abordées), le niveau d'inclusion et de participation dans ces instances, les résultats concrets qui ont pu être générés dans ces différents contextes.

### **7.1 Mécanisme de coordination dans le cadre du PNDES**

---

Le dispositif de pilotage, de suivi et de coordination du PND comprend des organes et des instances de suivi. Les organes de suivi se composent du Comité national de pilotage (CNP), du Comité technique national (CTN), des Cadres sectoriels de dialogue (CSD) au nombre de 14, des Cadres régionaux de dialogue (CRD) au nombre de 13 ainsi qu'un Secrétariat Permanent de la PND. Le SP/PND est l'organe administratif et technique de coordination, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PNDES. Il assure donc le secrétariat des cadres de concertation de suivi du PNDES au niveau national et participe aux travaux des cadres de concertation aux niveaux sectoriel et régional. Les PTF sont représentés au niveau du comité technique national (CTN) par la Troïka, leurs chefs de file sectoriels et ceux fournissant un appui budgétaire. Les CSD sont aussi structurés en Groupes thématiques. À titre d'exemple, le CSD gouvernance économique comporte cinq (5) groupes thématiques : (i) Emploi, économie, planification et coopération économique ; (ii) Aménagement du territoire et développement local ; (iii) Mobilisation des ressources, (iv) Programmation budgétaire et gestion de la dépense publique, (v) Contrôle, audit des finances publiques et lutte contre la fraude et le faux. Les OSC participent aux travaux du CSD Gouvernance économique.

Les Cadres sectoriels et les cadres régionaux de dialogues sont les espaces de coordination par excellence. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES, au niveau sectoriel, sont assurés par les secrétariats techniques des quatorze (14) CSD correspondant aux secteurs de planification. Chaque CSD est présidé par un ministre chef de file du secteur assisté de ministres vice-présidents. Les PTF sont membres des CSD, de même que le secteur privé et la société civile. Les Cadres régionaux de dialogue (CRD) assurent le suivi et la coordination du PND au niveau régional. Il existe des secrétariats techniques de ces cadres régionaux. Les CRD, sont présidés par les gouverneurs de région. Les PTF au niveau régional, de même que les acteurs du secteur privé et de la société civile peuvent prendre part à ces CRD. Les rapports annuels de performance des différents CSD rendent compte de l'état de fonctionnement des CSD.

Il ressort que les CSD connaissent un niveau de fonctionnalité variable. Certains CSD, tiennent régulièrement leurs réunions. Dans d'autres CSD, les groupes thématiques rencontrent des difficultés pour la tenue de leurs rencontres. L'insuffisance des ressources financières, la non-disponibilité des données sont les principales difficultés qui ont entravé le bon déroulement des activités de la majorité des Comités Sectoriels de Dialogue au titre de 2020. Il faut souligner que la COVID-19 a été aussi un facteur qui a limité le bon fonctionnement des CSD en 2020.

Le potentiel des CSD comme espace de dialogue semble insuffisamment utilisé. Plusieurs interlocuteurs rencontrés par la mission DFA ont déploré le fait que le mode de fonctionnement actuel de certains CSD ne favorise pas un dialogue structuré entre les différents acteurs. Les délais pour les contributions demandées sont souvent très courts. Les questions de financement ne sont pas aussi discutées de manière approfondie au sein des CSD. L'étude sur le climat de affaires précise également que la prise en compte du secteur privé est inégale au niveau des CSD. Des exemples de bonnes pratiques existent pourtant au niveau de certains CSD qui méritent d'être connus et capitalisés. L'une des priorités de réforme devrait porter sur la structuration du dialogue sur le financement au sein de ces cadres. Compte tenu de la portée stratégique des CSD dans le dispositif actuel de suivi de la Politique nationale de développement, une étude de capitalisation des modèles de fonctionnement des CSD serait indiquée pour identifier les meilleures pratiques et proposer des lignes directrices pour un fonctionnement efficace des CSD.

En ce qui concerne la question du financement public et privé pour le développement, elle doit être abordée de manière transversale dans l'ensemble des CSD, mais quatre CSD devraient jouer le rôle de chef de file sur ces questions. Il s'agit du CSD « gouvernance économique » qui a un groupe thématique dédié à la question de la mobilisation des ressources (financement public), des CSD « transformations industrielles et artisanales » et « production agro-sylvo-pastorale » qui traitent des questions de financement privé, et enfin du CSD, « gouvernance administrative et locale » qui aborde la question du financement local.

Le dialogue avec la société civile dans le cadre du PND apparaît bien structuré. La société civile indique avoir participé aux travaux de formulation du PND. Au moment de la préparation, il y a eu des rencontres régionales que le gouvernement a organisé pour présenter le référentiel auxquelles les organisations de la société civile (OSC) au niveau régional ont participé. La société civile a aussi initié un Atelier national pour avoir une présentation du PND et a pu faire des contributions pour alimenter le processus d'élaboration. Au niveau opérationnel, les OSC participent dans le dispositif de mise en œuvre à travers les cadres sectoriels de dialogue, les revues techniques et les revues annuelles.

En ce qui concerne la thématique du financement, les OSC ont fait un plaidoyer sur la question du reversement des contributions des sociétés minières dans le Fonds minier qui a permis au Fonds minier d'avoir près de 20 milliards de ressources mobilisées en moyenne par an. Elles ont aussi soulevé le problème des disparités régionales et la

nécessité de tenir compte des spécificités des régions dans le cadre de la mise en œuvre de la PND. Une autre question soulevée par les OSC porte sur les capacités d'absorption des financements mobilisés. Les OSC ont plaidé sans succès pour l'instant en vue de la mise en place d'un mécanisme national de contractualisation dans le cadre de l'exécution de certains programmes avec l'Etat. Ce type d'expérience existe déjà au niveau de certains secteurs. Certaines OSC font aussi régulièrement des analyses budgétaires pour alimenter le plaidoyer avec le Gouvernement.

Il existe aussi en dehors des cadres de dialogues du PND, un cadre de concertation Etat OSC présidé par le premier ministre lors duquel, il y a un échange direct avec le Chef l'Etat.

## **7.2 Mécanisme de coordination intra sectoriel**

---

Indépendamment du cadre de coordination du PND, il existe des espaces de concertation et de coordination au niveau ministériel où sont discutés la mise en œuvre des politiques et programmes sectoriels. Ces cadres de coordination sont structurés avec une déclinaison au niveau central et au niveau régional et prévoient la participation de plusieurs acteurs (PTF, Secteur privé, Société civile).

Ces espaces sont des lieux privilégiés où sont discutées les questions de financement du développement. Les trois secteurs qui ont une longue expérience de ce type d'espaces de coordination et de concertation sont les secteurs de l'eau assainissement, le secteur de l'éducation et le secteur de la santé. A titre d'exemple, dans le secteur de l'éducation, des revues conjointes sont régulièrement organisées de manière inclusive avec la participation de tous les acteurs. Les questions de financement sont aussi discutées dans le cadre de ces revues sectorielles du secteur de l'éducation. L'une des portes d'entrée pour intégrer la question du financement reste sa prise en compte déjà au niveau ministériel dans les espaces de dialogue déjà existants. Ceci permettrait leur prise en charge en amont et ensuite la remontée au niveau des CSD.

Tout l'enjeu porte donc sur l'articulation à faire entre ces espaces de dialogue ministériels, et sectoriels et le dialogue qui se fait dans le cadre des CSD qui est interministériel. Cette articulation est indispensable pour éviter les doublons. Certains interlocuteurs ont relevé aussi la multiplicité des cadres de concertation qui peut affecter la qualité du dialogue.

## **7.3 Mécanisme de coordination avec les Partenaires extérieurs**

---

Plusieurs espaces de coordination entre le gouvernement et les PTF existent et offrent l'opportunité de discuter des questions de financement. Les PTF sont parties prenantes du mécanisme de coordination et de suivi du PND. Plusieurs espaces de dialogue existent. Il y a notamment les rencontres du Gouvernement (Premier Ministre) avec les PTF et la rencontre du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective (MEFP) avec la Troïka des PTF. Ces rencontres sont des moments forts de dialogue de haut niveau entre les autorités et la communauté des PTF. Toutes les questions

d'importance sont abordées lors de ces rencontres et les questions liées au financement lorsque cela est nécessaire. Les PTF se sont aussi organisés en groupes thématiques afin de participer aux rencontres des CSD du PND. Des chefs de file ont été désignés pour ces différents CSD. Le secrétariat technique de la Troïka assure la coordination entre les partenaires et le gouvernement. Il assure aussi la coordination entre les PTF et la mise en œuvre du PNDES. L'amélioration attendue du fonctionnement des CSD permettrait d'instituer un cadre de dialogue plus efficace avec les PTF.

Une meilleure structuration du dialogue pourrait en effet donner davantage de résultats. Au niveau des appuis budgétaires et des appuis au programme de réforme des finances publiques, les PTF rencontrés ont mentionné que le dialogue actuel entre les PTF et le gouvernement a perdu un peu de sa force. Le Burkina Faso a pourtant eu dans le passé une très bonne expérience de coordination des programmes d'appuis budgétaires. Il existe donc un potentiel pour reconstruire une forte dynamique de coordination avec les PTF engagés spécifiquement sur ces questions.

Au niveau sectoriel, et ministériel, la coordination du gouvernement et des PTF comme déjà indiqué est très variable selon les ministères et les secteurs. Une étude de capitalisation du fonctionnement des CSD devrait permettre de voir le mode d'articulation à établir entre les cadres de concertation ministériels, sectoriels et les CSD, pour assurer une bonne concertation et dialogue avec les PTF.

#### **7.4 Mécanisme de coordination avec le secteur privé**

---

Plusieurs cadres de dialogue Etat/secteur privé ont été mis en place.

Le secteur privé participe aux travaux des Cadres Sectoriels de dialogue du PND. Sa participation a été particulièrement importante dans le cadre de l'élaboration du PND. Les représentants du secteur privé sont désignés par la Chambre de commerce pour participer aux différents CSD.

Un nouveau cadre a vu le jour récemment en 2018 avec le Cadre de Concertation et d'Orientation pour le Dialogue Etat/Secteur Privé (CODESP), qui remplace les rencontres annuelles Gouvernement/Secteur privé instituées en 2001. Il comprend trois organes, un Comité de Pilotage et un Secrétariat et est animé par trois instances : les rencontres régionales Etat/secteur privé, les rencontres sectorielles et la rencontre nationale Etat/secteur privé.

Ce nouveau format permet d'avoir des rencontres préparatoires au niveau régional, sectoriel avant les rencontres au niveau national. À titre d'exemple, au niveau du secteur de la santé, les acteurs du secteur privé discutent d'abord avec le ministère sectoriel.

Ce nouveau cadre constitue une grande opportunité pour intégrer les questions et préoccupations du secteur privé notamment en liens avec les questions de financement dans la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale de

développement. Une évaluation du fonctionnement de ce nouveau cadre est planifiée<sup>13</sup>. Un problème en particulier qui ressort reste le suivi des recommandations.

L'évaluation demandée serait donc l'occasion de traiter de l'articulation entre ce nouveau dispositif et celui en place pour les CSD afin de disposer d'une véritable plateforme efficace de travail entre l'Etat et le secteur privé, où pourront être discutées les questions liées aux financements et aux réformes du climat des affaires.

En dehors de ce cadre, les autres espaces de concertation comprennent le dispositif institutionnel de pilotage et du suivi de l'amélioration du climat des affaires, en place depuis 2017, le Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI) qui est un organe consultatif créé en novembre 2007, le cadre national de Concertation des Acteurs du secteur de l'Artisanat au Burkina Faso (CNCA-BF). Certains ministères sectoriels ont créé aussi des cadres de concertation avec le secteur privé qui peuvent servir d'exemples pour les autres départements. C'est le cas du Ministère chargé de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation qui a créé un cadre de concertation entre le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation et les acteurs privés de l'éducation. Le ministère en charge de la jeunesse a institué le Forum National du Secteur Informel (FNSI) qui se tient de façon biennale et constitue un cadre d'échanges entre l'Etat et les acteurs du secteur informel.

L'étude sur le climat des affaires (2018) a révélé les difficultés de fonctionnement de ces différents cadres de concertation. Un renforcement de ces espaces s'avère important.

Les acteurs du système financier ont globalement indiqué leur implication dans les différents espaces de concertation mis en place par le gouvernement (Association des banques et établissements financiers, BCEAO). Les nouveaux acteurs dans le secteur (sociétés de capital risques) et aussi la BRVM, ne sont pas suffisamment intégrés dans les espaces de concertations existants.

Le mécanisme actuel de coordination autour du PND apparaît pertinent pour servir de cadre de gouvernance du CNFI.

Des ajustements devront être apportés à ce mécanisme pour améliorer son efficacité et pour mieux intégrer les questions de financement public et privé.

## **7.5 Dispositif de suivi du PND et du CNFI**

---

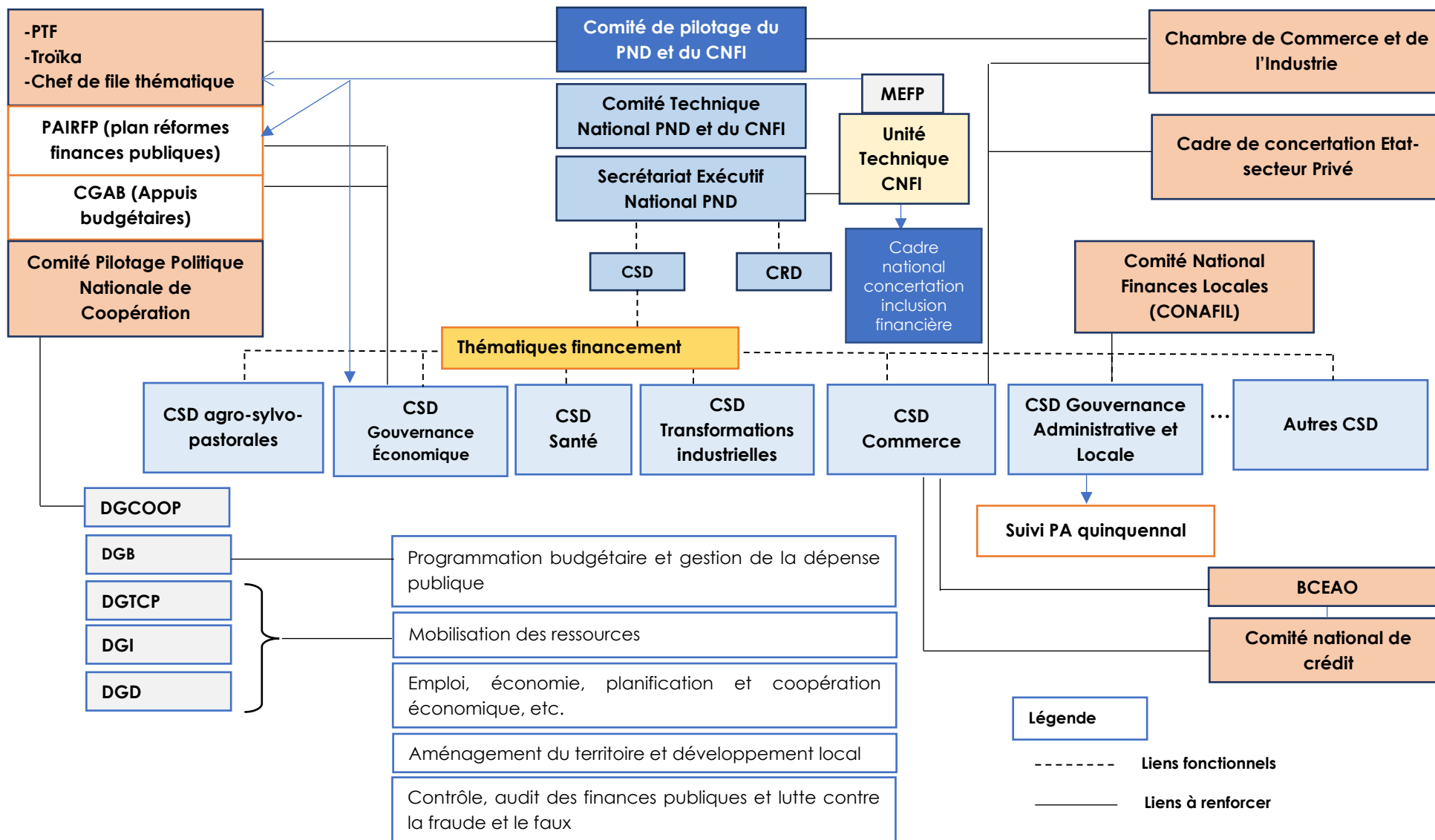
Le dispositif de suivi du PND proposé dans le cadre de cette évaluation DFA, prend appui sur le dispositif de pilotage, de suivi et coordination du PND et les organes et instances de suivi prévues dans ce cadre. L'idée principale est de ne pas créer de nouvelles entités pour le pilotage du CNFI, dans la mesure où le dispositif actuel de suivi, coordination et pilotage du PND apparaît très bien structuré. Les mesures proposées pour renforcer ce dispositif permettront d'en faire un cadre approprié pour le pilotage et le suivi du CNFI. Ce dispositif devrait toutefois créer de nouveaux liens plus renforcés avec les espaces de coordination du secteur privé. Il s'agit notamment du cadre de concertation Etat secteur privé.

La mission DFA a proposé toutefois que soit mise en place une unité technique de suivi de la mise en place du CNFI, au sein du Ministère en charge de l'économie et des finances afin d'assurer que la feuille de route de l'INFFF est mise en œuvre. Cette unité pourrait travailler de manière concertée avec l'unité en charge de suivi des ODD placée au sein du MEFP.

Le schéma ci-après présente le dispositif de suivi du PND et du CNFI, tout en montrant les liens potentiels à développer et renforcer avec les plateformes/mécanismes de coordination existants.



Schéma 1 : Dispositif de suivi du PND et du CNFI



Les principales recommandations à retenir sur ce volet Gouvernance et coordination portent sur les points suivants :

- Renforcer la fonctionnalité des cadres actuels de dialogue à travers les CSD, et intégrer la thématique financement parmi les thématiques de travail et de suivi au sein des CSD.
- Conduire une étude de capitalisation des modèles de fonctionnement des CSD pour identifier les meilleures pratiques et proposer des lignes directrices pour un fonctionnement efficace des CSD. Cette étude devrait permettre de voir la meilleure articulation à établir entre les cadres de concertation ministériels, sectoriels et les CSD, pour assurer une bonne concertation et dialogue avec les PTF et les autres acteurs (secteur privé et société civile).
- Renforcer aussi la place et le rôle de la société civile dans les consultations entrant dans le cadre du PND, et dans les CSD.
- Renforcer la concertation avec les PTF autour des appuis budgétaires et des appuis au programme de réforme des finances publiques.
- Renforcer la fonctionnalité du nouveau Cadre de Concertation et d'Orientation pour le Dialogue Etat/Secteur Privé (CODESP) créé en 2018 pour en faire une plateforme de dialogue public et privé. Transformer les CSD, en des plateformes sectorielles de dialogue Etat secteur privé sur des thématiques sectorielles spécifiques. Conduire l'évaluation planifiée du fonctionnement de ce nouveau cadre et mettre en œuvre les recommandations qui en seront issues.
- Améliorer la cohérence et la synergie entre les espaces de cadres de concertation entre acteurs publics et privés existants au niveau sectoriel et dans les différents ministères.
- En ce qui concerne spécifiquement les investisseurs extérieurs, il y a lieu de créer une cadre (forum) annuel des investisseurs étrangers qui sera l'espace dédié aux consultations entre les investisseurs étrangers et les acteurs publics et privés du Burkina Faso.
- Arrimer le cadre de coordination, pilotage et suivi du CNFI au cadre en place pour le PND et prévoir une unité dédiée placée au sein du Ministère en charge de l'économie et des finances pour assurer le suivi de la feuille de route du CNFI. Cette unité serait en étroite collaboration avec le SP/PND.

## 8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

---

Le Burkina Faso a traversé une situation particulièrement difficile ces cinq dernières années qui a mis à rude épreuve la stabilité socio politique du pays et mis sous pression les finances publiques. Les dépenses sécuritaires et la réponse à la crise humanitaire ainsi que la riposte contre la COVID-19, ont creusé le déficit budgétaire et réduit l'espace budgétaire pour le financement du développement.

Le pays a su faire preuve de résilience mais la mise en œuvre de la nouvelle Politique Nationale de Développement va nécessiter la mobilisation d'importantes ressources pour faire face notamment aux besoins particulièrement élevés du pays pour la concrétisation des objectifs de développement et des ODD.

Les tendances démontrent que pour maintenir l'équilibre, le pays a dû mobiliser davantage de ressources internes, à travers la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales et aussi le recours massif à la dette intérieure.

Il existe un potentiel pour l'élargissement de l'espace budgétaire à travers une mobilisation accrue des recettes internes et un recours prudent à la dette intérieure. D'autres options de mobilisation de ressources internes existent mais ne produiront des impacts que dans le moyen terme. L'aide extérieure peut permettre au pays d'améliorer son espace budgétaire et faire face aux contraintes financières. Une remobilisation des PTF s'avère cruciale pour soutenir le plan de développement du gouvernement. L'accroissement de l'espace budgétaire devra aller de pair avec la recherche continue de gains d'efficacité et d'efficacités à travers une amélioration de la gestion des finances publiques et la bonne gouvernance financière.

Le financement privé endogène et extérieur fait partie des options et des solutions pour le financement du développement mais l'impact de la crise sécuritaire et de l'instabilité politique se fait déjà ressentir sur la mobilisation des financements privés qui dans l'ensemble ont baissé. Le soutien à la résilience du secteur privé devient important dans ce contexte. Les incitations développées pour le secteur privé dans le cadre de la riposte contre la COVID 19 méritent d'être capitalisées et poursuivies.

L'offre de financement privé s'est beaucoup enrichie ces dernières années avec de nouveaux produits et instruments, mais il manque une mise en synergie des acteurs et un passage à l'échelle. Les apports de la diaspora devraient aussi recevoir une plus grande attention.

La mobilisation du potentiel de financement du développement n'est cependant pas sans risque et contraintes.

Les propositions et recommandations suivantes sont faites sur les différentes composantes afin de lever les contraintes au financement et utiliser le potentiel du financement public et privé pour le développement.

D'une manière générale, le cadre stratégique actuel du financement de la politique nationale de développement, ainsi que les mécanismes de suivi, de gouvernance et de coordination apparaissent relativement bien élaborés. Ce cadre devrait

cependant être renforcé pour lui permettre de jouer pleinement son rôle dans le contexte du CNFI.

### **Composante 1 : Évaluation et diagnostics**

- Renforcer l'évaluation des besoins dans le cadre de la politique nationale de développement, des politiques sectorielles et des plans locaux et régionaux de développement
- Opérationnaliser l'Institutionnalisation des évaluations des politiques publiques et les revues de dépenses publiques
- Institutionnaliser les évaluations et diagnostics des finances publiques

### **Composante 2 : Stratégie de financement**

#### 2.1. Stratégie en matière de financement public

- Renforcer le cadre global des réformes en matière de mobilisation des financements publics et de leur bonne gestion financière
- Finaliser et/ou mettre à jour les différents plans d'action des Directions Générales des régies financières (DGI, DGD, DGTCP) pour la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales et assurer leur mise en œuvre
- Mettre en œuvre les réformes stratégiques communes aux différentes régies de recettes
- Utiliser le plein potentiel des fonds de pension, des fonds dormants et autres fonds publics pour le financement à long terme de projets et investissements structurants
- Mettre en œuvre le plan d'action en matière de mobilisation des ressources pour les CT dans le cadre de nouveaux référentiels de la décentralisation
- Mettre en œuvre la nouvelle stratégie d'appui du MEFP pour la décentralisation
- Intégrer des actions et mesures stratégiques dans la révision annuelle du PAO
- Initier sur la base de la stratégie de dette à moyen terme, un plan d'action des réformes
- Mettre en œuvre le plan d'action et le plan de communication pour la mise en application de la nouvelle loi sur les PPP
- Intégrer une dimension stratégie de financement dans les documents et stratégies sectorielles
- Mettre en œuvre le plan d'actions de la Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)
- Améliorer l'accès au financement des entreprises publiques stratégiques
- Mise en œuvre des actions d'amélioration de la qualité de la gestion des finances publiques du PAIRF orientées vers la dépense publique
- Développer des instruments de mitigation des risques

#### 2.2. Stratégie de financement pour le secteur privé

- Définir un cadre global pour l'amélioration du financement pour le secteur privé et la promotion des investissements privés
- Optimiser les dispositifs actuels de financements du secteur privé national et mettre à l'échelle les dispositifs les plus prometteurs

- Mettre à jour le plan d'action relatif à la stratégie nationale sur l'inclusion financière
- Initier un programme pour développer l'utilisation des marchés financiers par les entreprises nationales
- Promouvoir la nouvelle loi sur les fondations nationales auprès des opérateurs privés nationaux et internationaux
- Soutenir le développement et le financement des plans économiques régionaux de développement
- Préparer un plan d'action chiffré pour la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de la diaspora
- Mettre en œuvre le plan d'action de la stratégie de mobilisation des financements et des investissements préparés par l'Agence Burkinabè des investisseurs (ABI).
- Préparer une feuille de route pour le développement du capital risques et les autres financements innovants
- Développer des instruments de mitigation des risques pour le financement privé

### 2.3. Financement au titre des thématiques prioritaires du DFA

- Trouver des options de financement adaptées pour la protection sociale et questions humanitaires
- Trouver des options de financement adaptées pour le Genre et climat
- Trouver des options de financement adaptées pour la question sécuritaire

### **Composante 3 : Suivi et revue**

- Renforcer les systèmes d'information actuels pour le suivi des flux de financements publics Renforcer le système d'infos et de suivi des informations relatives au financement privé

### **Composante 4 : Gouvernance et Coordination**

- Donner plus de visibilité à la thématique financement dans le cadre de la coordination du PND
- Aligner le suivi du CNFI sur le suivi du PND

## 9. BIBLIOGRAPHIE

---

- Banque mondiale** (Avril 2022), « Note sur la situation économique au Burkina Faso de la Banque Mondiale ».
- BCEAO** (2018), « annuaire statistique 2018 ».
- Burkina Faso** (2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014, 2013, 2012,2011, 2010), « Rapport d'exécution budgétaire », de 2010 à 2020.
- Burkina Faso** (2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014, 2013, 2012,2011, 2010), « Rapport de la coopération pour le développement », de 2010 à 2020.
- Burkina Faso** (2016), « rapport général des prévisions budgétaires : comité national des finances locales ».
- Burkina Faso** (2016-2020), « Plan National de Développement Économique et Social ».
- Burkina Faso** (2019), « Annuaire statistique de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ».
- Burkina Faso** (2019), « annuaire statistique de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ».
- Burkina Faso** (2020), « Annuaire de la commande publique ».
- Burkina Faso** (2021-2025), « Plan National de Développement Économique et Social II ».
- Burkina Faso** (Aout 2021), « Stratégie de gestion de la dette à moyen terme 2022-2024 ».
- Burkina Faso** (30 juin 2021), « Bulletin statistique de la dette publique ».
- Burkina Faso** (Juin 2021), « Bulletin statistique de la dette publique ».
- Burkina Faso** (Mars 2022), « Bulletin Statistique de la dette publique ».
- Burkina Faso** (Septembre 2021), « Note sur la stratégie de mobilisation des ressources propres pour le financement du PNDES-II ».
- UEMOA** (2021 ,2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014, 2013), « Rapports semestriels d'exécution de la surveillance multilatérale ».
- SP/PNDES** (septembre 2021), « note synthèse sur le financement du PNDES II et le besoin de financement ».
- Burkina Faso**, « Plan d'actions quinquennal 2022-2026 de la stratégie décennale de la décentralisation ».
- Burkina Faso** (septembre 2020), « rapport de mise en œuvre de la tranche annuelle 2020 du PAQ 2018-2020 ».
- Burkina Faso**, Projet de rapport de performance 2018 du plan d'actions quinquennal 2018.
- Burkina Faso** (septembre 2020), « rapport de mise en œuvre de la tranche annuelle 2019 du PAQ 2018-2020 ».
- Burkina Faso** (novembre 2021) « stratégie décennale de la décentralisation ».
- Burkina Faso**, « Plan d'action intégré des reformes des finances publiques 2019-2021 ».
- Burkina Faso**, « Politique de gouvernance économique du Burkina Faso 2017-2026 ».
- Burkina Faso**, MINEFID (octobre 2021), « Ateliers régionaux d'information, « mécanismes de financement du PNDES II 2021-2025 ».
- Burkina Faso**, MINEFID (Mars 2018), « Étude sur les financements innovants mobilisables par le Burkina Faso ».
- Burkina Faso**, (18 mai 2018), « Stratégie du ministère de l'économie, des finances et du développement ».
- Burkina Faso**, MINEFID (décembre 2018), « Stratégie nationale de coopération au développement 2020-2025 ».

**Burkina Faso**, (Novembre 2019), « Stratégie Nationale de Gestion de la Diaspora ».

**Burkina Faso**, (juillet 2020), « Perception du climat des affaires au Burkina Faso, premier semestre 2020 ».

**Burkina Faso**, (2020, 2019, 2018), « Rapport sur l'état du secteur privé au Burkina Faso ».

**Burkina Faso**, (22 octobre 2022), « Les transferts de fonds de la diaspora : quels obstacles ? ».

**Burkina Faso**, « Stratégie pour le développement des capacités productives au Burkina Faso ».

**Burkina Faso**, (avril 2021), « Étude sur le climat des investissements ».

**Burkina Faso**, (avril 2021), « Guide à l'investissement au Burkina Faso ».

**Burkina Faso**, (septembre 2015), « Étude diagnostique sur les obstacles à la croissance au Burkina Faso ».

**Burkina Faso**, (Décembre 2014), « Efficacité des investissements dans l'UEMOA ».

**Burkina Faso**, « Stratégie nationale d'industrialisation du Burkina Faso 2019-2023 ».

**Burkina Faso**, (Février 2021), « Projet de rapport de performance annuel 2020 du CSD-EF du plan national de développement économique et social (PNDES) ».

**Burkina Faso**, (Février 2021), « revue sectorielle du PNDES, Cadre sectoriel de dialogue « infrastructures de transport, de communication et d'habitat (CSD-ITCH), rapport annuel de performance 2020 ».

**Burkina Faso**, (Février 2021), « Projet de rapport de performance annuel 2020 du cadre sectoriel de dialogue « Gouvernances administrative et locale ».

**Burkina Faso**, (Février 2021), « Rapport annuel de performances 2020 du CSD-DS ».

**Burkina Faso**, (Février 2021), « Rapport annuel de performances 2020 du cadre sectoriel de dialogue « gouvernance économique ».

**Burkina Faso**, (Février 2021), « Rapport annuel de performance de l'année 2020 du cadre sectoriel de dialogue « culture, sports et loisirs ».

**Burkina Faso**, « Rapport annuel de performance 2020, Secteur de planification santé ».

**Burkina Faso**, (Février 2021), « Rapport de performance sectorielle 2020 du cadre sectoriel de dialogue transformations industrielles et artisanales (CSD-TIA) ».

**Burkina Faso**, (Mars 2021), « Cadre sectoriel de dialogue « commerce et services marchands, rapport de performance annuelle 2020 ».

**Burkina Faso**, (Mars 2021), « Rapport de performance annuelle 2020 du cadre sectoriel de dialogue justice et droits humains ».

**Burkina Faso**, (Février 2021), « Rapport de performance annuelle 2020 du secteur « environnement, eau et assainissement ».

**Burkina Faso**, (Février 2021), « Cadre sectoriel de dialogue recherche et innovation (CSD-RI) ».

**Burkina Faso**, (Mars 2021), « Rapport sectoriel de performance annuelle 2020, cadre sectoriel de dialogue production agro-sylvo-pastorale ».

**Burkina Faso**, (Février 2021), « Cadre sectoriel de dialogue travail, emploi et protection sociale, rapport annuel sectoriel de performance 2020 ».

**CNUCED** (2009), « Examen de la politique d'investissement au Burkina Faso ».

**BCEAO**: <https://edenpub.bceao.int>

**OCDE** : <https://www.oecd.org/fr/>

## 10. ANNEXES

---

### *Annexe 1 : Feuille de route de l'INFF*

---

Confère document séparé



**Annexe 2 : Approche basée sur les coûts unitaires utilisée pour l'évaluation de besoins de financement des ODD.**

	2019			2030			Average Per Year (2019-2030)		
	LICs	LMICs	LICs & LMICs	LICs	LMICs	LICs & LMICs	LICs	LMICs	LICs & LMICs
<b>Countries</b>	32,00	27,00	59,00	32,00	27,00	59,00			
GDP Growth	4,8%	4,9%	4,9%	5,7%	5,4%	5,5%	5,6%	5,2%	5,3%
GDP (US\$ Trillions)	0,50	1,60	2,10	0,90	2,80	3,70	0,70	2,10	2,80
Per Capita GDP (US\$)	790,00	1 870,00	1 284,00	1 060,00	2 782,00	1 848,00	924,00	2 312,00	1 559,00
Population (Millions)	645,00	904,00	1 549,00	844,00	1 102,00	1 946,00	742,00	1 002,00	1 744,00

Based on the literature review, Table 2 lists unit costs per capita required in each sector. Note that the costs per capita for LICs are separated into LIC and LMIC, and later the estimates are combined to cover all 59 countries. In general, these estimates are the minimum costs possible to achieve basic coverage of SDG-related services. For example, the SDSN estimates that basic healthcare in LICs can be provided for \$86 per person per year. This compares with outlays in the high-income countries of \$3,000 per person per year or higher. Thus, a “gold standard” for coverage is not the objective, but rather a minimum outlay consistent with basic human rights. Yet even at the minimum cost (a mere \$86 per person per year for healthcare) the fiscal costs are still beyond the financing means of the LIC governments.

The SDSN focuses on the level of budgetary outlays needed to achieve the following:

- Universal health coverage
- Universal access to education for all children from pre-K through upper-secondary
- Universal access to basic infrastructure (water, sanitation, electricity, transport)
- Universal access to legal services
- Universal access to social protection
- Biodiversity conservation
- Data for the SDGs
- Humanitarian relief

In the cases of health, education, legal services, social protection, and biodiversity conservation, the assumption is cost of 100-percent coverage immediately (2019) and sustained through 2030. From 2019 onward, the SDSN assumes that no one is left to die for the want of basic healthcare coverage and that no child is deprived of access to schooling from pre-K to upper secondary education. For infrastructure, the SDSN assumes that investments are made between 2019 and 2030 in order to achieve universal access to infrastructure services by 2030.

The focus is on most of the world's Low-Income-Developing-Countries (LIDCs). These are the countries that are eligible for concessional IMF financing, and that will need

international financial transfers in order to achieve the SDGs. Basic data for this group of countries is shown in Table 1, including our projections for the period 2019-2030. Fortunately, the Upper-Middle- Income countries (UMICs) and the High-Income Countries (HICs) can generally finance the SDGs out of their own budgetary revenues without requiring international transfers.

Based on the literature review, Table 2 lists unit costs per capita required in each sector. Note that the costs per capita for LIDCs are separated into LIC and LMIC, and later the estimates are combined to cover all 59 countries. In general, these estimates are the minimum costs possible to achieve basic coverage of SDG-related services. For example, the SDSN estimates that basic healthcare in LICs can be provided for \$86 per person per year. This compares with outlays in the high-income countries of \$3,000 per person per year or higher. Thus, a "gold standard" for coverage is not the objective, but rather a minimum outlay consistent with basic human rights.

Yet even at the minimum cost (a mere \$86 per person per year for healthcare) the fiscal costs are still beyond the financing means of the LIC governments.

These unit costs are then multiplied by the relevant population projections to estimate annual costs during 2019-2030. Once again, the assumption for services (health, education, social protection, etc.) is 100 percent coverage starting in 2019, while the assumption for infrastructure is a scale-up during 2019-2030 to achieve universal coverage by 2030. In all cases, the coverage is at the minimum feasible level to achieve basic human needs.

In addition to the SDG outlays, governments have critical expenditures not considered strictly as SDGs investments. These include: public administration, courts, policing, defense, and other categories covered in "general government services," "defense," and "public order and safety," in the national income accounts. These outlays come to an estimated 6 percent of GDP and should be added to the SDG costs in order to arrive at the total budgetary needs. Table 2 summarizes per capita costs by sector. The total per capita annual cost to achieve the SDGs is estimated at \$414 for the LICs and \$541 for LMICs. Adding in the non-SDG budget categories, the total per capita fiscal costs come to \$460 for the LICs and \$644 for LMICs. This amounts to 59% of GDP in LICs and 36% of GDP in the LMICs in 2019.

**Table 2: Unit Cost Estimates to Achieve the SDGs**

Sector	Low-Income Countries Per Capita Cost 1% of 2019 GDP (2019 prices)		Lower-Middle-Income Countries Per Capita Cost 1% of 2019 GDP (2019 prices)	
	Cost	% of GDP	Cost	% of GDP
<b>Health</b>	\$85,7	10,8%	\$136,9	7,6%
<b>Education</b>	\$122,4	15,8%	\$167,5	9,5%
<b>Infrastructure</b>				
<i>Energy*</i>	\$30,4	3,9%	\$30,4	1,7%
<i>Flood protection *</i>	\$9,4	1,2%	\$9,4	0,5%
<i>Irrigation *</i>	\$4,1	0,5%	\$4,1	0,2%

Sector	Low-Income Countries Per Capita Cost 1% of 2019 GDP (2019 prices)		Lower-Middle-Income Countries Per Capita Cost 1% of 2019 GDP (2019 prices)	
Transport*	\$46,0	5,9%	\$46,0	2,6%
WASH*	\$21,2	2,7%	\$21,2	1,2%
Telecommunications	\$5,8	0,8%	\$10,1	0,6%
<b>Biodiversity</b>	\$4,9	0,6%	\$4,9	0,3%
<b>Agriculture</b>	\$9,5	1,2%	\$9,5	0,5%
<b>Social protection</b>				
Child and Orphan Benefits	\$18,4	2,4%	\$23,0	1,3%
Maternity	\$5,4	0,7%	\$6,5	0,4%
Disability	\$8,1	1,1%	\$13,3	0,8%
Pension	\$12,9	1,7%	\$28,5	1,6%
<b>Justice</b>	\$20,0	2,6%	\$20,0	1,1%
<b>Humanitarian</b>	\$9,3	1,2%	\$9,3	0,5%
<b>Data</b>	\$0,7	0,1%	\$0,7	0,0%
<b>Sub Total SDG Outlays</b>	\$414,3	53,3%	\$541,3	30,7%
<b>Non-SDG Public Expenditure</b>	\$45,4	5,9%	\$103,1	5,9%
<b>Total Fiscal Expenditures</b>	\$459,8	59,1%	\$644,4	36,5%

\*For infrastructure the regional averages were used in the model as inputs rather than the above listed unit costs.

Table 3 summarizes the total annual cost estimates by SDG sector for Low-Income Developing-Countries (LI DCs) in billions of 2019 US dollars. Total SDG investment needs increase from around \$753 billion in 2019 to \$1,000 billion in 2030.

**Table 3: Total Costs to Finance the SDGs by Sector (US\$ Billions in 2019 Constant Prices)**

Sector	2019	2030	Average 2019-2030
<b>Health</b>	\$175,2	\$284,1	\$224,9
<b>Education</b>	\$230,4	\$288,0	\$258,7
<b>Infrastructure</b>	\$185,5	\$231,8	\$208,3
<i>Energy</i>	\$48,2	\$57,8	\$53,0
<i>Flood protection</i>	\$14,5	\$18,5	\$16,5
<i>Irrigation</i>	\$6,3	\$8,0	\$7,1
<i>Transport</i>	\$71,1	\$89,8	\$80,3
<i>WASH</i>	\$32,5	\$41,7	\$37,0
<i>Telecommunications</i>	\$12,9	\$16,1	\$14,5
<b>Biodiversity</b>	\$7,5	\$9,5	\$8,5
<b>Agriculture</b>	\$14,8	\$18,5	\$16,6
<b>Social Protection</b>	\$93,4	\$116,5	\$104,8
<i>Child and Orphan Benefits</i>	\$32,7	\$40,9	\$36,7
<i>Maternity</i>	\$9,4	\$11,7	\$10,5
<i>Disability</i>	\$17,3	\$21,6	\$19,4
<i>Pension</i>	\$34,1	\$42,3	\$38,1
<b>Justice</b>	\$31,0	\$38,9	\$34,9
<b>Humanitarian</b>	\$14,4	\$18,1	\$16,2
<b>Data</b>	\$1,1	\$1,4	\$1,2
<b>TOTAL SDGs</b>	\$753,2	\$1 006,8	\$874,0
<b>Non-SDG Public Expenditure</b>	\$122,5	\$152,0	\$137,0
<b>TOTAL</b>	\$875,7	\$1 158,8	\$1 011,0

### Annexe 3 : Liste des structures rencontrées

Structures rencontrées	
<b>PUBLIC</b>	
<b>Endogène _ National</b>	
1	MINEFID (Direction du partenariat public privé)
2	MINEFID (Direction des investissements publics rattachée à la DGEP)
3	MINEFID (Cellule de politique fiscale)
4	DGI (Cellule des reformes)
5	DGTCP (Cellule des reformes)
6	DGB
7	CNSS
8	Caisse de Dépôts et de consignations
9	BCEAO
<b>Endogène _ Entreprises</b>	
10	SONABEL (Direction en charge des questions de financement État, et extérieur)
<b>Endogène _ Local</b>	
11	AMBF
12	ARBF
13	Agence de développement de la commune de Ouagadougou
14	Direction du financement des CT (rattachée à la DGCT)
15	Ministère de l'environnement (Direction Générale du Changement climatique)
16	SP-Protection sociale
17	Ministère des affaires étrangères (Direction Générale des burkinabè de l'extérieur)
<b>PRIVE</b>	
<b>Endogène _ Privé</b>	
18	Maison de l'entreprise
19	Ministère du commerce (Direction Générale du guichet unique du commerce et de l'investissement)
20	Banque Agricole BADF
21	BRVM
<b>Externe _ Privé commercial</b>	
22	I&P (France, capital-risque)
<b>PTF</b>	
23	Secrétariat technique Troïka
24	UE
25	FMI
26	Coopération allemande
27	AFD
28	USAID